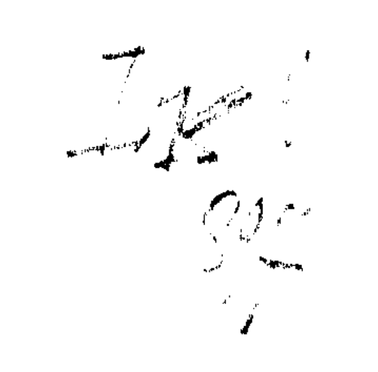


La Nouvelle-France. [Volume 1] / par Eugène Guénin





EUGÈNE GUÉNIN

HISTOIRE
DE LA
COLONISATION FRANÇAISE

LA NOUVELLE-FRANCE

I

PARIS
LIBRAIRIE ARTHUR FOURNEAU
18, RUE DE LA SORBONNE, 18
1896

HISTOIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE

I

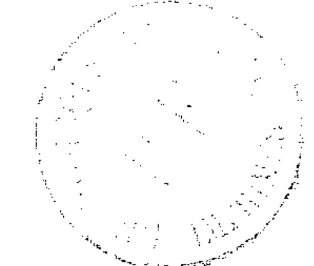
LA NOUVELLE-FRANCE

4418-93. — CORBEIL. Imprimerie ED. CRÉTÉ.

HISTOIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE

LA

NOUVELLE-FRANCE



PAR

EUGÈNE GUÉNIN

I

PARIS
LIBRAIRIE ARTHUR FOURNEAU
18, RUE DE LA SORBONNE, 18
1896

A

MONSIEUR RAVAISSON-MOLLIEN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
ET DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Cet ouvrage est dédié en témoignage
de profond respect.

Gloria victis.

La France possédait autrefois, dans l'Amérique septentrionale, un vaste empire qui s'étendait depuis le Labrador jusqu'aux Florides, et des rivages de l'Atlantique aux lacs les plus reculés du Haut-Canada.

Aujourd'hui, deux îlots, Saint-Pierre et Miquelon, aux abords de Terre-Neuve, nous restent, seuls débris de cet immense domaine ; une autre race a colonisé le Nouveau-Monde et pris possession des territoires qui séparent les océans, étouffant, détruisant à son contact toutes les populations indiennes, essayant de traiter de même les malheureux Français restés aux bords du Saint-Laurent. Proscriptions, transportations, pillages, dépossession, corruption, tous les moyens ont été employés pour atteindre le but et faire du Canada une nouvelle Irlande ; ils ont échoué devant la résistance insurmontable des Canadiens français.

C'est l'histoire de cette colonisation et de ces luttes, trop ignorées, que nous allons retracer, avec une admiration passionnée pour les héros qu'elles enfantèrent et pour le peuple dont les

plus dures épreuves n'ont entamé ni la foi ni l'amour du vieux pays.

De cette constante affection pour la France, nous avons trouvé, pendant que nous réunissions les matériaux de cet ouvrage, une preuve bien touchante. Le premier volume d'une Histoire du Canada, de Garneau, parvenu entre nos mains par le hasard des ventes, était accompagné de l'envoi dont nous reproduisons le texte :

« A Monsieur V..., député.

« Mon cher ami, cette première édition de l'Histoire du Canada a été achetée par mon père en 1845. A cette époque nous nous doutions de ce qu'avaient été les nôtres; nous savions qu'il avait passé au-dessus du berceau de nos anciens des émanations de poudre, des cris de guerre, des cliquetis d'épées et de tomahawks, des hourras de victoire. On se racontait ces choses dans les familles, tout en causant de la France qui ne revenait pas. Nous possédions les grandes lignes de notre passé, mais nous ne connaissions pas encore les héroïques détails de notre épopée nationale. Garneau nous les a révélés.

« Mon père, un vieux de la Nouvelle-France, m'a souvent pris sur ses genoux pour me raconter et pour commenter ce que ses pères avaient fait chez nous, chez vous, en Amérique, au nom de la vieille France. Enfant, j'ai souvent feuilleté ces chers volumes. Ils sont rarissimes aujourd'hui; de plus ils sont relique de famille.

« Je vous les donne, ces livres, puisque vous aimez notre pays, cette Alsace, cette Lorraine perdue pour vous, — mais non pour les vôtres — depuis 1763. Vous les lirez au coin du feu, en songeant à notre glorieux passé, en disant à nos frères d'outre-mer d'aider à notre avenir qui ne le sera pas moins.

« Mon père est mort en priant pour la France. Si son cœur était venu en contact avec ce cœur chaud et patriotique que je vous connais, il se serait fait un plaisir de vous offrir lui-même cette Histoire du Canada.

« Il est mort : je le remplace, et je ne fais en ce moment qu'obéir à sa voix. Sur son lit d'agonie je l'ai souvent entendu répéter ces mots auxquels je m'unis avec vous de toute mon âme : Puisse Dieu protéger la France !

« Faucher de Saint-Maurice.

« Québec, ce 15 septembre 1883, 124e anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham. »

Le Canadien qui a écrit ces lignes nous pardonnera de les publier ; elles toucheront jusqu'au fond de l'âme tous ceux qui ont le culte de la Patrie.

E. Guénin.

LA

NOUVELLE-FRANCE

I

Premier voyage de Jacques Cartier à la Nouvelle-France.

En l'année mil cinq cent trente-trois, Jacques Cartier, pilote malouin, désirant perpétuer son nom par quelque action signalée, fit savoir à Messire Philippe Chabot, amiral de France, la bonne volonté qu'il avait de découvrir des terres, ainsi que les Espagnols avaient fait aux Indes occidentales, et aussi neuf ans auparavant Jean Verazzano, lequel n'avait créé aucune colonie, mais avait seulement reconnu la côte depuis la Floride jusqu'à Terre-Neuve.

L'amiral en fit part au roi François Ier, qui confia audit Cartier deux vaisseaux de chacun soixante tonneaux et soixante et un hommes d'équipage pour l'exécution de ce qu'il avait proposé.

Parti du port de Saint-Malo le 20 avril 1534, Cartier arrivait le 10 mai en vue de Terre-Neuve et remontant au Nord, où il trouvait le long des côtes une grande quantité de glaces flottantes, il parvenait à une île d'une lieue de circuit couverte d'une véritable nuée d'oiseaux de mer.

« Nos barques, dit-il dans sa relation, ne laissèrent

d'y aller pour avoir des oiseaux, desquels il y a si grand nombre que c'est chose incroyable à qui ne le voit, car quoique cette île en soit si pleine qu'il semble qu'ils y soient comme semés, néanmoins il y en a cent fois plus autour d'elle et en l'air; desquels les uns sont grands comme pies, noirs et blancs, ayant le bec de corbeau. Ils sont toujours en mer, et ne peuvent voler haut d'autant que leurs ailes sont petites, pas plus grandes que la moitié de la main, avec lesquelles toutefois ils volent aussi vite à fleur d'eau que les autres en l'air. Nos barques s'en chargèrent en moins d'une demi-heure comme l'on aurait pu faire de cailloux. de sorte qu'en chaque navire nous en fîmes saler quatre ou cinq tonneaux, sans ceux que nous mangeâmes frais.

« Bien que cette île soit distante de quatorze lieues de la Grande Terre, néanmoins les ours y viennent à la nage pour y manger des oiseaux, et les nôtres y en trouvèrent un grand comme une vache, blanc comme un cygne, lequel sauta en mer devant eux ; et le lendemain, voyageant vers la terre, nous le trouvâmes à moitié chemin nageant vers icelle aussi vite que nous allions à la voile; mais l'ayant aperçu nous lui donnâmes la chasse par le moyen de nos barques et le prîmes par force. Sa chair était aussi bonne et délicate à manger que celle d'un veau. »

Après avoir suivi la côte de Terre-Neuve, Cartier s'engage dans le détroit de Belle-Isle et va reconnaître la terre du Labrador, déjà fréquentée par les pêcheurs basques et bretons venant aux bancs faire la pêche de la morue. L'aspect désolé de cette contrée devait frapper le navigateur qui la dépeint sous le jour le plus triste : « Si la terre correspondait à la bonté des ports, ce serait un grand bien ; mais on ne la doit point appeler terre, et plutôt cailloux et rochers sauvages et lieux propres aux bêtes farouches, car il n'y a autre chose que mousse, petites épines et buissons, çà et là séchés et demi-morts. En somme je pense que

cette terre est celle que Dieu donna à Caïn. On y voit des hommes de belle taille et grandeur, mais indomptés et sauvages. Ils portent les cheveux liés au sommet de la tête et étreints comme une poignée de foin, y mettant au travers un petit bois ou autre chose au lieu de clou, et quelques plumes d'oiseaux. Ils vont vêtus de peaux d'animaux et se peignent avec certaines couleurs rouges. »

Contournant par le nord l'île de Terre-Neuve et descendant le long de la côte Ouest, le pilote malouin arrivait le 25 juin au cap Saint-Jean; mais le brouillard était si épais qu'il ne put approcher de terre. Le lendemain, le vent commençant à souffler du nord-ouest, il tira vers le Sud-Est et approcha de trois îles aux bords élevés et droits comme des murailles : « elles étaient plus remplies d'oiseaux que ne serait un pré d'herbes, et en la plus grande il y en avait un monde de ceux que les marins appellent margaux, qui sont blancs et plus grands qu'oysons. »

A cinq lieues à l'Ouest apparaissait une autre île, celle de Brion, de deux lieues de longueur et autant de largeur. Les équipages y passèrent la nuit pour y faire provision d'eau et de bois. Ils la trouvèrent « pleine de grands arbres, de prairies, de campagnes couvertes de froment sauvage et de pois fleuris aussi épais et aussi beaux qu'en Bretagne. L'on y voyait aussi grande quantité de raisins, de fraises, roses, persil et d'autres herbes de bonne et forte odeur. Aux abords du rivage il y avait de grandes bêtes, grosses comme bœufs, avec deux dents en la bouche comme les éléphants, et vivant dans la mer. »

Ce sont des morses dont parle ainsi le narrateur. Les matelots essayèrent vainement d'en capturer un endormi sur le sable; réveillé à leur approche, il put s'enfuir et gagner le large.

Se dirigeant toujours à l'Ouest, l'expédition aborde le continent et arrive à une vaste baie où elle trouve « un pays plus chaud que n'est l'Espagne, et le plus

beau qu'il est possible de voir, tout égal et uni, couvert d'arbres, de froment sauvage et de fleurs. »

Parvenu, en remontant la côte, à la baie de Gaspé, Cartier y rencontrait une multitude de sauvages qui se livraient à la pêche : « Ils étaient environ quarante barques et tant en hommes, femmes qu'enfants plus de deux cents, lesquels après qu'ils eurent quelque peu conversé avec nous venaient privément au bord de nos navires avec leurs barques. Nous leur donnions des couteaux, chapelets de verre, peignes et autres choses de peu de valeur dont ils se réjouissaient infiniment, levant les mains au ciel, chantant et dansant dans leurs barques. Ceux-ci peuvent être vraiment appelés sauvages, d'autant qu'il ne se peut trouver gens plus pauvres au monde, et tous ensemble n'eussent pu avoir la valeur de cinq sols excepté leurs barques et rets. Ils n'ont qu'une petite peau pour tout vêtement, et portent la tête entièrement rase, hormis un floquet de cheveux qu'ils laissent croître long comme une queue de cheval. Ils n'ont d'autre demeure que dessous ces barques, qu'ils renversent et sous lesquelles ils s'étendent sur la terre sans couverture. Ils ne mangent aucune chose qui soit salée, sont grands larrons et dérobent tout ce qu'ils peuvent. »

Pour prendre possession du sol qu'il avait découvert, Cartier fit planter sur le rivage une croix haute de trente pieds sur laquelle était fixé un écusson relevé avec trois fleurs de lys, et dessus était écrit en grosses lettres entaillées dans du bois : « Vive le Roy de France ! » Mais à peine les équipages étaient-ils revenus à leurs bâtiments qu'un canot s'en approcha : il portait le chef des sauvages, accompagné de ses trois fils. Montrant du doigt les terres des alentours, il semblait vouloir faire comprendre à ces étrangers que tout le pays lui appartenait et que la croix n'aurait pas dû y être élevée sans sa permission. Quelques présents le calmèrent et il laissa même à Cartier deux de ses fils qui furent emmenés en France.

A leur départ de la baie de Gaspé, les Français reconnurent le bras méridional du Saint-Laurent, dont l'immense embouchure de trente lieues de largeur leur apparut comme un golfe profond ; ils côtoyèrent la grande île d'Anticosti et revinrent à la terre du Labrador. Là, les vents d'est commençant à devenir violents et la saison des tempêtes approchant, Jacques Cartier, sur l'avis des capitaines, mariniers, maîtres et compagnons qu'il avait réunis en conseil, résolut de retourner en France.

Après avoir contourné par le nord l'île de Terre-Neuve, les navires s'engagèrent sur l'Océan et arrivèrent heureusement le cinquième jour de septembre au port de Saint-Malo d'où ils étaient partis pour leur aventureuse entreprise.

Dans ce premier voyage, Cartier avait reconnu les côtes Est et Ouest de Terre-Neuve, celles du Labrador, et le golfe Saint-Laurent. Il ignorait encore si un passage existait entre Terre-Neuve et le continent au sud de la Baie des Chaleurs.

II

Seconde navigation de Jacques Cartier à la découverte des terres occidentales.

Les heureux résultats de la navigation qu'il avait accomplie valurent à l'entreprenant Malouin de puissants protecteurs, qui comprenaient combien il importait à la France de ne pas laisser l'Espagne créer seule des établissements dans le Nouveau-Monde. L'un d'eux, le vice-amiral de la Meilleraie, obtint pour Cartier trois navires, avec charge de les conduire, équipés et avictuaillés pour quinze mois, au parachèvement de la découverte des terres qu'il avait commencé à reconnaître.

Le 19 mai 1535, la petite flottille appareillait. Elle comprenait :

La Grande-Hermine, bâtiment de cent à cent vingt tonneaux, sur lequel étaient embarqués Jacques Cartier, capitaine général; Thomas Froment, maître; Claude de Pontbriand, Charles de la Pommeraye et d'autres gentilshommes, que le goût des voyages avait déterminés à partager les risques de l'expédition ;

La Petite-Hermine, de soixante tonneaux, capitaine, Macé Jalobert ; maître, Guillaume le Marié ;

L'Émerillon, de quarante tonneaux, capitaine, Guillaume le Breton ; maître, Jacques Mingart.

Ces intrépides aventuriers sont les premiers Européens qui aient hiverné dans la vallée du Saint-Laurent.

Bientôt séparés par les tempêtes, les trois navires se retrouvaient le 26 juillet au havre de Blanc-Sablon, sur la côte du Labrador, et s'engageaient entre l'île d'Anticosti et la côte du Nord ; mais le 10 août les vents contraires les forçaient à chercher un abri dans une baie à laquelle Cartier, en l'honneur du saint dont on célébrait la fête à cette date, donna le nom de Saint-Laurent, qui depuis s'est étendu à tout le golfe et au fleuve qui y déverse ses eaux.

Quand les vaisseaux eurent doublé l'île d'Anticosti, les deux sauvages conduits en France l'année précédente et ramenés par Cartier reconnurent le pays qu'ils appelaient Saguenay ; ils affirmèrent en même temps que l'on se trouvait à l'embouchure d'une grande rivière, « laquelle allait toujours se rétrécissant et si loin que jamais homme n'avait été au bout. »

Le 1er septembre, les équipages s'arrêtaient au port de Tadoussac, à l'entrée de la rivière de Saguenay, où quatre barques venues du pays de Canada, en amont du fleuve, faisaient la pêche des loups marins. Les jours suivants ils remontaient le Saint-Laurent, « trouvant la marée fort courante et dangereuse » par suite des nombreuses roches sur lesquelles un des navires faillit se perdre. Enfin, le 7 septembre, ils arrivaient à Canada, amas de cabanes, dont le nom a été appliqué depuis à la totalité de la contrée.

Les deux sauvages qui accompagnaient l'expédition servirent d'interprètes auprès des naturels du pays qui avaient d'abord pris la fuite et qui ne s'approchèrent qu'après les avoir reconnus. « Ils commencèrent alors à faire grande chère, dansant et faisant plusieurs cérémonies, et vinrent aux navires apportant force anguilles et autres poissons avec deux ou trois charges de mil, qui est le pain duquel ils vivaient en ladite terre, et plusieurs gros melons. Le capitaine les festoya de son mieux et leur donna de petits présents desquels ils se contentèrent fort. »

Le lendemain, le chef du pays, le seigneur de

Canada comme l'appelle Cartier, vint avec d'autres naturels auprès des navires ; les deux sauvages revenus de France lui racontèrent ce qu'ils y avaient vu, et le bon traitement qui leur avait été fait ; de quoi il fut tout joyeux.

Ce chef avait sa demeure à Stadaconé, au bord d'une petite rivière où les bâtiments furent amenés. La terre, aux alentours, était aussi bonne que possible, « pleine de beaux arbres comme chênes, ormes, frênes, noyers, pruniers, ifs, cèdres, vignes, aubépines, sous lesquels croissait un aussi bon chanvre que celui de France. »

La saison s'avançant déjà fort, Cartier prit la résolution de passer l'hiver dans ce pays inconnu ; il voulait achever de relever le cours de la grande rivière dans laquelle jamais marinier n'était entré avant lui. En conséquence, il descendit à terre pour faire planter des balises et mettre les navires en sûreté. C'est à l'embouchure de la rivière Saint-Charles qu'il s'arrêtait ainsi, près du lieu où s'élève aujourd'hui Québec. « Ce point du Saint-Laurent, par la distribution des montagnes, des plaines, des coteaux, des vallées, des chutes, des îles, est l'un des sites les plus grandioses et les plus magnifiques de l'Amérique. Les deux rives du fleuve conservent longtemps en remontant depuis le golfe un aspect imposant mais triste et sauvage ; sa grande largeur à son embouchure, ses nombreux écueils, ses coups de vent en certaines saisons de l'année, ses brouillards en font un lieu redoutable pour les navigateurs qui contribue encore à augmenter cette tristesse. Les côtes escarpées qui le bordent pendant l'espace de plus de cent lieues, les montagnes couvertes de sapins noirs qui resserrent au nord et au sud la vallée qu'il descend et dont il occupe par endroit presque toute la largeur, les îles aussi nombreuses que variées par leur forme et dangereuses à la navigation qui se multiplient à mesure qu'on avance, enfin tous les débris épars des obstacles que le grand tributaire de l'Océan a rompus et renversés pour se frayer un

passage à la mer saisissent l'imagination du voyageur qui le remonte pour la première fois. Mais à Québec la scène change : autant la nature est âpre et sauvage sur le bas du fleuve, autant elle est ici variée et pittoresque sans cesser de conserver un caractère de grandeur. » (Garneau.)

Le site était bien choisi pour un hivernage; quant aux naturels, dès que les navires furent à l'ancre, plus de cinq cents vinrent les visiter et offrir des vivres et du poisson, en échange desquels il leur fut fait de petits présents. Comme leur chef manifestait le désir d'entendre la détonation d'une pièce d'artillerie, Cartier donna l'ordre de tirer une douzaine de coups sur le bois voisin. « Ils en furent tous si étonnés qu'ils pensaient que le ciel fût chu sur eux et se prirent à hurler si fort qu'il semblait qu'enfer y fût vuidé. »

Quelques-uns d'entre eux avaient parlé d'un autre village situé à soixante lieues plus haut sur le fleuve et qu'ils appelaient Hochelaga. Cartier résolut de s'y rendre avec l'Émerillon, le plus petit bâtiment de la flottille; mais ce dessein ne semblait pas convenir aux sauvages qui l'entouraient. Ils lui dirent que la rivière était mauvaise et, malgré ses insistances, refusèrent de l'accompagner. Le voyant néanmoins décidé à entreprendre ce voyage, ils imaginèrent une ruse qui dut singulièrement intriguer nos matelots, et dont Cartier rend compte en ces termes dans sa relation : « Le dix-huitième jour dudit mois de septembre, pour nous cuider toujours empêcher d'aller à Hochelaga, songèrent une grande finesse, qui fut telle : ils firent habiller trois hommes en la façon de trois diables, lesquels étaient vêtus de peaux de chiens noirs et blancs, avaient cornes aussi longues que le bras, et étaient peints par le visage de noir comme charbon, et les firent mettre dans une barque à notre insu. Puis vinrent avec leur bande comme avaient coutume auprès de nos navires et se tinrent dedans le

bois sans apparaître environ deux heures, attendant que l'heure de marée fût venue pour l'arrivée de ladite barque, à laquelle heure sortirent tous. Alors arriva ladite barque où étaient les trois hommes apparaissant être trois diables, et faisait celui du milieu un merveilleux sermon: ils passèrent le long de nos navires sans aucunement tourner la vue vers nous et donnèrent à terre avec leur dite barque ; et tout incontinent, les sauvages prirent ladite barque et lesdits hommes, lesquels s'étaient laissés choir au fond d'icelle comme gens morts et portèrent le tout ensemble dans le bois qui était distant des navires d'un jet de pierre et ne demeura une seule personne. Et eux étant retirés commencèrent une prédication que nous oyons de nos navires, qui dura environ une demi-heure, après laquelle sortirent.

« Le capitaine voyant leurs mines et cérémonies leur commença à demander ce qu'il y avait, lesquels répondirent qu'il y avait de piteuses nouvelles, et lui dirent que leur Dieu avait parlé à Hochegala et que les trois hommes devant dits étaient venus de par lui leur annoncer les nouvelles, et qu'il y avait tant de glaces et neiges qu'ils mourraient tous. Desquelles paroles nous primes tous à rire. »

Le 19 septembre, Cartier appareillait, avec l'Émerillon et deux barques, pour remonter le fleuve; il trouva sur les deux rives d'excellentes terres, couvertes de beaux arbres et de vignes chargées de raisins; les naturels, qui se livraient à la pêche, venaient aux Français sans témoigner aucune crainte.

Le 28 septembre, on arrivait à un grand lac, large de cinq à six lieues sur douze de long, à l'extrémité duquel il devint difficile de trouver un passage par suite du peu de profondeur des eaux. L'Émerillon y fut laissé, et les deux barques, chargées de vivres, continuèrent le voyage. Les naturels apportaient du poisson et d'autres victuailles, dansant et menant une grande joie à l'arrivée de ces étrangers, qui leur

donnaient des couteaux et autres menus objets.

Près d'Hochelaga la petite troupe se vit entourée de plus de mille sauvages qui firent aux arrivants « aussi bon accueil que jamais père fit à enfant, menant une joie merveilleuse, car les hommes en une bande dansaient, les femmes de leur part et les enfants de l'autre, et apportaient les femmes leurs enfants à brassées pour les faire toucher au capitaine et aux autres en faisant une fête qui dura plus d'une demi-heure. »

Les Français passèrent la nuit dans leurs barques, les naturels demeurant sur le bord du fleuve et entretenant toute la nuit des feux autour desquels ils dansaient « en signe de salut et de joie. »

Le lendemain, ils se rendirent à Hochelaga. C'était une bourgade comptant une cinquantaine de cabanes en bois recouvertes d'écorces, située au pied d'une montagne à laquelle fut donné le nom de Mont royal, changé depuis en Montréal. Elle était environnée de champs couverts de maïs. Une palissade circulaire de vingt pieds de hauteur, formée d'une triple rangée de pieux, entourait le village ; une seule porte fermant à barre y donnait accès. A l'intérieur, le long de la palissade, des galeries, avec échelles pour y monter, étaient garnies de roches et de cailloux pour la défense.

Les Français étant parvenus sur la place, les habitants vinrent leur baiser le visage et les bras, pleurant de joie et leur faisant toucher les enfants. « Leur chef, qu'ils appelaient Agouhanna, presque nu comme eux, hors qu'il avait à l'entour de sa tête une manière de lisière rouge pour couronne faite de poil de hérisson et qui était tout perclus, pria aussi le capitaine de toucher ses membres comme s'il lui eût demandé guérison et santé. Cartier commença à frotter avec ses mains les bras et les jambes dudit Agouhanna qui lui donna la couronne qu'il avait sur la tête. D'autres malades lui furent ensuite amenés,

aveugles, borgnes, boiteux, impotents et gens si vieux que les paupières des yeux leur tombaient sur les joues. Il les touchait et voyant la pitié et foi de ces pauvres gens, il fit sur eux le signe de croix, et lut à haute voix la Passion du Seigneur, si bien que tous les assistants la purent ouïr, car tout le peuple fit un grand silence.

« Après avoir ensuite distribué des couteaux, des haches, des bagues d'étain, de quoi tous menèrent une merveilleuse joie, le capitaine commanda de sonner les trompettes et autres instruments de musique, de quoi ledit peuple fut fort réjoui. »

Conduit sur la hauteur, distante d'un quart de lieue, Cartier découvrit le pays à plus de trente lieues aux environs. Au nord et au sud se voyaient des rangées de montagnes entre lesquelles s'étendait une plaine vaste et fertile; au milieu de ces profondes solitudes coulait le fleuve, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, large et spacieux, se prolongeant à l'ouest au milieu de terres inconnues. A ses pieds, un peu plus loin que la plage où stationnaient ses barques, le paysage était barré par un sault, le plus impétueux qu'il fût possible de voir ; les sauvages qui accompagnaient le capitaine lui firent entendre qu'au delà de trois autres saults pareils à celui qui était devant lui on pouvait naviguer sans encombre sur le fleuve pendant plus de trois mois.

« Quelle surprise n'éprouverait pas le hardi Malouin, si du sommet du Mont royal il lui était donné de contempler aujourd'hui les mêmes lieux et la grande cité qui a remplacé la bourgade indienne ? Elle étonnerait le vieux navigateur par ses nombreux et splendides monuments, par son port couvert de vaisseaux et bordé d'une longue ceinture de quais ; par son pont tubulaire unissant les deux rives du fleuve, par sa population nombreuse s'agitant sous l'impulsion du commerce et de l'industrie. Et comme il serait émerveillé en suivant des yeux les vaisseaux à feu lancés

au milieu des trois saults d'eau qui l'intéressaient si vivement; comme il admirerait la vallée du grand fleuve, non plus couverte de forêts, mais se déroulant devant lui jusqu'aux limites de l'horizon, parsemée de champs, de bourgs et de villages, traversée par des voies ferrées sur lesquelles glissent avec la vitesse de l'oiseau de longs convois de voitures guidés par une colonne de fumée ! » (Ferland.)

Ayant obtenu les renseignements qu'ils désiraient sur le cours du fleuve, les Français retournèrent à leurs barques accompagnés par un grand nombre de sauvages dont quelques-uns, les voyant las, les chargèrent sur leurs épaules et les portèrent jusqu'à la plage. Ils les suivirent ensuite aussi longtemps qu'ils le purent le long des berges.

Le 11 octobre, la petite troupe rejoignit le havre de Sainte-Croix où les maîtres et mariniers qui n'avaient pas pris part à l'expédition avaient élevé devant les navires un fort, entouré d'une palissade de grosses pièces de bois plantées debout les unes contre les autres, et garni d'artillerie.

Le lendemain, accompagné de cinquante hommes, Cartier alla voir le chef du pays à son village de Stadaconé, distant d'une demi-lieue. Les habitants de ces cabanes lui montrèrent les peaux de cinq têtes d'hommes étendues sur des bois, comme du parchemin; elles provenaient de sauvages d'une tribu résidant au Sud, qui leur faisait continuellement la guerre. On lui apprit que deux ans auparavant ces barbares étaient venus assaillir les gens de Saguenay, au nombre de deux cents, hommes, femmes et enfants, qu'ils les avaient surpris la nuit dans une île du Saint-Laurent, avaient mis le feu à l'entour du lieu où ils dormaient, et les avaient tous tués, sauf cinq qui échappèrent. Les naturels se plaignaient fort de cette attaque et se promettaient bien d'en tirer vengeance.

Vêtus de peaux de bêtes et les pieds nus, ils avaient toujours sur eux une herbe dont ils faisaient grand

amas durant l'été pour l'hiver. « Ils l'estiment fort, dit Cartier, qui parle de cela comme d'une étrange curiosité, et les hommes seulement en usent de la façon qui suit: Ils la font sécher au soleil et la portent à leur cou, dans une petite peau de bête en guise de sac, avec un cornet de pierre ou de bois ; puis à toute heure ils font poudre de ladite herbe, la mettent à l'un des bouts dudit cornet, placent un charbon de feu dessus et soufflent par l'autre bout tant qu'ils s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et les narines, comme par un tuyau de cheminée. Ils disent que cela les tient sains et chaudement et ils ne vont jamais sans lesdites choses. Nous avons expérimenté cette fumée, après laquelle avoir mis dans notre bouche il semble y avoir de la poudre de poivre, tant elle est chaude. »

De retour à leur lieu de stationnement, Jacques Cartier et ses compagnons allaient y être soumis pendant de longs mois aux atteintes d'un âpre et dur climat. Au Canada, l'hiver est en effet plus rigoureux que dans les contrées européennes situées à la même latitude. Nulle chaîne de montagnes ne protège le pays contre les vents glacés de l'ouest et du nord-ouest, et près de là s'étendent les froides régions arctiques. En quelques semaines la transformation est accomplie. De tous côtés les plaines immenses sont ensevelies sous une épaisse couche de neige. Au milieu d'elles, les forêts de sapins, sombres et silencieuses, s'étendent à l'horizon. Quel triste aspect présente alors ce pays naguère encore si vert, si animé et si riant !

« Dans le jour, un horizon terne, un ciel gris ou chargé de nuages noirs, quelquefois un jaune et fugitif rayon de soleil pareil au dernier regard d'un malade qui s'éteint ; puis une obscurité subite sans les douces lueurs du crépuscule et, dans les nuits parfois lucides, des étoiles qui ressemblent à de froides pointes d'acier clouées au firmament et une lune pâle qui ressemble à un disque de glace. Pas une mélodie dans

les airs, pas un mouvement dans les champs ni dans les bois. Les lacs et les rivières, enchaînés par les glaces, ont perdu leurs doux murmures ; les insectes avec leurs larves sont cachés dans les réduits imperceptibles d'où ils ne sortiront qu'au printemps; les oiseaux se sont enfuis vers des régions plus chaudes ; les écureils mêmes, ces vifs habitants des forêts, émigrent ; les ours et les ratons se bloquent dans une ténébreuse retraite; les daims et les élans se retirent dans les profondeurs des forêts; les loups seuls errent encore à l'aventure, cherchant une proie sur cette terre dépeuplée et dans leurs appétits faméliques poussent des hurlements sinistres.

« Parfois aussi, une corneille égarée fend l'air comme une flèche noire et s'abat sur un rameau de sapin en jetant un cri aigu. De temps à autre, dans les ombres du soir, retentissent les accents du hibou cornu, dont les modulations plaintives, pareilles aux gémissements d'une voix humaine, épouvantent comme un sinistre augure, comme un chant funèbre, le voyageur solitaire qui les entend résonner dans le silence des nuits. Mais quelquefois, dans cette immobilité de la nature, tout à coup le vent d'hiver se lève, et dans son vol impétueux balaie les plaines de neige comme le simoun les sables du désert. La tempête éclate et les grandes tiges de sapin s'inclinent sous sa puissance, se courbent l'une contre l'autre, s'entre-choquent et se rompent avec un fracas pareil à celui d'une muraille qui s'écroule ou d'une mer en furie qui se brise sur les rochers. En un instant les géants séculaires des forêts sont mutilés et découronnés, et la terre est jonchée de leurs larges rameaux. Après ces ouragans le ciel redevient clair et serein, la neige brillante, trop brillante même, car elle fatigue les yeux et à certains moments son éclat est dangereux. » (Xavier Marmier.)

Au début de l'hivernage quelques difficultés s'élevèrent entre les sauvages et les Français qui, par mesure

de sûreté, entourèrent alors le fort de fossés larges et profonds avec porte à pont-levis ; la paix fut cependant bientôt rétablie.

De la mi-novembre au 18 avril les navires furent continuellement enfermés dans les glaces, dont l'épaisseur dépassait deux brasses ; sur la terre il y avait quatre pieds de neige ; à l'intérieur des bâtiments les breuvages étaient gelés dans les futailles et une épaisseur de quatre doigts de glace recouvrait les parois du bord. Au mois de décembre la mortalité se mit dans la population du voisinage, et plus de cinquante indigènes succombèrent en quelques jours ; défense fut faite aux autres de venir au fort ou aux alentours.

Malgré cette précaution les équipages furent atteints ; les malades perdaient rapidement leurs forces, leurs jambes enflaient, leurs nerfs se retiraient et devenaient noirs comme du charbon ; des taches de sang apparaissaient à la peau ; l'infection gagnait les hanches, les cuisses, les épaules et les bras ; les gencives pourrissaient et tombaient avec les dents. A la mi-février, sur cent dix hommes il n'y en avait pas trois capables de secourir les autres ; vingt-cinq étaient morts, plus de quarante se trouvaient dans un état désespéré, tous avaient à peu près perdu l'espérance de retourner au pays natal lorsque le hasard leur fit découvrir un remède merveilleux.

Un jour, le capitaine, sorti du fort, aperçut une bande de gens de Stadaconé ; un des sauvages qui se trouvait parmi eux avait été atteint quelque temps auparavant de la même affection que les équipages et il paraissait guéri. Interrogé, il répondit qu'il avait bu le jus des feuilles d'un arbre dont il envoya par des femmes chercher quelques rameaux. Cartier fit prendre de cette infusion aux malades dont la guérison fut complète en moins de huit jours.

C'était le scorbut qui avait si cruellement éprouvé l'expédition dont la nourriture, à défaut de viande

fraîche, avait forcément consisté en salaisons et vivres apportés d'Europe.

Au retour de la belle saison, la Petite-Hermine était abandonnée sur place par suite de l'affaiblissement des équipages, et Cartier, répartissant ce qui lui restait d'hommes sur la Grande-Hermine et l'Émerillon, commençait à descendre le Saint-Laurent. Il emmenait, pour les présenter au roi, quelques sauvages qui ne survécurent que peu de temps à cette exhibition.

Les deux navires rentraient au port de Saint-Malo le 16 juillet 1536, deux mois après leur départ du havre de Sainte-Croix.

En 1843, sur les indications de quelques chasseurs, les restes de la Petite-Hermine ont été retrouvés dans la rivière de Saint-Charles, à l'endroit où la flottille avait passé l'hiver de 1535-1536. Ils ont été remis à la mairie de Saint-Malo, et figurent au musée de cette ville.

III

Troisième voyage du pilote malouin à la Nouvelle-France, où se rend de son côté le sieur de Roberval, nommé vice-roi.

A son retour en France, Cartier avait rendu compte au roi François Ier des résultats de son voyage. Les découvertes déjà faites devaient, semblait-il, déterminer une nouvelle tentative ; mais la France était alors engagée dans une lutte acharnée avec l'Espagne et plusieurs années se passèrent avant que la voix de l'explorateur malouin fût écoutée. Sa relation trop fidèle ne provoquait d'ailleurs pas l'enthousiasme ; le froid terrible éprouvé dans les contrées qu'il avait reconnues, les pertes subies par ses équipages durant le long hiver passé dans les neiges et les glaces, l'absence de mines d'or et d'argent que l'on recherchait surtout dans ces pays lointains, avaient soulevé des oppositions qui retardèrent jusqu'à l'année 1540 toute expédition.

Mais, d'autre part, on faisait valoir l'importance qu'il y avait à découvrir une route allant directement à la Chine, but principal des efforts de tous les navigateurs de ce temps, et, quant au Canada, les avantages que l'on pourrait retirer du commerce des pelleteries avec les indigènes ; enfin nombre de gentilshommes à la cour estimaient indigne de renoncer à s'établir dans une partie du Nouveau-Monde où les Espagnols avaient déjà conquis un vaste empire.

L'un d'eux, François de la Rocque, sieur de Roberval,

noble de Picardie, était, par lettres patentes du 15 janvier 1540, nommé vice-roi et lieutenant général en Canada, Hochelaga, Saguenay, Terre-Neuve, Belle-Isle, Labrador et autres lieux. Le 15 juin 1540, un édit l'autorisait à « lever une armée de volontaires avec victuailles et artillerie. » Il lui était en outre permis, pour compléter le nombre de ses hommes, de prendre dans les prisons cinquante individus coupables de lèse-majesté ou de crimes, à l'exception des faux monnayeurs.

Le 17 octobre 1540, Jacques Cartier était adjoint au sieur de Roberval en qualité de capitaine-général et maître pilote de tous les navires destinés à l'expédition. 45 000 livres étaient accordées pour les frais qu'elle devait entraîner. Cartier en reçut les deux tiers pour acheter ou noliser cinq navires de 400 tonneaux de charge, le gallion l'Émerillon, « déjà vieil et caduc », devait servir au radoub desdits navires.

Au printemps de 1541, les bâtiments étaient équipés à Saint-Malo et tous les hommes rendus à bord, mais l'artillerie et les munitions manquaient encore ; Roberval autorisa Cartier à partir seul pendant qu'il se rendait lui-même à Honfleur pour achever de réunir le matériel avec lequel il irait le rejoindre au Canada.

Le 23 mai, la petite flotte, munie de provisions pour deux ans, mettait à la voile ; mais les vents contraires et les tourmentes la retinrent en mer pendant trois mois et elle n'arriva que le 23 août au havre de Sainte-Croix. Le manque d'eau pendant la traversée fut tel que l'on dut abreuver avec du cidre les chèvres, porcs et autres animaux que l'on avait emportés pour multiplier dans le pays.

Bien reçu par les indigènes, auxquels il évita de donner des nouvelles trop exactes du sort de ceux qu'il avait emmenés lors de son second voyage, Cartier choisit comme lieu de stationnement l'embouchure d'une petite rivière à quatre lieues de Sainte-Croix, et y mit en sûreté trois des navires qu'il entendait gar-

der, pendant qu'il renvoyait les deux autres à Saint-Malo sous le commandement de Marc Jalobert, son beau-frère, et d'Étienne Noël, son neveu.

Pendant que ses hommes construisaient des logements, des ouvrages de défense afin de se mettre à l'abri de toute attaque, et commençaient des défrichements, le capitaine résolut de remonter jusqu'à Hochelaga et d'essayer de franchir les saults qui barraient le fleuve après cette bourgade, afin de se rendre au pays de Saguenay où les sauvages prétendaient que l'on trouvait de l'or et d'autres métaux. Ils affirmaient, en outre, que l'on y parvenait par une grande rivière dont l'embouchure se voyait du haut du Mont-Royal. C'était la rivière des Outaouais à laquelle ils faisaient allusion.

La violence du courant dans le premier sault du Saint-Laurent rendant impossible la remontée en barque, les Français descendirent à terre et trouvèrent un sentier qu'ils suivirent jusqu'au deuxième sault, où les naturels d'un village voisin, qui leur apportèrent des vivres, les informèrent qu'après le troisième sault le fleuve n'était plus navigable.

Revenu à ses navires, Cartier trouva ses compagnons inquiets; les sauvages avaient cessé de venir les voir et de leur fournir des provisions. L'un d'eux, maltraité par un jeune gentilhomme qui faisait partie des équipages, avait tué son agresseur en le jetant du haut d'un cap et s'était défait de la même manière d'un autre soldat venu au secours de son camarade. Le fort fut mis en état de résister à une surprise; mais les attaques des naturels, les incommodités de l'hiver, le manque de vivres frais, les maladies découragèrent les équipages et Cartier, ne voyant pas arriver Roberval, finit par se décider à retourner en France.

En vue de la côte de Terre-Neuve, il rencontra le vice-roi qui, parti de la Rochelle le 16 avril 1542, amenait avec lui, sur trois navires équipés aux frais du

roi, deux cents colons des deux sexes et plusieurs gentilshommes. Cartier lui fit connaître qu'il n'avait pu, avec sa petite troupe, résister aux sauvages dont les continuelles agressions avaient amené son départ, mais que le pays paraissait fertile et riche, car on y trouvait des cristaux ressemblants à des diamants et de la poudre d'or. Ces renseignements fournis, le capitaine malouin, dont l'accord avec le sieur de Roberval ne paraît pas avoir été des plus parfaits, continua sa route vers la Bretagne. Il était de retour dans sa ville natale en octobre 1542, car le 21 de ce mois il y tenait sur les fonts baptismaux Catherine, fille de René Moreau, sieur de la Péraudière, et de damoiselle Roze des Pallys.

Roberval, de son côté, achevait la traversée qu'il avait entreprise et arrivait dans le courant de juillet au lieu même où Cartier avait hiverné. Il y fit construire ou réparer les bâtiments nécessaires pour loger tout son monde. Ils consistaient en un fort érigé sur la hauteur voisine et contenant deux grosses tours, avec diverses chambres, une cuisine, un four, des moulins et un puits. Une autre tour à deux étages, près de la rivière, servait de dépôt pour les provisions. Ces dispositions prises, deux des navires furent renvoyés en France pour y chercher des vivres.

La nouvelle colonie fut aussi cruellement éprouvée, pour les mêmes causes, que les équipages de Cartier dans son premier hivernage. Plus de cinquante personnes succombèrent, pendant les neiges, aux atteintes du scorbut.

Pour maintenir l'ordre au milieu de ce personnel, dont une partie sortait des prisons, il fallut recourir au fouet et à la corde; un voleur fut pendu, on fustigea des hommes et des femmes, « au moyen de quoi ils vécurent en paix et tranquillité. »

Les glaces du Saint-Laurent commencèrent à disparaître au mois d'avril 1543 et, les expéditions redevenant possibles, Roberval voulut compléter les décou-

vertes de Jacques Cartier en remontant la rivière de Saguenay. Il s'y engagea avec huit barques montées par 70 hommes et conduites par le pilote Jean Fonteneau, plus connu sous le nom de Jean Alfonse, originaire de Saintonge, près Cognac, qui avait déjà fait de nombreux voyages à la côte d'Afrique. Il existe de lui à la Bibliothèque Nationale (fonds français, 676) une intéressante Cosmographie universelle. Durant cette expédition, il releva les côtes des pays le long desquels on naviguait.

Pendant le voyage, une des barques se perdit et huit hommes se noyèrent. Alfonse fut ensuite chargé de remonter vers le Labrador afin de trouver un passage conduisant aux Indes orientales, mais ayant rencontré des montagnes de glace qui l'empêchèrent d'avancer, il se vit obligé de revenir auprès de M. de Roberval sans avoir réussi dans sa mission.

Toutes ces contrariétés découragèrent le vice-roi. D'ailleurs, malgré les pertes éprouvées par la petite colonie, les vivres manquaient et la famine aurait achevé la destruction de ces malheureux si les sauvages ne leur avaient donné quelques secours. Enfin, le roi François Ier, qui allait se trouver encore aux prises avec Charles-Quint, chargea Cartier de retourner une quatrième fois aux terres qu'il avait découvertes et de ramener en France les survivants et M. de Roberval, dont l'influence sur les populations de Picardie, théâtre de la nouvelle guerre, pouvait lui être utile.

Ainsi s'acheva le premier essai de colonisation au Canada. Le nom de Jacques Cartier disparaît de l'histoire après ce dernier voyage. Retiré à Saint-Malo, il y mourait le mercredi 1er septembre 1557, ainsi que l'atteste une inscription récemment découverte sur les registres d'audience de cette ville.

« Aucun navigateur n'avait encore osé de son temps, si rapproché de celui de Colomb, pénétrer jusque dans le cœur même du Nouveau-Monde. En s'aventu-

rant dans le climat rigoureux du Canada, où la terre est couverte de neige et les communications fluviales interrompues durant six mois de l'année, en hivernant deux fois au milieu de peuplades sauvages dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de cette époque.

« Avec lui commence la longue série des voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au sault Saint-Louis, conduisit successivement les Français dans la vallée du Mississipi, dans le bassin de la baie d'Hudson et jusque dans les immenses contrées que baigne la mer Pacifique.

« Pour récompense de ses découvertes, on dit qu'il fut anobli par le roi de France, mais sa gloire la plus durable sera toujours d'avoir placé son nom à la tête des annales canadiennes et ouvert la première page d'un nouveau livre dans la grande histoire du monde. »

C'est en ces termes que le hardi navigateur malouin est jugé par l'historien national du Canada, et personne ne saurait mieux dire.

IV

Comment les Français allèrent en Floride. — Triste fin de l'expédition.

En 1560, les protestants de France, longtemps persécutés, avaient fini par s'organiser, et une nouvelle guerre civile allait sans doute éclater lorsque l'amiral de Coligny, voulant prévenir ce malheur, songea à créer dans le Nouveau-Monde un établissement où la liberté de conscience serait assurée aux huguenots qui voudraient s'y rendre. En 1555, il avait envoyé dans le même but, au Brésil, une expédition qui avait échoué; mais cet essai malheureux ne le découragea pas et il entreprit de porter ses efforts vers une région encore inconnue, la Floride. On désignait alors sous ce nom la côte des États-Unis actuels sur l'Atlantique. « La terre voisine de ces pays-là, écrivait un contemporain, est tellement chargée d'arbres et de fleurs et la mer semblablement, que quelque profonde qu'elle soit, se dirait-on que c'est un pré le plus beau et verdoyant que l'on voit ici durant le printemps. Et l'ayant vue telle, tant les notres qu'autres d'Europe, l'appelèrent Floride. » (Thevet.)

Les Espagnols, qui les premiers s'étaient engagés dans cette contrée, croyaient y découvrir des mines d'or et, suivant une tradition universellement accréditée chez eux, une fontaine merveilleuse dont les eaux rendaient la santé et la jeunesse à ceux qui en buvaient. Ils y trouvèrent des forêts et des marécages au milieu desquels les indigènes, torturés par eux,

pour les contraindre à livrer des trésors imaginaires, se vengèrent en anéantissant ces cruels envahisseurs.

La Floride était donc abandonnée par les Espagnols lorsque Coligny entreprit de la coloniser. Il choisit pour diriger l'expédition un gentilhomme de la religion réformée, dont il connaissait la bravoure, Jean Ribaut. Celui-ci, parti du Havre le 18 février 1562 avec deux navires portant bon nombre de soldats et ouvriers, presque tous calvinistes, arrivait après deux mois de traversée à la côte de la Floride, près de l'embouchure d'un fleuve dont il remontait quelque temps le cours. Pour symboliser par un témoignage matériel la prise de possession de la contrée, il fit dresser près du rivage une pierre sur laquelle on grava les armes de France.

Les indigènes, après quelques marques de défiance bientôt dissipées, se pressaient autour des arrivants et leur apportaient du poisson, des graines et du gibier; ils recevaient en échange des bracelets d'étain argenté, des couteaux et des miroirs.

Ribaut, satisfait de cet accueil, émerveillé par le paysage qu'il avait sous les yeux, résolut d'installer la colonie dans cet endroit et y construisit un fort suffisant pour loger les vingt-huit hommes qui acceptaient de rester dans ce lieu sous promesse de prompts secours.

Le 20 juillet 1562, cinq mois après son départ, Ribaut revoyait les côtes de France. Il y trouvait la guerre civile, dont le signal avait été donné par le massacre de Vassy; les efforts qu'il put faire pour rejoindre Coligny et l'intéresser au sort des colons abandonnés à la Floride, restèrent sans résultat. Réfugié en Angleterre avec d'autres protestants compromis par l'exaltation de leurs opinions religieuses, il y publia, en 1563, une relation de son voyage. Ce livre eut un grand retentissement, que vint augmenter encore la rencontre en mer, non loin des côtes anglaises, d'une embarcation informe où quelques hommes, réduits par la faim et la soif à l'état de squelettes am-

bulants, allaient rendre le dernier soupir. C'étaient les survivants de l'expédition dont Ribaut, dans son ouvrage, racontait les débuts.

Par quels déplorables événements avait donc été éprouvée la colonie abandonnée à elle-même? Il faut bien le dire, l'insubordination s'était promptement répandue parmi ses membres. Le chef qui leur avait été laissé, le capitaine Albert, voulant réprimer les dissensions, condamna au supplice un nommé Guernache, ancien tambour aux gardes françaises, et le pendit lui-même, personne ne voulant servir de bourreau. Un autre soldat fut dégradé et exilé à trois lieues dans une île du fleuve où, malgré la promesse de lui envoyer des vivres, Albert le laissa mourir de faim. Ces actes de froide cruauté exaspérèrent les camarades des victimes qui se jetèrent sur le capitaine et le massacrèrent.

Les derniers jours de l'année 1563 s'écoulant sans que les secours promis de France apparussent à l'horizon, tous se crurent abandonnés, — ils ne se trompaient pas du reste, — et malgré leur inexpérience ils résolurent de construire un navire qui leur permettrait de revenir en Europe. La forêt voisine leur fournit les bois nécessaires; la résine des arbres remplaça le goudron; la mousse servit d'étoupe; des lianes tressées tinrent lieu de cordes; quant aux voiles, on parvint à en fabriquer en sacrifiant les chemises et les draps. Dans leur joie de retourner en France et sans tenir compte de la longueur de la traversée comme de l'inconstance des vents, ces malheureux partirent avec si peu de vivres que la disette les obligea bientôt à réduire les rations. Surpris par les calmes si fréquents sous les tropiques, ils n'avancèrent pas de vingt-cinq lieues en trois semaines; les aliments devenaient alors si rares qu'ils étaient contraints de ne manger chacun que douze grains de maïs par jour.

Ils n'eurent plus ensuite que les souliers et les collets de cuir de leurs vêtements qu'ils découpèrent pour les

mâcher. Comme boisson ils usaient de l'eau de mer qui ne faisait qu'exciter leur soif. Ils demeurèrent ainsi durant un fort long temps pendant lequel une partie mourut d'épuisement. Malgré l'extrême faiblesse à laquelle ils étaient réduits par la famine qui « de si près les accompagnait », ils se voyaient contraints de jeter continuellement l'eau qui, de toute part, entrait dans leur barque dont une tempête avait défoncé l'un des côtés. Après avoir passé trois jours sans manger ni boire, quelques-uns proposèrent de tuer celui d'entre eux que le sort désignerait ; ses membres dépecés permettraient aux survivants de prolonger leur existence. Cette abominable proposition fut acceptée, la malheureuse victime égorgée, et ses compagnons dévorèrent cette chair encore palpitante. L'arrivée du bâtiment en vue de l'Angleterre empêcha sans doute d'autres meurtres. Débarqués par le capitaine du navire qui les avait sauvés, les survivants, conduits à Londres, furent présentés à la reine Élisabeth qui daigna écouter le récit de leurs aventures et s'intéresser vivement aux détails qu'ils lui donnèrent sur le pays par eux abandonné.

Telle fut la triste fin de la première tentative d'établissement dans cette partie de l'Amérique du Nord.

« De vérité, dit un de ceux qui ont raconté cette aventure, ce fut manquer de foi et une inhumanité soit au capitaine Ribaut, soit à celui qui l'avait envoyé, de n'avoir autre soin de ces gens-là et les laisser sans secours de vivres ni des vaisseaux pour revenir. » Et le vieil écrivain à qui nous empruntons ces lignes termine sa trop juste critique par cette réflexion humoristique : « C'est chose qu'on doit principalement désirer en voyage si lointain d'avoir un cheval à l'étable sur lequel on se puisse asseurer, arrivant quelque changement en un État ou accident en la mer. » (Lescarbot.)

V

Entreprise du capitaine Laudouinière. — Construction du fort Caroline.

Après la paix conclue entre Charles IX et les huguenots, l'amiral de Coligny, « qui ne s'était souvenu de ses gens tandis qu'il faisait la guerre à son prince, en parla au roi au bout de deux ans, lui remontrant qu'on n'en avait aucune nouvelle et que ce serait dommage de les laisser perdre. A cause de quoi Sa Majesté lui accorda de faire équiper trois vaisseaux pour les aller chercher et secourir ; mais il était bien tard ! »

Ce passage de l'historien de la Nouvelle-France donnerait lieu de croire que les désastres survenus à la Floride étaient restés ignorés de Coligny, qui n'aurait pas eu connaissance du livre de Ribaut et de l'arrivée des colons survivants en Angleterre. Quoi qu'il en soit, l'amiral obtint le consentement du roi et chargea de la conduite de l'entreprise un gentilhomme poitevin qui avait accompagné Ribaut dans son premier voyage, René de Goulaine de Laudouinière (1). C'était un de ses familiers, froid, honnête, conscien-

(1) Nous suivons ici, pour l'orthographe du nom de ce capitaine, la version de M. Guérin. (Les Navigateurs français.) C'est le René de Laudonnière du père Charlevoix, le capitaine Laudunière d'Urbain Chauveton et de la cosmographie de Thevet. Le nom de Laudonnière n'existe dans aucun document géographique. La seigneurie de Laudouinière était située paroisse de Vieillevigne, en Poitou.

cieux, « d'une insigne piété et habile en beaucoup de choses, surtout de celles de la marine. » Coligny lui fit compter 150.000 livres pour le voyage.

Les volontaires ne manquèrent pas ; l'expédition projetée faisait grand bruit ; les merveilleuses conquêtes des Espagnols, les trésors qu'ils avaient découverts transportaient les imaginations. Des gentilshommes demandèrent à partir. M. d'Ottigny fut engagé comme lieutenant, M. d'Erlach comme enseigne ; MM. La Rocheferrière, de Marillac, de Grontaut, Normans de Pompierre partaient en qualité de volontaires. Un dessinateur de talent, Jacques Lemoyne, se joignait à eux ; une partie de ses dessins, conservée avec leur texte explicatif, donne sur ce voyage et ses dramatiques incidents des détails d'une extrême précision. Les frères Michel et Thomas Vasseur, chargés de la conduite des navires, étaient deux des meilleurs pilotes de leur temps.

Le départ du Havre eut lieu le 22 avril 1564. Des trois navires, le plus grand, l'Élisabeth, jaugeait cent vingt tonneaux ; le second, le Breton, cent ; et le troisième, le Faucon, soixante ; bien faibles esquifs pour de si longues et si dangereuses traversées.

Après avoir renouvelé sa provision d'eau à l'île de Saint-Domingue, la flottille arrivait le 22 juin en vue des rivages de la Floride, et le 24, Laudouinière prenait terre près du lieu où Ribaut avait planté les armes de France. Les naturels, accourus en foule, manifestèrent le plus vif contentement, et lui firent voir la pierre laissée par son prédécesseur ; ils l'avaient couronnée de lauriers et entourée de paniers de grains.

Ils la baisèrent plusieurs fois et invitèrent les Français à faire de même.

Le pays aux alentours paraissait fertile, les forêts abondaient en gros gibier ; le maïs et les fruits ainsi que la chasse et la pêche devaient assurer les ressources quotidiennes ; les indigènes connaissaient les métaux précieux et montraient des lingots d'argent provenant

de l'intérieur ; dans le fleuve même une petite île, de défense facile, semblait indiquée pour un établissement. Laudouinière, d'accord avec ses officiers et les pilotes des navires, résolut de s'y installer; il fit débarquer tout le matériel, renvoya en France l'Élisabeth avec son équipage et garda les deux autres bâtiments pour les besoins de l'avenir. Son premier soin fut ensuite de pourvoir à la construction d'un fort ; à l'ouest l'île fut défendue par un rempart de gazon contre une attaque soudaine ; des palissades et des fascines garantirent les approches sur les autres côtés. Des baraques en planches, construites presque à ras du sol pour éviter de donner prise aux ouragans, servirent d'habitation ; les canons, mis en place, battaient les deux rives du fleuve.

La fortification achevée, Laudouinière donna le nom du souverain à la citadelle, et le drapeau aux fleurs de lys flotta sur les remparts de la Caroline.

Les premiers rapports avec les indigènes avaient été excellents, mais peu à peu les tributs que leur réclamaient les nouveaux arrivants, d'abord amicalement, puis par la menace et la force, dissipèrent rapidement leur confiance, et ils en vinrent à considérer comme des ennemis ces exigeants envahisseurs. Mais le plus grand fléau de la nouvelle colonie venait du caractère même des émigrants ; « quoique le patriotisme et l'enthousiasme religieux eussent inspiré cette expédition, la classe inférieure des colons n'était qu'un amas d'hommes sans principes, aveuglés par leur désir de faire une fortune rapide, et les mutineries y étaient communes. » (Lorain.)

Il s'en fallut de peu que Laudouinière n'éprouvât le sort du capitaine Albert, massacré lors de la première tentative d'établissement ; un des mécontents, nommé Legendre, proposa de l'empoisonnner, puis de le faire sauter en plaçant sous son lit un baril de poudre. Le maître artificier refusa de se prêter à ce meurtre en livrant les munitions nécessaires pour l'accomplir.

Enfin plusieurs matelots, dégoûtés du travail aux fortifications et sachant par expérience qu'aux Antilles il y avait du butin à faire sur les Espagnols, s'embarquèrent dans le vaisseau stationnaire et s'enfuirent après avoir coupé les amarres. Laudouinière les fit poursuivre, mais sans succès, car ils avaient déjà gagné la haute mer.

D'autres, fatigués de prêter la main à la construction de barques destinées à remplacer celles qui avaient été dérobées par les déserteurs et voulant comme eux se rendre aux Antilles « afin de se faire tous riches », se réunirent au nombre de soixante, sous la direction d'un nommé Desfourneaux. Envahissant brusquement les logements des officiers, ils firent prisonnier le chef de l'expédition et ses lieutenants d'Ottigny et d'Erlach. Ils forcèrent ensuite Laudouinière, en le menaçant de lui couper la gorge s'il s'y refusait, à leur signer une permission d'embarquement sous le prétexte d'aller chercher des secours aux Iles. Après avoir dissipé les ressources de la Caroline, ils équipèrent les deux barques que l'on venait d'achever, et les chargeant de provisions ils mirent à la voile le 8 décembre. Ils emmenaient de force, pour diriger leur navigation, les pilotes Michel Vasseur et Trenchant. Comme disaient les quatre ou cinq meneurs qui avaient pris la direction du complot, si le fait était trouvé mauvais en France, « ils auraient le moyen de se retirer en Italie ou ailleurs, attendant que les colères se passent, puis il surviendrait quelque guerre qui ferait tout oublier. »

Parvenus en vue de Cuba, ces pirates s'emparèrent d'un brigantin espagnol chargé d'huile et de vin, puis d'une caravelle de 60 tonneaux et d'une patache portant le gouverneur de la Jamaïque avec beaucoup de richesses en or, argent et marchandises. Ne se contentant pas de cette prise inespérée, ils délibérèrent d'aborder à la Jamaïque où le gouverneur promettait de leur faire remettre une forte rançon. Ils exigeaient en outre cinq ou six singes appelés sagouins et autant

de beaux perroquets, car ils ne reculaient plus devant la satisfaction d'aucun de leurs caprices. Mais pendant qu'ils étaient à l'ancre dans une anse déserte où ils se croyaient à l'abri de toute attaque, ils furent surpris à l'aube naissante par des navires espagnols qui leur barraient la sortie pendant que des troupes les cernaient par terre. L'enfant chargé du message relatif à la rançon auprès de la femme du gouverneur prisonnier avait donné l'éveil. Vingt-six hommes, parmi lesquels les chefs du complot, parvinrent à s'échapper sur le brigantin; six furent tués en se défendant; on vendit les autres comme esclaves ou on les déporta dans les prisons d'Espagne.

Parmi ceux qui avaient pu s'enfuir se trouvait le pilote Trenchant, qui n'avait accepté qu'à son corps défendant la direction d'une des barques au départ du fort Caroline. D'accord avec cinq ou six des moins compromis, il dirigea le navire sur la Floride pendant le sommeil des autres rebelles. Les hommes, affamés, descendirent à terre où ils furent surpris par Laudouinière qui avait été rétabli dans son autorité après leur départ.

Les quatre principaux coupables, traduits devant un tribunal militaire improvisé, furent condamnés à être pendus. Comme c'étaient de vieux soldats, le capitaine les fit passer par les armes avant d'attacher leurs corps aux potences élevées à l'embouchure de la rivière. Telle fut l'issue de cette mutinerie, qui devait bientôt amener de cruelles représailles des Espagnols et la ruine de la colonie française en Floride.

Malgré la diminution du nombre des hommes qui restaient à la Caroline, le gaspillage des vivres par les mutins avant leur départ, la négligence des autres qui, étrangers à la culture, n'avaient même pas songé à semer et à récolter le grain nécessaire à leur nourriture, amenèrent une extrême disette que les reconnaissances à l'intérieur, dirigées par les lieutenants de

Laudouinière ou par lui-même, ne parvinrent pas à conjurer. Il y eut bientôt une telle famine que l'on en fut réduit à piler dans un mortier des racines bouillies pour en fabriquer du pain; un des soldats alla jusqu'à éplucher parmi les ordures des arêtes de poisson et les réduisit en une pâte dont il essaya de se nourrir.

Les naturels, devenus hostiles, s'éloignaient à l'approche des Français et engageaient la lutte lorsque ceux-ci voulaient leur prendre leurs vivres. Ils étaient courageux, hardis et féroces. Les dessins de Lemoyne indiquent à quelles mutilations ils soumettaient les cadavres des vaincus, qu'ils scalpaient et auxquels ils coupaient les bras et les jambes; le tronc était ensuite empalé d'une flèche et laissé sur le terrain de la lutte. Les membres coupés, les chevelures arrachées aux crânes étaient fichés sur des pieux plantés autour des cabanes des vainqueurs.

La dernière expédition à la recherche du maïs faillit se terminer par un désastre, et sans l'extrême énergie du lieutenant d'Ottigny qui la conduisait elle aurait abouti à un massacre. Le chef au village duquel il s'était rendu à la tête d'une trentaine d'hommes l'avertit qu'il avait vu par les chemins des flèches au bout desquelles il y avait des cheveux longs, signe certain de guerre dénoncée et ouverte: il lui fit comprendre que les Floridiens avaient délibéré d'abattre des arbres au travers de la route qu'il devait suivre à son retour; il lui apprit enfin que des embuscades étaient préparées sur son passage, et que le nombre de ses ennemis augmentait d'heure en heure.

D'Ottigny était un officier d'un courage éprouvé; ces avis, et une tentative sur un de ses soldats que l'arrivée de plusieurs Français empêcha seule d'être égorgé, ne modifièrent en rien sa résolution; il avait reçu une mission, il entendait la remplir et ne partir qu'avec les provisions dont ce chef avait promis la remise. Elles ne furent prêtes qu'après un délai de plusieurs jours. Alors d'Ottigny donna l'ordre du

retour au fort Caroline. Chacun de ses hommes portait un sac de maïs pour regagner les barques, auxquelles on ne pouvait parvenir qu'en traversant la forêt sur un espace assez considérable.

A peine la tête de la colonne était-elle engagée sous bois qu'elle fut assaillie par une troupe de deux ou trois cents Indiens qui la criblèrent de flèches et l'attaquèrent avec furie. Les détonations des armes à feu et les ravages causés par les arquebusades les dispersèrent, mais la colonne, dégagée et reformée, avait à peine fait quatre cents pas que, de nouveau, elle était chargée en tête pendant que les premiers agresseurs l'attaquaient en queue. Ce second assaut, au dire de Laudouinière, fut tellement soutenu « que le seigneur d'Ottigny y fit un aussi grand devoir qu'il est possible à homme de bien de faire. »

Le combat dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Acharnés à la poursuite de ces envahisseurs, les Floridiens, s'abritant avec rapidité dès qu'ils voyaient les arquebuses en joue, ripostaient par des flèches qui trop souvent atteignaient leur but, et les Français auraient peut-être succombé sous le nombre si d'Ottigny ne s'était avisé de faire rompre tous les traits que l'on trouvait, ce qui ne permit plus aux adversaires de renouveler leur provision comme ils le faisaient d'abord dès que l'ennemi s'était écarté.

Lorsqu'on arriva enfin aux barques, deux soldats avaient été tués, vingt-deux blessés plus ou moins grièvement, et tout ce qui restait de maïs ne représentait plus que la charge de deux hommes ; car dès que le combat avait commencé chacun avait été contraint de laisser à terre son sac pour se défendre. Parmi les blessés se trouvaient le dessinateur Lemoyne et le lieutenant d'Ottigny, dont la bravoure et l'intelligente initiative avaient sauvé l'expédition.

La situation de la colonie était désespérée, et pour ne pas laisser ses compagnons mourir de faim et de misère, Laudouinière résolut de retourner en France

sur le dernier navire qui lui restait. C'était le Breton, que les charpentiers durent exhausser d'un pont pour permettre d'embarquer tous les hommes. On y travaillait lorsqu'une flotte anglaise, conduite par le capitaine Hawkins, qui venait de vendre une cargaison d'esclaves nègres aux Antilles, apparut à l'horizon. Par sympathie pour des Français du culte réformé qu'il pratiquait lui-même, il leur fournit des vivres et leur laissa l'un de ses navires pour regagner l'Europe. Aussitôt après son départ les préparatifs de retour se continuèrent avec activité ; on chargea les bâtiments, le fort fut en partie démoli afin de ne pas servir à quelque ennemi, et tout était prêt le 28 août quand plusieurs voiles apparurent à l'horizon. C'était une flotte française commandée par Jean Ribaut.

VI

Deuxième voyage de Jean Ribaut à la Floride. — Massacre des colons par les Espagnols.

Quelques mutins, renvoyés en France par Laudouinière lorsque les premiers troubles s'étaient produits dans la colonie naissante, l'avaient desservi auprès de Coligny qui résolut de pourvoir à son remplacement. Il choisit pour lui succéder l'homme qui avait déjà conduit la première expédition, Jean Ribaut, sur l'énergie duquel il pouvait compter pour mener à bonne fin la nouvelle tentative d'établissement à la Floride.

Rappelé d'Angleterre, le capitaine huguenot se rendit à Dieppe, où il s'employa de son mieux à organiser la flottille qui devait emporter un millier de personnes, soldats, ouvriers, femmes et enfants, réparties sur sept navires.

Le départ avait lieu le 10 mai 1565, mais une tempête ramenait la flotte au Havre ; une autre la jetait sur l'île de Whight, qu'elle ne quittait que le 14 juin pour traverser enfin l'Océan et arriver le 13 août en vue des côtes de la Floride, à cinquante lieues du fort Caroline. Le débarquement y était opéré le 27 août.

Ribaut, bientôt convaincu de l'inanité des plaintes formulées contre le capitaine Laudouinière, lui offrit de rester avec lui, de partager même le commandement; mais cet officier préféra retourner en France pour y obtenir une justification éclatante. Il comprenait d'ailleurs qu'une autorité partagée n'amènerait

que des désordres dont il avait déjà eu trop de manifestations sous les yeux. Cependant, atteint d'une fièvre violente due à un excès de fatigue et au chagrin causé par les calomnies dont il avait été l'objet, il se vit obligé de retarder son départ de quelques jours, et il s'en fallut de peu qu'il ne laissât de ce fait ses ossements sur cette terre où il avait commandé en maître.

On commençait à peine à se réinstaller à la Caroline et à remettre le fort en état d'abriter les nouveaux colons ainsi que le matériel qui avait été débarqué, lorsque le lundi 3 septembre plusieurs voiles furent signalées au large; elles se dirigeaient vers quatre des vaisseaux français restés à l'ancre; ceux-ci, à leur approche, se couvraient de voiles et gagnaient précipitamment la haute mer, fuyant devant un ennemi supérieur en forces.

Cet ennemi, c'était l'Espagnol. La guerre n'était cependant pas déclarée entre les deux pays; bien au contraire, les deux cours vivaient dans les meilleurs termes, surtout depuis le mariage d'Élisabeth de Valois, sœur de Charles IX, avec Philippe II; mais sous ces apparences d'amitié se cachaient une haine profonde et une politique qui se traduisait, après la Saint-Barthélemy, par ce mot célèbre de l'amiral de Castille : « La guerre de la France est la paix de l'Espagne. »

Philippe II, par ses représentants ou ses espions, poussait d'une part à la guerre civile, et de l'autre se tenait au courant de toutes les intrigues pour en tirer parti contre la France. Il fut informé des projets de Coligny par son ambassadeur, dont les relations avec les Guise donnent lieu de croire que l'avis serait venu de ce côté. Il ne leur déplaisait pas, en effet, de voir disperser ce nid de calvinistes installé dans le Nouveau-Monde. C'est ce que dit assez clairement un contemporain : « Il courut lors un bruit que plusieurs tiennent encore aujourd'hui pour véritable, à savoir

que cette entreprise ne fut pas plutôt faite qu'il y eut des messages secrets en campagne pour avertir l'Espagnol qu'il aiguisàt ses couteaux, que ce serait une belle depesche, et que la France n'y perdrait rien. » (Le Challeux.)

Lorsqu'une pareille nouvelle lui parvint, Philippe II fut à la fois saisi d'étonnement et animé d'une violente colère. Les Espagnols considéraient en effet l'Amérique comme leur bien propre, à l'exclusion de tous les autres peuples, ainsi que la Papauté en avait décidé, et pensaient « qu'il n'appartenait à aucun homme vivant d'y marcher ou d'y respirer, sinon à eux seuls. » Les Français s'établissant à la Caroline devaient donc être tenus pour des flibustiers et traités en ennemis. A bien plus forte raison, lorsqu'il s'agissait d'hérétiques avérés, fallait-il les poursuivre et les détruire pour le triomphe de la foi. Ce roi, dont le sombre fanatisme n'avait pas besoin d'être excité, trouva sans peine l'homme qu'il allait charger d'anéantir la colonie naissante. C'était un des meilleurs officiers de ce temps, dont la vaillance et la ferme volonté n'avaient pour égales qu'une cruauté féroce. Devenu capitaine général de la flotte, il avait commis en Amérique de telles exactions qu'il avait été arrêté, traduit en jugement et condamné à une longue détention. Philippe II, qui l'appréciait à sa juste valeur, le fit sortir des cachots et lui ordonna de se rendre à la Floride « pour dresser une carte de ces parages. » Pedro Menendez de Avila, dont le caractère et le passé viennent d'être brièvement indiqués, comprit fort bien que son souverain avait un autre but qu'il ne voulait pas préciser davantage. Mis au fait de ce qui se passait par un entourage complaisant, il supplia le roi de lui permettre de fonder un établissement en Floride et d'y établir la vraie foi en supprimant les hérétiques ou les idolâtres qui pourraient s'y trouver.

Un traité fut signé entre Philippe et Menendez ;

celui-ci, dans ses vastes projets, ne songeait à rien moins qu'à conquérir toute l'Amérique du Nord, de la Floride au fleuve Saint-Laurent, et à arracher aux Anglais ainsi qu'aux Français le monopole des pêcheries de Terre-Neuve. Il était autorisé à emmener 500 soldats, des laboureurs, 16 prêtres, et à prendre aux Antilles 200 chevaux, 400 fantassins et trois vaisseaux. Il s'engageait de son côté à conquérir le pays dans trois ans et « à en établir la carte ».

Dès que l'expédition fut annoncée, des centaines d'aventuriers vinrent s'offrir; c'était une véritable croisade, on se pressait en foule pour courir sus aux hérétiques; 2,600 soldats, marins ou artisans, enrôlés pour cette sainte entreprise, partaient bientôt de Cadix, mais une tempête dispersait la flotte et à son arrivée à Porto-Rico Menendez n'avait plus avec lui que le tiers de ses forces. Apprenant que les Français avaient débarqué en Floride, il voulut néanmoins les attaquer sans délai pour ne pas leur laisser le temps de se fortifier. Les indigènes qu'il interrogea en suivant la côte l'informèrent de la situation exacte du fort Caroline vers lequel il se dirigea. A son arrivée, quatre des navires français, qu'il attaquait à coups de canon, coupaient leurs câbles et prenaient le large. Il les poursuivit, mais ils manœuvrèrent assez habilement pour lui échapper. Il revint alors à l'embouchure de la rivière où il trouva, embossés, cinq autres bâtiments qui l'attendaient, soutenus par deux bataillons et plusieurs pièces de canon en batterie sur le rivage. Ne se croyant pas en état de surmonter de pareils obstacles, il redescendit vers le sud jusqu'au fleuve Saint-Augustin, à huit ou dix lieues de l'ennemi. Il y effectua son débarquement et jeta les fondements d'un fort et d'une ville, aujourd'hui la plus ancienne des États-Unis.

Pendant ce temps, les Français délibéraient s'ils attendraient le retour des Espagnols en se fortifiant, ou s'ils iraient les attaquer par mer. Malgré le conseil

de tous ses officiers et de Laudouinière en particulier, Ribaut se résolut à ce dernier parti. Il s'éloigna avec toutes ses forces embarquées sur les quatre plus grands vaisseaux; il emmenait le lieutenant d'Ottigny ainsi que tous les soldats valides et ne laissait à la Caroline que les blessés, des ouvriers impropres au métier des armes et quelques femmes, avec Laudouinière, malade et alité, pour chef. Son obstination à courir sus aux Espagnols, malgré le temps qui menaçait et les avis les plus pressants, allait aboutir à un affreux désastre. A peine ses vaisseaux apparaissaient-ils en vue de la rivière Saint-Augustin, qu'une furieuse tempête du Nord-Ouest se déchaînait, les ballottait plusieurs jours et les jetait enfin à la côte où ils se brisaient sur des écueils aux abords du cap de Canaveral. Tous les hommes, sauf un volontaire parent de Coligny, parvinrent à rejoindre la terre ferme; mais leurs armes étaient perdues, leurs vêtements en lambeaux, et ils n'avaient plus pour vivre que les fruits ou les racines qu'ils allaient rencontrer.

A l'approche des Français, Menendez, qui n'avait pas encore eu le temps de se fortifier, s'était cru perdu. La tempête, écartant par miracle ses adversaires, lui sembla une intervention du Ciel, et sa résolution fut aussitôt prise de profiter de la disparition de la flotte ennemie pour attaquer le fort Caroline, certainement dégarni du plus grand nombre de ses défenseurs.

A la tête de cinq cents hommes portant chacun huit jours de vivres et guidé par quelques indigènes, il s'engagea au milieu des marécages et des forêts, s'enfonçant dans les ornières, arrêté par les lianes ou les arbres renversés, marchant le premier par une pluie continuelle dans ces sombres solitudes, au milieu des cyprès et des pins où la fièvre interdit encore tout séjour aux humains. A force de persévérance et d'énergique obstination, il parvint à sortir de ces interminables fondrières et à s'approcher, sans donner l'éveil, du fort Caroline, en vue duquel il se trouvait

le 19 septembre vers dix heures du soir. L'attaque aussitôt décidée, les remparts furent bientôt franchis par les brèches que l'on n'avait pas réparées, et les Français, surpris dans leur sommeil, n'opposèrent qu'une faible résistance ; assaillis de tous côtés il leur fut impossible de se rallier au milieu de l'obscurité et du tumulte de l'assaut. Les Espagnols ne firent aucun quartier : malades, blessés, furent systématiquement mis à mort comme les combattants : « C'estoit à qui mieux égorgeroit hommes sains et malades, femmes et petits enfants, de sorte qu'il n'est possible de songer un massacre qui puisse estre égalé à cestui-cy en cruauté et barbarie. » (Le Challeux.)

L'artillerie, les magasins abondamment pourvus en munitions et objets d'échanges, 120 cuirasses, 300 piques, des arquebuses, 200 tonneaux de farine, autant de sacs de blé, quantité de toiles et de draps devinrent la proie du vainqueur. Les quelques malheureux échappés dans la nuit aux coups des assaillants s'étaient sauvés dans les bois et les marais ; à grand'peine ils purent rejoindre les navires à l'ancre près de l'embouchure de la rivière et y trouver un refuge. Parmi eux étaient Landouinière qui n'avait évité que par miracle les coups des ennemis qui l'entouraient, le dessinateur Lemoyne, et un charpentier dieppois, Nicolas Le Challeux, à qui l'on doit un récit de cette sauvage agression.

Le fort était pris, les Espagnols menaçaient d'attaquer les navires auxquels leur flotte pouvait, si elle survenait, couper la retraite vers la mer ; sous les yeux des équipages épouvantés ils s'acharnaient après les corps de leurs victimes, auxquelles ils tiraient les yeux avec leurs dagues pour les jeter ensuite à l'eau avec des injures au nom français. Il fallait s'éloigner de cette côte devenue si funeste ; toute espérance de revoir Ribaut avait disparu, on gagna le large et l'on fit voile vers l'Europe.

Après une pénible traversée, dans laquelle ils furent très éprouvés par le froid et le manque de vivres,

les survivants débarquèrent les uns à la Rochelle, les autres en Angleterre, où Laudouinière fut assez longtemps retenu par le mauvais état de sa santé. Le Challeux revint à Dieppe; les souffrances qu'il avait endurées l'avaient singulièrement dégoûté des lointaines entreprises. « Aille à la Floride qui voudra, dit-il dans la préface de sa relation. Je ne confesserai jamais que l'homme père de famille fasse son devoir de quitter ainsi sa vocation pour à l'aventure aller en pays étranger. » Et il ajoutait gaiement:

Qui veut aller à la Floride
Qu'il y aille; j'y ai esté,
Et revenu sec et aride
Et abattu de pauvreté.
Pour tous biens j'en ay rapporté
Un beau baston blanc en ma main;
Mais je suis sain, non dégousté;
Çà, à manger, je meurs de faim.

Pendant que Menendez, le massacre accompli, retournait à Saint-Augustin, les Français naufragés avec Ribaut à quelques lieues au Sud, ne sachant rien de ce qui s'était passé, espéraient pouvoir revenir à travers bois au fort Caroline, où ils trouveraient les secours qui leur étaient nécessaires. Ils se mirent en marche, mais ils furent découverts et rejoints par les Espagnols qui leur promirent de les bien traiter s'ils se rendaient et de leur fournir un navire pour retourner en France. Se fiant à ces avances mensongères, épuisés d'ailleurs par les fatigues et les privations, ils remirent ce qui leur restait d'armes et traversèrent par petits groupes la rivière qui les séparait de l'ennemi. Au fur et à mesure qu'ils étaient arrivés dans la forêt hors de la vue des autres, les Espagnols les attachaient deux par deux; lorsque tous furent réunis et qu'il n'y eut plus de résistance possible, ils se jetèrent sur eux à un signal donné et les massacrèrent. Ribaut, d'Ottigny et leurs compagnons tombèrent, prenant le ciel à témoin de la scélératesse de leurs meurtriers. « C'estoit à qui don-

neroit le plus beau coup de pique, de hallebarde et d'espée, en sorte qu'en une demi-heure ils gaignèrent le champ et emportèrent ceste glorieuse victoire, tuant ceux-là vaillamment qui s'estoyent rendus et lesquelz ils avoient reçeu à leur foy et sauvegarde. » (Le Challeux.)

Par ordre de Menendez, le cadavre de Ribaut fut écorché et sa peau envoyée en Europe. Ce fait d'armes accompli, le vainqueur annonça sa victoire au roi Philippe II et lui fit connaître le sort qu'il avait infligé à ses prisonniers : « Je leur fis lier les mains, tous furent égorgés. Il m'a semblé que je servais bien Dieu et votre Majesté en les châtiant ainsi; car au moins cette mauvaise secte n'entravera plus nos efforts pour semer la bonne parole dans ces contrées. »

Pour compléter son œuvre, cet odieux fanatique faisait pendre les corps de ses victimes et placer audessus cette inscription : « Je ne fays ceci comme à Français, mais comme à Luthériens. »

Quelques hommes, des catholiques, des ouvriers, avaient été épargnés par les Espagnols rassasiés de carnage; leur sort fut promptement réglé. En marge de la lettre de Menendez relatant sa victoire, Philippe II écrivit de sa main : « Quant à ceux qu'il a tués, il a bien fait; et pour ceux qu'il a épargnés, qu'on les envoie aux galères. »

VII

Reprise du fort Caroline par le capitaine de Gourgues.

Lorsque le résultat de l'expédition à la Floride fut connu en Espagne, « la Cour s'en réjouit plus que d'une victoire sur le Turc, » le duc d'Albe et les ministres ne cachèrent pas leur satisfaction et le peuple applaudit à l'extermination des hérétiques. Enfin le roi, pour aller au-devant de toute réclamation, faisait dire à Catherine de Médicis, régente, par l'intermédiaire de son ambassadeur, que Menendez « n'avait pu faire moins que de courir sus à ces Français comme pirates et gens qui étaient là pour entreprendre sur ce qui lui appartenait. » Il réclamait en même temps le châtiment de Coligny, inspirateur de l'entreprise.

C'était vraiment trop d'audace. Grâce aux récits de quelques hommes échappés au massacre, on commençait à apprendre en France dans quelles conditions de lâcheté morale et de cruauté fanatique des compatriotes, envoyés régulièrement par leur gouvernement dans cette Amérique où l'espace était assez large pour tous, avaient été férocement assassinés. Ces relations avaient excité tout à la fois une profonde pitié pour les victimes et une violente indignation contre leurs agresseurs. Les récits de Le Challeux, de Laudonnière achevèrent de jeter un jour effrayant sur ces abominables scènes de meurtres, et tous les cœurs s'associèrent à la « Requeste au roy, faite par les femmes veuves, enfants orphelins, parents et amis de ses sujets

cruellement massacrez par les Hespagnols en la France antartique nommée la Floride. »

Les pétitionnaires, dans cet écrit répandu à milliers d'exemplaires, réclamaient vengeance du massacre dont ils rappelaient les détails; mais les observations de la Cour de France se heurtèrent en Espagne à une mauvaise volonté évidente et toutes les instances de l'ambassadeur Forquevaulx n'aboutirent qu'à faire mettre en liberté deux ou trois des survivants retenus dans les prisons. Trois ans s'écoulèrent et bientôt, ainsi que le constate un contemporain, « il survint d'autres affaires, et une forte pluie qui lava la plaie et en osta le sang, la mémoire duquel s'effaça bientôt de la teste des grands. »

Mais si la Cour oubliait, la nation gardait le souvenir de ces odieuses exterminations et l'exaspération fut au comble quand on vit Menendez, revenu en Espagne, avoué hautement et comblé d'honneurs par Philippe II. De hardis aventuriers Dieppois, Bretons, Rochelois et Gascons se mirent bientôt à courir sus aux Espagnols, dont le commerce et la puissance coloniale devaient finalement être ruinés par leurs incessantes attaques.

Parmi les nombreuses victimes de la cruauté des sujets du sombre monarque dont la France avait déjà tant à se plaindre, se trouvait un officier, Dominique de Gourgues, originaire de Mont-de-Marsan, qui s'était signalé en Italie, où, avec une trentaine d'hommes, il avait soutenu dans un fortin, près de Sienne, l'effort de toute une armée. Fait prisonnier dans une lutte où il n'avait succombé que sous le nombre, il avait été enchaîné avec les forçats. Échappé à ses geôliers, et saisi de fureur au récit du massacre de la Floride, il entreprit à ses risques et périls de venger la fin lamentable de ses compatriotes et d'infliger aux meurtriers le juste châtiment de leur crime. Décidé à tout sacrifier pour atteindre ce but, il vendit ses biens, fit appel à ses amis et parvint à équiper trois navires avec lesquels il

partit de Bordeaux le 2 août 1567. Quatre-vingts matelots et une centaine d'arquebusiers composaient l'expédition. Tous croyaient aller à la côte d'Afrique pour y faire la traite ; seuls les capitaines étaient dans le secret et savaient à quelle résolution de Gourgues s'était arrêté. Après avoir touché aux Antilles pour y renouveler sa provision d'eau, il rassembla ses hommes et leur exposa le projet qu'il avait conçu ; il fit appel à leur patriotisme, et les enflamma d'un tel enthousiasme qu'ils lui promirent tous leur concours et lui demandèrent sans plus attendre, de les mener à l'ennemi. On arriva bientôt en vue des côtes de la Floride et le débarquement s'effectua sans difficulté à quelques lieues du fort Caroline.

Les indigènes, brutalisés par les Espagnols qui les traitaient comme un vil troupeau, proposèrent leur concours pour les exterminer. De Gourgues accepta leurs offres; il apprit, grâce à eux, que les ennemis avaient construit sur les bords du fleuve deux nouvelles forteresses gardées chacune par cinquante hommes, et que le fort principal, pourvu d'une nombreuse artillerie, était occupé par trois cents hommes. Ils lui affirmèrent en outre que les Espagnols, confiants dans leurs forces et ne redoutant aucune agression des sauvages ou des Français, ne prenaient aucune précaution pour se garder.

Profitant de cette négligence, de Gourgues se hâta de brusquer l'attaque ; il s'avança sous bois pour masquer sa marche et arriva près d'un des nouveaux forts sans avoir donné l'éveil. Pendant qu'un détachement d'une trentaine d'hommes enfonçait la grande porte et que les Floridiens répandus dans la forêt se chargeaient de massacrer les fuyards, de Gourgues montrant les Espagnols aux siens s'écriait : « Voilà les voleurs qui ont pris cette terre à notre roi : voilà les meurtriers qui ont massacré les Français ; allons, revanchons la France ! » A ce chaleureux appel tous se précipitaient sur le rempart, qu'ils escaladaient

et en un instant les ennemis étaient tués ou pris.

Profitant de ce premier succès, de Gourgues fait aussitôt mettre en batterie contre le second fort les canons garnissant celui qu'il venait d'enlever. L'une des pièces, une couleuvrine, portait les armes de Henri II et provenait du fort Caroline; cette constatation mit le comble à la fureur des artilleurs improvisés qui criblèrent les Espagnols de boulets. Pendant que leur attention était ainsi occupée, de Gourgues passait la rivière avec quatre-vingts soldats et les indigènes. A leur vue, les Espagnols épouvantés ne songent même plus à se défendre et prennent la fuite dans les bois, mais poursuivis à outrance dans leur retraite, ils tombent sous les coups des assaillants et quinze seulement, dont quelques-uns gravement blessés, sont faits prisonniers.

Afin de profiter de l'effroi que ses premières attaques avaient causé, le vaillant capitaine résolut d'aborder sans délai le fort Caroline. Une sortie des ennemis à l'aspect des Français qu'ils croyaient repousser facilement, hâta leur perte; pris entre de Gourgues et son lieutenant qui les avait tournés, les quatre-vingts hommes sortis du fort, décimés par une première décharge, restèrent finalement sur la place. A cette vue, ceux qui étaient demeurés derrière les remparts de la Caroline, terrifiés par la mort des plus braves d'entre eux, s'enfuirent vers la forêt, mais une volée de flèches des Floridiens embusqués les arrêtait aux premiers arbres et leur faisait rebrousser chemin sur le fort dans lequel de Gourgues était déjà entré. La retraite se trouvait ainsi coupée aux Espagnols; étourdis par les hurlements des indigènes, assaillis par des adversaires dont ils n'avaient aucune pitié à attendre, ils se laissèrent tuer presque sans résistance. Quelques-uns seulement furent épargnés et réunis aux autres prisonniers. Les Français rentrèrent alors au fort Caroline dans un état d'exaltation extrême, heureux et fiers d'avoir vengé l'honneur de leur patrie et le massacre

de leurs compatriotes. Ils y trouvèrent cinq grandes couleuvrines, quatre moyennes, avec plusieurs autres; dix-huit barils de poudre et de nombreuses armes. Ils pouvaient avec raison s'émerveiller d'être parvenus, en si petit nombre, à enlever un pareil réduit, occupé par une garnison trois fois plus nombreuse que les assaillants et pourvue de si grands éléments de résistance. Ils avaient donné fièrement la preuve qu'il n'est obstacles si puissants que des hommes de cœur, résolus à vaincre ou à mourir, ne puissent surmonter.

La lutte terminée, il fallait ôter aux Espagnols les moyens de se réinstaller dans le fort; les baraquements, les magasins, les remparts, tout fut détruit.

Il restait un dernier acte de justice à accomplir. Avant de quitter ce lieu maudit, de Gourgues réunit devant ses hommes et les Floridiens alliés les prisonniers qui lui restaient ; il leur rappela le crime qu'ils avaient commis au même endroit et les fit pendre tous. Ils furent branchés aux mêmes arbres que leurs victimes, et l'écriteau que Menendez avait laissé comme un témoignage de son forfait fut remplacé par un autre sur lequel étaient écrits ces mots : « Je ne fays ceci comme à Espagnols mais comme à traistres, voleurs et meurtriers. »

C'était la réponse au roi Philippe II.

Sa vengeance accomplie, de Gourgues regagna ses navires. Le 3 mai 1568 il faisait voile pour la France, et après une heureuse traversée il abordait à la Rochelle, où il était reçu avec un indicible enthousiasme. De là, il se rendait à Bordeaux, où le gouverneur, le célèbre Montluc, lui faisait le meilleur accueil. Par contre, Philippe II, transporté de colère à la nouvelle de l'exécution des siens, mettait sa tête à prix et envoyait une flotte pour le saisir à la Rochelle, mais elle n'arriva devant ce port qu'après le départ du vaillant capitaine.

L'influence espagnole était alors si grande à la cour de France que de Gourgues fut obligé de se cacher et

de gagner l'Angleterre, malgré l'intervention de Coligny qui prit sa défense et remontra fièrement au roi « que si cet homme avait eu tant de courage que d'entreprendre lui seul ce que toute la France devait faire, il méritait une grande récompense et non pas une punition, et que ceux qui condamnaient un acte si généreux semblaient déjà vouloir assujettir le pays au vasselage de son ennemi capital. »

Réfugié à Londres, de Gourgues, auquel la reine Élisabeth fit le meilleur accueil, fut chargé d'organiser une expédition contre le Portugal qu'il s'agissait d'enlever à l'Espagne. Il mourut au cours des préparatifs de cette entreprise.

La Saint-Barthélemy et les guerres civiles qui suivirent firent bientôt oublier la Floride; mais le déplorable échec éprouvé dans la colonisation de cette contrée fut un véritable malheur national, car si le gouvernement était entré dans les vues patriotiques de Coligny et avait dirigé vers ces pays lointains des colons dont la liberté de conscience aurait été respectée, il aurait peut-être évité les guerres religieuses qui ont été si funestes, et peuplé cette Amérique du Nord où la puissance anglaise, suivant d'autres errements, allait bientôt s'implanter.

VIII

Essais de colonisation à la côte d'Amérique. — Les abandonnés de l'île de Sable. — Premiers voyages de Champlain.

Pendant que protestants et catholiques s'exterminaient de leur mieux en France et que le pays était en proie à la guerre civile, il ne pouvait être question de longs voyages aux terres neuves d'Amérique et seuls des pêcheurs malouins, normands et basques retournaient à leurs risques et périls faire la pêche aux bancs ou le commerce des pelleteries le long des côtes du golfe Saint-Laurent. Un neveu et héritier de Cartier notamment, Jacques Noël, maître pilote de Saint-Malo, fit plusieurs voyages au Canada et remonta le Saint-Laurent jusqu'aux rapides. On lit dans une lettre de lui qu'il avait dressé une carte marine de ces contrées et l'avait remise en 1587 à ses deux fils Michel et Jean se rendant à leur tour dans ces parages.

Jacques Noël était associé avec un sien parent pour la traite des fourrures et tous deux obtinrent, par lettres patentes du 14 janvier 1588, le monopole de ce commerce; mais dès le 9 juillet suivant, sur les réclamations d'autres marchands de Saint-Malo qui faisaient le même trafic, leur privilège était révoqué par Henri III, et les deux associés en furent pour les frais qu'ils avaient engagés dans le but d'exploiter leur monopole.

Lorsque les troubles prirent fin, avec l'avènement du roi Henri le Béarnais au trône de France, des

esprits aventureux songèrent à reprendre les explorations de Cartier et à tirer profit de ses découvertes. C'est dans ce but qu'un gentilhomme breton, Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, gouverneur de Morlaix, obtenait de Henri IV, le 3 janvier 1578, le titre de « lieutenant général et vice-roi des terres neuves et pays occupés par gens barbares qu'il prendra et conquestera aux pays de Canada, Hochelaga, Labrador, etc., avec pouvoir de lever, fréter et équiper tel nombre de gens, navires et vaisseaux qu'il advisera. »

Sous la conduite d'un pilote normand du nom de Chédotel, qui avait déjà fait plusieurs fois le voyage de Terre-Neuve, le marquis de la Roche s'embarquait sur un navire avec une soixantaine d'hommes extraits des prisons, que le plaisir de courir les aventures avait déterminés à l'accompagner comme colons. Il lui avait sans doute été impossible de déterminer d'autres Français dans une situation plus honorable à prendre part à l'expédition. Parvenu à l'île de Sable, dans le golfe Saint-Laurent, à 25 lieues au sud du cap Breton, il débarqua la plus grande partie des hommes qu'il avait amenés; son intention était de reconnaître les abords du continent où il voulait créer un établissement et de revenir ensuite les prendre; il leur laissait des vivres et des munitions pour leur permettre de s'installer en attendant son retour. Après une exploration des côtes de l'Acadie, il allait accomplir sa promesse et aborder l'île de Sable lorsque, surpris par une tempête, il fut rejeté en plein océan et poussé si rapidement vers l'Est qu'en dix ou onze jours il arrivait en France. Fait prisonnier par le duc de Mercœur qui gouvernait en Bretagne au nom de la ligue contre le roi, il fut enfermé au château de Nantes et y resta prisonnier pendant cinq ans. Délivré enfin, il revint à la cour et parla au roi des malheureux abandonnés au delà des mers.

Ému de pitié, Henri IV ordonna au pilote Chédotel,

qui allait retourner aux bancs de Terre-Neuve pour la pêche, de se rendre à l'île de Sable et de ramener les hommes qu'il y trouverait. Cette île, en forme de croissant, complètement improductive, sans arbres ni broussailles, a une étendue d'une dizaine de lieues ; elle renferme un lac qui couvre la moitié de sa surface ; de la mousse et quelques herbes y poussent seules sur un sol de sable mouvant. Elle avait déjà été visitée sous le règne de François Ier par le baron de Saint-Léry qui y avait laissé quelques vaches et des pourceaux.

Les colons débarqués par le marquis de la Roche sur cette terre déserte, livrés à eux-mêmes et ne voulant plus reconnaître aucun maître, furent bientôt en proie à d'horribles luttes intestines. Ayant à pourvoir à leur subsistance et attendant de jour en jour le navire qui les avait amenés là, ils consommèrent sans ménagement leurs provisions. Il leur fallut ensuite recourir à la chasse et à la pêche ; les vaches et les pourceaux qui s'étaient multipliés sur ce sol ingrat furent tués et mangés jusqu'au dernier; les coquillages trouvés à la côte, les poissons fournirent ensuite un aliment bien précaire.

Pour s'abriter contre les intempéries de l'air, les uns creusèrent des trous dans le sable et se firent de véritables terriers ; les autres, les plus forts sans doute, s'emparant des débris d'un navire jeté par une mer furieuse sur les rochers de la plage, en construisirent une baraque dans laquelle ils échappèrent aux morsures du froid et aux tourbillons de neige. La discorde les avait armés les uns contre les autres, les querelles qui s'étaient engagées entre eux, dès les premiers jours, s'étaient souvent terminées par des rixes mortelles; mais une misère commune avait fini par les dompter et amener les survivants à s'entr'aider pour soutenir leur triste existence. Les années s'écoulant et faisant disparaître tout espoir de délivrance, ces malheureux en étaient venus à vivre comme les

sauvages; le froid les ayant obligés à remplacer leurs vêtements tombés en lambeaux, ils en avaient fait avec des peaux de loups marins qu'ils surprenaient et tuaient lorsqu'ils venaient se reposer sur les sables de l'île. Leurs cheveux et leurs barbes tombaient incultes sur leurs poitrines et leurs épaules; les intempéries de l'air avaient brûlé et bruni leur peau, ainsi accoutrés ils étaient hideux; descendus au dernier degré de la bestialité, ils vivaient au jour le jour, succombant les uns après les autres au froid, à la faim et aux maladies qu'engendrent toujours la misère et le défaut de soins. Lorsque le pilote Chédotel, chargé de les rapatrier, arriva en vue de l'île de Sable, ils restaient douze. De retour en France, ils furent présentés au roi dans l'état où ils avaient été trouvés, avec leurs peaux d'animaux marins et leurs longues barbes. Par son ordre ils reçurent chacun cinquante écus et on les renvoya dans leurs familles, avec défense de les rechercher pour les crimes qui avaient autrefois entraîné leur emprisonnement. Pendant leur long séjour à l'île de Sable, ils avaient amassé des peaux de loups marins et de renards noirs, que le pilote Chédotel, homme fort avare, s'était fait remettre avant de consentir à les embarquer. Sur leurs réclamations une transaction intervint entre eux et le pilote qui dut leur restituer au moins la moitié de leur bien, le reste lui étant alloué pour ses frais de voyage.

Le marquis de la Roche, emprisonné pendant plusieurs années, ruiné et dans l'impossibilité de reprendre ses projets de colonisation, finit par mourir de chagrin. Malgré cet échec, sa succession fut vivement recherchée et obtenue par Pierre Chauvin, capitaine de vaisseau qui, d'accord avec le sieur Dupont Gravé, marin et négociant de Saint-Malo, entreprit de conduire une colonie au Canada et d'y exploiter le privilège exclusif des pelleteries qui lui était concédé. Dupont Gravé voulait remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux trois rivières, où un établissement

lui semblait plus facile ; Chauvin préféra rester à Tadoussac, près de l'embouchure du fleuve; il réunit une quantité considérable de riches fourrures de castors, de martres, de renards noirs, de loutres que les sauvages des alentours venaient lui livrer contre des couteaux, des haches ou des hameçons. Son chargement terminé, il regagna la France, laissant seize de ses hommes hiverner en cet endroit, dans une baraque en bois, où dans le fort de l'hiver le froid et la faim les décimèrent. Ils seraient tous morts de misère si les indigènes des environs ne les avaient secourus et nourris du produit de leur chasse.

Un second voyage des deux associés, exécuté dans des conditions analogues en 1600, fut aussi lucratif au point de vue commercial, mais ne donna pas de meilleurs résultats quant à la colonisation.

En 1601, Chauvin mourait au moment où il se préparait à un troisième voyage et son privilège passait au gouverneur de Dieppe, Aymard de Chastes, qui forma une compagnie de marchands de Dieppe, de Rouen et de Saint-Malo pour organiser une expédition dont il confia le commandement à Dupont Gravé; celui-ci s'adjoignait à son tour l'homme qui allait bientôt fonder Québec et réaliser le rêve de Jacques Cartier en créant la colonie du Canada.

Né à Brouage, en Saintonge, d'une famille de marins, Samuel de Champlain fit d'abord aux Antilles et au Mexique un voyage au retour duquel il était nommé géographe du roi.

Le projet du gouverneur de Chastes le séduisit et il obtint du roi Henri IV de se joindre à l'expédition.

Parti de Honfleur le 15 mars 1603 avec Dupont Gravé, il remontait le fleuve Saint-Laurent jusqu'au sault Saint-Louis et recueillait sur le pays des informations qu'à son retour il publiait sous ce titre curieux :

« Des sauvages, ou voyage fait en la France-Nouvelle, contenant les mœurs, façon de vivre, mariages,

guerres et habitations des sauvages de Canada ; de la découverte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des sauvages ; quels peuples y habitent, des animaux qui s'y trouvent, des rivières, lacs, isles et terres, et quels arbres et quels fruits elles produisent. A Paris, chez Claude de Montr'œil, tenant sa boutique en la cour du Palais. »

Le privilège d'imprimer est daté du 15 novembre 1603.

Pendant ce voyage, M. de Chastes était mort et avait été remplacé dans son privilège par Pierre du Guast, sieur de Monts, gentilhomme protestant qui s'était attaché à la fortune de Henri IV et avait été nommé par lui gouverneur de Pons. Il avait accompagné comme volontaire le capitaine Chauvin à Tadoussac, et le souvenir qu'il avait gardé de ce voyage le décida à essayer de former un établissement plus au Sud, dans l'Acadie, dont le climat moins rude et la terre plus fertile permettraient de s'y fixer sans s'exposer aux mécomptes éprouvés par ceux qui avaient hiverné en plein Canada. Accompagné de quelques gentilshommes, de cent vingt soldats et ouvriers catholiques et protestants, il partait du Havre le 7 mars 1604 et arrivait en vue des côtes de l'Acadie le 6 mai suivant.

Champlain, à la requête du roi qui avait pris un vif intérêt à la relation de son premier voyage, faisait partie de l'expédition avec Dupont Gravé et Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, gentilhomme de Picardie, qui désirait depuis longtemps voir ces terres de la nouvelle France et y choisir quelque lieu propre pour s'y retirer en compagnie de sa femme et de ses enfants, avec l'espoir d'y trouver plus de tranquillité qu'en Europe. Il allait y rencontrer les mêmes luttes, les mêmes convoitises, et constater finalement que là comme dans le vieux monde la force brutale et la perfidie triomphent trop souvent.

Après un hivernage à l'île Sainte-Croix pendant

lequel trente-six hommes succombèrent aux attaques du scorbut, de Monts descendit vers le Sud et s'arrêta à Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, où il résolut de s'installer définitivement. Le site était bien choisi ; la nature n'a rien épargné pour en faire un des plus beaux ports du monde : la baie a deux lieues de long sur une grande lieue de large ; une petite île occupe le milieu du bassin et les vaisseaux peuvent en approcher de fort près ; le climat y est tempéré ; des terres fertiles, de vastes prairies environnées de profondes forêts, s'étendaient aux alentours ; la chasse y était abondante et le rivage poissonneux.

De Poutrincourt, frappé des avantages que présentait ce site attrayant, en demanda la concession à M. de Monts qui la lui accorda.

Dans l'automne de 1605, de Monts, laissant le soin de sa colonie naissante à Dupont Gravé, repassa en France, où il vit son privilège révoqué sur les plaintes des pêcheurs bretons, basques et normands ; il chargea néanmoins Poutrincourt, qui l'avait accompagné, de conduire un navire à Port-Royal, pour y transporter du matériel et de nouveaux colons. Parmi eux se trouvait Marc Lescarbot, avocat au Parlement de Paris, qui a écrit une relation fort intéressante de ce voyage.

« Ayant eu l'honneur, dit-il, de connaître le sieur de Poutrincourt quelques années auparavant, il me demanda si je voulais être de la partie. Après avoir bien consulté en moi-même, désireux non tant de voir le pays que de reconnaître la terre oculairement à laquelle j'avais ma volonté portée, et fuir un monde corrompu, je lui donnais ma parole. »

Arrivé, pour s'embarquer, à la Rochelle, l'avocat qui jetait ainsi la robe aux orties pour courir le monde, composait pour s'égayer l'esprit, en attendant l'heure du départ, et faisait imprimer un adieu à la France, « reçu avec applaudissements du peuple ». Il commence par ces vers, qui ne manquent pas d'une certaine grâce :

Ores que la saison du printemps nous invite
A sillonner le dos de la vague Amphitrite,
Et cingler vers les lieux où Phœbus chaque jour
Va faire tout lassé son humide séjour,
Je veux ains que partir dire adieu à la France,
Celle qui m'a produit et nourri dès l'enfance :
Adieu non pour toujours, mais bien sous cet espoir
Qu'encores quelque jour je la pourrai revoir.

Il était bien Français, celui qui écrivait ces vers ; voir du pays lui semblait fort plaisant, mais l'adieu « à la douce mère » n'était pas prononcé sans esprit de retour ; avant même de s'embarquer il promettait de revenir.

Le départ n'alla pas tout seul. Lescarbot nous en retrace, dans un style fort alerte, les diverses péripéties :

« Arrivés que nous fûmes à La Rochelle, nous y trouvâmes notre navire, appelé le Jonas, du port de cent cinquante tonneaux, prêt à sortir hors les chaînes de la ville pour attendre le vent. Cependant nous faisions bonne chère, voire si bonne qu'il nous tardait que ne fussions sur mer pour faire diète ; ce que nous ne fîmes que trop quand nous y fûmes une fois, car deux mois se passèrent avant que nous vissions terre. Mais les ouvriers parmi la bonne chère (car ils avaient chacun vingt sols par jour) faisaient de merveilleux tintamarres au quartier de Saint-Nicolas où ils étaient logés ; ce qu'on trouvait fort étrange en une ville si réformée que la Rochelle, en laquelle ne se fait aucune dissolution apparente, et faut que chacun marche l'œil droit s'il ne veut encourir la censure soit du maire soit des ministres de la ville. De fait il y en eut quelques-uns prisonniers lesquels on garda à l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'il fallût partir, et eussent été châtiés sans la considération du voyage, auquel on savait bien qu'ils n'auraient pas toutes leurs aises, car ils payèrent assez par après la folle enchère de la peine qu'ils avaient baillée aux bourgeois de ladite ville pour les tenir en devoir.

« Notre Jonas, ayant sa charge entière, est enfin tiré hors la ville, à la rade, et pensions partir le huitième ou le neuvième d'avril. Mais comme il y a ordinairement de la négligence aux affaires des hommes, avint que le capitaine ayant laissé le navire mal garni, n'y étant pas lui-même ni le pilote, ains seulement six ou sept matelots tant bons que mauvais, un grand vent s'élève dans la nuit, qui rompt le câble du Jonas et le chasse sur un avant-mur qui est hors la ville contre lequel il choque tant de fois qu'il se crève. Et bien vint que la mer pour lors se retirait, car si ce désastre fût arrivé de flot le navire était en danger d'être renversé avec une perte beaucoup plus grande qu'elle ne fut ; mais il se soutint debout et y eut moyen de le radouber, ce qui fut fait en diligence. A ce spectacle était presque toute la ville de la Rochelle sur les remparts.

« La mer était encore irritée et pensâmes aller choquer plusieurs fois contre les grosses tours de la ville. Enfin, nous entrâmes dedans, bagues sauves. Le vaisseau fut vuidé entièrement et fallut faire nouvel équipage. La perte fut grande et le voyage presque rompu pour jamais, car après tant de coups d'essais, je crois qu'à l'avenir nul ne se fût hasardé d'aller planter des colonies par delà, ce pays étant tellement décrié que chacun nous plaignait sur les accidents de ceux qui y avaient été par le passé. Néanmoins, le sieur de Monts et ses associés soutinrent virilement cette perte.

« Enfin à toute force l'onzième de may 1606, à la faveur d'un petit vent d'Est on gagna la rade de la Palisse, puis nous fîmes voile en pleine mer tant que peu à peu nous perdîmes de vue les grosses tours et la ville de La Rochelle, puis les îles de Ré et d'Oléron, disant adieu à la France. »

La traversée ne s'accomplit pas sans encombre, les vents furent presque toujours contraires parce qu'on était parti trop tard, et les mauvais temps donnèrent matière à la verve du gai compagnon.

On arriva enfin aux bancs de Terre-Neuve, et l'on fit route vers Port-Royal, assez à temps pour rencontrer Dupont Gravé qui, se croyant abandonné, avait pris le parti de repasser en France.

Les premiers jours après le débarquement furent employés en réjouissances. « Le sieur de Poutrincourt fit mettre un muid de vin en perce, et donna permission de boire à tous venants, tant qu'il dura, si bien qu'il y en avait qui se firent beaux enfants. »

Pendant l'automne, Pontrincourt et Champlain visitèrent les côtes au sud ; les indigènes leur apportaient des vivres en échange de menus objets, ils eurent parfois maille à partir avec eux.

Lescarbot nous dépeint plaisamment comment les choses se passaient : « Le sieur de Poutrincourt ayant pris terre, voici parmi une multitude de sauvages, des fifres en bon nombre, qui jouaient de certains flageolets longs faits comme des cannes de roseaux, peinturés par dessus ; mais non avec telle harmonie que pourraient faire nos bergers, et pour montrer l'excellence de leur art ils sifflaient avec le nez en gambadant. Et comme ils accouraient précipitamment pour venir à la barque, il y eut un sauvage qui se blessa grièvement au talon contre le tranchant d'une roche, dont il fut contraint de demeurer sur la place. Le chirurgien du sieur de Poutrincourt, à l'instant, voulut apporter à ce mal ce qui était de son art, mais ils ne le voulurent permettre que premièrement ils n'eussent fait à l'entour de l'homme blessé leurs simagrées. Ils le couchèrent donc par terre, l'un d'eux lui tenant la tête en son giron, et firent plusieurs criaillements et chansons, à quoi le malade ne répondait sinon : Ho ! d'une voix plaintive.

« Ce qu'ayant fait, ils le permirent à la cure du chirurgien et s'en allèrent comme aussi le patient après qu'il fut pansé ; mais deux heures après il revint le plus gaillard du monde, ayant mis à l'entour de sa

tête le bandeau dont était enveloppé son talon, pour être plus beau fils.

« Pour le maïs, les fèves et raisins frais cueillis ils en apportaient plus qu'on ne voulait à l'envi l'un de l'autre, et en récompense on leur attachait au front une bande de papier mouillée de crachat, dont ils étaient fort glorieux. On leur montra, en pressant le raisin dans un verre, que de cela nous faisions du vin que nous buvions et on les voulut faire manger du raisin, mais l'ayant en la bouche ils le crachaient comme poison, tant ce peuple est ignorant de la meilleure chose que Dieu ait donnée à l'homme après le pain.

« Néanmoins ne manquent-ils point d'esprit et feraient quelque chose de bon s'ils étaient civilisés, mais ils sont cauteleux, larrons et traîtres, et quoiqu'ils soient nus on ne se peut garder de leurs mains car si on détournait tant soit peu l'œil et voyent l'occasion de dérober quelque couteau, hache ou autre chose, ils n'y manqueront point et mettront le larcin entre leurs fesses ou le cacheront sous le sable avec le pied si dextrement qu'on ne s'en apercevra point. »

Deux coups de feu tirés sur un sauvage qui avait dérobé une hache amenèrent des représailles; ses compagnons, au point du jour, vinrent sans bruit, « ce qui leur était aisé à faire, n'ayant ni chevaux, ni charrettes, ni sabots », jusque sur le lieu où dormaient cinq des hommes de Poutrincourt; voyant l'occasion belle à faire un mauvais coup, ils donnèrent dessus à traits de flèches et coups de masse, et en tuèrent trois, le reste demeurant blessé.

Après avoir repoussé cette attaque, les Français rendirent les derniers devoirs à leurs morts, que l'on enterra sur cette terre inconnue, au pied d'une croix que l'on avait plantée.

« Mais l'insolence de ce peuple barbare fut grande après les meurtres par eux commis en ce que comme nos gens chantaient sur nos morts les oraisons et

prières funèbres, ces marauds dansaient et hurlaient loin de là se réjouissant de leur trahison, et pourtant quoiqu'ils fussent grand nombre, ne se hasardaient pas de venir attaquer les nôtres, lesquels pour ce que la mer baissait fort se retirèrent en la barque. Mais comme la mer fut basse et n'y avait moyen de venir à terre, cette méchante gent vint derechef au lieu où ils avaient fait le meurtre, arrachèrent la croix, déterrèrent l'un des morts, prirent sa chemise et la vêtirent, montrant leurs dépouilles qu'ils avaient emportées, et parmi ceci encore tournant le dos à la barque jetaient du sable à deux mains par entre les fesses en dérision, hurlant comme des loups, ce qui fâcha merveilleusement les nôtres, lesquels ne manquaient de tirer sur eux leurs pièces de fonte, mais la distance était fort grande, et avaient déjà cette ruse de se jeter par terre quand ils y voyaient mettre le feu, de sorte qu'on ne savait s'ils avaient été blessés ou autrement. »

Les vents contraires et la crainte de manquer de vivres par suite de l'hostilité des naturels hâtèrent le retour à Port-Royal, où la saison d'hiver se passa cette fois sans trop de souffrances. Au printemps on sema du blé et des légumes, puis, sous la direction de Champlain et de Lescarbot, dont la robuste gaîté soutenait tous les esprits, on construisit un moulin servant à broyer le grain, un alambic pour fabriquer du goudron, des fourneaux destinés à préparer du charbon de bois.

Malheureusement, en France, pendant ce même temps, de Monts voyait la société qu'il avait formée ruinée par les agissements de marchands hollandais dont les navires avaient enlevé les pelleteries acquises au cours d'une année de trafic sur le Saint-Laurent. Il informa Poutrincourt de sa situation critique, et celui-ci ne pouvant plus compter sur aucun secours, dut se résigner à abandonner Port-Royal dont il laissa les bâtiments à la garde des indigènes du voisinage,

avec lesquels il avait toujours entretenu les meilleurs rapports. Lescarbot, Champlain et tous leurs compagnons retournèrent avec lui en France.

Trois ans après, à la suite d'un arrangement avec deux négociants de Dieppe, Poutrincourt revenait à la côte d'Acadie; il y retrouvait les choses exactement dans l'état où il les avait laissées : les meubles étaient aux mêmes places; rien n'avait été dérangé par les indigènes, dont l'accueil fut le même que par le passé. Malheureusement les dissensions religieuses vinrent troubler à leur tour cette nouvelle tentative; catholiques et huguenots apportaient sur cette terre nouvelle leurs passions aveugles et leurs tristes préjugés. Déjà dans le premier voyage de Champlain celui-ci avait assisté entre serviteurs du Seigneur à d'étranges scènes assez peu faites pour aider à la conversion des infidèles. Il avait vu le ministre protestant et le curé s'entrebattre à coups de poing sur le différend de la religion. « Je ne sais pas, dit-il en racontant cette rixe scandaleuse, qui était le plus vaillant et qui donnait le meilleur coup, mais je sais très bien que le ministre se plaignait quelquefois au sieur de Monts d'avoir été battu; ils vidaient en cette façon les questions de controverse. Je vous laisse à penser si cela était beau à voir; les sauvages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et les Français mêlés selon leurs diverses croyances disaient pis que pendre de l'une et de l'autre religion. »

Un autre historien des débuts de la colonie, le père Sagard, parlant des premières expéditions au Canada, raconte qu'« en ces commencements où les Français furent vers l'Acadie, il arriva qu'un prêtre et un ministre moururent presque en même temps : les matelots qui les enterrèrent les mirent tous deux dans une même fosse pour voir si, morts, ils demeureraient en paix, puisque, vivants, ils ne s'étaient pu accorder. »

Ces luttes intestines devaient amener Champlain et

ses successeurs à n'admettre plus tard que des catholiques au Canada, et le temps a maintenu entre les hommes qui peuplent cette terre une division que la conquête a rendue plus profonde encore : langue et religion n'y font qu'un ; catholique et Français sont synonymes, comme protestant et Anglais.

Au départ de Poutrincourt, la reine mère, Marie de Médicis, sur les instances des jésuites, voulut envoyer avec lui deux Pères de cet ordre à Port-Royal, mais ses associés protestants ne consentirent pas à leur embarquement. Alors la femme du gouverneur de Paris, Mme de Guercheville, catholique zélée, indignée de la conduite de ces marchands, obtint que leur contrat d'association fût annulé. A l'aide de quêtes et de sommes qu'elle avança sur sa fortune, elle arma un navire, la Grâce de Dieu, sur lequel prirent passage le chevalier de La Saussaye, commandant de l'expédition et des Pères jésuites qui allèrent fonder une mission à l'île des Monts-Déserts, près de l'entrée de la rivière Pentagouet : ils donnèrent à ce lieu le nom de Saint-Sauveur.

Champlain avait proposé à Mme de Guercheville de s'associer avec M. de Monts dont il garantissait la droiture, mais elle ne voulut pas entendre parler d'un accord avec ce calviniste ; elle se borna à lui racheter ses droits et obtint de la reine régente « donation de toutes les terres de la Nouvelle-France, depuis la grande rivière jusques à la Floride, » hormis Port-Royal concédé à Poutrincourt. Elle devenait ainsi seule propriétaire de l'immense contrée comprise sous la dénomination de Nouvelle-France.

Pendant ce temps la colonie de Port-Royal restait sans secours ; son chef, revenu en France, n'y trouvait pas les appuis sur lesquels il avait cru pouvoir compter, et les colons, trop occupés de la traite des pelleteries, avaient négligé la culture de la terre : ils en furent réduits à vivre de glands et de racines dont quelques spécimens rapportés en France y firent les délices

de plusieurs tables. On les appela topinambours.

Les tentatives de Mme de Guercheville d'une part et de Poutrincourt de l autre ne devaient pas aboutir; un acte d'insigne piraterie allait bientôt anéantir tous leurs efforts. C'est le premier que nous rencontrons de la part des Anglais au cours de cette histoire, il sera malheureusement suivi d'autres que la faiblesse ou l'indifférence du gouvernement français laisseront également impunis.

Le prétexte du différend entre les Français et les Anglais au sujet de l'Acadie résidait dans ce fait que Henri IV, par édit du 7 novembre 1603, avait nommé M. de Monts « lieutenant général au pays de l'Acadie, du 40e au 46e degré, pour peupler, cultiver et faire habiter les dites terres » et qu'en 1606, trois ans après, le roi d'Angleterre, Jacques Ier, accordait une charte de colonisation de la Virginie, du 36e au 45e degré. Les deux concessions empiétaient l'une sur l'autre, mais la prise de possession par les Français, en vertu d'un titre premier en date, établissait un droit que les Anglais étaient bien décidés à ne pas reconnaître, et nous allons assister à cet étrange spectacle d'un peuple qui, en pleine paix, ne tenant compte que de ses convoitises, profitera de toutes les circonstances pour s'emparer brutalement des territoires qui l'avoisinent.

Pendant que les Français commençaient leurs établissements au Canada et sur la côte d'Acadie, les Anglais, après plusieurs tentatives infructueuses à la Floride, prenaient pied en Virginie et fondaient la ville de Jamestown, dans la baie de Chesapeake. De là, ils envoyaient des navires à la pêche de la morue vers le Nord, au large des Monts-Déserts. Un de leurs capitaines, Samuel Argall, surpris par les brumes si fréquentes dans ces parages, fut poussé à la côte, où il rencontra des sauvages qui, le croyant Français, l'informèrent qu'il trouverait des hommes de sa nation à Saint-Sauveur.

Les Anglais avaient grand besoin de vivres, ils étaient « dans un pauvre état, déchirés, demi-nus », épuisés par une dure navigation ; ils s'informent diligemment des forces des Français, et, certains d'avoir la supériorité du nombre et de l'armement, ils courent à pleines voiles sur le navire de La Saussaye, à l'ancre dans la baie. Le commandant était à terre avec la plupart de ses hommes; il n'y avait à bord que quelques matelots.

A l'aspect de ce bâtiment qui arrivait en ennemi, le sieur de La Motte Le Villin, lieutenant de La Saussaye, s'empresse d'organiser la défense, mais les Anglais étaient soixante soldats et avaient quatorze pièces d'artillerie; après une vive canonnade ils abordent le vaisseau des Français, s'en saisissent, pillent tout ce qu'ils y trouvent, et leur chef, Argall, dérobe la commission du roi que La Saussaye avait laissée dans son coffre.

On était alors en paix avec l'Angleterre ; l'acte de Samuel Argall constituait sans discussion possible une piraterie. Le procédé qu'il employait en s'emparant de la commission du commandant français allait lui permettre, avec une merveilleuse hypocrisie, de justifier son agression.

Le lendemain, La Saussaye, qui ne pouvait s'expliquer une pareille attaque, « venait trouver l'Anglais, qui lui fit bonne réception et lui demande sa commission. Il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'avait point ouvert. Il y trouve toutes ses hardes et commodités hormis la commission, dont il demeura fort étonné. Et alors l'Anglais faisant le fâché, lui dit : « Quoi ? vous nous donnez à entendre que vous avez « commission du roi votre maître, et vous ne la pouvez « produire? Vous êtes donc des forbans et pirates qui « méritez la mort ! » Dès lors les Anglais partagèrent le butin entre eux. » (Champlain.)

Satisfait sans doute du succès de sa ruse, Argall, sur les observations des Pères jésuites, consentit à laisser une quinzaine de Français partir avec La Saussaye

dans une chaloupe pour rejoindre Terre-Neuve où ils trouveraient des navires qui les rapatrieraient; pareil nombre avait pu s'échapper au moment de l'attaque et gagner le large dans une barque. De bonne fortune ils rencontrèrent un bâtiment français qui les conduisit à Saint-Malo.

Les autres furent emmenés par Argall en Virginie, où le gouverneur anglais « voulut les faire mettre à mort comme forbans, mais Argall se banda contre lui, disant qu'il leur avait donné sa parole. Et se voyant trop faible pour les soutenir et défendre, il se résolut de montrer les commissions qu'il avait dérobées. »

Le gouverneur, les voyant, s'apaisa, mais il réunit son conseil et décida de faire raser toutes les demeures et forteresses des Français jusqu'au 46e degré, prétendant que ce pays lui appartenait. Pour accomplir cette résolution, Argall retournait avec trois vaisseaux à Saint-Sauveur, à Sainte-Croix et à Port-Royal, où il brûlait et détruisait toutes les constructions après en avoir chassé les habitants. Ces malheureux, réfugiés dans les bois, y élevèrent des cabanes de troncs d'arbres et vécurent de chasse et de pêche, avec leurs amis les sauvages abénaquis.

Les réclamations de Poutrincourt, ruiné par ce pillage, restèrent sans résultat; au milieu des troubles de la Régence la destruction des postes français en Acadie passa inaperçue.

Mme de Guercheville, qui avait envoyé La Saussaye à Londres pour y appuyer ses plaintes, ne put obtenir que la restitution de son navire; quant au dommage que lui causait la destruction de Saint-Sauveur, il lui fut seulement fait quelques promesses dont elle attendit vainement la réalisation.

Ainsi s'accomplit le premier pas des Anglais dans une voie qu'ils ont suivie méthodiquement jusqu'à nos jours, laissant les leurs agir, les blâmant au besoin, mais profitant toujours de leurs actes, fussent-ils, comme celui d'Argall, de véritables crimes.

IX

Retour de Champlain au Canada; fondation de la ville de Québec.

La ruine des établissements d'Acadie avait enlevé au sieur de Monts toute espérance de ce côté; sur les conseils de Champlain, il résolut alors de diriger ses efforts vers le Canada, et ayant encore obtenu du roi, pour une année, le privilège de la traite des pelleteries, il fréta deux navires, dont l'un commandé par Dupont Gravé devait séjourner à Tadoussac, pendant que Champlain, à qui l'autre était confié, irait édifier une habitation dans l'intérieur des terres, en remontant le fleuve Saint-Laurent.

Partis de Honfleur le 13 avril 1608, les deux bâtiments arrivaient le 3 juin à Tadoussac; Dupont Gravé s'y installait pour commercer avec les indigènes venus en grand nombre en cet endroit avec les peaux que les arrivants recherchaient. Champlain de son côté remontait le Saint-Laurent jusqu'à l'endroit où Jacques Cartier avait hiverné et que les sauvages algonquins du voisinage nommaient Kebbec, terme signifiant rétrécissement, parce qu'en cet endroit le fleuve est resserré entre deux côtes élevées. La ville qu'allait y créer Champlain a pris le nom du lieu où elle a été fondée.

« Le site qu'il choisit convenait admirablement à son dessein d'organiser une France nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique

qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique septentrionale. Sur ce point le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur, de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au Mexique. » (Ferland.)

Ainsi s'exprime, non sans tristesse, l'auteur canadien à qui nous empruntons ces lignes, car cette vaste contrée nous a été ravie grâce aux fautes et à l'incurie d'un gouvernement indigne, et une autre race s'est répandue dans toute cette partie du monde.

Aussitôt arrivé au lieu qu'il avait choisi pour l'installation de la colonie, Champlain fit abattre les arbres qui couvraient le sol, élever des magasins pour mettre les vivres et les marchandises à couvert et commencer une maison comprenant trois corps de logis à deux étages; un fossé de quinze pieds de largeur et six de profondeur fut creusé autour des bâtiments et une plate-forme garnie de pièces de canon établie entre l'habitation et la rivière.

En même temps que les constructions s'achevaient, le terrain aux alentours était défriché et ensemencé.

Ces heureux débuts faillirent encore une fois échouer par l'indiscipline de quelques colons. Ennuyés du travail qui leur était imposé, se plaignant de la nourriture qui, selon eux, n'était point assez abondante, des ouvriers complotèrent de tuer Champlain en l'étranglant dans son lit ou en lui tirant un coup d'arquebuse, de s'emparer des provisions renfermées dans les magasins et de s'enfuir en Espagne avec le produit de leur pillage.

C'était la répétition de ce que nous avons vu se passer en Floride. La cause était la même; comme le disait Lescarbot, « il est fort difficile de contenter une populace accoutumée à la gourmandise, tels que sont beaucoup de manouvriers en France qui toujours gromèlent et sont insatiables, comme nous en avons vu plusieurs en notre voyage. »

Heureusement pour la colonie naissante, un des hommes, pris de remords, informa Champlain du complot et lui en désigna les auteurs. Les quatre principaux coupables furent arrêtés aussitôt et condamnés à mort. Un seul, toutefois, fut « branché »; les autres, reconduits en France, étaient envoyés aux galères.

Cet exemple rigoureux mit fin à toute nouvelle tentative de désordre, et l'on acheva sans autre incident les travaux dont l'exécution était indispensable en prévision de l'hivernage.

Dupont Gravé retourna en France avec le produit des échanges faits à Tadoussac pendant la saison; une trentaine d'hommes restèrent à Québec avec Champlain. Le froid et le scorbut les éprouvèrent cruellement ; huit seulement survécurent, fort affaiblis, aux attaques du fléau, et la santé ne leur revint qu'avec le printemps.

Au cœur de cet hiver, Champlain eut à secourir quelques misérables sauvages mourant de faim au milieu des neiges, et leur incroyable gloutonnerie est dépeinte dans ses mémoires avec des détails qui méritent d'être rapportés.

« Le 5 février, dit-il, il neigea fort. Le 20, il apparut à nous quelques sauvages qui étaient au delà de la rivière qui criaient que nous les allassions secourir, ce qui était hors de notre puissance à cause de la rivière qui charriait un grand nombre de glaces ; mais la faim pressait si fort ces pauvres misérables que, ne sachant que faire, ils se résolurent de mourir, hommes, femmes et enfants, ou de passer la rivière pour l'espérance qu'ils avaient que je les assis-

terais en leur extrême nécessité. Ils se mirent en leurs canots, pensant gagner notre côte par une ouverture de glaces que le vent avait faite, mais ils ne furent sitôt au milieu de la rivière que leurs canots furent pris et brisés entre les glaces en mille pièces.

« Ils firent si bien qu'ils se jetèrent avec leurs enfants, que les femmes portaient sur leur dos, dessus un grand glaçon. Comme ils étaient là-dessus, on les entendait crier tant que c'était grand'pitié, n'espérant pas moins que de mourir. Mais l'heur voulut qu'une grande glace vint choquer par le côté de celle où ils étaient, si rudement qu'elle la jeta à terre. Eux, en voyant ce coup si favorable, furent à terre et s'en vinrent à notre habitation si maigres et si défaits qu'ils semblaient des anatomies, la plupart ne se pouvant soutenir. Je leur fis donner du pain et des fèves, mais ils n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuites pour les manger, et leur prêtai des écorces d'arbres pour couvrir leurs cabanes. Comme ils se cabanaient, ils avisèrent une charogne qu'il y avait près de deux mois que j'avais fait jeter pour attirer des renards, dont nous en prenions de noirs et de roux comme ceux de France, mais beaucoup plus chargés de poils.

« Cette charogne était une truie et un chien qui avaient été exposés durant la chaleur et le froid; quand le temps s'adoucissait elle puait si fort que l'on ne pouvait durer auprès; néanmoins ils ne laissèrent de la prendre et emporter en leur cabane, où aussitôt ils la dévorèrent à demi cuite, et jamais viande ne leur sembla de meilleur goût. J'envoyai deux ou trois hommes les avertir qu'ils n'en mangeassent point, s'ils ne voulaient mourir. Comme ils approchèrent de la cabane, ils sentirent une telle puanteur de cette charogne à demi échauffée dont ils avaient chacun une pièce en la main, qu'ils pensèrent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arrêtèrent guère.

« Ils firent encore une autre chose aussi misérable que la première. J'avais fait mettre une chienne au

haut d'un arbre, qui servait d'appât aux martres et oiseaux de proie, où je prenais plaisir, d'autant qu'ordinairement cette charogne en était assaillie. Ces sauvages furent à l'arbre, et ne pouvant monter dessus à cause de leur faiblesse, ils l'abattirent et aussitôt enlevèrent la chienne, où il n'y avait que la peau et les os et la tête puante et infecte, qui fut incontinent dévorée.

« Voilà le plaisir qu'ils ont le plus souvent en hiver, car en été ils ont assez de quoi se maintenir et faire des provisions pour n'être assaillis de ces extrêmes nécessités. »

A la fin d'avril, les neiges accumulées sur le sol et les glaces qui couvraient le fleuve ayant disparu, Champlain entreprit de remonter le Saint-Laurent et d'explorer l'intérieur du pays. Arrivé à l'île Saint-Éloi, près de la rivière Sainte-Marie, il rencontra un parti de sauvages algonquins qui lui proposèrent d'aller avec eux attaquer leurs ennemis les Iroquois « contre lesquels ils avaient guerre mortelle. » Il accepta et retourna chercher des renforts à Québec en compagnie de ses nouveaux alliés.

X

Mœurs et coutumes des sauvages de la Nouvelle-France.

Les premières maisons de Québec sont construites, la colonie est fondée; le moment est venu de rechercher dans quel milieu elle va vivre et se développer.

Les immenses territoires arrosés par le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la région des lacs étaient alors habités par diverses peuplades se rattachant à deux branches différentes de la famille rouge, les Iroquois et les Algonquins. En Acadie, nous trouvons les Abénaquis, les Etchemins, et les Souriquois auxquels Champlain a déjà eu affaire lorsqu'il a reconnu les côtes de cette partie du continent; les Gaspésiens occupent le sud de l'embouchure du Saint-Laurent ; les Montagnais, les Outaouais, les Hurons errent sur la rive gauche du fleuve jusqu'au lac Huron, que les premiers historiens de la Nouvelle-France, à raison de son étendue, appellent la mer Douce; les Iroquois ont leurs villages au sud du fleuve entre les lacs Ontario et Champlain ; ils se subdivisent en cinq cantons dont nous retrouverons souvent les noms barbares au cours de cette histoire : les Onneyouts, les Tsonnontouans, les Onnontagués, les Goyogouins et les Agniers.

Quant aux plaines de l'autre côté des grands lacs jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, elles étaient parcourues par les Dacotahs, dont les Sioux constituaient une des principales familles.

Malgré les différences et les haines meurtrières qui séparaient ces nations, elles conservaient assez de traits communs pour démontrer qu'elles avaient la même origine ; elles se ressemblaient par le visage et les qualités physiques, elles avaient le même fond de croyances et de pratiques religieuses, la même fureur dans les combats, les mêmes armes, les mêmes engins pour prendre les animaux, le même usage d'offrir le calumet, d'immoler les prisonniers, de scalper les ennemis tués. (Mondot.)

En général grands et sveltes, brunis par le soleil, la pluie et les vents, les Peaux-Rouges avaient le visage rond, les pommettes des joues élevées et saillantes, les yeux enfoncés, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, le menton sans barbe.

Si les tribus différentes étaient assez nombreuses, chacune en particulier n'occupait que quelques villages séparés par des territoires immenses, couverts de sombres forêts à travers lesquelles il fallait quelquefois parcourir deux ou trois cents lieues avant de rencontrer âme vivante. Le chemin était compté pour rien dans ces vastes solitudes où une très petite troupe pouvait marcher longtemps sans craindre la rencontre d'un ennemi. Presque toutes ces peuplades, qui ne vivaient que de chasse, de pêche, des fruits des arbres et des racines, ne pouvaient subsister longtemps sans se diviser, car il leur fallait de vastes étendues de pays pour trouver leur nourriture. L'état de ces nations errantes ne comportait pas le soin d'élever des troupeaux ; les longues courses qu'il leur fallait faire à la poursuite du gibier, les pays stériles par où elles étaient contraintes de passer, les forêts épaisses qu'elles devaient parcourir, la faim à laquelle elles étaient souvent exposées les auraient bientôt fait disparaître. Celles qui étaient sédentaires subsistaient un peu plus commodément, mais les terres n'étant point fumées s'épuisaient bientôt et obligeaient leurs ha-

bitants à faire ailleurs de nouvelles plantations.

Pénétrons au milieu de ces populations primitives, et voyons comment elles s'abritaient, de quels vêtements elles se couvraient et comment elles se nourrissaient. Cette recherche présentera d'autant plus d'intérêt que de la vie physique découleront naturellement les idées morales et religieuses.

Les Hurons construisaient des habitations dont Champlain nous donne une pittoresque description : « Leurs cabanes sont en façon de tonnelles ou berceaux, couvertes d'écorces d'arbres, de la longueur de 25 à 30 toises et 6 de large, laissant par le milieu une allée de 10 à 12 pieds de large, qui va d'un bout à l'autre ; aux deux côtés il y a une manière d'établi, de la hauteur de quatre pieds, où ils couchent en été pour éviter l'importunité des puces dont ils ont grande quantité ; et en hiver ils couchent sur des nattes, proche du feu, pour être plus chaudement. Au bout d'icelles cabanes, il y a un espace où ils conservent leurs blés d'Inde, qu'ils mettent en de grandes tonnes faites d'écorces d'arbres ; au milieu de leur logement il y a des bois qui sont suspendus, où ils pendent leurs habits, vivres et autres choses, de peur des souris qui y sont en grande quantité. En telle cabane il y aura douze feux, qui sont vingt-quatre ménages, où il fume à bon escient en hiver, qui fait que plusieurs en reçoivent de grandes incommodités aux yeux, à quoi ils sont sujets jusqu'à en perdre la vue sur la fin de leur âge n'y ayant fenêtre aucune ni ouverture que celle qui est au-dessus de leurs cabanes par où la fumée sort. »

Le Père Lafitau, de son côté, nous dépeint en ces termes l'intérieur des habitations des Iroquois, chez lesquels il a, comme missionnaire, séjourné cinq années :

« Le long des feux, de chaque côté, règne une estrade de douze à treize pieds en longueur sur cinq ou six de profondeur et autant à peu près de haut. Ces estrades

leur servent de lit et de sièges pour s'asseoir ; ils étendent sur les écorces qui en font le plancher des nattes de jonc et des peaux de fourrures. Sur cette couche, qui n'est guère propre à entretenir la mollesse ou la fainéantise, ils s'étendent sans autre façon, enveloppés dans les mêmes couvertures qu'ils portent sur eux durant le jour. Ils ne savent pour la plupart ce que c'est que se servir d'oreiller. Quelques-uns néanmoins, depuis qu'ils ont vu la manière française, en font d'un morceau de bois ou d'une natte roulée. Les plus délicats en usent, qui sont faits de cuir fournis de poils de cerf ou d'orignal ; mais en peu de temps ils sont si gras, si sales et font tant d'horreur à voir qu'il n'y a que des gens aussi malpropres que les sauvages qui puissent s'en accommoder. Le fond de l'estrade sur lequel on couche est élevé à un pied de terre tout au plus ; ils lui donnent cette élévation pour n'être pas incommodés de l'humidité, et ils ne lui en donnent pas davantage pour éviter d'autre part la fumée qui est insupportable dans les cabanes quand on s'y tient debout. Dans les froids ordinaires elles sont assez chaudes, mais quand le vent du nord-ouest souffle et qu'il fait un de ces temps rigoureux du Canada qui durent de sept à huit jours de suite à faire fendre les pierres, alors le froid y ayant pénétré, on ne sait comment ils peuvent y durer, étant aussi peu couverts qu'ils le sont. Pendant l'été elles sont assez fraîches, mais pleines de puces et de punaises ; elles sont aussi très puantes quand ils y font sécher leur poisson à la fumée. »

Chez les tribus ne vivant que de chasse et de pêche, comme les Algonquins, la construction de la cabane, qui ne constitue qu'un abri provisoire, est beaucoup plus simple ; ces nations errantes, ne restant jamais longtemps dans le même endroit, se contentaient de faire des huttes extrêmement basses où elles vivaient pêle-mêle avec le grand nombre de chiens qu'elles nourrissaient.

Le Père Sagard nous dépeint le campement d'une bande dont les territoires de chasse s'étendaient de Québec à Tadoussac : « Étant arrivés au lieu où ils doivent séjourner, les femmes et filles ayant la hache en main vont par les bois couper quinze ou vingt perches, plus ou moins, selon la grandeur de la cabane qu'ils ont à faire. Cependant les vieilles femmes et aucune fois les hommes en ayant dessiné le plan, vident la neige avec leurs pelles, qu'ils font ou portent exprès pour ce sujet. La place se fait ronde ou en carré à la volonté du maître architecte, profonde selon la hauteur des neiges de deux, trois, jusques à quatre pieds, de manière que la neige leur sert comme d'une muraille qui les environne de tous côtés, excepté par l'endroit où on la fend pour faire la porte que l'on tient fort basse.

« Les perches étant apportées, on les plante sur le haut de la neige, puis on jette sur ces perches, qui s'approchent un peu par en haut, quatre ou cinq rouleaux d'écorces cousues ensemble commençant par le bas, comme font les recouvreurs de maisons. La neige que l'on a à dos est après couverte de petites branches de cèdre ou de pin, de quoi la maison est aussi pavée. L'huis du logis n'est autre qu'une méchante peau d'élan, attachée à deux perches. Je ne sais si l'on pourrait assez exagérer la peine et les incommodités que l'on souffre dans ces chétifs palais où l'on expérimente parfois les deux extrémités, un extrême chaud tel que l'on est à demi rôti, ou un extrême froid tel que l'on est à demi glacé ; et puis des chiens vous importunent sans cesse pour avoir place auprès de vous; mais la fumée selon les vents en est insupportable, comme la faim quand la chasse n'est pas bonne. »

Quelques lignes empruntées à un autre missionnaire, le Père Lejeune, qui vivait au milieu des Algonquins, précisent mieux encore leur genre d'existence : « L'hiver est long ; depuis novembre jusqu'à la fin d'avril la

terre est toujours blanche de neige, et tout est glacé. La vie dans les bois avec les sauvages a quelque chose de plus pénible encore que le froid de l'hiver. La cabane se construit à chaque nouveau campement. Les petites branches de sapin, répandues sur le sol, servent de planches et de lit. Vous ne sauriez demeurer debout, la fumée vous suffoquerait, et par conséquent il faut toujours être couché ou assis sur la plate terre : c'est la position ordinaire des sauvages. Ce cachot a de grandes incommodités : le froid, le chaud, la fumée et les chiens. Pour le froid, vous avez la tête à la neige : il n'y a qu'une branche de pin entre deux, bien souvent rien que votre bonnet. Les vents ont la liberté d'entrer par mille endroits, quand il n'y aurait que l'ouverture d'en haut qui sert de fenêtre et de cheminée tout ensemble. Cependant le froid ne m'a pas tant tourmenté que la chaleur. Un petit lieu comme sont ces cabanes s'échauffe aisément par un bon feu. D'aller à droite ou à gauche vous ne sauriez, car les sauvages qui sont vos voisins occupent vos côtés. De reculer en arrière, vous rencontrez cette muraille de neige ou ces écorces qui vous bornent; de s'étendre, la place est si étroite que les jambes seraient à moitié dans le feu. Je dirai néanmoins que le froid et le chaud n'ont rien d'intolérable, mais pour la fumée c'est un martyre. Elle me faisait pleurer sans que j'eusse ni douleur ni tristesse dans le cœur. Il fallait parfois mettre la bouche contre terre pour respirer. J'ai cru plusieurs fois que j'allais être aveugle, les yeux me cuisaient comme le feu. Pour les chiens, ne pouvant subsister à l'air, hors de la cabane, ils se viennent coucher tantôt sur mes épaules et tantôt sur mes pieds. Étant affamés, ils ne faisaient qu'aller et venir : rôdant partout dans la cabane, ils nous passaient sur la figure et sur le ventre, si souvent et avec une telle importunité qu'étant las de crier et de les chasser je me couvrais quelquefois le visage, puis je leur donnais la liberté de passer où ils voulaient. Pendant

que nous mangions, ils portaient le nez dans nos écuelles plus tôt que nous n'y portions la main ! » (Relation de 1632.)

La fumée qui se dégageait des bois verts ou humides que brûlaient les sauvages dans leurs cabanes occasionnait chez presque tous une inflammation des paupières, qu'ils avaient la plupart du temps rouges et éraillées. Nous venons de voir d'autre part à quel point elle était insupportable aux Européens, que la malpropreté repoussante de ces taudis et les odeurs qui s'en dégageaient indisposaient déjà ; il fallait l'ardeur des missionnaires ou les grossières habitudes des coureurs des bois pour s'y accoutumer à la longue, mais tous n'y réussissaient pas. C'est ainsi que le Père Dolbeau, parti chez les Montagnais pour y cabaner, apprendre leur langue et les catéchiser, y pensa perdre la vue, resta plusieurs jours sans pouvoir ouvrir les yeux qui lui causaient une douleur extrême et se vit contraint de revenir à Québec sans avoir accompli son œuvre.

De l'habitation, passons aux vêtements.

L'été, le sauvage allait presque nu ; l'hiver il portait des peaux de bêtes, des guêtres et des chaussures de peau. Les femmes, couvertes jusqu'aux genoux, avaient la tête et les bras nus. Champlain nous donne à ce sujet des détails très précis, confirmés par toutes les relations : « Leurs habits sont faits de diverses peaux de bêtes sauvages. Ils les accommodent assez raisonnablement, faisant leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, et d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va jusqu'à la ceinture. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours et castors, dont ils usent en bon nombre. Plus, ils ont une robe de même fourrure en forme de couverte, et des manches qui s'attachent avec un cordon par derrière. Voilà comme ils sont habillés durant l'hiver. Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur robe autour du corps, mais étant à leur village ils quittent leurs manches et ne se ceignent

point. Les passements pour enrichir leurs habits sont de colle, et de la raclure desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, y mettant par endroits des bandes de peinture rouge-brun parmi celles de colle, qui paraissent toujours blanchâtres, n'y perdant point leurs façons quelque sales qu'elles puissent être.

« Pour s'embellir la face et avoir meilleure grâce, quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir et de rouge, qu'ils démêlent avec de l'huile ou bien avec de la graisse d'ours ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheveux, qu'ils portent les uns longs, les autres courts, les autres d'un côté seulement. »

Le brayer dont parle Champlain était la seule partie du vêtement que les sauvages ne quittaient pas ; il consistait dans une peau large d'un pied et longue de trois ou quatre ; ils la faisaient passer entre les jambes et elle se repliait dans une petite corde de boyau qui les ceignait sur les hanches, d'où elle retombait par devant et par derrière.

Quant à la nourriture, il faut bien reconnaître que la cuisine des Montagnais, et des Algonquins en particulier, était singulièrement primitive :

« Tout leur meuble n'était que de bois, d'écorces et de pierres; de ces pierres, ils faisaient les haches et couteaux ; du bois et de l'écorce ils fabriquaient les autres ustensiles et pièces de ménage, et même les plats, chaudières, bacs et auges à faire cuire leur viande, laquelle ils faisaient cuire ou plutôt mortifier en cette manière : Ils mettaient une quantité de cailloux dans un grand feu, puis les jetaient brulants dans le plat ou chaudière d'écorce pleine d'eau en laquelle était la viande ou le poisson à cuire, puis les en retiraient et en remettaient d'autres en leur place, et à succession de temps en temps l'eau s'échauffait et cuisait la viande de laquelle ils faisaient après leur repas. » (Sagard.)

Nous avons vu, par le récit de Champlain, à quels actes de gloutonnerie les sauvages affamés pouvaient se livrer; les habitudes à cet égard étaient les mêmes chez tous, et les voyageurs comme les missionnaires en ont gardé une semblable impression. Chez les Iroquois, par exemple, la coutume reçue était de dévorer toutes les provisions, comme s'ils ne devaient jamais en manquer, et de supporter ensuite la faim avec patience et sans se plaindre. « La nécessité où ils se trouvaient bientôt réduits par leurs profusions les obligeait à manger de tout, sans discernement, et à trouver tout bon. Aussi comme dans leur abondance ils ne donnent pas le temps à la viande de se mortifier, qu'ils la mettent dans leur chaudière encore toute vivante, ils ne se font point aussi un scrupule de la manger puante et presque pourrie quand ils n'en ont point d'autre. Ils n'écument jamais leur chaudière, de peur de rien perdre. Ils y mettent cuire des grenouilles entières et les avalent sans horreur. Ils font sécher les intestins des chevreuils sans les vider, et y trouvent en les mangeant le même goût que nous à ceux des bécasses. Ils boivent l'huile d'ours, de loup marin sans s'embarrasser si elle est rance ou infecte. Le suif des chandelles est pour eux un vrai ragoût. Ils mangent les glands, qu'ils font seulement bouillir pour ôter leur amertume, le fruit des hêtres, des racines et toutes sortes de fruits amers; ils ne leur donnent pas le temps de mûrir et de croître de peur que d'autres ne les préviennent et ne les enlèvent. »

Et le missionnaire ajoute mélancoliquement : « Tous ces peuples barbares font un dieu de leur estomac, ils mangent jusqu'à crever, et il n'est pas concevable où ils peuvent mettre tout ce qu'ils absorbent. » (Lafitau.)

Un autre, plus énergique encore, nous apporte en ces termes son témoignagne : « Depuis le matin jusqu'au soir, ils n'ont d'autre souci que de se remplir le ventre. Ce sont de vrais gueux. La coutume de ces nations est de tuer leurs pères et mères lorsqu'ils sont

si vieux qu'ils ne peuvent marcher. » (Lallemand.)

Cet odieux usage était à peu près général aussi bien chez les Iroquois que parmi les diverses tribus algonquines.

« Il n'y a pas longtemps, dit le Père Lafitau, ils avaient coutume et ils ne l'ont pas encore entièrement perdue, de tuer leurs vieillards lorsque l'âge les rendait tout à fait inutiles ; il déplaît dans les familles que ces vieillards, qui n'ont plus d'esprit que pour la vie animale, aillent de cabane en cabane, sous le prétexte de rendre visite, y chercher à manger comme s'ils n'en avaient point chez eux, ce qui souvent est vrai, car ils les laissent manquer de tout; et alors ils ne se font point un scrupule d'en délivrer le monde, sous le spécieux prétexte que ces vieillards ne font plus que souffrir et être incommodes à eux-mêmes et aux autres. Les Algonquins et les autres nations errantes sont beaucoup plus sujettes à cette inhumanité, parce qu'étant presque toujours en voyage et plus souvent réduites à la faim, l'incommodité de ces vieillards qu'il faut porter et nourrir sans qu'ils puissent s'aider en rien devient alors plus sensible. »

Mais revenons à la cuisine de nos sauvages. Le Père Lejeune, après la description pittoresque de la cabane où il était si mal à son aise avec les Algonquins et leurs chiens, continue sa relation en ces termes : « La nourriture devenait l'occasion d'un autre genre de tourment. Quand la chasse était bonne, la pâture était abondante, mais le sauvage n'a pas la prévoyance du lendemain, il mange gloutonnement et sans ménagement, tant qu'il lui reste un morceau, comme s'il ne pouvait pas y avoir pour lui de jours mauvais. Et quel sujet de mortification dans la manière dont s'apprêtaient les aliments ! Passant par des mains qui ne sont jamais lavées et dans des vases dont le cuivre n'était pas aussi épais que la saleté, elle ne devenait appétissante pour un Européen que grâce au besoin impérieux de la faim. Lorsque le temps ne permettait pas de

sortir ou que la chasse ne fournissait aucune substance, tout le monde était condamné à passer trois ou quatre jours de suite sans autre nourriture que des bourgeons d'arbres, quelques écorces tendres, ou des morceaux de mousse connue des voyageurs sous le nom ironique de tripes de roche. »

Champlain nous donne à son tour de précieux détails sur l'alimentation des Hurons, mais la note reste la même :

« Leur vie est misérable; leur principal manger est le blé d'Inde, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent dans des mortiers de bois, et le réduisent en farine, dont ils font des pains en forme de galettes qu'ils font cuire sous les cendres, et étant cuites ils les lavent et les enveloppent de feuilles ; mais ce n'est pas leur ordinaire, ils en font d'une autre sorte qu'ils appellent migan ; ils prennent le blé d'Inde pilé, sans ôter la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans un pot de terre plein d'eau, le font bouillir en le remuant de fois à autre, de peur qu'il ne brûle ou qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot un peu de poisson frais ou sec, selon la saison, pour donner du goût audit migan, et en font fort souvent encore que ce soit chose mal odorante, principalement en hiver, pour ne le savoir accommoder ou pour n'en vouloir prendre la peine. Le tout étant cuit, ils tirent le poisson et l'écrasent bien menu, ne regardant de si près à ôter les arêtes, les écailles ni les tripailles, comme nous faisons, et mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souvent le mauvais goût; puis, étant ainsi fait, ils en répartent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair et non de grande substance, comme on peut bien juger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, étant ledit migan assez clair de soi-même. Ils ont une autre manière de manger le blé d'Inde, et pour l'accommoder ils le prennent par épis et le mettent dans l'eau, sous la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cet état

jusqu'à ce qu'ils jugent qu'il soit pourri; puis ils l'ôtent de là et le font bouillir avec la viande ou le poisson et le mangent. Il n'y a rien qui sente si mauvais que ce blé sortant de l'eau, tout boueux, et néanmoins les femmes et enfants le sucent, comme on fait les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de meilleur goût ainsi qu'ils le démontrent. »

Parfois un animal remplaçait le blé d'Inde :

« Il faut que je vous avoue, dit un voyageur qui accompagnait de La Salle chez les Tsonnontouans, que plusieurs fois j'ai eu plus envie de rendre ce que j'avais dans l'estomac que d'y mettre quelque chose de nouveau. Le grand mets, dans ce village où ils ont rarement de la viande fraîche, est d'un chien dont ils grillent le poil sur des charbons après l'avoir bien raclé. Ils le coupent par morceaux et le mettent à la chaudière, puis quand il est cuit ils vous en servent une pièce de trois ou quatre livres dans un plat de bois qui n'a jamais été frotté d'autre torchon que des doigts de la maîtresse du logis, qui paraissent tous écrits par la graisse qui est toujours dans leur plat de l'épaisseur d'un écu blanc. » (De Galinée.)

Il se trouvait encore autre chose dans ces préparations culinaires. Un jour, le major Schuyler, rendant visite à des Agniers, fut invité à partager leur festin et à boire de ce bouillon qu'ils dégustaient avec délices. « Il accepta leur offre, pressé par la faim, et il commençait à avaler le liquide lorsqu'une main d'homme qu'il retira de la chaudière lui ôta complétement l'appétit. » (Ferland.)

Maintenant que nous sommes édifiés sur la manière dont s'abritaient et vivaient les populations avec lesquelles les Français allaient se trouver en relations, voyons quelles étaient leurs armes, et de quels moyens de transport elles faisaient usage pour parcourir les vastes contrées qui leur servaient de territoires de chasse.

Les armes offensives et défensives de tous ces sa-

vages étaient l'arc et la flèche, le javelot, le casse-tête et le bouclier. Les arcs étaient faits de bois de cèdre durci au feu. Les flèches étaient en roseau empennées de plumes d'oiseaux et garnies, au moyen d'une colle de poisson très forte, d'os ou de pierres tranchantes taillées à plusieurs crans pour rendre la plaie plus dangereuse. Le casse-tête était taillé dans une racine d'arbre équarrie sur les côtés et arrondie à son extrémité. Les boucliers, en osier ou en écorce, étaient revêtus de peaux fort épaisses. Il y en avait de toutes les grandeurs et de toutes les formes. « Les indigènes avaient aussi des haches de pierre qu'ils ont remplacées dès qu'ils ont été en rapport avec les Européens par des haches en fer bien acérées. Ils leur ont aussi, par voie d'échange, acheté des fusils et de la poudre et ils ont alors à peu près abandonné leurs autres armes, surtout les défensives. » (Lafitau.)

Pour leurs chasses d'hiver, les Algonquins comme les Iroquois se servaient de raquettes qui sont encore en usage au Canada.

« Dans les neiges où il n'y a pas de chemins frayés, nous dit le même auteur, ils sont obligés de se servir de raquettes, sans quoi tous les voyages leur seraient impossibles. La forme de ces raquettes est elliptique ; les plus grandes sont de deux pieds et demi de long sur un pied et demi de large. Le tour, qui est d'un bois durci au feu, est percé dans sa circonférence comme les raquettes de nos jeux de paume à qui elles ressemblent, avec cette différence que les mailles en sont beaucoup plus serrées et que les cordes n'en sont point de boyaux, mais de peaux de cerf crues et coupées fort minces. Pour tenir le corps de la raquette plus stable, on y met deux barres de traverse sur lesquelles sont fixées les courroies qui doivent attacher le pied. »

Ainsi que les raquettes, les canots sont restés les mêmes qu'à l'époque où Champlain arrivait au Canada. Ils étaient commodes pour les grands voyages ; leur

légèreté permettait de les gouverner avec facilité dans les rapides et de les porter dans les endroits où la navigation était impossible. Voici comment les décrivent les missionnaires qui en faisaient un fréquent usage : « Il y en a de différentes grandeurs, de deux, de quatre, jusqu'à dix places distinguées par des barres de traverse. Le fond du canot est d'une ou deux pièces d'écorces, auxquelles on en coud d'autres avec de la racine qu'on gomme en dedans et en dehors, de manière qu'elles paraissent être d'une seule pièce. Comme l'écorce qui en fait le fond n'a guère au delà de l'épaisseur d'un ou deux écus, on la fortifie par des clisses de bois de cèdre extrêmement minces qui sont posées en long, et par des courbes du même bois, mais beaucoup plus épaisses, rangées dans le sens de la courbure du canot d'un bout à l'autre. Les deux extrémités sont entièrement semblables parce qu'on n'y attache pas de gouvernail et que celui qui est à l'un des bouts gouverne avec l'aviron ou avec la perche quand il faut refouler l'eau en piquant de fond. Les avirons sont fort légers quoique faits d'un bois d'érable assez dur. Ils n'ont guère que cinq pieds de long dont la pelle en emporte un et demi sur cinq ou six pouces de largeur.

« Si ces canots sont commodes, ils ont aussi leurs inconvénients. Il faut user d'une grande précaution en y entrant et s'y tenir assez contraint pour ne pas tourner. Ils sont d'ailleurs très fragiles; pour peu qu'ils touchent sur le sable ou sur les pierres, il s'y fait des crevasses par où l'eau entre et gâte les marchandises ou les provisions qu'on porte. Toutes les fois qu'on entre ou qu'on sort du canot, il faut être pieds nus, et lorsqu'on met pied à terre il faut décharger le canot, le tirer hors de l'eau et le mettre à l'abri sur le sable ou sur la vase de peur que le vent ne le brise. »

Les voyages à travers toutes ces contrées étaient singulièrement rudes pour les premiers Européens qui

les entreprirent, et le récit que nous en a laissé l'un d'eux, le Père Sagard, se rendant avec une bande de Hurons dans leur pays, nous donne un aperçu des souffrances qu'il eut à endurer : « Mes hommes étaient cinq en nombre et je faisais le sixième ; l'un servait de gouverneur que j'avais derrière mon dos tellement près de moi qu'avec le bout de son grand aviron il m'attrapait souvent le sommet de la tête que je tenais baissée le plus que je pouvais pour éviter ces rencontres ; j'étais quasi en peloton assis à côté d'un.

« Notre premier gîte fut à la rivière des Prairies, qui est à cinq lieues au-dessous du sault Saint-Louis. Nous cabanâmes et fîmes chaudière, mais je ne pus manger de leur sagamité pour ce qu'elle me semblait trop fade et dégoûtante, et me fallut ainsi coucher sans souper.

« Notre lit fut la terre nue, dressé à l'enseigne de la Lune, avec une pierre pour mon chevet plus que n'avaient les sauvages, qui n'ont accoutumé d'avoir la tête plus haute que les pieds. Notre cabane fut faite de deux rouleaux d'écorces posées sur quatre petites perches piquées en terre et accommodées en penchant au-dessus de nous. Le matin venu, on fit chaudière pour partir, mais je m'abstins encore de la sagamité pour cette seconde fois, jusques à la troisième qu'étant devenu fort faible et abattu, je commençai d'en manger un petit et de m'y accoutumer en me faisant violence.

« Il faut avouer aussi que le marcher pieds nus et sans sandales comme j'ai fait par tout le voyage m'était d'une grande peine, contraint d'ainsi faire à cause qu'étant sur terre nous rencontrions souvent des rochers, des lieux fangeux et des arbres tombés qu'il nous fallait à toute heure enjamber et nous faire quelquefois passage avec la tête et les mains par les bois touffus, halliers et broussailles, sans sentier ni chemin ; mais je ne sais si on pourrait souffrir une plus rude mortification que des mauvais vents de

l'estomac que ces sales gens rendent presque continuellement dans leurs canots, outre qu'en guise de pots de chambre ils se servaient de leurs écuelles à potage, ce qui serait capable de dégoûter du tout de si désagréables compagnies.

« Comme la façon de faire des sauvages et leur manière de s'accommoder allant en voyage est presque toujours la même, je dirai ci-après leur méthode : L'heure de se cabaner venue, mes sauvages cherchaient une place propre pour y passer la nuit, où aisément se pût trouver du bois sec à faire du feu. Le lieu choisi, on y portait le canot, nos paquets et tout ce qui était de notre équipage ; puis tous se mettaient en besogne et travaillaient à ce qui était nécessaire pour le logement. Les uns allaient chercher du bois sec, les autres sept ou huit perches pour dresser la cabane et d'autres prenaient le soin de battre le fusil et mettre la chaudière sur le feu, qu'ils attachaient à un bâton piqué en terre, pendant qu'un autre cherchait deux pierres plates pour concasser le blé d'Inde sur une peau étendue contre terre, de quoi on faisait la sagamité.

« L'hôtellerie dressée et les rouleaux d'écorces étendus sur la charpente, qui penchait en voûte, on serrait les paquets le long de la cabane contre les bois, et le canot en dehors; puis un chacun prenait place, le dos appuyé contre les sacs et la marchandise à l'entour du feu qu'on étendait de long afin qu'un chacun y pût participer, et en prendre pour pétuner tandis que la chaudière bouillait.

« La sagamité étant cuite toujours fort claire, on dressait à chacun son potage dans des écuelles d'écorces que pour ce sujet nous portions sur nous avec chacun une cuiller de bois grande comme un petit plat, de laquelle on se sert à manger cette menestre soir et matin, qui sont les deux fois seulement que l'on fait chaudière par jour, savoir quand on est cabané au soir, et au matin avant partir.

« D'écumer le pot jamais il ne s'en parle, non plus

que de laver la viande ou le poisson avant de le mettre au pot. Ils traitèrent un morceau de venaison; mais comment pensez-vous qu'ils le coupèrent? Ce fut de le tenir contre terre avec leurs pieds sales, et à mesure qu'ils en coupaient quelque pièce, ils la jetaient dans la chaudière sans autre sel que le sable qui y était attaché. »

Toutes ces citations, dont quelques-unes ont pu choquer le lecteur par leur crudité, étaient nécessaires, car leur rapprochement donne une idés précise de ce qu'était l'existence des tribus de l'Amérique septentrionale au moment où les Français y sont arrivés. De cette existence matérielle découlent comme de source les idées morales et les coutumes dont les mêmes témoins vont nous entretenir.

XI

Habitudes et superstitions des sauvages, leurs chasses et leurs guerres.

Ainsi que l'ont remarqué tous les voyageurs, il n'est pas paresseux comme le sauvage lorsqu'après ses longues chasses il est rentré dans sa hutte d'écorce ou de peaux. Autant il a déployé d'activité à la poursuite du gibier, autant il reste indifférent aux occupations sédentaires. De retour au logis après sa course lointaine, il se laisse aller à une sorte de somnolence qui le rend insensible à tout ce qui l'entoure. C'est la femme qui prépare la nourriture de tous les jours; c'est elle qui apprête les peaux et en fait des vêtements, qui sème le maïs, le préserve de la voracité des bêtes sauvages et en récolte les épis parvenus à maturité; c'est elle encore qui tresse les nattes et répare les dégâts occassionnés aux habitations par le mauvais temps ou la vétusté. C'est elle enfin qui va couper dans les forêts et qui traîne à la cabane le bois à brûler; l'homme se croirait déshonoré s'il se livrait à de pareilles occupations; toutes les relations sont d'accord à cet égard. « Les sauvages, affirme Lafitau, se font un honneur de leur oisiveté; la paresse, l'indolence, la fainéantise sont dans leur goût et dans le fond de leur caractère : de sorte que n'ayant ni sciences ni métiers, ils sont les gens du monde les plus désœuvrés, et si l'on n'en excepte certaines petites choses qui ne leur demandent pas beaucoup de temps,

moins encore de sujétion et d'application, ils sont presque toujours les bras croisés. »

Parlant plus spécialement des Iroquois, au milieu desquels il vivait, le même auteur trace d'eux un portrait qu'il importe de retenir, car il éclaire d'un jour singulier les longues luttes que la colonie naissante devra soutenir contre les diverses tribus de cette nation :

« Ils sont légers et volages, fainéants au delà de toute expression, ingrats avec excès, soupçonneux, traîtres, vindicatifs et d'autant plus dangereux qu'ils savent mieux couvrir et qu'ils couvent plus longtemps leurs ressentiments. Ils sont cruels à leurs ennemis, brutaux dans leurs plaisirs, vicieux par ignorance et par malice. »

Ferland dépeint en termes aussi précis le caractère de ces peuplades :

« L'orgueil et la vengeance étaient les deux passions qui avaient le plus d'empire sur leur cœur; pour se venger et pour être loués ils auraient sacrifié ce qu'ils avaient de plus cher et de plus précieux. Au milieu de toute leur barbarie, ils se plaçaient bien au-dessus des Européens, dont ils se moquaient entre eux. Ils étaient fiers de leurs personnes, et malgré leur malpropreté, qui était telle qu'ils laissaient pourrir leurs chemises sur leur dos sans songer à les changer, ils passaient des heures entières à se parer le visage, à s'arranger la chevelure, et à s'examiner avec complaisance dans quelques fragments de glace, qu'ils conservaient précieusement. Avant tout ils nourrissaient l'esprit de vengeance ; pendant des années entières ils remettaient et dissimulaient leurs projets haineux dictés par le souvenir d'un outrage, mais ils ne les oubliaient point, ils les léguaient comme un héritage à leurs enfants et l'obligation de venger une injure passait, de génération en génération, dans une famille jusqu'à ce que le jour de la rétribution fût arrivé. »

En dehors de la chasse et de la guerre, les sauvages passaient leur temps à fumer, à danser et à jouer. Jacques Cartier avait déjà constaté leur passion pour le tabac, dont l'usage introduit de son temps en Europe s'y est si rapidement propagé, mais les premiers navigateurs, témoins de cette coutume, en manifestaient un extrême étonnement, et ils parlent du pétun, — c'est le nom qu'ils donnaient à la plante dont la feuille fournit le tabac — avec une abondance de détails dont Lescarbot nous fournit un exemple.

« Nos sauvages, dit-il, font aussi grand labourage de pétun, chose très précieuse parmi tous ces peuples universellement. C'est une plante dont ils sucent la fumée avec un tuyau en la façon que je vais indiquer pour le contentement de ceux qui n'en savent l'usage. Après qu'ils ont cueilli cette herbe, ils la mettent sécher à l'ombre et ont certains sachets de cuir pendus à leur col ou ceinture, dans lesquels ils en ont toujours avec un calumet ou pétunoir, qui est un cornet troué par le côté et dans le trou ils fichent un long tuyau duquel ils tirent la fumée du pétun qui est dans ledit cornet, après qu'ils l'ont allumé avec du charbon qu'ils mettent dessus. Ils soutiendront quelquefois la faim huit jours avec cette fumée. Et nos Français qui les ont hantés sont pour la plupart tellement affolés de cette ivrognerie de pétun qu'ils ne s'en sauraient passer non plus que du boire et du manger et à cela dépensent de bon argent. »

Le Père Sagard, dans sa mission chez les Hurons, y trouvait répandu le même goût : « Ils nous demandaient souvent à pétuner, pour épargner le pétun qu'ils avaient dans leur sac, car ils n'en sont jamais dégarnis. Qui en pourrait avoir assez pour tous ferait beaucoup pour les attirer en sa cabane, car c'est leur miel, leur sucre et leur mets plus délicieux. »

Toutes les tribus de l'Amérique septentrionale partageaient cette passion et des citations sur ce point ne pourraient que se répéter.

Quant à la musique et à la danse, elles avaient, selon les récits des voyageurs, quelque chose de barbare qui révoltait d'abord et dont on ne pouvait guère se former une idée sans en avoir eu le spectacle. Les Iroquois en particulier aimaient à la fureur ces sortes de fêtes, qui se prolongeaient des journées et des nuits entières ; leurs cris faisaient trembler tout le village.

La passion du jeu était aussi ardente ; le plus usité était celui des osselets, qui se jouait à deux avec de petits os à six facettes inégales, dont une noire et une jaune ; le perdant était remplacé jusqu'à ce que tout le village y eût passé. Quelquefois la lutte s'engageait entre deux villages et les joueurs se portaient des défis, se querellaient, se battaient. Les grandes parties duraient plusieurs jours, au milieu du bruit, des applaudissements ou des imprécations. (Garneau.)

Endurcis par les fatigues de leurs longues courses et le peu de précautions qu'ils prenaient contre les injures de l'air, presque tous les sauvages étaient d'une constitution robuste ; les enfants faibles et maladifs ne pouvaient en effet résister aux épreuves qu'ils subissaient par suite du froid et du manque d'aliments convenables à leur chétive santé. Aussi voyait-on parmi eux peu de gens contrefaits. Hommes cependant, et par conséquent sujets aux infirmités, ils en avaient quelques-unes qui leur étaient plus particulières, telles étaient les affections scrofuleuses causées par les eaux malsaines qu'ils buvaient au cours de leurs chasses ou dont ils faisaient usage pour cuire ou pourrir le maïs. Marchant en outre la plupart du temps la poitrine nue, ils contractaient fréquemment une espèce de phthisie qui, les ruinant peu à peu, en conduisait un grand nombre à la mort. Cette maladie était d'autant plus commune que les découvertes scientifiques modernes en ont démontré la dangereuse contagion. Elle était d'ailleurs favorisée par le milieu dans lequel ils vivaient.

Les purgations et la transpiration étaient leurs principaux remèdes. « Leurs purgatifs, raconte un témoin, sont des décoctions très dégoûtantes et qui noient un estomac. D'ailleurs ils ne se croient pas purgés suffisamment s'ils ne prennent des médecines qui pourraient tuer un cheval. Mais la suerie est le remède dont ils font le plus grand usage. Elle est également pour les malades et pour les sains. La suerie est une petite cabane de six ou sept pieds de haut, où ils peuvent ranger sept ou huit personnes. Cette cabane est couverte de nattes et de fourrures pour la défendre de l'air extérieur. On y met à terre dans le milieu un certain nombre de cailloux, qu'on a laissés longtemps dans le feu jusqu'à ce qu'ils en aient été pénétrés, et on suspend au-dessus une chaudière pleine d'eau froide. Ceux qui doivent se faire suer entrent dans cette cabane nus, et ayant pris leur place ils commencent à s'agiter extraordinairement et à chanter chacun sa chanson, et comme souvent elles sont différentes pour l'air et pour les paroles, cela fait la musique la plus discordante qu'on puisse entendre. De temps en temps, lorsque les cailloux commencent à perdre de leur activité, ils la réveillent en les arrosant avec un peu de cette eau froide qui est dans la chaudière. Cette eau n'a pas plutôt touché à ces pierres qu'elle s'élève en une vapeur qui remplit la cabane et en augmente beaucoup la chaleur. Ils se jettent aussi mutuellement de cette eau fraîche pour s'empêcher de se trouver mal. En un instant leur corps ruisselle de toute part, et quand leurs pores sont bien ouverts et que la sueur est la plus abondante, ils sortent tous en chantant et courent se plonger dans la rivière, où ils nagent et se débattent avec beaucoup de véhémence. »

Lorsque la maladie n'était pas connue ou qu'elle résistait au traitement ordinaire, il s'agissait alors d'un sort qu'il fallait conjurer et l'on appelait le jongleur. Celui-ci, avant de commencer ses opérations,

se préparait une cabane et s'y enfermait avec son sac dans lequel il portait, outre son tabac et sa pipe, son manitou. Après avoir absorbé un breuvage pour se disposer à recevoir l'impression de l'esprit, le jongleur commençait à agiter une écaille de tortue qu'il tenait à la main et à chanter en invoquant l'esprit. Il entrait alors en fureur, et au plus fort de ces agitations il prononçait sur l'état de patient et sur les remèdes qu'il convenait de lui administrer. Ces remèdes, nous affirment les relations, étaient des festins et des danses! « Le malade, qui ordinairement a plus besoin de repos que de tout le reste, est exposé pendant ce temps à tout le bruit de ces bacchanales, dont le seul étourdissement qu'elles lui causent serait capable de le faire mourir. C'est peu de chose encore que le bruit, ces pauvres malheureux sont à la discrétion de ces empiriques qui les soufflent, qui les sucent, qui les pressent avec une violence frénétique dans les parties de corps où ils souffrent le plus de mal, de sorte qu'ils ont plus l'air et l'action de bourreaux que de médecins. Quelquefois ils les font entrer dans la suerie avec eux, d'autres fois ils les font danser et jouer, enfin ils les fatiguent de telle sorte qu'ils sont plus malades d'avoir été jonglés que de leur maladie même. »

Le Père Sagard, pendant ce voyage au sujet duquel il nous a laissé de si curieux renseignements, a assisté par hasard à une de ces scènes de guérison, et il en retrace ainsi les détails :

« Après midi, nous trouvâmes un village d'Algonquins auquel nous reposâmes environ trois heures, pendant lequel temps il se fit une chanterie de malade dans une cabane, avec tant de bruit de la voix, du son des tortues et du frappement de certains bâtons que je ne savais qu'en juger, car j'étais encore nouveau dans le pays. A la fin je fus curieux de m'approcher et voir par la fente de la cabane que ce pouvait être, là où je vis dix ou douze hommes, assis contre terre et arrangés des deux côtés de la cabane, et devant chaque

bande était une longue perche plate, large de trois ou quatre doigts, couchée de long sur la terre à leurs pieds, sur lesquelles ils frappaient continuellement avec chacun un bâton en main, à la cadence du son des tortues et des chansons qu'ils entonnaient et poursuivaient alternativement, d'un ton le plus haut qu'ils pouvaient, pensant par là d'autant plus tôt obtenir ce qu'ils désiraient que plus ils feraient de bruit. Le médecin était au haut bout avec sa grande tortue en main qui battait la mesure et commençait les chansons que les autres poursuivaient à pleine tête, mais avec tant d'ardeur qu'il semblait qu'ils dussent s'égorger, suaient de peine et étouffaient de chaleur. Pendant ce sabbat deux femmes tenaient un petit garçon pleurant couché tout nu le ventre en haut sur la terre, vis-à-vis du médecin, lequel, de temps en temps, à quatre pattes, s'approchait de l'enfant avec des cris et hurlements comme d'un furieux taureau, puis le soufflait au ventre, et après étant retourné à sa place, recommençaient leur tintamarre et charivari, qui finit par un festin, qui se disposait pendant la cérémonie au bout de le cabane. De savoir que devint l'enfant et s'il fut guéri ou non, je n'ai rien su depuis, pour ce qu'il nous fallut partir incontinent après avoir repu et un peu reposé. »

Chez les autres peuplades au sud du Saint-Laurent, le cérémonial était à peu près le même et le Père Jean de Lambreville écrivait à ce sujet de la bourgade d'Onnontagué où il séjournait :

« Les charlataneries dont les jongleurs usent pour guérir les malades ne sont que sottises. On en a eu dernièrement un exemple dans la guérison qu'ils entreprirent d'une fille qui était devenue folle. Pour réussir dans leur dessein ils persuadèrent à ses parents qu'elle avait vu neuf festins en songe, et que si ces festins avaient lieu elle guérirait. Ceux-ci y consentent, et font de tous côtés de grands amas de viande pour accomplir parfaitement ces songes. Nos grands escu-

lapes, dont l'idée était de faire bonne chère, préparèrent un grand cercle d'écorce où la folle fut placée, et disposèrent à l'entour sept ou huit personnes qui faisaient sonner de petites calebasses pleines de pois. Les jongleurs se mirent aussi dans le cercle, où ils brûlèrent du pétun, les uns en l'honneur du cerf, les autres du hibou, d'autres de l'ours, contrefaisant tous la voix de la bête à qui ils offraient cette espèce de sacrifice. Ensuite celui d'entre eux qui était le plus versé dans l'art de la jonglerie fit des incisions aux tempes de la malade d'où il suçait le sang, qu'il rendait tantôt avec des dents d'ours, tantôt avec des cheveux d'homme et du poil de cerf qu'il avait cachés dans sa bouche et qu'il faisait sortir comme s'ils eussent été des sorts qu'on avait jetés sur cette fille. On fit de grands remerciements à ces braves médecins, mais la malade n'en fut pas plus sage ; du reste cela n'était que le prélude des neuf festins auxquels ils devaient prendre la meilleure part. Les deux premiers commencèrent par une cérémonie assez ordinaire parmi ces peuples, par laquelle tous ceux qui avaient songé quelque chose pendant l'année venaient dans la cabane de la folle faire deviner leurs songes pour en avoir l'accomplissement. Cette fête dura deux jours et tous ceux qui voulurent se tirer de la nécessité où ils étaient de blé, de viande, de nattes, de robes d'ours et de choses semblables n'avaient qu'à dire qu'ils les avaient songés, aussitôt on leur en donnait. Il s'y trouva une femme assez impertinente pour chanter qu'elle avait rêvé ma soutane et qu'elle mourrait si je ne lui en faisais présent. »

La croyance aux songes était du reste générale chez toutes les tribus, et les missionnaires en donnent une curieuse explication :

L'âme des sauvages est, selon eux, indépendante de leurs corps, elle s'en sépare quand elle le juge à propos, pour prendre l'essor et aller faire des excursions où bon lui semble, sans qu'elle en perde la di-

rection et qu'elle cesse de l'animer. Ce principe leur donne un entêtement pour leurs songes qui passe toute imagination. Ils se persuadent qu'effectivement leur âme, voyant le corps plongé dans le sommeil, profite de ces moments pour aller se promener ou bien que l'esprit avec qui ils sont en commerce lui fait connaître ce qui lui est nécessaire. A leur réveil ils croient qu'elle a vu réellement ce qu'ils ont pensé dans leurs songes et ils agissent en conséquence. Les malheurs auxquels on serait exposé, si l'on ne donnait pas à l'âme ce qu'elle souhaite, les oblige à observer tous leurs songes avec grand soin, et engage non seulement celui qui a rêvé mais encore tous ses compatriotes à lui procurer toute la satisfaction qu'il peut désirer pour l'accomplissement de ces songes.

En voici deux exemples saisissants : « Un sauvage, choqué de ce qu'on avait donné la vie à un esclave dans sa cabane contre son inclination, en conserva une haine mortelle pour lui, qu'il couva plusieurs années. Enfin, ne pouvant plus dissimuler, il dit qu'il avait rêvé qu'il mangeait de la chair humaine, et peu après il déclara que c'était de la chair de l'esclave en question. On chercha vainement à éluder ce songe barbare; on prépara plusieurs bonshommes de pâte qu'on fit cuire sous les cendres, il les rejeta; on n'omit rien pour le faire changer de pensée; il ne se rendit point et il fallut casser la tête à l'esclave.

« Cette liberté qu'ils ont de demander et d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent, par respect pour les songes, fait que souvent il s'en trouve qui en abusent et qui demandent hardiment ce qu'ils ont rêvé en veillant. Un sauvage ayant vu à un Français, qui était esclave parmi eux, une couverture assez bonne et meilleure que la sienne, y rêva tout aussitôt et la lui demanda. Le Français la donna de bonne grâce, comptant bien avoir sa revanche. Peu de jours après, il alla dans la cabane de son homme, et ayant aperçu une belle robe de bison, il feignit d'y avoir rêvé; le sauvage la livra

sans se faire prier. Cette alternative de rêves dura quelque temps; enfin le sauvage s'ennuya le premier, il alla trouver le Français et le fit convenir qu'ils ne rêveraient plus à rien qui pût appartenir à l'un ou à l'autre. Le Français y consentit et perdit plus que le sauvage à ce traité. » (Lafitau.)

Comme aux songes, les Peaux-Rouges croyaient aux sorts, et consultaient le jongleur pour les conjurer. Celui-ci se retirait alors dans une cabane éloignée d'un jet de pierre ou deux des autres et y restait souvent plusieurs jours, criant, hurlant et battant son tambour. (Relation de 1634.)

Il cueillait des herbes à certains temps de la lune, à certaines heures de la nuit, observant dans cette opération mille cérémonies superstitieuses et proférant des paroles magiques; il faisait des figures de pâte ou de feuilles de maïs percées avec des épines ou de petites flèches et ordonnait de les ensevelir sous un seuil de porte, ou une natte, ou bien il faisait porter à celui que le sort menaçait un objet destiné à le détourner. On croirait vraiment qu'il s'agit ici de nos sorciers du moyen âge, tant il est vrai que l'ignorance et la superstition aboutissent, sur tous les points du globe, aux mêmes absurdités.

Est-il besoin maintenant de rechercher quelles pouvaient être les idées religieuses de ces populations? Une des premières relations envoyées du Canada nous en donne un aperçu : « Chez les sept ou huit nations du bas du fleuve on entrevoit, à travers leur aveuglement, quelques sentiments confus de divinité. Les uns reconnaissent le soleil, d'autres un génie qui domine en l'air ; quelques-uns regardent le ciel comme une divinité, d'autres un manitou bon ou mauvais. Les nations du haut du fleuve paraissent voir un esprit universel qui domine partout. Elles s'imaginent qu'il y a un esprit dans chaque chose, même dans celles qui sont inanimées, et elles s'adressent à lui pour le conjurer. Les songes leur tiennent lieu de prophétie,

d'inspiration, de lois, de commandements et de règle dans leurs entreprises de guerre, de paix, de traite, de pêche, de chasse. S'il y a quelque sault difficile à passer, quelque péril à éviter, on jettera dans l'endroit même une robe de castor, du tabac, pour se concilier la bienveillance de l'esprit qui y préside. Tous ces sauvages croient communément à une espèce de création du monde, disant que le ciel, la terre et les hommes ont été faits par une femme qui gouverne le monde avec son fils ; que ce fils est le principe de toutes les choses bonnes, et que cette femme est le principe de tout le mal. Ils font profession de croire à une vie future, où l'on trouve une chasse et une pêche abondantes, du blé d'Inde et du pétun. Ils disent que l'âme n'abandonne pas le corps aussitôt après la mort; c'est pourquoi on enterre avec le corps, arcs, flèches, maïs, viande pour le nourrir en attendant. Ils supposent que les hommes, après la mort, chassent les âmes des castors, élans, renards, outardes, loups marins, et que l'âme des raquettes leur sert à se tirer des neiges. Ils s'imaginent que les âmes se promènent dans les villages durant un temps, et qu'elles participent à leurs festins et régals dont ils laissent toujours leur portion. Ils ont une manière de ne pas profaner certains os d'élans, de castors et d'autres bêtes, ni de les faire manger à leurs chiens; mais on les conserve précieusement ou on les jette dans le fleuve. Ils prétendent que les âmes de ces animaux viennent voir de quelle manière on traite leurs corps et en vont donner avis aux bêtes vivantes et à celles qui sont mortes, de sorte qu'elles ne voudront plus se laisser prendre ni dans ce monde-ci ni dans l'autre. »

Dans la relation de 1636, nous trouvons d'autres indications qui complètent celles que l'on vient de lire : « C'est du côté de l'Ouest, d'où les sauvages prétendent être venus, qu'ils placent le pays des âmes. C'est, disent-ils, un pays très éloigné, et où chacun est contraint de se rendre, après son trépas, par un

chemin fort long et pénible, dans lequel il y a beaucoup à souffrir à cause des rivières qu'il faut passer sur des ponts tremblants et si étroits qu'il faut être une âme pour pouvoir s'y soutenir; encore trouve-t-on au bout du pont un chien qui leur dispute le passage et en fait tomber plusieurs dans les eaux où elles roulent de précipice en précipice. Celles qui sont assez heureuses pour franchir le pas trouvent en arrivant une grande et belle contrée dans laquelle on revoit les âmes des ancêtres et où la danse et les chants procurent des félicités éternelles. »

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la chasse et la guerre constituaient en réalité toute l'existence des sauvages ; la chasse leur fournissait les aliments nécessaires à leur existence, et ils passaient des mois entiers à la poursuite du gibier, dont les peaux leur servaient de vêtements et d'objets d'échange. C'est en hiver surtout que les grandes excursions avaient lieu, la fourrure des animaux étant plus belle dans la saison froide ; en outre l'ours, le chevreuil, le cerf et l'orignal ne pouvaient fuir alors avec toute leur vitesse, à travers quatre ou cinq pieds de neige ; l'homme au contraire, chaussé de raquettes, les atteignait facilement.

Parmi les chasses, celle du cerf était considérée comme la plus noble; elle exigeait de longs préparatifs, mais elle était souvent fructueuse. Champlain assistait à l'une d'elles, dans un de ses premiers voyages de découverte à l'intérieur de la Nouvelle-France.

« Le 28 octobre, dit-il, chacun commença à se préparer pour aller à la chasse aux cerfs. Après avoir suivi une rivière environ douze lieues, puis porté les canots par terre demi-lieue, nous entrâmes dans un lac qui a d'étendue dix à douze lieues de circuit, où il y avait grande quantité de gibier comme cygnes, grues blanches, outardes, canards, sarcelles, bécassines, oies et plusieurs autres sortes de volatiles dont je tuai bon nombre, qui nous servit bien en attendant

la prise de quelque cerf. De là nous fûmes à un certain endroit éloigné de dix lieues où il y en avait quantité. Ils s'assemblèrent vingt-cinq sauvages et se mirent à bâtir deux ou trois cabanes de pièces de bois accommodées les unes sur les autres, et les calfeutrèrent avec de la mousse. Ce qu'étant fait, ils furent dans le bois, proche d'une petite sapinière, où ils firent un clos en forme de triangle, fermé de deux côtés, ouvert par l'un d'iceux. Ce clos était fait de grandes palissades de bois fort pressées, de la hauteur de huit à neuf pieds, et longues de chaque côté de mille cinq cents pas; au bout duquel triangle y a un petit clos, qui va toujours en diminuant, couvert en partie de branchages, y laissant seulement une ouverture de cinq pieds par où les cerfs devaient entrer. Ils firent si bien qu'en moins de dix jours ils mirent leur clos en état.

« Toutes choses étant faites, ils partirent avant le jour pour aller dans le bois, à quelque demi-lieue de leur dit clos, s'éloignant les uns des autres de quatre-vingts pas, ayant chacun deux bâtons, desquels ils frappent l'un sur l'autre, marchant au petit pas en cet ordre. Les cerfs oyant ce bruit s'enfuient devant eux, jusqu'à ce qu'ils arrivent au clos où les sauvages les pressent d'aller, et se joignent peu à peu vers l'ouverture de leur triangle; les cerfs courent le long desdites palissades jusqu'à ce qu'ils arrivent au bout, où les sauvages les poursuivent vivement, ayant l'arc et la flèche en main, prêts à décocher; et étant au bout du triangle ils commencent à crier et à contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangent les cerfs; lesquels oyant ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouverture, et là sont pris aisément, car cette retraite est si bien close et fermée qu'ils n'en peuvent sortir. Il y a un grand plaisir à cette chasse, qu'ils continuaient de deux jours en deux jours, si bien qu'en trente-huit jours ils en prirent cent vingt, desquels ils se donnèrent bonne curée, réservant leur graisse pour l'hiver ; ils en usent

comme nous faisons du beurre, et des peaux ils en font des habits. »

Dans la saison où les biches et les cerfs étaient maigres, on se mettait à la recherche de l'ours. Vers la fin de l'automne cet animal se réfugie, pour échapper aux rigueurs de l'hiver, dans un creux de rocher ou de gros arbre. Il est alors gras et bon à manger. Après un jeûne de plusieurs jours afin de se rendre les esprits favorables, un parti, le visage noirci de charbon, se rendait sur les lieux de chasse, enveloppait un coin de la forêt où l'on croyait trouver bonne prise, visitait les cavités où les ours pouvaient s'abriter et détruisait ceux qu'il rencontrait. Cette première enceinte explorée, on passait à une autre. La chasse terminée, les bêtes étaient écorchées, et l'on emportait la viande au campement. Si parmi elles il s'en trouvait une plus grosse que les autres, elle était grillée et réservée pour un festin solennel à l'arrivée au village. Les coureurs des bois prenaient souvent part à ces fêtes, et l'un des plus célèbres, Perrot, en a laissé cette description : « A l'égard du gros ours dont il a été parlé, on apporte l'animal dans son entier, sans en excepter les intestins, et vingt hommes sont conviés par le chef du parti de chasse à ce repas. On coupe la peau de la bête par aiguillettes de trois ou quatre doigts de large ; ils font un certain fard composé de tronçons de lard ; pour ce qui est des tripes, elles demeurent comme elles sont. On emprunte les grosses chaudières réservées pour ces occasions, on fait cuire la viande, la tête, la fressure, et les tripes de l'ours, mais le sang est séparément assaisonné de la graisse de son lard, que l'on fond auparavant. Quand le tout est cuit et prêt à manger, ceux qui sont invités arrivent avec chacun leur plat. Il n'y en a que trois ou quatre seulement pour manger indispensablement la tête de l'ours, son sang, sa fressure ; et chacun des autres une aiguillette de ce lard de la longueur d'une brasse, qui leur est séparée autant qu'il se peut égale-

ment. Ils sont de plus encore obligés de boire entre eux toute l'huile ou la graisse qui reste au-dessus du bouillon, après les viandes cuites, ce qu'ils avalent comme du vin. Ce n'est pas sans faire de grands efforts qu'ils en viennent à bout, et lorsqu'ils ne peuvent plus mâcher et que les morceaux ne peuvent plus passer, ils prennent quelques cuillerées de bouillon pour les faire couler. Il y en a qui crèvent de ces excès, et d'autres qui ont de la peine à en réchapper. Voilà l'extrémité où l'orgueil et la gourmandise portent ces nations, car s'ils ont tout mangé, ils en sont félicités et on leur vient dire comme une louange qu'ils sont des hommes. »

Une autre chasse importante était celle du castor. La peau de ce rongeur, fine sans être chaude, n'avait, avant l'arrivée des Européens, aucun renom chez les sauvages; ils se contentaient d'en porter parfois une comme parure ; mais le prix que les marchands attachaient à la dépouille de ces animaux en rendit bientôt la poursuite lucrative et fit de leur fourrure le principal objet d'échange entre les Peaux-Rouges et les blancs.

Si la chasse avait ses attraits, la guerre et ses dangers en offraient d'autres bien plus puissants encore. Les sauvages semblaient apporter en naissant l'instinct même des combats ; les enfants n'avaient pour jouets que des armes; leurs divertissements étaient des combats simulés ; à l'âge viril ils recevaient des mains de leurs parents le casse-tête ou la hache ; toutes leurs pensées se rapportaient aux luttes qu'ils étaient appelés à soutenir ; s'ils causaient, c'était de prouesses sanglantes ; leurs invocations aux esprits n'avaient qu'un but, obtenir que leurs armes portent des coups mortels : s'assemblaient-ils, c'était pour concerter quelque expédition meurtrière. Dans leurs danses et leurs fêtes, ils simulaient les scènes de carnage et les transports de la victoire. De là cette fureur brutale avec laquelle le sauvage poussait son cri de mort, fondait sur son ennemi, le renversait et lui arrachait la peau de la tête pour s'en faire un trophée. Tenant

sous son pied sa victime palpitante, il agitait cette chevelure sanglante ; « les muscles de sa face hideusement contractés, les traits défigurés par d'horribles peintures, les yeux éraillés sortant de leurs orbites, ses lèvres crispées laissaient échapper un affreux hurlement dont il faut chercher l'équivalent non pas dans notre langue, mais dans le rugissement d'une panthère enragée. » (Mondot.)

Écoutons à ce sujet un des témoins que nous avons déjà cités, il dépeint ce qu'il a vu, et ce qu'il a vu est effroyable :

« La manière dont les sauvages font la guerre est dangereuse pour leurs ennemis, parce que tout leur art se réduit à les surpendre, comme le chat fait la souris. Lors même qu'ils marchent en corps d'armée, ils tâchent de prendre si bien leurs mesures qu'ils arrivent au moment où on les attend le moins, pendant que les hommes sont à la chasse, que les femmes sont occupées à travailler aux champs et qu'on est hors d'état de leur faire tête. Le succès de ces entreprises dépendant du secret et du soin qu'ils prennent de couvrir leur marche, il n'est point de mesures qu'ils ne mettent en œuvre pour découvrir les divers partis qui sont en campagne et pour n'être pas découverts eux-mêmes. A chaque campement qu'ils font, ils envoient des coureurs pour battre l'estrade, reconnaître le terrain et relever des vestiges auxquels ils ne se trompent guère, là où nous n'en saurions voir la moindre trace. Comme ils n'ignorent pas que leurs ennemis ont les mêmes qualités qu'eux, ils s'observent avec soin et marchent avec une très grande circonspection. Ils ne se servent plus de fusils pour chasser, ils vivent des provisions de farine qu'ils ont apportées et qu'ils détrempent avec un peu d'eau. Dans leur route ils marchent à la file les uns des autres, et les derniers couvrent les pistes avec des feuilles. S'ils trouvent quelque ruisseau, ils marchent dans l'eau pour dépister ceux qui pourraient les suivre. Enfin, en

approchant du terme ils ne s'avancent plus que la nuit.

« Il est impossible de dépeindre la triste scène qui se passe dans un village surpris ou forcé. Le vainqueur barbouillé de noir et de rouge, d'une manière propre à inspirer la terreur, court partout en forcené, chantant son triomphe et insultant aux vaincus par d'horribles cris. Tout ce qui tombe sous sa main est immolé ; sa fureur ne s'arrête que par la lassitude, et alors elle devient industrieuse pour être plus cruelle à l'égard des malheureux qui ont échappé aux premiers coups.

« Le supplice des prisonniers, chez les nations de l'Amérique septentrionale, est de les brûler à petit feu. Le temps de l'exécution étant arrivé, on peint la victime de diverses couleurs, on l'attache à un poteau et l'on allume des brasiers dans lesquels on fait rougir des barres de fer, des poinçons, de méchantes haches, des bouts de canons de fusil. Afin que le plaisir dure plus longtemps, on ne touche d'abord le prisonnier que de loin en loin, sans émotion ni précipitation. On commence par les extrémités des pieds et des mains, en montant peu à peu vers le tronc ; l'un lui arrache un ongle, l'autre décharne un doigt avec les dents ou avec un mauvais couteau ; un troisième prend ce doigt décharné, le met dans le foyer de sa pipe bien allumée, le fume en guise de tabac ou le fait fumer au prisonnier lui-même. Ainsi successivement on ne lui laisse plus aucun ongle ; on brise les os de ses doigts entre deux pierres ; on les lui coupe à toutes les jointures, on lui passe et repasse plusieurs fois sur le même endroit des fers embrasés ou des tisons ardents, jusqu'à ce qu'ils soient amortis dans le sang ou dans la graisse qui coule de ses plaies ; on coupe morceau par morceau les chairs rôties ; quelques-uns de ces furieux les dévorent, tandis que d'autres se peignent le visage de son sang. Lorsque les nerfs sont découverts, on y insère des fers pour les tordre et les rompre ; ou bien on lui scie les bras et les jambes avec des

cordes, qu'on tire par les deux bouts avec une extrême violence.

« Ce n'est là cependant que comme un prélude, et quelquefois, après avoir passé cinq et six heures de temps à ce cruel exercice, on délie le prisonnier pour le laisser en repos, mais il est plus ordinaire de ne point l'abandonner avant qu'on ne l'ait achevé.

« Lorsqu'on commence à brûler au-dessus des cuisses les douleurs se font sentir bien plus vivement et la cruauté de ces barbares prend de nouvelles forces quand l'état pitoyable où est réduit le patient devrait davantage la ralentir. Souvent ils lui font une espèce de chemise avec de l'écorce de bouleau à laquelle ils mettent le feu qui s'y conserve longtemps, et donne une flamme qui a peu d'activité. D'autres fois ils se contentent de faire des torches de cette écorce, dont ils lui brûlent les flancs et la poitrine ; ils passent dans un cercle plusieurs haches rougies dans les brasiers et lui attachent ce cercle autour du cou en forme de collier. Enfin, après avoir brûlé lentement toutes les parties du corps, en sorte qu'il n'y a pas un espace qui ne soit une plaie, après avoir mutilé le visage de manière à le rendre méconnaissable, après avoir cerné la peau de la tête, arraché cette peau de dessus le crâne, versé sur ce crâne découvert une pluie de feu, de cendres rouges ou d'eau bouillante, ils délient ce malheureux, ils le font encore courir s'il en a la force et l'assomment à coups de bâton et de pierres, ou bien ils le roulent dans les brasiers jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier souffle de vie qui lui reste.

« La cruauté de ces inhumains s'acharne sur le misérable encore après sa mort, et tandis que quelques-uns frappent sur les écorces des cabanes pour obliger l'âme du défunt à abandonner le village, afin que ses mânes errantes ne les épouvantent point en se montrant à eux, il s'en trouve qui dépècent le cadavre, le mettent dans la chaudière et ne lui donnent point d'autre sépulture que leur ventre. »

XII

Premières rencontres avec les Iroquois. — Voyages et découvertes de Champlain.

Après cinq ou six jours passés en réjouissances, danses et festins, la bande de Montagnais et d'Algonquins qui avait accompagné Champlain à Québec se rendit avec lui au lac Saint-Pierre et de là à la rivière des Iroquois. Ils la remontèrent jusqu'au premier sault, qu'il fut impossible de faire franchir à l'embarcation des Européens. Il fallut alors recourir, pour continuer le voyage, aux canots d'écorce, mais la perspective de naviguer dans d'aussi fragiles embarcations fit réfléchir les Français qui accompagnaient Champlain, et deux seulement consentirent à le suivre. Les autres, dit-il plaisamment, « saignèrent du nez »; il les renvoya à Tadoussac, où Dupont Gravé séjournait pour la traite des pelleteries.

Partis le 2 juillet du premier sault, Champlain et ses sauvages, au nombre de soixante dans vingt-quatre canots, arrivèrent après plusieurs jours de voyage au pays des ennemis; là, ils n'avancèrent plus que la nuit, se reposant le jour au fond des bois.

Outre leurs sorciers, qu'ils consultaient pour savoir ce qui pouvait advenir de leur entreprise, les sauvages demandaient souvent à Champlain s'il avait songé, et vu leurs ennemis. Il leur répondait non, et leur donnait « courage et bonnes espérances. » Un soir, en dormant, il rêva qu'il voyait les Iroquois se noyant dans le lac; le lendemain, étant éveillé, ils ne failli-

rent, comme à l'accoutumée, de lui demander s'il avait songé quelque chose. Il leur raconta son rêve et cela leur donna une telle confiance qu'ils ne doutèrent plus du succès.

Laissons maintenant Champlain lui-même nous dépeindre sa première rencontre avec les Iroquois, dont les Français, prenant parti pour les Algonquins, allaient ainsi se faire d'éternels ennemis :

« Le soir étant venu, nous nous embarquâmes en nos canots pour continuer notre chemin, et comme nous allions fort doucement, sans mener bruit, nous fîmes rencontre sur les dix heures du soir, au bout d'un cap qui avance dans le lac, des Iroquois lesquels venaient à la guerre. Eux et nous commençâmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirâmes sur l'eau; les ennemis mirent pied à terre, arrangèrent leurs canots les uns contre les autres et commencèrent à abattre du bois avec de méchantes haches qu'ils gagnent quelquefois à la guerre, et d'autres de pierre, et se barricadèrent fort bien. Les nôtres tinrent aussi toute la nuit leurs canots arrangés les uns contre les autres, attachés à des perches pour ne s'égarer et combattre tous ensemble s'il en était besoin; et étions à la portée d'une flèche sur l'eau du côté de leurs barricades.

« Comme ils furent armés et mis en ordre, ils envoyèrent deux canots séparés de la troupe pour savoir de leurs ennemis s'ils voulaient combattre, lesquels répondirent qu'ils ne désiraient autre chose, mais qu'il fallait attendre le jour pour se connaître, qu'aussitôt que le soleil se lèverait ils nous livreraient le combat, ce qui fut accordé par les nôtres, et en attendant toute la nuit se passa en danses et chansons, tant d'un côté que d'autre, avec une infinité d'injures et autres propos, comme du peu de courage qu'ils avaient, et de résistance contre leurs armes, et que le jour venant ils le sentiraient à leur ruine. Les nôtres aussi ne manquaient de répartie, leur disant

qu'ils verraient des effets d'armes que jamais ils n'avaient vues et tout plein d'autres discours.

« Le jour venu, mes compagnons et moi étions toujours couverts, de peur que les ennemis ne nous vissent, préparant nos armes le mieux qu'il nous était possible. Après que nous fûmes armés, nous prîmes chacun une arquebuse et descendîmes à terre. Je vis sortir les ennemis de leur barricade ; ils étaient près de deux cents hommes forts et robustes qui venaient au petit pas au-devant de nous, avec une gravité et assurance qui me contenta fort; à la tête desquels il y avait trois chefs.

« Les nôtres aussi allaient en même ordre, et me dirent que ceux qui avaient trois grands pennaches étaient les chefs, et que je fisse ce que je pourrais pour les tuer. Aussitôt que fûmes à terre ils commencèrent à courir environ deux cents pas vers leurs ennemis qui étaient de pied ferme, et n'avaient encore aperçu mes compagnons qui s'en allèrent dans les bois avec quelques sauvages. Les nôtres commencèrent à m'appeler à grands cris; pour me donner passage ils s'ouvrirent en deux, et me mis à leur tête, marchant environ vingt pas devant, jusqu'à ce que je fusse à trente pas des ennemis qui firent halte en me contemplant, et moi eux. Comme je les vis s'ébranler pour tirer sur nous, je couchai mon arquebuse en joue et visai droit à un des trois chefs, duquel coup il en tomba deux par terre, et un de leurs compagnons qui fut blessé. J'avais mis quatre balles dedans mon arquebuse. Les nôtres, ayant vu ce coup si favorable pour eux, commencèrent à jeter de si grands cris qu'on n'eût ouï tonner, et cependant les flèches ne manquaient de part ni d'autre.

« Les Iroquois furent fort étonnés que si promptement deux hommes avaient été tués; comme je rechargeais, l'un de mes compagnons tira un coup de dedans le bois qui les surprit derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se

mirent en fuite et abandonnèrent le champ et leur fort, s'enfuyant dedans le profond des bois, où, les poursuivant, j'en fis demeurer d'autres encore. Nos sauvages en tuèrent aussi plusieurs et en prirent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauva avec les blessés. Il y en eut des nôtres quinze ou seize blessés à coups de flèche, qui furent promptement guéris. Après que nous eûmes la victoire, ils s'amusèrent à prendre le maïs et les farines des ennemis et aussi leurs armes qu'ils avaient laissées pour mieux courir. Et ayant fait bonne chère, dansé, chanté, trois heures après nous nous en retournâmes avec les prisonniers. Le lieu où se fit cette charge est par 43 degrés et quelques minutes de latitude, et le nommai le lac de Champlain.

« Après avoir cheminé huit lieues, sur le soir ils prirent un des prisonniers à qui ils firent une harangue des cruautés que lui et les siens avaient exercées à leur endroit, et qu'au semblable il devait se résoudre d'en recevoir autant, et lui commandèrent de chanter, s'il avait du courage, ce qu'il fit, mais avec un chant fort triste à ouïr. Cependant les nôtres allumèrent un feu et comme il fut bien embrasé ils prirent chacun un tison et faisaient brûler ce pauvre misérable peu à peu pour lui faire souffrir plus de tourments. Ils me sollicitaient fort de prendre du feu et de faire comme eux, mais je leur remontrai que nous n'usions point de ces cruautés et que s'ils voulaient que je lui donnasse un coup d'arquebuse j'en serais content. Ils dirent que non et qu'il ne sentirait point de mal. Je m'en allai d'avec eux comme fâché de voir tant de cruautés qu'ils exerçaient sur ce corps.

« Comme ils virent que je n'en étais pas content, ils m'appelèrent et me dirent que je lui donnasse un coup d'arquebuse, ce que je fis sans qu'il en vît rien. Après qu'il fut mort, ils lui ouvrirent le ventre et jetèrent ses entrailles dans le lac, puis lui coupèrent la tête, les bras et les jambes et réservèrent la peau de la tête qu'ils avaient écorchée, comme ils avaient fait

de tous les autres qu'ils avaient tués à la charge.

« Après cette exécution faite, nous nous mîmes en chemin pour nous en retourner, ce que nous fîmes avec une telle diligence que chaque jour nous faisions vingt-cinq et trente lieues dans leurs canots. Comme nous fûmes à l'entrée de la rivière, il y eut quelques sauvages qui songèrent que leurs ennemis les poursuivaient. Ce songe leur fit aussitôt lever le siège, encore que le temps fût fort mauvais à cause du vent et de la pluie, et furent passer la nuit au milieu de grands roseaux qui sont dans le lac Saint-Pierre. Deux jours après, arrivâmes à notre habitation. Le lendemain je fus avec eux dans leurs canots à Tadoussac. Approchant de terre, ils prirent chacun un bâton où au bout étaient pendues les têtes de leurs ennemis. Comme ils en furent près, les femmes se dépouillèrent toutes nues et se jetèrent à l'eau, allant au-devant des canots pour prendre ces têtes et les pendre à leur col comme une chaîne précieuse. Quelques jours après ils me firent présent d'une de ces têtes et d'une paire d'armes de leurs ennemis, pour les conserver afin de les montrer au roi, ce que je leur promis, pour leur faire plaisir. »

Après cette expédition, Champlain résolut de repasser en France pour informer M. de Monts des travaux entrepris à Québec, et des découvertes effectuées pendant les quinze mois de son séjour au Canada. Reçu par le roi Henri IV avec bienveillance, il lui fit le récit de ses expéditions et lui présenta une ceinture en porc-épic, œuvre des femmes Algonquines. Mais le privilège de la traite des castors, accordé pour un an à M. de Monts, ne fut pas renouvelé, par suite des plaintes des marins basques, bretons et normands, dont ce monopole empêchait les opérations commerciales aux terres neuves.

M. de Monts et la compagnie au nom de laquelle avait été créé l'établissement de Québec ne voulurent pas néanmoins abandonner leur œuvre, et ils ar-

mèrent deux navires, dont le commandement fut remis à Champlain et Dupont Gravé. Le premier était chargé du gouvernement de la colonie et de la découverte des contrées environnantes ; le second devait continuer comme par le passé la traite des pelleteries à Tadoussac. Ayant embarqué avec eux un certain nombre d'ouvriers, ils partirent de Honfleur le 18 avril 1610 et arrivèrent le 26 mai à l'embouchure de la rivière Saguenay. Les Montagnais y attendaient Champlain, pour l'emmener encore avec eux guerroyer contre les Iroquois. Ils lui apprirent que des Algonquins et des Hurons, au nombre de quatre cents, les rejoindraient à l'entrée de la rivière qui conduisait au territoire ennemi.

Le 19 juin, l'infatigable explorateur était au rendez-vous, et un éclaireur l'informait qu'un parti d'une centaine d'Iroquois s'était retranché à peu de distance. Accompagné de quatre Français et de ses sauvages alliés il se dirigea vers le fort des ennemis à travers bois, étangs et marécages, dans l'eau jusqu'aux genoux et en proie aux moustiques. Leurs nuées étaient si épaisses qu'elles ne permettaient pas aux hommes de reprendre haleine « tant elles les persécutaient et si cruellement que c'était chose étrange. »

Comme les sauvages, plus agiles, avaient pris les devants, leurs hurlements lorsqu'ils découvrirent les retranchements des adversaires servirent aux Français qui s'égaraient dans les fourrés à se diriger vers le lieu de l'action. Leur arrivée fut saluée par les alliés de cris étourdissants. La barricade des Iroquois était faite de gros arbres disposés les uns près des autres, en rond, forme ordinaire de leurs forteresses. Les assaillants s'approchèrent et commencèrent l'attaque à coups de flèches et d'arquebuses. Au fort du combat Champlain fut blessé d'une flèche au cou ; il arracha l'arme, qui était garnie à son extrémité d'une pierre très aiguë. Un de ses compagnons eut le bras traversé. Les Iroquois épouvantés par les armes à feu se jetaient

à terre à chaque détonation, mais leurs barricades étaient solides et les munitions commençaient à manquer lorsque quelques traitants français qui stationnaient à une lieue de là, attirés par le bruit de la lutte, accoururent au secours de leurs compatriotes. Des pieux arrachés firent dans la palissade une brèche qui permit de donner l'assaut. Une trentaine de sauvages se précipitaient alors avec Champlain et ses compagnons dans le fort, et ce qui restait des ennemis prenait la fuite. Ils n'allèrent pas loin, car ils étaient aussitôt dépêchés par ceux qui étaient restés au dehors et le peu qui s'en échappa se noya dans la rivière. Les Algonquins et les Montagnais avaient de leur côté une cinquantaine de blessés et trois tués. Ils écorchèrent les têtes de leurs ennemis morts et coupèrent un des corps par quartiers pour le manger. Ils avaient fait une quinzaine de prisonniers : ils en brûlèrent trois le même jour avec les raffinements de barbarie que l'on connaît; les autres furent conservés pour mourir à l'arrivée dans les tribus par la main des femmes et des filles qui ne se montraient pas moins inhumaines que les hommes et les surpassaient encore en cruauté. Champlain eut pour sa part de butin un de ces misérables auquel il évita le supplice et qui, profitant d'un défaut de surveillance, s'enfuit quelques jours après. De retour à Québec, le mauvais état des affaires, gâtées par la liberté de la traite et la concurrence, les pertes éprouvées par M. de Monts et la mort de Henri IV dont la nouvelle fut apportée par des commerçants, décidèrent Champlain à repasser en France. Le 27 septembre il débarquait à Honfleur et le 29 décembre il signait à Paris son contrat de mariage avec Hélène Boullé, dont le père était secrétaire de la Chambre du Roi. A cet acte assistait comme témoin M. de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant général.

Au printemps de 1611, Champlain repartait pour Québec où il apprenait que plusieurs Français avaient déjà remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'au sault

Saint-Louis pour y attendre les sauvages qui devaient y descendre avec des pelleteries.

Afin d'assurer la sécurité de ce commerce, il résolut de bâtir un fort au-dessous du sault et il choisit pour emplacement une île où trente ans après devaient s'élever les premières maisons de Montréal.

Après avoir reçu les Hurons et les Algonquins venus pour la traite et leur avoir promis de visiter leur pays dans le courant de l'année suivante, l'intrépide voyageur regagnait Québec et les nouvelles qu'il y apprenait le décidaient à retourner promptement en France. Le 11 août il débarquait à la Rochelle.

M. de Monts s'était retiré en Saintonge, à Pons dont il était gouverneur, et avait renoncé à s'occuper de la colonie. Champlain s'adressa, dans ces circonstances, à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui obtint de la reine régente le titre de lieutenant général au pays de la Nouvelle-France. Par commission du 15 octobre 1612 il nommait Champlain son lieutenant, mais sa mort survenue quelques jours après, le 1er novembre, remettait tout en question. Son neveu, le prince de Condé, à la sollicitation de l'explorateur, voulut bien donner sa protection à son entreprise, se fit nommer vice-roi le 20 novembre 1612 et, comme son prédécesseur, le choisit pour lieutenant. Il lui conféra à ce titre le gouvernement militaire et politique du pays de Canada et lui donna charge de former une association entre les personnes qu'il jugerait les plus capables de servir à la fois la colonisation et le commerce.

Malgré tous ses efforts, le nouveau gouverneur ne parvint pas à créer cette association, mais il obtint du prince le privilège de la traite pour trois navires de Normandie, un de la Rochelle et un de Saint-Malo. Chacun des vaisseaux devait remettre à la colonie un vingtième des pelleteries qu'il embarquerait, et fournir six hommes qui seraient employés à la guerre ou à la découverte.

Revenu à Québec le 7 mai 1613 après une absence de deux ans, Champlain trouvait la colonie en bon état. Toujours animé de la passion des explorations aventureuses, il se rendait au sault Saint-Louis et remontait la rivière des Outaouais, dont les rapides augmentaient singulièrement les difficultés et les dangers du voyage. Il faillit s'y noyer.

« Le dernier de mai, dit-il, nous passâmes un sault qui est rempli de pierres et rochers, où l'eau court de grande vitesse; et nous fallut traîner nos canots à bord de terre avec une corde. A demi-lieue de là, nous en passâmes un autre petit à force d'avirons, ce qui ne se fait sans suer. Il y a une grande dextérité à passer ces saults pour éviter les bouillons et brisants qui les traversent, ce que les sauvages font d'une telle adresse qu'il est impossible de plus, cherchant les détours et lieux plus aisés qu'ils connaissent à l'œil.

« Le samedi 1er juin nous passâmes encore deux autres saults, le premier contenant demi-lieue de long et le second une lieue, où nous eûmes bien de la peine car la rapidité du courant est si grande qu'elle fait un bruit effroyable et, descendant de degré en degré, forme une écume si blanche partout que l'eau ne paraît aucunement. Ce sault est semé de rochers; quelques îles sont çà et là couvertes de pins et cèdres blancs. Ce fut là où nous eûmes de la peine, car ne pouvant porter nos canots par terre à cause de l'épaisseur du bois, il nous les fallait tirer dans l'eau avec des cordes, et, en tirant le mien, je me pensai perdre à cause qu'il traversa dans un des bouillons, et si je ne fusse tombé favorablement entre deux rochers, le canot m'entraînait, d'autant que je ne pus défaire assez à temps la corde qui était entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort et me la pensa couper.

« Un sauvage vint après pour me secourir, mais j'étais hors de danger ; et ne faut s'étonner si j'étais curieux de conserver notre canot, car s'il eût été perdu il fallait demeurer là et attendre que quelques

sauvages passassent par là, qui est une pauvre attente à ceux qui n'ont de quoi dîner et qui ne sont accoutumés à telle fatigue. »

Le voyage fut continué dans ces conditions de dangers et de privations jusqu'à l'île où s'étaient cantonnés les Algonquins auxquels Champlain rendait visite. Ils lui firent le meilleur accueil tout en paraissant fort surpris de ce qu'il avait pu remonter le cours de la rivière, et leur chef donna un grand festin pour lui souhaiter la bienvenue. Les convives arrivèrent chacun avec son écuelle de bois et sa cuiller; sans ordre ni cérémonie ils s'assirent par terre dans la cabane et le chef leur distribua une manière de bouillie faite de maïs écrasé entre deux pierres avec de la chair et du poisson coupés par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Notre voyageur, qui ne voulait pas de leur bouillie « à cause qu'ils cuisinent fort salement », leur demanda du poisson et de la viande pour les accommoder à son goût.

Champlain avait alors l'intention, sur les indications mensongères d'un de ses compagnons, de gagner la mer qu'il croyait à peu de distance. Convaincu de l'imposture de cet homme par les renseignements que lui donnèrent les indigènes, il ne lui restait plus qu'à revenir sur ses pas; mais le retour ne s'accomplit pas sans incidents. A dix ou douze lieues de l'île où ils avaient été si cordialement accueillis, les Français avaient été rejoints par une soixantaine de canots Algonquins chargés de pelleteries pour la traite au sault Saint-Louis. Au coucher du soleil toute la bande s'arrêta pour camper dans une île boisée; mais au milieu de la nuit un sauvage, songeant que les ennemis l'assaillaient, se leva en sursaut et se prit à courir vers l'eau en criant: « On me tue ! » Les autres s'éveillèrent tout étourdis et croyant être attaqués par les Iroquois se jetèrent à corps perdu dans la rivière, ainsi qu'un des Français qui s'imagina qu'on allait l'assommer. Le bruit alarma Champlain et ses compagnons;

ils coururent au secours des Algonquins, mais leur surprise fut extrême en les voyant se débattre dans le courant sans cause apparente. Ils parvinrent, non sans peine, à calmer cette panique qui se termina par des rires et des railleries.

Après un court séjour à Québec, Champlain se décida à repasser encore en France, où l'appelait la défense des intérêts de la petite colonie. Grâce à la protection du prince de Condé, il parvint cette fois à former une société dans laquelle entrèrent de gros marchands de Saint-Malo et de Rouen ; sa durée était fixée à onze années. Tout le cours de l'an 1614 fut occupé par ces négociations et Champlain ne put faire voile pour l'Amérique que le 24 avril 1615 ; il emmenait avec lui quatre religieux de l'ordre des Récollets, qui allaient s'établir au Canada, les pères Jamay, Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Duplessis. Le père Jamay s'installa à Québec, où fut élevée une petite chapelle ; le père Dolbeau se rendit à Tadoussac pour instruire les Montagnais et les autres tribus sauvages qui venaient y faire la traite ; le père Le Caron eut pour sa part le pays des Hurons. Une douzaine de Français l'y accompagnèrent pour commercer avec les Peaux-Rouges.

Peu de temps après le père Le Caron, Champlain se mettait en route avec quelques hommes pour les mêmes contrées. Il parvenait cette fois jusqu'aux bords du lac Huron, auquel il donna le nom de mer Douce, en raison de son étendue : cette vaste nappe d'eau a près de 300 lieues de long et 50 de large. Il visita le pays des Hurons qui lui firent bon accueil et prit part avec eux à une nouvelle expédition contre les Iroquois. C'était un moyen pour lui de parcourir et de reconnaître tout ce domaine où la colonisation devait s'étendre un jour.

Pour arriver à rejoindre, l'ennemi il fallut traverser, pendant trente-cinq jours de marche, les forêts et les plaines qui séparaient le lac Huron du lac Ontario, sur

la rive méridionale duquel on trouva une bourgade dont on fit le siège. Elle était entourée de quatre rangées de palissades hautes de trente pieds et affermies par de gros arbres dont les branches entrelacées constituaient un sérieux obstacle pour l'assaillant. Par suite de l'indiscipline des Hurons qui n'agissaient qu'à leur volonté et n'écoutaient aucun conseil, l'attaque échoua, malgré les armes à feu des Français; Champlain y reçut deux blessures aux jambes.

Un secours de cinq cents hommes que les Hurons attendaient n'étant pas arrivé et les escarmouches autour du village restant sans résultat, il fallut se résigner à la retraite. On emporta les blessés dans des paniers : « ils étaient mis là dedans pliés et garrottés de telle façon qu'il était impossible de se mouvoir. » Et ce n'était pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. « Je le puis certifier, dit Champlain, ayant été porté quelques jours sur le dos d'un de nos sauvages, ainsi lié, ce qui me faisait perdre patience; aussitôt que je pus avoir la force de me soutenir, je sortis de cette prison. »

La retraite s'effectua sans encombre, les ennemis ayant dès la première heure renoncé à la poursuite.

Après avoir passé, un peu malgré lui, l'hiver au milieu de ces peuplades, visité les bords du lac Nipissing et rétabli la paix qu'un meurtre avait compromise entre ses hôtes et les Algonquins, Champlain redescendit à Québec où il arriva le 15 juillet 1616. Dans un conseil tenu avec les Récollets et six des habitants les plus intelligents il fut reconnu que malgré tous les efforts on n'aboutirait à rien si l'on ne fortifiait pas la Nouvelle-France en augmentant le nombre de ses habitants, en obtenant la liberté de la traite et en accoutumant les sauvages à la vie sédentaire, qui permettrait seule d'avoir sur eux une action efficace. Champlain, dont les traversées ne se comptaient plus, revint encore une fois en France, avec les pères Jamay et Le Caron, pour défendre la

cause de la colonie, mais il se heurta comme dans ses premiers voyages aux difficultés et aux oppositions soulevées par des marchands qui n'avaient d'autre préoccupation que les avantages de la traite et le prompt retour des navires pour assurer l'écoulement des pelleteries. Les troubles de la Régence compliquaient encore la situation : le prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, était à la Bastille; le maréchal de Thémines fut chargé de le remplacer comme lieutenant du Roi. Condé, qui recevait 3.000 livres par an de la société constituée pour l'exploitation de la colonie, prétendait continuer à toucher cette somme ; Thémines réclamait là-dessus 1.500 écus, et de son côté l'intendant de l'amirauté voulait qu'une partie de cet argent fût employée à l'avantage de l'œuvre entreprise dans le nouveau monde. Toutes ces contestations furent renvoyées devant le Conseil du Roi et de là aux cours du Parlement. Elles se continuaient encore en 1617, pendant que Champlain retournait au Canada. Il emmenait avec lui la première famille ayant l'intention de s'y fixer sans idée de retour, celle de Louis Hébert, apothicaire, qui avait déjà fait partie de l'expédition de Poutrincourt et qui « prenait grand plaisir au labourage de la terre. » Hébert s'établit avec les siens sur un terrain compris aujourd'hui dans la haute ville de Québec, y éleva une habitation et donna, en se livrant à la culture, un exemple qui ne fut malheureusement pas assez suivi.

Cette fois la traversée fut longue, et l'on n'arriva au port qu'après avoir épuisé presque toutes les provisions. D'autre part à Québec la disette était grande, le scorbut y avait atteint plusieurs colons et la poudre commençait à manquer. A l'automne, Champlain franchit encore l'Océan avec le père Dolbeau pour tâcher d'éclairer les principaux associés sur la situation et en obtenir des secours.

Pendant l'hiver, deux hommes de l'habitation de Québec furent tués par les sauvages, qui manifestèrent

l'intention de se défaire de tous ces étrangers. Prévenus par le frère Duplessis auquel un indigène converti révéla le complot, les habitants se retranchèrent dans un petit fort en bois. On finit par se réconcilier ; un des coupables fut livré avec deux otages, et des présents de peaux et de grains de porcelaine rachetèrent le meurtre commis.

En France, Champlain, malgré toutes ses démarches, ne pouvait rien obtenir des associés et en 1618 il ramenait à Québec le père Dolbeau, avec quelques nouveaux colons décidés à tenter la fortune dans ce pays nouveau et à cultiver les terres qui leur seraient concédées. Il repassait la même année en France, où il retrouvait les mêmes difficultés que dans ses précédents voyages : tracasseries, lésineries, délais du côté des associés ; jalousies, procès, empiétements de la part des marchands étrangers à la compagnie ; indifférence de la Cour qui ne pouvait ni ne voulait s'occuper de ces possessions lointaines. Le temps se passa en voyages, en envois de secours insuffisants, en luttes acharnées entre sociétés concurrentes, entre catholiques et huguenots, jusqu'à l'arrivée du cardinal de Richelieu au ministère. Devenu grand maître et surintendant général de la navigation et du commerce, il prit sous sa protection la colonie de la Nouvelle-France, et le 29 avril 1627 il signait l'acte d'établissement de la Compagnie des cent associés.

Aux termes de cet acte, la Compagnie s'engageait à envoyer annuellement deux ou trois cents hommes à la colonie, à les y loger et entretenir pendant trois ans ; ce temps expiré, elle devait assigner à chaque colon une quantité de terre défrichée suffisante pour sa famille, et lui fournir le blé nécessaire pour les premières semences. En retour, le roi lui accordait à perpétuité le fort et l'habitation de Québec avec tout le pays de la Nouvelle-France, « y compris la Floride, que les prédécesseurs de Sa Majesté avaient fait habiter », le droit de fabriquer des armes, de bâtir et

fortifier des places, de distribuer les terres, le trafic des cuirs, peaux et pelleteries ; et, pour quinze ans, le monopole du commerce qui se pouvait faire dans l'intérieur du pays.

La pêche des morues et des baleines était toutefois réservée et déclarée libre pour tous les Français, et les habitants qui ne seraient pas nourris et entretenus par la Compagnie étaient autorisés à faire la traite avec les sauvages, à la condition que les pelleteries seraient livrées aux associés ou à leurs commis, tenus de les payer à un prix déterminé.

Pour favoriser la colonisation, le roi déclarait que tout artisan qui exercerait son métier pendant six ans dans la Nouvelle-France serait réputé maître et pourrait tenir boutique à Paris et autres villes ; que pendant quinze ans toutes les marchandises provenant de la colonie seraient exemptes d'impôts ; que les descendants des Français qui se fixeraient dans le pays, ainsi que les sauvages qui embrasseraient la foi catholique, seraient censés et réputés naturels Français et jouiraient dans la mère patrie de tous les droits attachés à cette qualité sans être tenus de remplir aucune formalité de naturalisation.

La société, qui avait à sa tête le cardinal de Richelieu et le marquis d'Effiat, surintendant des finances, comptait parmi ses membres le commandeur de Razilly, Champlain, le célèbre imprimeur Sébastien Cramoisy, l'abbé de la Madeleine et les principaux marchands de Paris, de Rouen, de Dieppe et de Bordeaux. Elle donnait les plus belles espérances pour l'avenir de l'œuvre entreprise, et le zèle des associés se manifestait dès 1628 par l'envoi de quatre navires sous la direction du sieur de Roquemont, membre de la Compagnie. Un cinquième était frété pour le compte des Jésuites, chargés d'envoyer des missionnaires à la Nouvelle-France, sur la demande des Récollets eux-mêmes, qui ne pouvaient suffire à la conversion des peuplades avec lesquelles on était entré en relations.

Malheureusement la petite flotte fut attaquée et prise à l'entrée du Saint-Laurent par les Anglais, que conduisaient des huguenots réfugiés, originaires de Dieppe, les frères Kertk. La guerre étant déclarée entre le cabinet de Londres et la France, l'aîné des frères, David Kertk, avait obtenu une commission du roi d'Angleterre et armé plusieurs navires avec lesquels il résolut de s'emparer de la Nouvelle-France. Arrivé au cap Tourmente, entre Tadoussac et Québec, il y détruisit les quelques maisons ainsi que les étables et le bétail qui s'y trouvaient, puis il chargea des Basques prisonniers de porter à Champlain une lettre dans laquelle il l'informait qu'ayant obtenu mission du roi de la Grande-Bretagne de prendre possession du Canada et de l'Acadie, il était arrivé à Tadoussac avec dix-huit navires, qu'il avait capturé les vaisseaux chargés d'apporter des provisions à la colonie et que les Français n'ayant plus de vivres devaient se rendre afin d'éviter une effusion de sang inutile.

A cette sommation, Champlain, d'accord avec Dupont Gravé et les autres habitants, répondit avec une noble fierté : « Monsieur, ayant encore des grains sans ce que ce pays fournit, et sachant très bien que rendre un fort et habitation en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître devant notre roi, vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si nous abandonnions lâchement une chose qui nous est si chère, sans voir l'essai de vos canons, approches, retranchements et batteries contre une place que je m'assure que la voyant et reconnaissant vous ne jugerez pas de si facile accès comme l'on vous aurait pu donner à entendre. Nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, et empêcher si nous pouvons les prétentions qu'avez eues sur ces lieux, hors desquels je demeurerai, Monsieur, votre serviteur. »

Depuis trois ans, la colonie dont la détresse était

extrême n'avait reçu ni vivres ni munitions ; il n'y avait que cinquante livres de poudre dans les magasins et la famine était proche, mais, suivant l'expression de Champlain, « en ces occasions bonne mine n'est pas défendue. »

Kertk, convaincu qu'il allait se heurter à une résistance désespérée, préféra remettre l'attaque au moment où la disette aurait fait son œuvre ; il brûla les barques qu'il avait trouvées à Tadoussac et regagna le golfe Saint-Laurent.

Champlain, de son côté, prit toutes ses précautions pour faire durer le plus longtemps possible le peu de vivres qui lui restait ; la pêche, la chasse, la récolte faite par la famille Hébert, des racines que l'on allait chercher dans les bois, quelques morceaux de venaison donnés par les sauvages empêchèrent la colonie de mourir de faim pendant l'hiver ; mais l'année suivante, lorsque les frères Kertk revinrent avec leur flotte, il ne restait plus rien, ni vivres, ni poudre, ni moyens de défense. Ils firent savoir à Champlain qu'ils connaissaient le triste état dans lequel il se trouvait et lui demandèrent la remise, aux conditions les plus honorables, du fort de Québec.

On était arrivé au 16 juillet 1629 ; il ne restait aucun espoir de secours ; Champlain réclama son transport en France avec ses compagnons et les religieux, le droit de sortir du fort avec armes et bagages et des vivres en échange de pelleteries. Ces conditions accordées, Québec fut remis aux Kertk, qui en prirent possession. Suivant reçu délivré par eux voici tout ce qui se trouvait tant au fort qu'à l'habitation : « 7 canons, 7 pierriers, 51 boulets, 40 livres de poudre à canon, 30 livres de mèches, 15 mousquets, 4 arquebuses, 10 hallebardes, 12 piques, 5 à 6 milliers de plomb, 52 armures, 2 pétards de fonte verte, une vieille tente et quelques ustensiles de ménage. »

Les prisonniers furent embarqués sur un des vaisseaux des Kertk qui leur permirent, selon l'énergique

expression d'un brillant écrivain canadien, « d'aller redire en France que sous tous les cieux et par tous les temps il se pouvait trouver des hommes dont la mission consistait à trahir et à humilier la patrie. » (Faucher de Saint-Maurice.)

De 1608, date de la fondation de Québec, jusqu'à 1629, alors que Champlain, réduit à la dernière extrémité, rendait la colonie, de nombreux navires avaient été envoyés à la Nouvelle-France; ils y avaient amené des hommes que la traite des fourrures avait occupés à peu près uniquement et dont la plupart étaient allés vivre chez les sauvages dont ils prenaient les habitudes vagabondes; quelques arpents de terre défrichés, cinq ou six cabanes à l'île du Cap-Breton, une douzaine à Québec, deux ou trois dans l'île de Montréal, à Tadoussac et aux Trois-Rivières, tels étaient les tristes résultats acquis; ils étaient dus à la négligence et à la mauvaise volonté des compagnies successivement créées, qui sans jamais tenir compte des obligations attachées à leur monopole, se contentaient des bénéfices de la traite; c'était malgré elles que Champlain avait bâti le fort et amené quelques familles qui s'étaient vouées au défrichement des terres : « tout ceci se faisait à dessein de tenir toujours le pays nécessiteux et d'ôter le courage à chacun d'y aller habiter, pour avoir la domination entière. »

La conséquence était fatale : au moment où les frères Kertk arrivaient devant Québec, il ne se trouvait dans toute la contrée qu'une soixantaine de Français; leurs moyens de résistance étaient nuls et la misère à laquelle ils se voyaient réduits était telle qu'ils en arrivaient à considérer comme leur sauveur un ennemi qui se présentait à eux avec des vivres.

Ramené en France, Champlain y apprenait que la paix avait été signée avec l'Angleterre deux mois avant le jour où il avait rendu Québec. Informé du fait, Richelieu réclama aussitôt la restitution du Canada à la France. Comme l'affaire traînait en

longueur, il se décida à employer l'argument le plus capable de convaincre les Anglais : il fit armer en guerre une flotte de dix navires pour aller reprendre possession, au besoin par la force, d'une colonie dont la propriété ne nous était même pas contestée. La nouvelle, portée à Londres, y produisit l'effet attendu ; par traité du 29 mai 1632 le roi d'Angleterre s'engageait à restituer tous les lieux occupés par ses sujets en la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada, ordonnait à ceux qui commandaient à Port-Royal, au fort de Québec et au cap Breton de remettre ces postes aux officiers nommés par le roi de France, et prescrivait de réparer les dommages causés à tous ceux qui avaient des intérêts à Québec au moment de la prise.

Le 13 juillet 1632 Québec était remis aux Français. Champlain y retournait en 1633, comme lieutenant du Cardinal, avec trois vaisseaux portant deux cents personnes, marins et colons, des marchandises, des armes et des provisions en abondance. Dès son arrivée, il rétablissait les bonnes relations avec les Montagnais, les Algonquins et les Hurons que la morgue et les allures cassantes des Anglais avaient éloignés. Il envoya des missionnaires au milieu de ces tribus, qu'il importait d'amener peu à peu à la civilisation. Quelques Hurons descendirent le fleuve pour la traite en 1634 ; moyennant de nombreux présents ils consentirent à emmener chez eux les pères de Brébeuf et Daniel. Ceux-ci, parvenus à la bourgade de la tribu, s'y installèrent de leur mieux dans une cabane. Les sauvages venaient admirer les objets qu'ils avaient apportés d'Europe, des aimants, des miroirs, des outils de menuiserie, mais ce qui les plongeait dans l'admiration c'était l'horloge marquant les heures et dont la sonnerie les émerveillait. Ils l'appelaient le capitaine du jour. « Quand elle sonne, écrivait le père de Brébeuf, ils disent qu'elle parle ; ils demandent, quand ils nous viennent voir, combien de fois le capitaine du jour a parlé ; ils nous interrogent sur son

manger. Ils demeurent des heures entières afin de la pouvoir ouïr parler. Ils demandaient, au commencement, ce qu'elle disait. On leur répondit deux choses qu'ils ont fort bien retenues : l'une que quand elle sonnait à quatre heures du soir pendant l'hiver, elle disait : « Sortez, allez-vous en, afin que nous fermions la porte », car aussitôt ils lèvent le siège et s'en vont; l'autre qu'à midi elle disait ; « Sus, dressons la chaudière. » Et ils ont encore mieux retenu ce langage, car il y a des écornifleurs qui ne manquent pas de venir à cette heure-là pour participer à notre sagamité. »

En 1634, plusieurs colons bâtissaient un fort et des habitations aux Trois-Rivières, entre Québec et l'île de Montréal ; c'était un endroit fréquenté par les Montagnais et les Algonquins qu'y attirait l'abondance du gibier.

Grâce à l'influence de Richelieu et à l'actif concours de la Compagnie des cent associés les envois de colons se continuèrent assez rapidement et de généreux protecteurs, comme le marquis de Gamache, le commandeur de Sillery, la duchesse d'Aiguillon, les dames de la Peltrie et de Bullion, contribuèrent bientôt par des dons considérables à la fondation d'institutions de bienfaisance et d'un collège à Québec.

C'est au milieu de ces créations, en grande partie dues à son infatigable initiative, que le fondateur de la colonie, atteint d'un mal qui ne pardonne pas, s'affaissait et tombait pour ne plus se relever. Frappé de paralysie, il mourait le 25 décembre 1635, après deux mois et demi de souffrances, témoignant jusqu'à sa fin du profond intérêt qu'il portait aux familles venues avec lui dans cette nouvelle patrie. Sa femme, restée en France, acheva sa vie en 1654 dans un monastère d'Ursulines à Meaux.

Champlain mourait aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient approché et qui s'accordaient à lui reconnaître une constance, une fermeté et un désintéressement admirables, en même temps que la foi la

plus vive dans l'œuvre qu'il avait poursuivie. « Trente deux ans auparavant, il avait visité le Saint-Laurent pour la première fois et formé le projet d'y planter le pavillon français sur les hauteurs de Québec. Seul il avait persévéré dans cette glorieuse entreprise et en avait supporté patiemment toutes les peines et toutes les difficultés. A la guerre, au milieu des conseils, dans ses longs voyages de découverte, il n'avait cessé de déployer un grand courage, une habileté remarquable et une constance que rien ne pouvait lasser. Il sut choisir avec un rare bonheur les sites où s'élèvent aujourd'hui les villes de Montréal, des Trois-Rivières, et de Québec; il traça lui-même les plans et surveilla l'exécution des travaux qui se firent dans ce dernier lieu. Il protégeait si soigneusement les intérêts publics et particuliers des Français et des sauvages que tous le regardaient comme un père, et qu'au milieu des contestations qu'il eut à régler il ne s'éleva jamais le moindre doute sur la droiture de ses intentions. » (Ferland.)

Son énergie, sa persévérance assuraient à la France la possession de la magnifique vallée du Saint-Laurent; ses découvertes depuis Québec jusqu'aux grands lacs le mettaient au rang des plus illustres pionniers du nouveau monde; sa prévoyance et son activité sauvegardaient l'avenir de la colonie qu'il avait créée et qui allait se développer sous ses successeurs. Il avait bien mérité de la Patrie, et son souvenir est resté cher aux Canadiens français.

XIII

Luttes en Acadie.

Au moment où Québec affamé tombait au pouvoir des Anglais, d'autres événements se passaient en Acadie, où les deux nations étaient également aux prises, et le récit que nous en ont laissé les auteurs contemporains donne une étrange idée des désordres qui se produisaient dans ces contrées lointaines, où les colons, se considérant comme à peu près dégagés de tous liens envers leur pays d'origine, poursuivaient pour leur compte personnel des luttes qui rappellent celles des seigneurs au moyen âge.

Au mois d'avril 1629, le capitaine Daniel, de Dieppe, quittait cette ville, sous le congé du cardinal de Richelieu, et suivant le commandement des directeurs de la Compagnie, pour aller avec deux navires secourir et avictuailler le sieur de Champlain et les Français qui étaient à l'habitation de Québec. En route, il apprenait que la paix était signée avec l'Angleterre, mais qu'un Écossais, Jacques Stuart, s'était néanmoins emparé du fort de Port-Royal, élevé par Poutrincourt sur la côte d'Acadie, en avait construit un autre au port aux Baleines, dans l'île du Cap-Breton, et prétendait avoir commission du roi de la Grande-Bretagne pour interdire aux Français la pêche dans ces mers et confisquer les navires qui les fréquenteraient sans son aveu.

Le capitaine Daniel jugea qu'il était de son devoir d'empêcher que cet individu continuât d'occuper un

pays appartenant à la France ; il arma cinquante-trois de ses matelots, les munit d'échelles et se dirigea vers l'un des postes occupés par l'ennemi. Étant arrivé au port aux Baleines, il fit avancer ses hommes vers le fort, qu'ils attaquèrent par divers endroits, avec force grenades, pots à feu, et autres artifices. Les ennemis, se voyant pressés, prirent l'épouvante et se présentèrent aussitôt sur leur rempart, avec un drapeau blanc en la main, demandant quartier. Daniel les fit désarmer et remplaça les étendards du roi d'Angleterre par ceux de France. Il trouva dans le fort un français, natif de Brest, qui y était retenu prisonnier jusqu'à ce que son capitaine, arrivé deux jours auparavant dans un port distant de deux lieues, eût apporté une pièce de canon qu'il avait en son navire et payé le dixième de ce qu'il pêcherait. Cet homme remis en liberté, le capitaine fit raser le fort dont l'emplacement lui paraissait défectueux, et alla en construire un autre à quelque distance. Il y laissa une garnison de quarante soldats et repassa en Europe avec ses prisonniers. En 1631, il retournait pour la Compagnie à l'île du Cap-Breton.

Retenu au fort Sainte-Anne pour juger un meurtre commis par le commandant sur la personne de son lieutenant, il envoya son navire à Miscou, près de la baie des Chaleurs, afin d'y commercer avec les sauvages. Michel Gallois, de Dieppe, commandait à bord. Ce dernier eut alors avec des pêcheurs un différend qui donne la mesure de la manière dont étaient respectés les privilèges accordés par le roi pour la traite et la pêche dans ces lointains parages. « Michel Gallois, arrivé à Miscou, trouva deux vaisseaux basques, l'un de deux cent cinquante, l'autre de trois cents tonneaux, et une barque de trente-cinq tonneaux où commandait le capitaine du May, lequel dit à Gallois qu'il avait commission de Mgr le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui allaient faire la pêche et reconnaître les ports et havres de ces lieux, pour lui en faire son rap-

port. Il donna avis audit Gallois que les deux vaisseaux basques n'avaient aucun congé ni commission, et que s'il le voulait assister en cette affaire ils les iraient sommer de leur montrer leurs passeports. Gallois y consentant, ils furent de compagnie à bord de l'un des deux navires, dont le maître leur montra sa commission en très bonne forme. Cela fait, ils furent à l'autre, où ils ne trouvèrent que le capitaine, nommé Jean Arnandel, de Saint-Jean-de-Luz, avec un petit garçon, ses gens étant alors tous à terre et à la pêche. Ils demandèrent son congé, mais il n'avait garde de le leur montrer, car il n'en avait pas. Sa réponse fut que les congés n'étaient nécessaires que pour procurer de l'argent à ceux qui les délivrent, et que pour lui il n'avait point accoutumé d'en prendre. Du May lui fit réponse qu'il ne devait point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Amirauté qui déclarent pirates et voleurs ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, et que le trouvant ainsi et ne le pouvant juger autre que forban, il arrêtait sa personne et son vaisseau pour l'amener en France et l'y faire juger de bonne prise ; à quoi le dit Arnandel ne se pouvant opposer supplia du May de lui laisser achever sa pêche en le retenant prisonnier pour otage ; la pêche étant faite il y aurait moins de dommages si la prise était déclarée injuste et plus de profit si elle était bonne ; ce qui fut accordé par du May, lequel aussitôt se saisit de toutes les armes et munitions du vaisseau, qu'il fit porter à son bord avec ledit Arnandel. Cela fait, du May et Gallois retournent au vaisseau avec quelques-uns de leurs hommes, et, de là, appellent les gens de l'équipage qui étaient à terre, pour les avertir de la convention faite avec leur capitaine ; à quoi un de ces Basques fit réponse que la prise et détention de leur capitaine n'était pas grand'chose, et qu'ils pouvaient faire un autre capitaine d'un petit garçon de leur vaisseau. Du May le voulant reprendre et remontrer le tort qu'il avait de parler si désavantageusement de

son chef, ce Basque et ses compagnons se mettent tous en fougue, et comme ils ont la tête près du bonnet, gagnent le bas du vaisseau, se saisissent de quelques piques et mousquets qui y étaient restés, et avec ces armes se défendent et attaquent si courageusement du May et ses gens qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques-uns des siens qui furent blessés, lesquels il fit promptement embarquer dans sa chaloupe. Et comme ces gens avaient déjà la tête échauffée, ne se contentant de ce qu'ils avaient fait, ils poursuivirent encore ledit du May jusqu'à ce qu'étant retiré à son bord, il fut contraint de faire monter sur le tillac le capitaine Arnandel afin qu'il commandât à ses gens de cesser leurs violences. Mais le capitaine, se voyant libre, se jeta promptement à l'eau et tout vêtu qu'il était gagna à la nage une chaloupe où étaient quelques-uns des siens ; et ainsi se sauva de ses ennemis, desquels il eut tôt après une bonne raison, car étant rentré dans son navire, il commença à parler en capitaine et non pas en prisonnier, et par la faveur et assistance de l'autre vaisseau basque, duquel il envoya emprunter de la poudre et des armes, il vint fondre sur ledit du May, lui tira deux ou trois coups de canon et lui commanda de lui renvoyer non seulement toutes ses armes et munitions qu'il lui avait prises, mais encore celles qui étaient en son vaisseau et celui de Gallois ; autrement qu'il s'en allait les couler à fond Ce que voyant, ils furent contraints de ce faire, n'ayant pas des forces pour résister, de façon qu'ils se trouvèrent pris par celui qu'ils venaient de prendre. »

Champlain, qui raconte cette mésaventure, ajoute qu'elle fut suivie d'une autre, causée par la malice de ces mêmes Basques, lesquels persuadèrent aux sauvages que les français voulaient les empoisonner par le moyen de l'eau-de-vie qu'ils leur donnaient à boire, « et comme ces peuples barbares sont d'assez facile croyance, ils se jetèrent sur une chaloupe qui était proche de terre pour traiter avec eux, la rava-

gèrent et pillèrent ce qui était dedans. » Les Français ainsi maltraités des Basques et des sauvages se virent contraints de revenir avec le vaisseau du capitaine Gallois au fort Sainte-Anne.

Ainsi qu'il a été indiqué dans un chapitre précédent, Poutrincourt, cessionnaire du privilège de M. de Monts pour l'Acadie, avait amené à Port-Royal une colonie dont faisaient partie Lescarbot, Champlain, Dupont Gravé et d'autres hardis pionniers, mais elle avait été détruite par l'acte de piraterie de Samuel Argall. Les habitants s'étaient alors réfugiés dans les bois. Après le départ des Anglais, plusieurs revinrent, édifièrent des cabanes de troncs d'arbres et continuèrent à vivre de chasse et de pêche avec les sauvages voisins dont ils partageaient l'existence. Le fils de Poutrincourt, le sieur de Biencourt, l'avait, à sa mort, remplacé à Port-Royal, où l'entourait un singulier mélange de traitants, de pêcheurs, de soldats, d'artisans et de cultivateurs qui venaient chercher fortune et aventures dans ce nouvel établissement. Les Anglais, de leur côté, trouvant la pêche lucrative dans ces mers, songeaient à s'y installer.

La Compagnie des cent associés, constituée par Richelieu, avait reçu, dans son acte d'établissement, un immense territoire comprenant la Nouvelle-France dite Canada, depuis la Floride, « en rangeant les côtes de la mer jusqu'au cercle arctique pour latitude, et de longitude depuis l'île de Terre-Neuve tirant à l'ouest jusqu'au grand lac dit la mer Douce et au delà ». Les îles de Terre-Neuve, du Cap-Breton, de Saint-Jean, ainsi que l'Acadie étaient comprises dans cette concession. De leur côté les Anglais invoquaient un acte de 1506, signé par le roi Jacques Ier, trois ans après les lettres-patentes délivrées par Henri IV au sieur de Monts, et accordant à sir Thomas Gates, la Virginie et « autres territoires de l'Amérique entre le 34e et le 45e degrés de latitude septentrionale, ainsi que les îles contenues dans un espace de cent milles de la côte desdits

pays. » En 1621, sir William Alexander obtenait du même roi l'octroi d'un territoire qui, sous le nom de Nouvelle-Écosse, comprenait l'Acadie, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, ainsi que la Gaspésie; mais, comme le faisait remarquer Champlain, les commissions sur lesquelles les Anglais s'appuyaient infligeaient elles-mêmes un démenti à leur prétention, car il y était dit expressément: « Nous leur donnons toutes les terres jusqu'au 45e degré lesquelles ne sont point actuellement possédées par aucun prince chrétien. » Or, à cette date, le roi de France possédait au moins jusqu'au 40e degré de latitude lesdites terres, où M. de Monts gouvernait en son nom et avait fondé Port-Royal.

En attribuant les mêmes contrées, sous deux noms différents, à leurs sujets respectifs, les rois de France et d'Angleterre fournissaient à l'avance un prétexte à contestation entre leurs colonies; mais la cause première de ces longues luttes est plus grave et plus profonde: les délimitations de territoires eussent-elles été exactes dans les actes royaux, il était impossible que les deux peuples demeurassent longtemps voisins en Amérique sans se quereller, et toutes les luttes auxquelles nous allons assister ne sont qu'une conséquence naturelle, un épisode de la rivalité constante de l'Angleterre et de la France.

La première tentative de sir William Alexander pour créer un établissement dans l'Acadie resta sans résultat ; quelques colons qu'il y envoyait en 1623 n'osèrent pas même débarquer en présence de l'hostilité des sauvages dirigés par Biencourt. La même année, ce dernier mourait et était remplacé par son lieutenant, Charles de La Tour, à qui il avait légué ses droits sur Port-Royal.

L'histoire des La Tour, qui occupent une place importante dans les débuts de la colonie, constitue dans ses péripéties un véritable drame, dont le dénouement est absolument imprévu. Claude Turgis de Saint-

Étienne, sieur de La Tour, avait quitté Paris avec son fils Charles, âgé de quatorze ans, pour suivre Poutrincourt dans son entreprise à la côte d'Acadie. Lorsque l'établissement fut saccagé par Argall, les La Tour se réfugièrent avec Biencourt au milieu des sauvages, pour revenir à Port-Royal après le départ des ennemis. A la mort de Biencourt, ils passèrent quatre années au cap de Sable, dans le fort Saint-Louis. Les Anglais ayant alors formé le dessein de chasser les Français de cette côte pour bénéficier seuls de la pêche et de la traite des pelleteries, Charles de La Tour adressa au roi Louis XIII une lettre dans laquelle il lui demandait sa nomination comme commandant de l'Acadie, où il espérait, avec le concours de quelques Français restés ses compagnons et des sauvages qui lui étaient attachés, se défendre victorieusement et garder le pays à la France. Cette lettre fut confiée par Charles de La Tour à son père Claude ; celui-ci partit pour la remettre au Roi, mais il fut pris en route par la flotte des Kertk qui venaient assiéger Québec. Conduit en Angleterre, Claude de La Tour, qui était huguenot, trouva bientôt à Londres, parmi ceux de sa religion, des amis qui le poussèrent à trahir son pays; il épousa une dame d'honneur de la Reine, fut fait baronnet de la Nouvelle-Écosse, et le même titre lui fut accordé pour son fils. En outre, sir William Alexander leur cédait tous ses titres aux terres d'Acadie, ne se réservant que le fort de Port-Royal et le droit de seigneurie. Enfin deux vaisseaux étaient mis à la disposition de Claude de La Tour pour le conduire avec sa femme dans ses nouvelles possessions.

« Arrivé à la vue du cap de Sable il se fit débarquer, il alla seul trouver son fils auquel il fit un exposé magnifique de son crédit à la cour de Londres, et des avantages qu'il avait lieu de s'en promettre. Il ajouta qu'il ne tenait qu'à lui de s'en procurer d'aussi considérables, qu'il lui apportait le Collier de la Jarretière et qu'il avait pouvoir de le confirmer dans son gouver-

nement s'il voulait se déclarer pour Sa Majesté Britannique. Le jeune commandant, également surpris et choqué de ce discours, déclara nettement à son père qu'il s'était abusé s'il l'avait cru capable de livrer sa place aux ennemis de l'État, qu'il la conserverait au roi son maître tant qu'il aurait un souffle de vie, qu'il estimait beaucoup l'honneur que lui voulait faire le roi d'Angleterre, mais qu'il ne l'achèterait pas au prix d'une trahison. Le père, ayant reçu cette réponse à laquelle il ne s'était pas attendu, retourna à son bord, d'où il écrivit le lendemain à son fils dans les termes les plus tendres et les plus pressants, mais cette lettre ne produisit encore rien. Enfin il lui fit dire qu'il était en état d'emporter par la force ce qu'il n'avait pu obtenir par ses prières, que quand il aurait débarqué ses troupes il ne serait plus temps pour lui de se repentir d'avoir rejeté les avantages qu'il lui offrait, et qu'il lui conseillait, comme son père, de ne pas le contraindre à le traiter en ennemi. Ces menaces furent aussi inutiles que les sollicitations et les promesses. La Tour, le père, en voulut venir à l'exécution, et les Anglais ayant fait leurs approches le commandant se défendit si bien qu'au bout de deux jours le général anglais, qui n'avait pas compté sur la moindre résistance et qui avait déjà perdu plusieurs de ses meilleurs soldats, ne jugea point à propos de s'opiniâtrer davantage à ce siège. Il le déclara à La Tour le père, qui se trouva fort embarrassé. Il n'osait retourner en Angleterre, beaucoup moins en France, et le seul parti qui lui restait à prendre était de recourir à la clémence de son fils. Le jeune homme lui fit réponse qu'il ne voulait pas l'exposer à porter sa tête sur un échafaud en Angleterre, qu'il lui donnerait volontiers un asile, mais qu'il ne pouvait permettre ni à lui, ni à sa femme d'entrer dans son fort, qu'au reste il leur engageait sa parole de ne les laisser manquer de rien. La condition parut un peu dure, mais il fallut s'y soumettre. La Tour fit construire à son père

une maison à quelque distance de son fort, sur un terrain fertile, et prit soin de son entretien. » (Charlevoix.)

Rendue à la France avec le Canada en 1632, l'Acadie fut divisée en trois provinces, dont le gouvernement et la propriété furent accordés au commandeur de Razilly, au jeune La Tour et au sieur Denys. Le premier eut pour son lot Port-Royal, le second la partie de la contrée au nord de ce fort, et le troisième l'extrémité du pays, de Canceaux jusqu'à Gaspé. La Tour s'installa au fort Saint-Jean, sur la rivière de ce nom.

En 1647 M. de Razilly étant mort, le sieur d'Aunay de Charnisé obtint des frères du défunt la cession de ses droits sur Port-Royal et vint s'y installer avec l'intention d'y former un grand établissement. Des dissentiments éclatèrent bientôt entre lui et La Tour dont Port-Royal était la propriété comme successeur de Biencourt, et ils ne tardèrent pas à recourir aux armes pour vider leur querelle. Charnisé, informé que La Tour avait quitté le fort Saint-Jean avec une partie de sa garnison, jugea l'occasion favorable pour s'en emparer et y courut avec toutes ses forces. « Mme de La Tour y était restée, et quoique surprise avec un petit nombre de soldats elle résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ce qu'elle fit avec tant de courage pendant trois jours qu'elle obligea les assiégeants à s'éloigner; mais le quatrième jour, qui était le dimanche de Pâques, elle fut trahie par un Suisse qui était en faction et que M. de Charnisé avait trouvé le moyen de corrompre. Elle ne se crut pourtant pas perdue sans ressource ; quand elle apprit que l'ennemi escaladait la muraille, elle s'y montra pour la défendre à la tête de sa petite garnison. Charnisé, qui s'imagina que cette garnison était plus forte qu'il ne l'avait cru d'abord et qui craignit d'éprouver un affront, proposa à la dame de la recevoir à composition, et elle y consentit pour sauver la vie aux braves gens qui l'avaient si bien

secondée; mais Charnisé ne fut pas plutôt entré dans le fort qu'il eut honte d'avoir capitulé avec une femme qui ne lui avait opposé que son courage et une poignée d'hommes; il se plaignit qu'on l'avait trompé, et il se crut en droit de ne garder aucun des articles de la capitulation, fit pendre tous les gens de Mme de La Tour, à l'exception d'un seul, auquel il n'accorda la vie qu'à condition qu'il serait le bourreau de tous les autres, et obligea sa prisonnière d'assister à l'exécution la corde au cou. »

La malheureuse femme, succombant à la douleur et au chagrin d'un si indigne traitement, s'éteignait bientôt après ce désastre, et son misérable vainqueur la suivait peu de temps après dans la tombe. La Tour prit alors une étrange revanche : il épousa la veuve de son ennemi et redevint ainsi le maître du fort Saint-Jean et de Port-Royal.

Cet exemple suffit pour faire comprendre quelle pouvait être l'existence des colons au milieu de pareils démêlés et comment une contrée fertile, dont les côtes poissonneuses auraient assuré l'existence de milliers de marins, restait à peu près déserte et inhabitée.

Charnisé fut remplacé par un de ses créanciers, le sieur Le Borgne, de La Rochelle, qui obtint un arrêt du parlement de Paris en vertu duquel il prétendit se mettre en possession de tout ce qui avait appartenu à son débiteur. Ayant entrepris de chasser les sieurs Denys et La Tour de leurs domaines, il engagea avec eux une longue série de luttes au cours desquelles intervinrent de nouveau les Anglais qui reprirent une troisième fois l'Acadie. Elle fut encore restituée à la France en 1667, par le traité de Bréda.

XIV

Les pionniers de la civilisation. — Coureurs des bois. Missionnaires.

Nous avons vu quelles étaient les mœurs et les coutumes des tribus au milieu desquelles venait de se fonder la colonie de la Nouvelle-France ; il est intéressant maintenant de rechercher quels hommes, poussés par l'esprit d'aventure ou par le sentiment religieux, ont établi et développé les relations entre les indigènes et les colons, en s'exposant de gaieté de cœur aux plus grands périls, les uns pour apporter à Québec ces pelleteries si recherchées, les autres pour baptiser quelques mourants et catéchiser des peuplades réfractaires à nos idées comme à notre civilisation.

Dans les premiers temps, les marchés de traite étaient naturellement voisins du golfe Saint-Laurent : les navires stationnaient à Tadoussac, où ils faisaient leurs échanges par l'intermédiaire d'interprètes. Dès ses premiers voyages, Champlain avait emmené en France de jeunes sauvages, pendant que plusieurs de ses compagnons restaient au milieu des Peaux-Rouges dont ils partageaient la vie et apprenaient la langue. Au moment de la remise du fort de Québec aux frères Kertk, un certain nombre de Français séjournaient déjà dans ces conditions chez les Hurons, les Algonquins et les Montagnais. Peu à peu, par l'effet même de l'extension de la colonie, les postes de traite s'avancèrent vers l'intérieur ; Québec, Montréal furent bientôt des centres visités de préférence par les sau-

vages qui, venant du haut du fleuve, avaient moins de distance à parcourir; ils y descendaient avec des coureurs des bois engagés par la Compagnie ou des sous-traitants et y échangeaient des fourrures contre des armes et des munitions. Elles leur étaient d'autant plus nécessaires que leurs ennemis, les Iroquois, recevaient de leur côté, par les colonies anglaises, des fusils, de la poudre et du plomb.

Les découvertes vers l'intérieur du continent se succédant, les lieux de traite furent transportés de Montréal et du sault Saint-Louis au delà des rapides, jusqu'aux grands lacs ; c'est ainsi que se créèrent les postes de Frontenac, desservant les bords du lac Ontario; de Détroit, entre les lacs Erié et Huron; de Michillimakinac, à trois cent lieues de Montréal, entre le lac des Illinois et la mer Douce; des Miamis, sur la rivière de ce nom; puis le fort Duquesne, sur l'Ohio, le fort Machault au confluent de l'Ohio et de la rivière du Bœuf et d'autres autour du lac Supérieur. Presque tous consistaient en un terrain entouré d'une palissade de pieux debout, respectable seulement pour des sauvages; à l'intérieur de cette fortification primitive, des cabanes en troncs d'arbres servaient d'habitation et de magasins. Les tribus des alentours y venaient faire leurs échanges; l'officier commandant le fort était souvent fermier de la traite ou intéressé dans la ferme, qu'il faisait valoir pour son compte et celui d'associés, négociants de Québec ou de Montréal. A Michillimakinac, par exemple, entrepôt des postes du Nord, les Saulteurs et les Outaouais fournissaient chaque année 6 à 700 paquets de fourrures; le commandant avait 3000 fr. de gratifications, son lieutenant 1000 fr. et l'interprète 600 fr. A Détroit, entrepôt du Sud, le poste était exploité par congés dont le prix était de 500 fr. ; les charges supportées par ces congés étaient: au commandant 3000 fr., à son lieutenant 1000 fr., à l'interprète 500 fr., à l'aumônier 500 fr., au chirurgien 300 fr.; en outre chaque canot de voyageur était

obligé de porter des marchandises pour les officiers qui faisaient la traite. Il sortait annuellement de ce poste de 800 à 1000 paquets de pelleteries, fournies par les Hurons, les Saulteurs, et les Poutéouatamis cantonnés à l'ouest du lac des Illinois.

Tous ces postes de traite s'échelonnaient de Montréal jusqu'aux prairies parcourues par les Sioux, et, au sud des Grands Lacs, dans la Louisiane jusqu'aux embouchures du Mississipi. Les coureurs des bois, que l'on désignait dans la colonie sous le nom de voyageurs, parcouraient ces vastes territoires, transportant dans leurs frêles embarcations les marchandises destinées aux échanges, accomplissant des voyages qui duraient parfois un an ou dix-huit mois ; ils remontaient ainsi les rivières, franchissaient les rapides, et s'aventuraient sur les Grands Lacs dont ils côtoyaient les rives pendant des semaines entières. Vivant avec les Peaux-Rouges, beaucoup en adoptaient le costume et les mœurs ; les gouverneurs, à l'autorité desquels ils échappaient, leur reprochaient d'avilir les marchandises, d'augmenter le prix des castors par une concurrence effrénée, d'être indociles, indisciplinables, débauchés, d'élever leurs enfants comme des sauvages. (Denonville.)

« De Montréal, écrivait un témoin, les coureurs des bois portent tous les ans des canots pleins de marchandises chez toutes les nations, d'où ils rapportent de bons castors. J'en vis revenir il y a sept ou huit jours vingt-cinq ou trente chargés excessivement. Il n'y avait que deux ou trois hommes pour conduire chaque canot, qui portait quarante paquets de castor valant cent écus chacun. Ils avaient demeuré plus d'un an dans leur voyage. Vous seriez surpris de voir les débauches, les festins, les jeux et les dépenses que ces gens font dès qu'ils sont arrivés. Ceux qui sont mariés se retirent sagement chez eux, mais ceux qui ne le sont pas font comme les matelots qui viennent des Indes ou de faire des prises en course.

Ils dissipent, mangent, boivent et jouent tout pendant que les castors durent, et quand ils sont à bout ils vendent dorures, dentelles et habits. Ensuite ils sont obligés de recommencer des voyages pour avoir lieu de subsister. » (La Hontan.)

Les récits merveilleux de ces aventuriers charmaient les colons qui écoutaient pleins d'étonnement les détails de ces lointains voyages dont les péripéties variées se déroulaient vivantes devant eux ; les jeunes gens ne rêvaient plus que d'aller, eux aussi, vers ce grand Ouest où les émotions les plus intenses et les rencontres les plus étranges étaient réservées aux audacieux. Dans les maisons de bois des habitants, pendant qu'au dehors la neige étendait au loin sur les plaines et les bois son manteau d'immaculée blancheur, on faisait la veillée, comme au vieux pays, et l'on écoutait avidement ceux qui avaient pris part à ces courses périlleuses ; les uns disaient leurs rencontres avec les barbares Iroquois, les ruses auxquelles ils avaient eu recours pour dépister ces cruels ennemis ; d'autres, dépeignant les interminables prairies au delà des Grands Lacs, parlaient de ces bœufs au corps garni d'une toison touffue, dont les troupeaux défilaient par milliers devant les Peaux-Rouges lassés de tueries. Et les récits se continuaient : combats où l'adresse le disputait à la férocité, chasses dont les résultats confondaient les esprits, réceptions comme n'en pouvaient rêver les grands de la terre chez d'humbles vassaux, coutumes déconcertant les imaginations les plus fécondes ; c'était Perrot, par exemple, arrivant chez les Sioux qui l'emmenaient à leur village où il était introduit avec un cérémonial étrange : « On le porta sur une robe de castors, accompagné d'un grand cortège de gens qui tenaient chacun un calumet, chantant les chansons d'alliance. On lui fit faire le tour du village et on le mena dans la cabane du chef où le traité d'amitié avec les Français fut renouvelé. »

Mais que dire de l'accueil réservé au même voyageur

par les Ayoës, tribu voisine et alliée des Sioux, campée à douze journées du Mississipi : « Il arriva des députés de leur part qui donnèrent avis que leur village approchait dans le dessein de s'établir avec les Français. L'entrevue de ces nouveaux venus se fit d'une manière si particulière qu'il y avait sujet de rire : ils abordèrent Perrot en pleurant à chaudes larmes qu'ils faisaient couler dans leurs mains avec de la salive et autre saleté qui leur sortait du nez, dont ils lui frottaient la tête, le visage et les habits. Toutes ces caresses lui faisaient bondir le cœur ; ce n'était que cris et hurlements de la part de ces sauvages, que l'on apaisa en leur donnant quelques couteaux et des alènes ; enfin après beaucoup de mouvement qu'ils firent pour se faire entendre, ce que ne pouvant, n'ayant pas d'interprète, ils s'en retournèrent. Il en vint quatre autres au bout de quelques jours, dont il y en avait un qui parlait illinois, qui dit que leur village était à neuf lieues, sur le bord du fleuve. Les Français les y allèrent trouver ; les femmes s'enfuirent à leur arrivée, les unes gagnaient les montagnes, les autres se jetaient dans les bois en courant le long du fleuve, pleurant et levant les mains au soleil. Vingt considérables présentèrent à Perrot le calumet et le portèrent sur une peau de bœuf dans la cabane du chef qui marchait à la tête de ce cortège. Quand ils se furent mis sur la natte, ce chef se mit à pleurer sur sa tête en la mouillant de ses larmes et des eaux qui distillaient de sa bouche et du nez. Ceux qui l'avaient porté en firent de même. Ces pleurs finis, on lui présenta derechef le calumet. Le chef fit mettre un grand pot de terre sur le feu que l'on remplit de langues de bœuf, qui furent tirées au premier bouillon ; on les coupa en petits morceaux, le chef en prit un qu'il lui mit dans la bouche ; Perrot l'ayant voulu prendre lui-même, le chef ne le voulut pas jusqu'à ce qu'il lui eût mis, la coutume étant de mettre les morceaux dans la bouche jusqu'à trois fois quand c'est un capitaine,

avant que de présenter le plat. Il ne put s'empêcher de rejeter ce morceau qui était encore tout sanglant. On n'a jamais vu au monde de plus grands pleureurs que ces peuples ; leur abord est accompagné de larmes, et leur adieu en est de même. » (De La Potherie.)

Le nombre de ceux que le goût des aventures déterminait à abandonner la culture du sol et la ferme paternelle pour le grand voyage de l'Ouest augmentait rapidement, et la Nouvelle-France voyait ainsi disparaître les plus intrépides de ses enfants. Pour remédier à ce mal, les gouverneurs interdirent aux Canadiens de quitter la colonie sans une autorisation spéciale, et c'est ainsi que furent créés les congés dont il vient d'être question à propos des postes de traite. C'étaient des permissions habituellement accordées par ordre du roi à de pauvres gentilshommes ou à de vieux officiers chargés d'enfants. Le nombre en était limité à vingt-cinq par année ; mais, remarque un contemporain, « il y en avait davantage d'accordés, Dieu sait comment ».

La Hontan donne à ce sujet quelques détails qui font ressortir les bénéfices réalisés par ceux qui se livraient à la traite : « Chaque congé s'étend jusqu'à la charge de deux grands canots de marchandises. Quiconque obtient un congé ou un demi-congé peut le faire valoir soi-même, ou le vendre au plus offrant. Un congé vaut ordinairement 600 écus, et les marchands ont coutume de l'acheter. Ceux qui les obtiennent n'ont aucune peine à trouver des coureurs des bois pour entreprendre les longs voyages qu'ils sont obligés de faire s'ils veulent en retirer des profits considérables. Les marchands mettent six hommes dans les deux canots stipulés dans ces congés avec mille écus de marchandises propres pour les sauvages, qui sont taxées et comptées à ces coureurs des bois à quinze pour cent plus qu'elles ne sont vendues argent comptant à la colonie. Cette somme de mille écus rapporte ordinairement au retour du voyage 700 pour

100 de profit, quelquefois plus, quelquefois moins, parce qu'on écorche les sauvages du bel air; ainsi ces deux canots qui ne portent que 1000 écus de marchandises trouvent, après avoir fait la traite, assez de castors de ce provenus pour en charger quatre; or quatre canots peuvent porter 160 paquets de castor, c'est-à-dire 40 chacun, chaque paquet valant 50 écus; ce qui fait en tout, au retour du voyage, la somme de 8000 écus. Voici comment on en fait la répartition:

« Le marchand retire en castors de ces 8000 écus de pelleteries le payement du congé, que j'ai fait monter à 600 écus, celui des marchandises qui va à 1000 écus. Ensuite, sur les 6400 de surplus, il prend 40 p. 100 pour le prêt à la grosse aventure, ce qui fait encore 2500 écus. Après quoi le reste est partagé entre les coureurs des bois qui n'ont assurément pas volé les 600 écus où à peu près qui restent à chacun d'eux, car leur travail est inconcevable.

« Le marchand gagne outre cela 25 p. 100 sur ces peaux de castor en les portant au bureau des fermiers généraux où le prix des quatre sortes de castors est fixé; car s'il les vendait à quelque autre du pays argent comptant, il ne serait payé qu'en monnaie courante du Canada qui vaut moins que les lettres de change du directeur de ce bureau pour La Rochelle ou Paris, où elles sont payées en livres de France qui valent vingt sols au lieu que la livre de Canada n'en vaut que quinze. »

Le bénéfice était considérable pour le traitant, et le profit bien maigre pour le coureur des bois, mais cette existence vagabonde avait de tels attraits qu'elle a toujours trouvé de fervents adeptes jusqu'à nos jours avec les chasseurs de la Compagnie de la baie d'Hudson et les trappeurs des pays d'en haut, qui vont poursuivre aux extrémités du continent les fauves fuyant devant l'invasion humaine. Un missionnaire, l'abbé Petitot, en dépeint un des types les plus réussis dans la personne de sieur Jérôme Saint-Georges de Laporte,

attaché au fort de Bonne-Espérance, sous le Cercle polaire, à 2000 lieues de Montréal.

C'était un homme de soixante-cinq ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, à la démarche lourde comme celle d'un matelot. « Quoique Français d'origine, d'esprit, de langue et de religion, Laporte participait plus du Peau-Rouge que de l'Européen, à cause d'une certaine conformité d'humeur, par adoption et goût de la vie sauvage. Ses aspirations l'avaient poussé dans le désert à un âge où les jeunes gens recherchent les amusements des grandes villes, et comme il est bien plus facile de descendre l'échelle sociale que de la remonter, Jérôme était devenu un sauvage dans toute l'acception du mot. » Sa vie avait été des plus mouvementées : serrurier, maréchal ferrant, vitrier à l'occasion, suppléant même un dentiste, cocher à Montréal, ouvrier de chantier, charpentier, coureur des bois, il avait déjà parcouru tout le haut et le bas Canada lorsqu'il arriva au fort Garry et devint agent de la Compagnie. Expédié dans les Montagnes-Rocheuses, au fort Halkett, il faillit y mourir de faim et eut « l'exceptionnel avantage de connaître le goût de ses culottes de peau d'élan ». Il était enfin venu s'échouer au fort Bonne-Espérance, où le missionnaire lui rendait visite :

« Après trois grandes heures de course sur la glace, nous arrivons à la pêcherie principale du fort. J'y vois un long échafaudage couvert de poissons à la pente, c'est-à-dire suspendus par la queue dans des brochettes de bois ; des canots d'écorce à demi enfouis sous la neige, et une petite barque échouée sur la sable d'une anse retirée ; puis enfin une misérable cabane en troncs d'arbres dont la porte est si basse que je suis obligé de m'incliner profondément pour pénétrer dans l'intérieur. Dans l'obscurité de cette tanière noire et chaude, je me cogne la tête contre les poutres. Au milieu est une informe et monstrueuse cheminée, dans l'âtre de laquelle flamboie un bûcher dont la clarté ne sert qu'à épaissir les ténèbres autour d'elle.

De chaque côté, deux réduits profonds et noirs sont occupés par des tréteaux en rondins, décorés du nom de lits. Il me fut bien difficile d'y distinguer des formes humaines assises dans la pénombre du foyer. Derrière la porte un tréteau semblable, à deux étages, sert de double perchoir à d'autres habitants de l'antre. Deux lucarnes, d'un pied carré, couvertes d'un morceau de parchemin épais, à peine débarrassé de sa maque, prennent le nom de châssis, l'équivalent canadien du mot fenêtre. Le jour ne peut même y passer. A terre, quelques madriers disjoints, enduits d'une crasse révoltante, s'appellent plancher. Pour plafond, le toit du gourbi, dont les interstices des perches alignées laissent passer des bavures de torchis.

« On aurait pu prendre ce taudis pour une porcherie; eh bien ! c'était l'hôtel du sieur Jérôme Saint-Georges de Laporte, pêcheur, trappeur et coureur des bois, alternativement ou à la fois. Un Indien, le petit Rognon, lui servait d'aide. Leurs familles les entouraient.

« — Cent trente-deux ! mon Père, s'écria le bonhomme en me secouant la main avec joie, si vous m'aviez avarti que vous deviez venir, je vous aurais résârvé qu'ques foies de loches, et perparé un flan d'âfs. Y en a ben de ce temps-cite des âfs, rapport que le poisson fraye que c'est tchérible.

« Allons, toë, la yeille, vas-tu grouiller un brin ? ajouta-t-il en se tournant vers sa moitié Marie Tralawessini, une Peau-de-Lièvre. Voës-tu pas le Père qui a faim, depuis c'té matin qu'il court sur la rivière par le fret qu'il fait ?

« Et toë, Saint-Georges, bon à rien, veux-tu ben donner ton siège au Père, malhonnête ? Allons, Père, assisez-vous, vlà une escabelle. Et pernez garde de timber à la renvârse, rapport que le banc n'a que trois pattes. Faut que je vous en fasse un nâf pour le jour que vous reviendrez. »

On prépare le repas : c'est un gros poisson blanc pendu par la queue devant l'âtre.

« — Allons, la yeille, reprend Laporte, un coup de balai sur le plancher, rapport qu'on va bientôt mett'e la tab'.

« Dieu sait si ledit plancher en rondins avait besoin d'un coup de balai pour devenir une table. Le poisson cuit, la vieille étendit par terre un morceau de toile d'emballage qui avait servi à empaqueter des rêts ; elle y déposa des assiettes et des tasses en fer-blanc, et plaça au milieu le poisson. Il fut dépecé séance tenante. La carapace écailleuse, aussi noire que le plumage du corbeau, fut enlevée tout d'une pièce, laissant la chair fumante et cuite dans son huile. Elle n'était ni rôtie ni bouillie, mais comme cuite à l'étuvée. Seulement ce poisson non exentéré avait une odeur et un goût d'entrailles repoussants. Je ne lui fis pas honneur.

« Deux foies de lotte, assaisonnés de morceaux de charbons, de cendres et autres ingrédients inconnus des gourmets, furent ensuite servis dans une poêle sans queue. Un petit chaudron de cuivre rouge détamé et plein de thé lui fit pendant. Et dans ce récipient chacun puisa à tour de rôle en plongeant son pot. » (Quinze ans sous le Cercle polaire.)

Voilà, pris sur le vif, ce retour à la vie sauvage, qui a trop souvent séduit les coureurs des bois. Il faut ajouter que les luttes, les privations extrêmes pendant les expéditions, et d'autre part les excès aux heures de prospérité, s'ils n'entamaient pas les plus robustes, altéraient fréquemment et détruisaient la santé des autres qu'une mort prématurée enlevait bientôt, ou que leurs infirmités mettaient à la charge de la colonie. Par contre, leur séjour parmi les indigènes, leurs liaisons dans les tribus qui les adoptaient, créaient en faveur des Français des relations et des alliances qui leur ont été des plus utiles. Enfin, on doit le reconnaître, les entraves apportées par le gouvernement au commerce, l'extension donnée d'autre part à la traite des pelleteries, favorisaient cette profession de voyageur, que les dangers rendaient en quelque sorte plus

honorable, et beaucoup de ceux qui s'y étaient une fois adonnés n'en comprenaient plus et n'en pouvaient plus aimer d'autre.

En même temps que les coureurs des bois, mais dans un autre but et animés de sentiments plus élevés, les missionnaires parcouraient les mêmes contrées lointaines. Les Récollets, venus les premiers avec Champlain, avaient tracé la route. Trop peu nombreux pour suffire à la tâche d'évangéliser les tribus éparses dans la Nouvelle-France, ils cédaient bientôt la place aux Jésuites, dont les représentants au Canada donnèrent, il faut le reconnaître, l'exemple du courage poussé jusqu'au martyre et d'une abnégation plus qu'humaine. Bancroft, dans son Histoire des États-Unis, fait d'eux cet éloge qui, de la part d'un protestant, mérite d'être retenu : « Toutes les traditions de ce temps témoignent en leur faveur : s'ils avaient les défauts d'un ascétisme superstitieux, ils savaient résister avec une invincible constance et une profonde tranquillité d'âme aux horreurs d'une vie entière passée dans les déserts du Canada. Loin de tout ce qui fait le charme de la vie, ils mouraient entièrement au monde et trouvaient au fond de leurs consciences une paix que rien ne pouvait altérer. Le petit nombre de ceux qui arrivaient à un âge avancé, quoique courbés sous les fatigues d'une mission pénible, n'en travaillaient pas moins avec toute la ferveur d'un zèle apostolique. L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap ni découvrir une rivière que l'expédition n'eût l'un d'eux à sa tête. C'est l'enthousiasme religieux qui a fondé Montréal, conquis les déserts, exploré le Mississipi. C'est à l'Église romaine que le Canada doit ses autels, ses hôpitaux, ses séminaires. »

Ce témoignage est confirmé par un autre historien américain, Parkman, qui rend aux missionnaires français un solennel hommage : « Dans les nombreuses

relations de cette lugubre époque, on ne trouve pas une ligne qui donne occasion de soupçonner qu'un seul homme de cette troupe fidèle ait fléchi ou hésité. Tous montraient une froide intrépidité qui étonnait les sauvages et imposait le respect. »

L'existence de ceux qui vinrent les premiers répandre la foi chrétienne dans le Nouveau-Monde au péril de leur vie fut singulièrement pénible, surtout lorsqu'ils accompagnaient des peuplades errantes. Le Père Le Caron, par exemple, décidé à hiverner avec les Montagnais pour apprendre leur langue et les instruire, partait de Québec au mois de novembre 1618 avec un jeune Français qui désirait se rendre capable de servir un jour d'interprète à la Compagnie des marchands. « Les peines et les incommodités qu'ils souffrirent furent très grandes, car outre qu'il leur fallait souvent changer de place et faire tous les jours de nouveaux trous dans le profond des neiges pour se pouvoir coucher et y passer les longues nuits de l'hiver, la fumée et les grands froids leur donnaient encore bien de la peine, mais beaucoup plus la faim et la nécessité lorsque, manquant de chasse, il ne savaient de quoi se rassasier. »

Pour ceux qui séjournaient au milieu de nations plus sédentaires, le confortable n'était pas beaucoup plus grand. Le Père Sagard écrivait de la bourgade des Hurons : « Notre cabane fut bâtie sur le coteau d'un fond où passait un ruisseau de l'eau duquel nous nous servions à boire et faire notre sagamité. Cette cabane pouvait avoir environ vingt pieds de longueur et dix ou douze de large, faite en la forme d'un berceau de jardin, couverte d'écorce partout, excepté au faîte où l'on avait laissé une ouverture d'un bout à l'autre pour sortir la fumée. Pour notre repos de la nuit, nous le prenions contre la terre, sur une petite natte de joncs, avec un billot de bois pour chevet. A l'entour de notre logis, bien que le sol fût un peu maigre et sablonneux, nous accommodâmes un

jardin. Les pois, herbes et autres petites choses que nous y avions semées y profitèrent assez bien et eussent fait davantage si la terre eût été bien labourée, mais il nous fallait servir d'une vieille hache au lieu de bêche et d'un bâton courbé et pointu pour tout le reste des instruments. Si notre jardin n'était point bon, notre cabane était encore moindre, car pour avoir été faite hors de saison l'écorce se creva toute et il s'y fit de grandes fentes, de sorte qu'elle nous garantissait peu ou point des pluies qui nous tombaient partout, non plus que des neiges l'hiver, desquelles nous nous trouvions parfois couverts le matin en nous levant. Si la pluie était âpre, elle nous éteignait notre feu, nous privait de manger et nous causait tant d'autres incommodités qu'il n'y avait pas un coin en notre logis où il ne plût comme dehors, ce qui nous contraignait d'y passer des nuits entières sans dormir, cherchant à nous tenir debout ou assis en quelque coin pendant ces orages.

« La terre nue ou nos genoux nous servaient de table à prendre nos repas. Les nappes ni les serviettes ne sont point en usage en ces pays-là, et n'avions autre linge pour essuyer nos doigts après l'eau que les seules feuilles de maïs. Nous avions quelques couteaux, mais ils ne servaient aux repas pour ce que nous n'avions point de pain à couper et si rarement de la viande que nous avons passé des six semaines et deux mois entiers sans en manger un seul morceau. »

« Ajoutez à cela, disait le Père Brébeuf, que votre vie ne tient qu'à un fil ; un mécontent vous peut brûler ou fendre la tête à l'écart. Et puis vous êtes responsable de la stérilité ou de la fécondité de la terre sous peine de la vie ; vous êtes la cause des sécheresses ; si vous ne faites pleuvoir on ne parle pas moins que de se défaire de vous. »

A ces misères incessantes se joignaient les dangers que présentait le séjour au milieu de tribus toujours

en guerre les unes avec les autres, la difficulté de se faire comprendre des indigènes lorsqu'on leur parlait d'une religion dont les termes mêmes n'avaient pas d'équivalent dans leur langue, les lenteurs de l'étude d'idiomes dont les éléments étaient inconnus, les accusations des jongleurs dont le prestige était détruit par les robes noires. Les hommes qui acceptaient volontairement de si dures épreuves, sans autre espoir qu'une idéale récompense au delà de la mort et du martyre qui les attendait, étaient des Français, plusieurs de familles nobles, riches, habitués au luxe des grandes villes, et dont la patrie peut être fière comme de tous ceux qui ont porté au loin ses vertus solides, ses idées généreuses et ses plus nobles sentiments.

XV

Les premiers gouverneurs. — Fondation de Montréal. — Incursions des Iroquois. — Héroïque fait d'armes de dix-sept Canadiens.

Le successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, avec le titre de lieutenant général du roi, fut nommé le 10 mars 1636; c'était M. de Montmagny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « homme distingué par son courage, sa persévérance et son dévouement, administrateur fidèle, zélé défenseur des droits et de l'honneur de la France ». Son nom, traduit par les sauvages en Onontio, la Grande Montagne, devint le terme par lequel les indigènes désignèrent dans la suite tous les gouverneurs.

M. de Montmagny arrivait à Québec le 11 juin 1636 avec plusieurs navires, quelques troupes et des secours abondants. Il s'occupa immédiatement de fortifier la cité naissante dont il dressa le plan, et fit installer une batterie commandant le passage du fleuve. Aux Trois-Rivières, le poste fut agrandi et pourvu d'une plate-forme garnie de canons.

L'arrivée de nouveaux colons augmenta heureusement le personnel de la petite colonie; deux familles, celles de Le Gardeur de Repentigny et de Le Neuf de La Potherie, originaires de Normandie, comptaient à elles seules quarante-cinq personnes. M. de Repentigny amenait avec lui sa mère, sa femme, son frère, des sœurs et plusieurs enfants. « Nous avons ici, écri-

vait le Père Le Jeune, de très honnêtes gentilshommes, nombre de soldats de façon et de résolution : c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par réjouissance, nos grands bois et nos montagnes répondant à ces coups par des échos roulant comme des tonnerres innocents qui n'ont ni foudres ni éclairs. La diane nous réveille tous les matins, nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni, chaque escouade a ses jours de faction. »

Ces heureux débuts du nouveau gouverneur furent bientôt suivis de graves événements : les Iroquois, que les armes à feu avaient d'abord effrayés mais qui en furent ensuite approvisionnés par les colonies anglaises tandis que les Français se gardaient d'en fournir à leurs sauvages alliés, recommencèrent à descendre dans la vallée du Saint-Laurent et à attaquer les Hurons dont ils allaient poursuivre obstinément la destruction. D'autre part une épidémie de petite vérole, gagnant de proche en proche les tribus qui alimentaient Tadoussac et Québec de pelleteries, les décima et faillit amener le massacre des Français séjournant chez elles. Ils étaient une trentaine, vigoureux, actifs, dans la force de l'âge, et accoutumés aux voyages les plus rudes; leur perte eût été d'autant plus sensible que toutes relations auraient été rompues avec les peuplades qui les avaient adoptés. Les accusations de sorcellerie portées contre eux se dissipèrent peu à peu et bientôt les Hurons, aux prises avec de féroces adversaires, apprécièrent mieux l'utile concours de ces intrépides aventuriers dont quelques-uns d'entre eux avaient voulu se défaire comme les auteurs de leurs maux. Nous reviendrons sur cette lutte acharnée qui devait se terminer par la destruction de nos imprévoyants alliés, mais deux faits méritent de nous arrêter un instant avant d'aborder ce triste récit, c'est la création de l'hôpital de Québec, et

la fondation de Montréal. Ils mettent en relief l'esprit religieux qui a présidé aux débuts de la colonie et qui s'est perpétué jusqu'au jour de la conquête anglaise, où il s'est trouvé en lutte avec le protestantisme et a constitué un des plus solides éléments de résistance du peuple vaincu aux tentatives d'absorption de la race anglo-saxonne.

Les nombreuses éditions des Voyages de Lescarbot et de Champlain à la Nouvelle-France avaient appelé l'attention publique sur l'Amérique septentrionale; leurs récits mouvementés, les découvertes accomplies, le goût des aventures avaient déjà déterminé un certain nombre d'hommes résolus à se rendre dans ce pays pour y tenter un établissement; les Relations des missionnaires vinrent entretenir ce mouvement. Écrites par des hommes instruits, remplies de faits intéressants, elles se continuèrent sans interruption de 1632 à 1673, apportant chaque année au public un compte rendu des missions perdues au milieu des tribus. La première, envoyée par le Père Le Jeune, est datée du 28 août 1632, « du milieu d'un bois de plus de 800 lieues d'étendue, à Québec; » elle a été imprimée, ainsi que les suivantes, à Paris, rue Saint-Jacques, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur du roi. Ces publications, aujourd'hui fort recherchées des bibliophiles, ont été poussées dans certaines ventes jusqu'à 400 et 500 francs l'exemplaire.

Leur lecture excitait l'intérêt, et des personnes charitables, désirant participer à la conversion des sauvages, expédiaient au Canada des fonds et des ouvriers pour construire des établissements hospitaliers. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, continuant à porter à la colonie l'intérêt que ce grand homme d'État y avait attaché lui-même, écrivait que pour contribuer à l'installation de religieuses à Québec elle avait résolu d'y envoyer six manœuvres « pour défricher des terres et faire quelques logements pour ces bonnes filles ». Ayant obtenu en 1637 la concession

d'un terrain dans cette ville, elle y faisait commencer les fondations de l'hôpital, à la construction et à l'entretien duquel elle consacrait des sommes considérables. Elle en confia la direction aux religieuses Augustines, qui tenaient en France l'hôpital de Dieppe.

Une autre création analogue fut celle de l'école des Ursulines, destinée à l'éducation des jeunes filles, due à l'initiative de Mme Grivel de La Peltrie, secondée par la Mère Marie de l'Incarnation.

La fondation de Montréal a le même caractère. Une Relation contenant une description de l'île où devait s'élever un jour la grande cité donna l'idée à un receveur des tailles de La Flèche, M. de La Dauversière, d'y établir une colonie. Il se rendit dans ce but à Paris et y forma une association connue depuis sous le nom de Notre-Dame de Montréal. M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, en faisait partie. Ayant obtenu d'un membre de la Compagnie des cent associés, M. de Lanson, la cession de l'île dont il était propriétaire, les fondateurs cherchèrent, pour la création qu'ils projetaient, des hommes accoutumés au travail et exercés au métier des armes ; ils leur donnèrent pour chef un officier de mérite, M. de Maisonneuve, dont on connaissait le caractère ferme et résolu. Mlle Jeanne Mance, fille du procureur du roi à Nogent, accompagnait les nouveaux colons. Elle avait obtenu de Mme de Bullion, veuve d'un riche surintendant des finances, les fonds nécessaires, 12000 livres, pour créer un hôpital dans la nouvelle cité, et une rente de 2000 livres pour son entretien.

La petite troupe, comprenant M. de Maisonneuve, deux prêtres, Mlle Mance, trois femmes et quarante-sept hommes, était réunie au mois d'août 1641 à Québec, où M. de Montmagny essaya de la retenir par cette considération que, grâce aux nouveaux venus, la colonie qui ne comprenait encore que deux cents Européens serait en mesure de résister plus efficacement à ses adversaires.

La réponse de M. de Maisonneuve fut d'une simplicité héroïque : « Ce que vous me proposez, dit-il, serait bon si l'on m'avait envoyé pour délibérer et désigner un poste, mais la Compagnie qui m'a choisi ayant décidé que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que je m'y rende pour commencer une colonie, quand même tous les arbres de cette île devraient se changer en autant d'ennemis. »

Le 18 mai 1642, une pinasse, un bateau plat et deux chaloupes portant M. de Maisonneuve et ses compagnons arrivaient à l'île de Montréal; ils débarquaient à l'endroit que Champlain, trente et un ans auparavant, avait désigné comme un site favorable à un établissement. C'était une langue de terre formée par la jonction d'un petit cours d'eau avec le Saint-Laurent. « Au bord du ruisseau s'étendait un champ et au delà s'élevait la forêt avec son avant-garde d'arbres isolés. Les fleurs hâtives du printemps s'épanouissaient dans l'herbe naissante et les oiseaux aux plumages variés voltigeaient dans les buissons. Maisonneuve sauta à terre et se jeta à genoux; ses compagnons imitèrent son exemple et unirent leurs voix dans un cantique enthousiaste d'actions de grâces. Les tentes, le bagage et les armes furent ensuite transportés à terre. » (Parkman.)

C'est de ce jour que date la fondation de la cité à laquelle fut d'abord donné le nom de Ville-Marie. Un fort en pieux servit à protéger ses premiers habitants, dont la venue avait rempli d'espoir les anciens colons en leur démontrant qu'ils n'étaient pas oubliés du vieux pays, et en leur donnant l'assurance qu'ils auraient dans les nouvelles recrues de vaillants défenseurs.

Ce secours, nous allons le voir, arrivait à point.

Laissant en paix le corps de la nation des Hurons, les Iroquois s'étaient bornés d'abord à des coups isolés, à des attaques contre les bourgades les plus éloignées. Si des plaintes leur en étaient faites, ils déclaraient qu'il n'était question dans tout cela que de

démélés particuliers. Les Hurons, se croyant toujours en paix avec ces perfides agresseurs, insouciants par suite du terrible danger qui les menaçait, ne virent le péril que quand leur pays fut envahi par les bandes ennemies. Dans les premiers mois de 1636, une première irruption avait lieu ; l'attitude résolue des coureurs des bois qui se trouvaient dans les villages détermina seule les Iroquois à la retraite, mais ce fut pour reparaître bientôt avec plus d'acharnement, et au mois d'août 1637 cinq cents d'entre eux poussaient l'audace jusqu'à venir enlever, devant le poste des Trois-Rivières, des Hurons apportant diverses pelleteries à Québec. Pour arrêter leurs incursions, M. de Montmagny résolut d'élever un fort à l'entrée de la rivière par laquelle ils descendaient au Saint-Laurent. Il s'y rendit avec trois barques portant des ouvriers, des soldats et du canon. Les travaux étaient activement poussés et le retranchement presque achevé lorsqu'une troupe de trois cents Agniers déboucha de la forêt pour assaillir les travailleurs. « Ces barbares, dit la Relation de 1642, se divisèrent en trois bandes, et nonobstant qu'ils vissent les barques à l'ancre ils se jetèrent sur nous avec une fureur si étrange qu'il semblait qu'ils dussent tout enlever du premier coup. Aussitôt chacun court aux armes ; un caporal nommé du Rocher, étant de garde et voyant qu'ils mettaient déjà le pied dans le retranchement, s'avance la tête baissée avec quelques soldats et les repousse courageusement. Les balles des mousquets et des arquebuses sifflent de tous côtés. Un grand Iroquois, portant une espèce de couronne de poil de cerf teinte en écarlate, enrichi d'un collier de porcelaine, s'avançant trop, est couché par terre tout raide mort d'une mousquetade. Un autre reçut sept coups dans son bouclier et bien autant dans son corps. Nos Français, étant animés, se ruent avec un tel carnage qu'ils font lâcher prise à ces barbares. Ils firent néanmoins leur retraite avec conduite, se retranchant dans un fort qu'ils avaient

secrètement dressé à une lieue environ au-dessus de nous. On trouva par après des haches et d'autres armes, que les blessés avaient laissées avec du sang qui rougissait leur trace. »

Le fort, achevé après cette rude attaque, reçut le nom de Richelieu, qui fut plus tard donné à la rivière dont il gardait l'entrée.

La petite colonie de Montréal avait échappé la première année aux attaques d'un ennemi qui en ignorait l'existence, mais au printemps de 1643 dix Algonquins, fuyant devant un parti d'Iroquois, se réfugiaient chez les nouveaux colons. Ceux qui les poursuivaient se retirèrent sans attaquer la place, mais ils revenaient au mois de juin et surprenaient, à quelques milles de l'habitation, des canots hurons chargés de pelleteries. Dans leur épouvante, ceux qui les montaient ne songèrent même pas à se défendre ; vingt-trois furent saisis par leurs agresseurs qui poursuivirent les autres jusqu'aux palissades du fort. Ils se retirèrent après avoir tué trois Français et en avoir pris deux qu'ils emmenèrent avec le reste des prisonniers, dont la plupart furent brûlés.

Quelques secours arrivèrent sur ces entrefaites ; ils étaient conduits par un gentilhomme de Champagne, M. d'Ailleboust ; comme il avait quelque connaissance de l'art des fortifications, il remplaça l'enceinte de pieux par des retranchements revêtus de solides bastions dans lesquels les colons pourraient se réfugier lorsque la présence de l'ennemi serait signalée. Des chiens amenés de France furent dressés à la garde des alentours ; ils discernaient, à l'odorat, les endroits où étaient cachés les sauvages. Tous les matins ils faisaient une ronde aux environs, et s'ils découvraient quelque embuscade, ils revenaient au fort en aboyant de toutes leurs forces.

Ces précautions suffisaient à peine pour mettre les Français à l'abri des attaques des Peaux-Rouges, qui, cachés dans les forêts, profitaient de toutes les occa-

sions favorables pour enlever ou massacrer les travailleurs isolés. Les habitants, ainsi traqués, se lassèrent de ces agressions journalières auxquelles on ne ripostait pas, et demandèrent instamment à M. de Maisonneuve de faire une sortie pour combattre ces dangereux rôdeurs. Comme ils se plaignaient de ses refus et l'accusaient de timidité, il entreprit de leur donner satisfaction.

Le 30 mars 1644, les chiens, faisant leur battue quotidienne, donnaient l'alarme; leurs aboiements furieux indiquaient que l'ennemi était dans le voisinage; les plus bouillants insistèrent de nouveau pour marcher contre lui. M. de Maisonneuve y consentit, et après avoir laissé le commandement du fort à M. d'Ailleboust, il se dirigea, avec une trentaine d'hommes, vers le bois où les sauvages avaient été signalés. Ils y étaient en effet, attendant depuis quatre jours l'occasion qui s'offrait à eux; deux cents de leurs guerriers tombèrent tout à coup sur les Français qui, abrités derrière des arbres, épuisèrent leurs munitions dans une vigoureuse défense. Forcés de se retirer et effrayés par le nombre de leurs agresseurs, ils se dirigèrent vers un chemin de traîne où les neiges, tassées, arrêtaient moins la marche, et M. de Maisonneuve resta seul en arrière. Il était armé de deux pistolets et se retournait de temps en temps vers l'ennemi pour le tenir à distance. Les Iroquois le reconnurent et voulurent le prendre vivant pour le donner en spectacle et le brûler dans leurs bourgades. Leur chef, chargé de cette capture serrait de près sa proie et allait la saisir lorsque le commandant français, se retournant brusquement, lui fracassa la tête d'un coup de pistolet.

Alors la poursuite cessa; dans la crainte que dans un retour offensif on n'enlevât le corps de leur mort, les sauvages l'emportèrent en toute hâte dans la forêt, pendant que M. de Maisonneuve rentrait au fort. Dans cette rencontre trois Français avaient été tués et deux autres pris ; ils subirent durant quatre jours le sup-

plice du feu. C'était une perte sensible, mais elle eu ce bon effet de rendre les colons plus prudents et de leur montrer combien avait été sage la conduite de leur commandant, dont le courage et le sang-froid dans cette affaire furent admirés de tous.

Une autre bande de trente Agniers s'était postée auprès des Trois-Rivières; le 27 avril 1644, six Hurons, accompagnés par le Père Bressani, remontant le Saint-Laurent dans trois canots furent surpris par ces féroces adversaires; un des Hurons était tué d'un coup d'arquebuse au moment de l'attaque, les autres faits prisonniers. Le mort était dépecé, mis à la chaudière et mangé. Au village des Agniers, le missionnaire fut roué de coups de bâton. Comme il était tombé évanoui, on lui coupa, pour le ranimer, le pouce de la main gauche et deux doigts de la droite. Porté ensuite dans une cabane, ses bourreaux lui brûlèrent les ongles et lui disloquèrent les pieds. Le lendemain on recommença, renchérissant sur ce qu'on lui avait fait souffrir la veille. Au bout de quelques jours son corps n'était qu'une plaie où les vers grouillaient, et il s'en dégageait une odeur tellement insupportable que personne n'en voulait plus approcher. Il ne restait qu'à l'achever lorsque les anciens lui apprirent qu'il ne subirait pas le dernier supplice. Il fut donné à une vieille qui, n'en pouvant attendre aucun service dans l'état où il se trouvait, le céda à des Hollandais avec lesquels il se rendit à Manhatte, d'où un navire le ramena à La Rochelle.

Pareil traitement avait déjà été infligé par la même tribu au Père Jogues qui, après des souffrances inouïes, était également revenu en France mutilé et dans le plus complet dénuement.

Pendant que la colonie était ainsi infestée, d'autres bandes allaient porter la dévastation chez les Hurons et y mettaient tout à feu et à sang. Le Père Lallemand, témoin de ces désastres, écrivait alors : « La désolation est extrême dans ce pays ; presque tous les jours de

pauvres femmes se sont vues assommées dans leurs champs, les bourgs ont été dans des alarmes continuelles et toutes les troupes huronnes, qui s'étaient levées en bon nombre pour donner la chasse à l'ennemi ont été défaites et mises en déroute. On a emmené les captifs par centaines, et souvent nous n'avons pas eu d'autres porteurs de ces funestes nouvelles que de pauvres malheureux échappés des flammes, dont les corps à demi brûlés et les doigts des mains coupés nous donnaient plus d'assurances que leurs paroles mêmes du malheur qui avait fondu sur eux et sur leurs compatriotes. Enfin au fléau de la guerre se joignit celui de la famine universelle parmi ces nations, à plus de cent lieues à la ronde. »

Au fort Richelieu les attaques étaient continuelles : le 14 septembre 1644, un soldat travaillait dans un petit champ à portée de mousquet de la palissade ; cinq Iroquois sortant d'un taillis où ils étaient à l'affût se jettent sur lui et essayent de l'entraîner. Il se cramponne à des souches d'arbres avec une telle vigueur qu'ils ne peuvent l'en détacher et lui déchargent sur la tête plusieurs coups de hache. Les hommes du fort commencent à tirer sur eux et les mettent en fuite. Malgré les blessures dont il était atteint, le soldat se relève et marche vers le retranchement. Deux sauvages reviennent sur lui et, croyant l'achever, le percent de coups. Relevé par ses compagnons accourus à son secours, malgré les décharges des ennemis cachés dans le bois, il est transporté à l'habitation et finit, après de longs mois de souffrances, par se rétablir.

Le 7 novembre suivant, un autre soldat, sorti pour tirer du gibier, était massacré par une bande cachée dans les broussailles et sa chevelure arrachée avec la peau du crâne.

Cinq jours après, alors que la terre était couverte de neige, sept hommes allaient chercher du bois de chauffage. Leur traîneau chargé, ils s'en retournaient lorsqu'ils furent assaillis par une troupe embusquée

dans la forêt. Ils s'enfuirent vers l'habitation, mais l'un d'eux, embarrassé par la courroie qui servait au traînage, fut saisi, terrassé et scalpé aussitôt. Aux cris de la sentinelle, les hommes de garde tirèrent sur les sauvages, qui prirent la fuite. Le blessé, couvert de sang, le crâne mis à nu, n'avait plus figure humaine ; il resta trois jours sans connaissance ; les soins qui lui furent prodigués le rappelèrent cependant à la vie ; mais la garnison, contrainte de rester enfermée dans ce petit retranchement, y souffrit beaucoup et finit par l'abandonner pour rentrer à Québec.

A Montréal, la situation était à peu près la même, et les alertes continuelles ; cependant les précautions prises par M. de Maisonneuve et son incessante vigilance déjouèrent toutes les attaques. Elles étaient parfois singulièrement hardies, ainsi qu'en témoigne le fait suivant : une bande étant venue pour faire quelque coup, l'un des Agniers, après que tous les travailleurs s'étaient retirés au son de la cloche qui les appelait au dîner, s'approcha de leur chantier, et monta sur un arbre fort épais dans l'intention de tirer de là sur quelque isolé. Mais, après le repas, les hommes, armés, revinrent tous ensemble à l'ouvrage et placèrent un corps de garde sous l'arbre même où le sauvage s'était caché, ce qui l'obligea à rester là immobile et à attendre que les Français se fussent retirés pour descendre. (Faillon.)

Impuissant à infliger à ses agresseurs le châtiment de leurs continuels méfaits, M. de Montmagny songea à entamer avec eux des négociations afin d'obtenir une paix dont la colonie avait grand besoin pour assurer son existence. Ayant dans ses mains quelques prisonniers, il en relâcha un qu'il laissa partir seul, et le chargea d'informer les Agniers que s'ils voulaient sauver la vie des autres, il fallait lui envoyer des ambassadeurs pour traiter. Les Peaux-Rouges, qui avaient de leur côté éprouvé de cruelles pertes, commençaient à se lasser d'une guerre qui leur coûtait

trop de monde ; les avances de M. de Montmagny et le désir de sauver leurs compagnons retenus par les Français les décidèrent à expédier à Québec deux ambassadeurs. Ces derniers emmenèrent avec eux le nommé Guillaume Couture, qui avait été pris avec le Père Jogues. C'était un garçon courageux, actif; on le croyait mort et son retour causa une grande joie dans la colonie, qui fit le meilleur accueil aux envoyés des Agniers. Ils furent reçus solennellement dans la cour du fort des Trois-Rivières, recouverte de voiles pour protéger l'assistance contre l'ardeur du soleil.

Le spectacle qui s'offrit alors aux Français était bien fait pour provoquer leur étonnement ; c'était, avec tout le cérémonial indien, une véritable représentation à laquelle ils assistaient.

Le gouverneur, assis dans un fauteuil, avait à ses côtés ses officiers, des missionnaires et les principaux habitants de la colonie. Les Iroquois prirent place devant lui sur une natte, pour marquer leur respect à l'égard d'Onontio, qu'ils appelaient leur père. Des Algonquins, des Montagnais et des Hurons en grand costume, le visage peint, enveloppés de leurs robes de fourrures, assistaient à la séance mêlés aux Français. Le centre de la place restait vide ; il était réservé à l'orateur, qui joignait le geste à la parole pour exprimer plus clairement ses pensées.

Les Agniers avaient apporté dix-sept colliers de porcelaine, représentant autant de propositions qu'ils avaient à faire, et pour les exposer à la vue de tous ils avaient planté deux piquets et tendu de l'un à l'autre une corde sur laquelle ils devaient les suspendre.

« Chacun ayant pris place, l'orateur iroquois se leva, prit un collier, et le présentant au gouverneur il lui dit : « Onontio, prête l'oreille à ma voix, tous « les nôtres parlent par ma bouche ; mon cœur n'a point « de mauvais sentiments, mes intentions sont droites. « Nous voulons oublier toutes nos chansons de guerre « et leur substituer des chants d'allégresse. »

« Aussitôt il se mit à chanter, ses compagnons marquant la mesure avec leur hé, qu'ils tiraient en cadence du fond de leur poitrine, et tout en chantant il se promenait à grands pas et gesticulait. Il regardait souvent le soleil, il se frottait les bras comme pour se préparer à la lutte; enfin il reprit un air plus composé et continua ainsi son discours: « Le collier « que je te présente, mon père, te remercie d'avoir « donné la vie à mon frère, tu l'as retiré de la dent de « l'Algonquin, mais comment as-tu pu le laisser partir seul ? Si son canot avait tourné, qui l'eût aidé à « le relever? S'il s'était noyé ou qu'il eût péri par quel- « que accident, tu n'aurais eu aucune nouvelle de la « paix, et peut-être eusses-tu rejeté sur nous une faute « que tu n'aurais dû imputer qu'à toi. » En achevant ces mots, il suspendit son collier sur la corde, en prit un autre et après l'avoir attaché au bras de Couture, il se tourna de nouveau vers le gouverneur et lui dit: — « Mon père, ce collier te ramène ton sujet, « mais je me suis bien gardé de lui dire : – « Mon « neveu prends un canot, et retourne dans ton pays. » — « Je n'aurais jamais été tranquille jusqu'à ce que j'eusse « appris des nouvelles certaines de son arrivée. Mon « frère, que tu nous as renvoyé, a beaucoup souffert « et couru bien des risques; il lui fallait porter seul « son paquet, ramer toute la journée, traîner son canot « dans les rapides, être toujours en garde contre les « surprises. »

« L'orateur accompagnait ce discours de gestes expressifs; on s'imaginait voir un homme tantôt conduire son canot avec la perche, tantôt parer une vague avec son aviron; il faisait ensuite semblant de heurter du pied contre une pierre, en portant son bagage, puis il marchait en clopinant, comme s'il se fût blessé.

« Les autres colliers avaient rapport à la paix, dont la conclusion était le sujet de cette ambassade; chacun avait sa signification particulière, que l'orateur expliquait : l'un aplanissait les chemins, l'autre rendait la

rivière calme, un troisième enterrait les haches ; il y en avait pour faire entendre que l'on se visiterait désormais sans crainte, pour indiquer les festins qu'on s'offrirait mutuellement, l'alliance entre toutes les nations, le dessein qu'on avait toujours eu de ramener les Pères Jogues et Bressani, l'impatience où l'on était de les revoir, l'accueil qu'on se préparait à leur faire, les remerciements pour la délivrance des trois derniers captifs. Chacun de ces articles était exprimé par un collier, et quand l'orateur n'eût point parlé, son action aurait rendu sensible tout ce qu'il voulait dire. Ce qui surprit davantage, c'est qu'il joua son personnage pendant trois heures sans en paraître plus échauffé. Il fut encore le premier à donner le branle pour une espèce de fête qui termina la séance et qui se passa en chants, en danses et en festins. » (Charlevoix.)

Deux jours après (car, aux termes de la coutume indienne, on ne répondait pas immédiatement,) M. de Montmagny, en présence d'une assemblée aussi nombreuse que la première, fit connaître sa réponse aux propositions des ambassadeurs et leur remit autant de présents qu'il avait reçu de colliers. Les articles du traité de paix furent ensuite arrêtés ; les Algonquins et les Hurons y étaient compris.

Bientôt après M. de Montmagny était rappelé en France et remplacé par M. d'Ailleboust qui, de Montréal, avait passé au commandement du poste des Trois-Rivières. Il connaissait le pays et ses besoins, mais il en prenait le gouvernement à une époque singulièrement critique. La trêve intervenue avec les Agniers fut en effet de courte durée ; elle était rompue dès 1646. Une épidémie qui faisait de grands ravages parmi eux et la perte d'une récolte dévorée par les insectes furent attribuées aux sortilèges du Père Jogues qui, revenu de France, n'avait pas hésité à retourner au milieu de ces barbares ; conduit dans une cabane il y fut tué d'un coup de hache. Un Français, nommé Lalande, qui l'accompagnait, eut le même sort; leurs têtes coupées

furent exposées sur la palissade du village, et leurs corps jetés à la rivière.

Certains, après ces meurtres, qu'il n'y avait plus de paix possible, les Iroquois se mirent aussitôt en campagne. Un de leurs détachements qui s'était approché d'un village de Hurons trouva ces derniers sur leurs gardes. Ne voulant pas se retirer sans avoir rien fait, quelques rôdeurs passèrent la nuit dans la forêt voisine; un Huron, en sentinelle sur un retranchement, ne cessait de crier, pour montrer qu'il ne dormait pas. A l'aube, croyant que tout danger avait disparu, il s'endormit avec un de ses compagnons. Un des sauvages embusqués, n'entendant plus rien, s'approche alors, tue l'un des dormeurs d'un coup de hache, arrache à l'autre sa chevelure et prend la fuite. Nos alliés eurent bientôt leur revanche; trois d'entre eux, après vingt jours de marche, pénétraient dans un village ennemi, y tuaient plusieurs hommes, mettaient le feu aux cabanes et regagnaient leur territoire sans avoir été rejoints.

Un des chefs algonquins, nommé Piskaret, avait été, pendant les guerres précédentes, un des plus redoutables adversaires des Iroquois, et l'on racontait de lui des exploits merveilleux dont le souvenir était resté dans la mémoire des colons. Un jour cinq chefs, n'ayant pu réussir avec un nombreux parti, avaient voulu aller seuls venger la mort d'un des leurs qui avait été pris et brûlé par les Agniers. Ils firent un canot et se munirent d'armes à feu. Piskaret, qui les commandait, partit des Trois-Rivières et alla camper aux îles de Richelieu. Le lendemain il voyait descendre cinq canots d'Iroquois portant chacun dix hommes. Il avait eu la précaution de faire passer du gros fil d'archal de dix pouces de longueur dans des balles de plomb ainsi accouplées; chaque coup dans un canot devait y faire une ouverture qui le coulerait à fond, car ces embarcations étaient en écorces de bouleau extrêmement minces. Entourés par les Iroquois qui croyaient

les prendre sans résistance, les Algonquins firent une décharge qu'ils renouvelèrent aussitôt avec d'autres mousquets; les ennemis culbutèrent de leurs canots que l'eau remplissait, et nos alliés leur cassèrent la tête, à la réserve de quelques-uns dont le sort fut aussi cruel que celui du malheureux qu'ils avaient brûlé.

Une autre fois, Piskaret partait seul, à la fonte des neiges, pour surprendre l'ennemi ; il avait, dans le chemin, disposé ses raquettes le devant derrière afin de dépister ceux qui voudraient le poursuivre, et quand il fut proche d'un village il passa le reste de la journée dans un arbre creux. Il en sortit la nuit et chercha un endroit où il pourrait se réfugier à mesure qu'il ferait quelque coup. Un grand amas de bois était disposé en carré près des cabanes ; il se glissa dans ce bûcher. Tout étant paisible aux alentours, il entra dans une cabane où il tua ceux qui y dormaient et enleva leurs chevelures; puis il se retira dans son trou. Le lendemain, lorsque ce carnage fut découvert, la bourgade prit l'alarme et les jeunes gens s'élancèrent à la poursuite du meurtrier. Ils trouvèrent les traces d'un homme qui s'enfuyait, et les suivirent longtemps, mais elles finissaient par se perdre dans les neiges fondues.

Piskaret, immobile, attendait la nuit avec impatience; quand il vit qu'il était temps d'agir, il entra dans un autre logis où il égorgea tous ceux qui s'y trouvaient et regagna son chantier. Le lendemain, ce ne furent que pleurs et hurlements : la consternation était générale. On courut encore à la découverte, et l'on visita vainement les rochers et les taillis. La troisième nuit, l'Algonquin se glisse encore vers une cabane et voit par une fissure qu'il s'y trouve deux sentinelles éveillées; il en était de même dans les autres. Quand il fut certain que l'on se tenait sur ses gardes, il entr'ouvrit une porte derrière laquelle un guerrier assis sommeillait la pipe à la bouche, lui fendit le crâne d'un coup de hache et gagna la forêt, pourchassé par les

compagnons de sa victime que les cris de l'autre sentinelle avaient réveillés. Comme il était fort agile, il se laissa poursuivre, dénonçant même de temps à autre sa présence par des cris. Il attira ainsi à sa suite cinq ou six des guerriers les plus alertes; enfin, comme la nuit approchait, il précipita sa marche et se cacha dans un fourré. Ceux qui le cherchaient, fatigués d'une aussi longue course et n'espérant plus le rejoindre, s'arrêtèrent près de sa retraite, allumèrent un feu et finirent par s'endormir. Piskaret profita de leur sommeil pour les tuer tous et enlever leurs chevelures. (De La Potherie.)

Ce vaillant guerrier allait être une des premières victimes de la reprise des hostilités. « Il chassait paisiblement et s'en retournait chargé de mufles et de langues d'élans lorsqu'il vit six Iroquois derrière lui, qui l'avaient aperçu auparavant et qui avaient un pavillon à la main. Ils chantaient en marchant la chanson de paix, par laquelle ils faisaient entendre qu'ils venaient à dessein de la confirmer. L'Algonquin les aborda fièrement, et s'étant assis avec eux alluma sa pipe, qu'il leur donna à fumer. Dans la conversation qu'ils eurent ensemble il leur apprit où étaient campés ses compagnons, divisés pour la chasse en deux troupes. Les autres lui dirent qu'ils allaient voir leur père Onontio. Ils se levèrent pour continuer leur chemin et, sur-le-champ, l'un des six se chargea de ce que l'Algonquin avait à porter; c'est la coutume des sauvages d'en user ainsi avec ceux qu'ils honorent et respectent beaucoup. Ils marchèrent tous de front, Piskaret au milieu d'eux. Il y eut un de la compagnie qui resta derrière, et qui, les laissant aller un peu devant, les joignit ensuite promptement et cassa la tête à l'Algonquin qui ne s'en méfiait point. » (Perrot.)

Les auteurs de cette perfide agression avaient été détachés d'un gros parti de près de mille hommes pour aller à la découverte; ils informèrent aussitôt les leurs de ce qu'ils avaient appris et le lendemain, à la

pointe du jour, les chasseurs algonquins, surpris dans leurs campements, étaient massacrés ou emmenés prisonniers.

Les premiers avis de ce désastre furent donnés aux Français par des femmes qui avaient pu s'échapper et qui parvinrent, au milieu des plus grands périls, à rejoindre la colonie. Une d'elles surtout fit preuve d'une résolution et d'un courage surhumains. Il y avait dix jours qu'elle était prisonnière. Une nuit qu'elle était couchée, attachée par les pieds et par les mains avec des cordes à autant de piquets et environnée de sauvages qui s'étaient étendus sur les cordes, elle s'aperçut que tous dormaient d'un profond sommeil. « Elle essaya de dégager une de ses mains et y ayant réussi il ne lui fut pas difficile d'achever de se délier tout à fait. Elle se lève ensuite, va doucement à la porte de la cabane, y prend une hache, en frappe celui qui se trouvait le plus près sous sa main et se jette dans le creux d'un arbre qu'elle avait remarqué fort proche de là. Au bruit que fit le mourant, le village fut bientôt éveillé, et comme on ne douta point que la captive n'eût gagné au pied, toute la jeunesse se mit à ses trousses. Elle voyait ce mouvement de sa retraite; elle observa que tous ceux qui couraient après elle suivaient la même voie et qu'il n'y avait personne autour de son arbre. Elle en sortit sur-le-champ et, prenant sa course dans la direction opposée à celle où on la cherchait, elle gagna la forêt sans être aperçue. Tout le reste de la nuit on ne s'avisa point d'aller de ce côté-là ; mais le jour venu on reconnut ses pistes et on les suivit. L'avance qu'elle avait lui donna deux jours de répit; le troisième elle entendit du bruit; elle se trouvait sur le bord d'un étang, elle s'y jeta jusqu'au cou, et dans le moment qu'elle aperçut les Iroquois elle se plongea tout à fait dans l'eau derrière des joncs à la faveur desquels il lui était aisé de respirer et de voir ce qui se passait. Elle remarqua qu'après avoir bien regardé de toute part, ceux qui la poursuivaient retournaient sur leurs

pas. Elle les laissa s'éloigner, puis elle traversa le marais et continua sa route. Elle marcha trente-cinq jours, ne vivant que de fruits et de racines. Enfin elle arriva au Saint-Laurent qu'elle traversa dans un canot trouvé sur la berge et débarqua au fort des Trois-Rivières, où le récit qu'elle fit de son aventure eut bien de la peine à trouver croyance. »(Charlevoix.)

On se prépara néanmoins à repousser une attaque, mais pendant que quelques bandes venaient inquiéter nos colons et menacer leurs établissements, le gros des forces iroquoises achevait la ruine de la malheureuse et imprévoyante nation huronne, que l'éloignement et la faiblesse extrême de nos forces ne nous permettait pas de secourir.

Le 4 juillet 1648 la bourgade de Saint-Joseph, sur les bords du lac Huron, était surprise, et sept cents personnes impitoyablement égorgées ou brûlées. Le Père Daniel, qui vivait dans ce lieu depuis quatorze ans, partageait le sort de ses ouailles, qu'il refusait d'abandonner. L'hiver suivant, le 16 mars, le village de Saint-Ignace était également envahi et ses quatre cents habitants massacrés; il ne s'en échappait que trois hommes. Courant à demi nus sur les neiges et les glaces, ils portèrent l'alarme au village voisin de Saint-Louis; les femmes et les enfants se réfugièrent aussitôt dans les bois pendant que les guerriers se préparaient à défendre désespérément leurs foyers. Bientôt leurs terribles adversaires assaillaient la bourgade; deux fois les Hurons les repoussaient, mais enfin, écrasés par le nombre, ils tombaient sous les débris de leurs palissades renversées. Les Pères de Brébeuf et Lallemant, restés dans la mêlée pour absoudre et baptiser les mourants, étaient pris et soumis aux plus épouvantables tortures. Le supplice du premier dura plusieurs heures. Exaspérés de ne pouvoir lui arracher un signe de faiblesse, ses bourreaux lui coupèrent les lèvres, le nez, la langue, et lui enfoncèrent un tison enflammé dans la bouche. Un

d'eux finit par lui arracher le cœur que ces forcenés dévorèrent. Les épreuves du Père Lallemant se prolongèrent un jour et une nuit entière ; on l'enveloppa d'écorces de sapin auxquelles on mit le feu et qui se consumèrent lentement; ses yeux, arrachés, furent remplacés par des charbons ardents ; à la fin un des barbares, fatigué sans doute de le voir souffrir si longtemps, l'acheva d'un coup de hache.

Les Hurons des autres bourgades, apprenant ces désastres, abandonnèrent leurs cabanes, auxquelles ils mirent le feu, et se réfugièrent dans les bois où leurs implacables bourreaux continuèrent à les poursuivre et à les exterminer. La famine en fit périr un grand nombre ; plusieurs s'enfuirent au loin et trouvèrent un refuge chez d'autres peuplades ; les derniers supplièrent les missionnaires de les conduire chez les Français. Ils arrivèrent ainsi au nombre d'environ quatre cents à Québec, et le gouverneur les établit dans l'île d'Orléans, sous la protection d'un fortin où ils pourraient se réfugier en cas d'attaque.

L'année 1651, qui avait vu la destruction de la nation huronne, finit par le changement de M. d'Ailleboust, que remplaça l'un des membres les plus influents de la compagnie des Cent Associés, M. de Lauson ; mais la colonie n'en fut pas secourue davantage. Énergiquement soutenue à son début par la main de Richelieu, elle devait languir après sa mort et rester sans appui sérieux jusqu'à l'arrivée de Colbert aux affaires.

Le nouveau gouverneur était un vieillard de 70 ans, sans énergie, incapable de faire tête aux maux qui accablaient la Nouvelle-France et de remettre en ordre les affaires qu'il trouvait du reste dans un déplorable état. Les Iroquois, devenus plus hardis depuis leurs victoires dans la région des lacs, commençaient à ne plus considérer comme des barrières infranchissables les retranchements des Européens, et se répandaient par bandes dans toute la vallée du Saint-Laurent. Le

commandant des Trois-Rivières, M. Duplessis-Bochart, attiré par eux dans une embuscade, était tué avec une quinzaine d'hommes. Les campagnes étaient infestées et il ne se passait pas de mois « sans que le livre des morts fût marqué de rouge » par la main de ces insaisissables envahisseurs.

Un secours d'une centaine d'hommes amenés de France par M. de Maisonneuve à Montréal donna cependant quelque répit ; l'ennemi, informé de la présence de ce renfort et déjà éprouvé dans les rencontres de chaque jour, demanda une suspension d'armes pour traiter de la paix, qui fut conclue en 1654. Elle permettait aux Onnontagués et aux autres cantons éloignés de venir chercher directement des marchandises à Québec, sans passer par l'intermédiaire des Agniers, qui se les procuraient dans les colonies anglaises ; mais la jalousie des Agniers privés de cet avantage allait bientôt rompre l'accord intervenu. Sans plus de motifs, les incursions de ces sauvages recommencèrent, et il se forma un gros parti pour enlever les Hurons établis dans l'île d'Orléans.

Débouchant dans le fleuve par la rivière de Richelieu, cette bande passa de nuit sans être découverte devant le poste des Trois-Rivières et gagna l'île où elle s'embusqua dans la partie boisée : « il fut résolu d'attendre au lendemain afin de mieux surprendre les Hurons lorsqu'ils iraient pour cultiver leurs terres, parce que dans ce temps-là ils seraient tous hors de leur fort. Ces pauvres gens, qui ne s'attendaient à rien moins, sortirent, hommes et femmes, à l'heure ordinaire ; aussitôt les Iroquois s'emparèrent du terrain qui était entre le fort et les Hurons afin de les empêcher de s'y réfugier et firent tout le gros du village prisonnier. On vit facilement de Québec la manière dont l'affaire se passa. Les Iroquois s'étant ainsi rendus maîtres des Hurons, les firent embarquer dans leurs canots et passèrent en plein jour devant Québec, en les obligeant de chanter pour les mortifier davantage. Cela fit mur-

murer ceux de la ville, et tout le monde s'étonna qu'on ne réprimait pas leur insolence en faisant tirer l'artillerie sur leurs canots qui marchaient côte à côte, mais on ne voulut en rien faire à cause, dit-on, des missionnaires qui étaient chez eux, qu'ils n'ont pas laissé pour cela de livrer aux plus cruels supplices. » (Perrot.)

Quelques-uns des malheureux ainsi surpris avaient pu s'échapper et se réfugier à Québec ; les Agniers eurent l'audace d'envoyer des délégués pour les réclamer, et leur orateur dit isolemment au gouverneur, dont l'indigne faiblesse autorisait ce langage : « Lève tes bras et laisse aller ces enfants que tu tiens pressés sur ton sein, car s'ils venaient à faire quelque sottise, il serait à craindre qu'en voulant les châtier nos coups ne portassent sur toi. »

Un pareil état de choses ne pouvait durer plus longtemps; M. de Lauson fut rappelé en France. Son successeur, le vicomte d'Argenson, débarquait à Québec le 11 juillet 1658; c'était un homme jeune, de mœurs sévères, appartenant à une famille de robe. Le lendemain de son arrivée, le cri de guerre se faisait entendre à quelques pas des habitations; une femme venait d'être tuée dans un champ voisin par des rôdeurs agniers. Il se mettait aussitôt à la tête d'une troupe et poursuivait sans les atteindre les meurtriers jusqu'au fond des bois. La colonie, parcourue par ces bandes, était à la veille de la ruine; elles apparaissaient partout à la fois, à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, à Tadoussac, interceptant les convois de marchandises, brûlant, pillant, massacrant tout sur leur passage. « Chaque semaine on entendait parler de prisonniers attachés au poteau, de têtes scalpées, de membres mutilés, de femmes, d'enfants torturés, écorchés, brûlés vifs. Le récit de ces malheurs, mêlés à d'horribles raffinements de cruauté, semait l'épouvante parmi la population en deuil. Incapable d'atteindre dans sa retraite impénétrable un ennemi invisible qui

frappait dans l'ombre et s'évanouissait sans laisser aucune trace, on se demandait avec désespoir si la colonie, ainsi harcelée de tous côtés, ne serait pas bientôt décimée et submergée dans son sang. » (Casgrain.)

Au printemps de 1660, des Algonquins de Tadoussac surprenaient dans les îles de Richelieu un canot envoyé à la découverte. Il était monté par quatre Iroquois ; trois étaient tués, le quatrième blessé ; arrivé à Québec, on l'attachait au poteau. Avant de mourir, il déclarait que huit cents guerriers se dirigeaient sur Montréal où quatre cents autres devaient les rejoindre, et que leur dessein était de s'emparer de ce poste ainsi que des Trois-Rivières et de Québec dont les habitants seraient massacrés et les constructions détruites.

Toutes les précautions furent aussitôt prises pour résister à cet assaut, et des messagers envoyés aux alentours pour inviter les colons à se tenir sur leurs gardes ; mais comment dépeindre les anxiétés et les transes des longues nuits passées sans sommeil dans l'attente d'un ennemi dont la férocité n'était que trop connue et qui, à chaque instant, pouvait fondre à l'improviste sur les faibles remparts de la ville ? Les heures s'écoulaient cependant sans que l'orage attendu vînt à éclater, et l'on apprenait enfin qu'il s'était dissipé au loin.

Les Iroquois étaient en effet retournés dans leurs bourgades, emportant avec eux des centaines de morts et de blessés.

Des Hurons prisonniers qui s'étaient échappés répandaient en même temps la nouvelle d'un combat dans lequel quelques jeunes gens de Montréal, se sacrifiant pour tous, avaient arrêté dans leur marche sanglante les envahisseurs et leur avaient infligé les pertes les plus cruelles avant de périr jusqu'au dernier.

Cet héroïque fait d'armes égale, s'il ne dépasse, les plus belles pages de l'antiquité : l'amour de la patrie poussé jusqu'à la mort, la volonté ferme de périr pour

dégager la colonie, la constance la plus admirable dans les longues journées de cette lutte surhumaine, tout s'y trouve réuni; et par un bonheur suprême le sacrifice ainsi accompli produisait tous ses fruits : l'ennemi épouvanté par une résistance aussi acharnée, voyant l'élite de ses guerriers abattue, abandonnait ses funestes projets et se déterminait à une retraite qui sauvait la Nouvelle-France.

Parmi les volontaires amenés du vieux pays par M. de Maisonneuve, le fondateur de Montréal, se trouvait un jeune soldat, Adam Dollard, sieur des Ormeaux; il était qualifié dans les actes de ce temps de « commandant dans la garnison du fort de Villemarie ». Il avait vingt-cinq ans et s'était déjà fait remarquer par son audace et sa résolution. Au mois d'avril 1660, les continuelles alarmes auxquelles étaient en proie tous les colons, dans l'attente de la formidable armée partie des cantons pour exterminer les Visages-Pâles, lui suggérèrent le dessein d'aller, avec quelques hommes déterminés, à la rencontre de cette invasion, de se battre avec la rage du désespoir et d'inspirer ainsi une véritable terreur aux ennemis. Dans ce but, il propose à seize colons, jeunes et ardents comme lui, de remonter le fleuve et de se porter au-devant de l'Iroquois, au lieu d'attendre ses coups. Tous promettent de le suivre ; ils font leur testament, communient ensemble et s'engagent par un serment solennel à lutter jusqu'au dernier souffle, sans demander ni accepter aucun quartier.

Parti de Montréal, le 22 avril, Dollard arrivait le premier mai au pied du Long-Sault, sur la rivière des Outaouais. Il trouvait là et occupait avec sa troupe un petit retranchement construit l'automne précédent par des Algonquins ; c'était une enceinte de pieux debout, en mauvais état, commandée par un coteau voisin ; elle avait un autre défaut plus grave, son emplacement était à une certaine distance de la rivière. Une quarantaine de Hurons, commandés par un chef

dévoué aux Français, Anahontaha, venaient de Montréal rejoindre ces braves, dont la hardiesse les avait enthousiasmés; quatre Algonquins les accompagnaient. Le lendemain de leur arrivée, quelques-uns de ces alliés, envoyés à la découverte sur la rivière, voyaient descendre deux canots conduits par des éclaireurs ennemis; ils précédaient une troupe de trois cents guerriers. Prévenu de leur approche, Dollard alla se poster à l'endroit où ces hommes devaient débarquer; une décharge meurtrière en tuait plusieurs ; les autres s'enfuyaient dans les bois et allaient donner l'alarme au corps qui les suivait : il y avait un parti de Français et de sauvages au petit fort ! Les Iroquois en conclurent que c'était un convoi se rendant au pays des Hurons, et certains d'en venir aisément à bout, ils se dirigèrent vers le réduit.

Les Français s'employaient pendant ce temps à se fortifier de leur mieux; ils renforcèrent avec des branches d'arbres les pieux de l'enceinte, entassèrent de la terre et des pierres jusqu'à hauteur d'homme dans les interstices, et établirent des meurtrières de distance en distance. Des hurlements épouvantables, accompagnés de décharges de coups de fusil interrompaient bientôt cette besogne, et le corps ennemi se ruait à l'assaut; mais à chaque meurtrière étaient postés trois tireurs qui dirigeaient sur les assaillants un feu continuel et en atteignaient un grand nombre. Les autres, saisis de frayeur en voyant tomber tous ces braves, se retiraient en désordre.

Les assiégés n'avaient pas perdu un seul homme dans cette première attaque. Mais les Iroquois, malgré l'échec qu'ils venaient d'éprouver, étaient trop nombreux pour accepter leur défaite, et ils revinrent plusieurs fois à la charge. Les Français et leurs alliés, animés de la plus ardente émulation, les repoussèrent encore et abattirent tous ceux qui se trouvèrent à portée de leurs coups.

Pour mettre le comble à la fureur de ces sauvages,

des Hurons, franchissant la palissade, allaient au milieu du feu couper la tête d'un chef qu'une balle avait tué et la plantaient sur un des pieux de l'enceinte. Des cris forcenés répondaient à cette dernière insulte, les canots des assiégés restés sur la berge étaient brisés et transformés en torches pour mettre le feu au retranchement, mais les décharges des Français étaient si fréquentes que les ennemis, malgré leur furie, ne pouvaient en approcher.

Renonçant alors à enlever le fort tant que toutes leurs forces ne seraient pas réunies, les assiégeants envoyèrent demander du secours à l'autre bande de cinq cents Agniers et Onnontagués qui les attendaient aux îles de Richelieu pour fondre sur la colonie, et à couvert derrière les arbres de la forêt, ils se contentèrent de bloquer la petite troupe sur laquelle ils espéraient prendre bientôt une éclatante revanche. Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi, amenant pour les assiégés les plus cruelles souffrances; le froid, la faim, la soif, l'insomnie les accablaient; pendant les courts instants de repos qu'ils pouvaient prendre à tour de rôle, ils se couchaient sur la terre glacée, exposés aux balles des adversaires embusqués qui ne cessaient de tirer sur l'enceinte. Ils n'avaient pour se soutenir qu'un peu de farine, qu'à défaut de boisson ils avalaient sèche; en creusant le sol, ils trouvèrent un petit filet d'eau bourbeuse bien insuffisant pour les désaltérer; plusieurs se risquèrent à passer par-dessus les pieux et à courir jusqu'à la rivière sous le feu des ennemis pour y remplir les quelques vases qui leur restaient. Puis les munitions vinrent à manquer aux Hurons qui ne les avaient pas suffisamment ménagées, et il fallut partager avec eux ce qui restait de poudre et de plomb.

Enfin ces versatiles alliés, lassés d'une résistance aussi longue, affaiblis sans doute par les privations et gagnés par la crainte de la mort, finirent par céder aux invitations des Iroquois qui leur criaient de les

rejoindre et d'abandonner les Faces Pâles, dont le massacre aurait lieu dès que la grande armée des guerriers que l'on attendait serait arrivée. Les uns d'un côté, les autres de l'autre, ils sautèrent tous par-dessus l'enceinte et rejoignirent leurs perfides conseillers, ne laissant dans le fort que les Français, les quatre Algonquins et le vaillant Anahontaha, qui à toutes leurs objurgations répondit qu'il avait engagé sa parole et qu'il mourrait avec ses alliés.

Le cinquième jour, une immense clameur retentissait au loin dans les profondeurs des bois et d'innombrables salves de mousqueterie annonçaient à tous les échos l'arrivée du renfort si longtemps attendu. Aussitôt, tous les assaillants réunis, formant un gros de huit cents hommes, se précipitent avec furie sur le fortin ; mais la résistance acharnée des assiégés les rejette encore au loin, après en avoir abattu un bon nombre. Pendant trois jours, tantôt en masse, tantôt par groupes isolés essayant une surprise, les assauts se renouvellent avec la même rage d'un côté, la même défense désespérée de l'autre. De grands arbres sont abattus dans la direction du réduit, dont ils favorisent les approches, mais tous les efforts viennent se briser à la meurtrière palissade. Des guerriers s'avancent et demandent à parlementer; ils sont reçus à coups de fusil, quelques-uns sont tués, les autres s'enfuient hors de la portée des balles.

Découragés par les pertes énormes qu'ils ont déjà subies, certains commencent à parler de lever le siège et de retourner dans leurs cantons ; les plus énergiques, renseignés par les Hurons qui les ont rejoints, considèrent que ce serait une honte éternelle de laisser sans vengeance le massacre de tant de guerriers et de reculer ainsi devant une vingtaine d'hommes. Leur avis finit par l'emporter et tous décident qu'ils périront dans un nouvel assaut ou qu'ils enlèveront le fort. Les plus intrépides s'élancent les premiers en poussant d'effroyables cris; ils s'abritent derrière des

morceaux de bois liés ensemble et sont suivis rapidement par le gros de leurs forces.

Les projectiles pleuvent sur eux et en font un horrible carnage; Dollard et ses compagnons, décidés à vendre chèrement leur vie, chargent à éclater de gros mousquetons et tirent à toute volée dans ces masses, dont les hurlements couvrent le bruit des décharges; mais les morts et les blessés protègent contre les coups ceux qui les suivent et les plus alertes parviennent au pied de la palissade; les uns tirent par les meurtrières dans le réduit pendant que d'autres s'efforcent d'arracher les pieux et de faire une brèche dans l'enceinte ou de l'escalader. Les Français, sentant bien que le moment final est venu de cette lutte surhumaine, exaltés et rendus terribles par l'idée même du dernier sacrifice, tombent à coups de hache et de sabre sur tous ceux qui paraissent et disputent avec acharnement le terrain. Des fusils remplis de poudre et de balles sont garnis de fusées et jetés au milieu des assaillants qu'ils blessent ou tuent de leurs éclats.

Un baril de poudre restait, Dollard y ajuste une mèche enflammée et le lance de l'autre côté du retranchement sur lequel s'acharnent plusieurs guerriers; une branche d'arbre arrête le projectile et le fait retomber dans le réduit où il éclate; l'explosion renverse, brûle ou tue plusieurs défenseurs. Cet accident désastreux relève le courage des agresseurs qui commençaient à désespérer du succès; des pieux brisés leur livrent passage, mais quelques assiégés sont encore debout; ils se précipitent avec une furie folle sur les envahisseurs, frappent, déchirent et tuent jusqu'à ce que la multitude qui les entoure les terrasse enfin expirants. La rapidité de leurs coups et le nombre d'adversaires qu'ils abattirent ainsi fut tel que l'ennemi, perdant toute idée de faire des prisonniers, ne se considéra comme vainqueur que quand le dernier de ces héros s'affaissa sur les monceaux de cadavres dont le sol était jonché. Les barbares essavè-

rent, dans leur rage impuissante, d'en soumettre trois qui respiraient encore au supplice du feu, mais ils rendirent aussitôt le dernier soupir ; un seul, moins profondément atteint, subit le martyre avec une force et une patience qui déconcertèrent ses bourreaux eux-mêmes. Ils déchargèrent leur fureur sur les transfuges hurons qui s'étaient lâchement rendus à eux et les emmenèrent dans leurs bourgades où ils en firent, suivant l'expression d'un historien, « de furieuses et horribles grillades ». Le chef huron et les quatre Algonquins avaient partagé le sort des Français; ils étaient morts avec le même courage.

D'après le témoignage des Iroquois eux-mêmes, un tiers de leurs guerriers avait péri dans cette formidable lutte. Épouvantés d'une défense aussi meurtrière, ils ramassèrent leurs blessés et leurs morts et se retirèrent dans leurs cantons. L'admirable sacrifice de Dollard et de ses amis avait sauvé le Canada tout entier.

La France se doit de ne pas oublier ces humbles héros; ils font partie de nos gloires nationales, et leurs noms méritent d'être gravés en lettres d'or sur nos plus superbes monuments. Ils ont été inscrits, le 3 juin 1660, il y a plus de deux siècles, sur le registre mortuaire de Montréal, et nous les reproduisons ici, avec une respectueuse émotion, au souvenir de tant de constance et d'intrépidité :

Adam Dollard, sieur des Ormeaux, commandant, âgé de vingt-cinq ans ;

Jacques Brassier, âgé de vingt-cinq ans;

Jean Tavernier, dit la Hochetière, armurier, âgé de vingt-huit ans;

Nicolas Tillemont, serrurier, âgé de vingt-cinq ans;

Laurent Hébert, dit La Rivière, âgé de vingt-sept ans ;

Alonié de Lestres, chaufournier, âgé de trente et un ans;

Nicolas Josselin, âgé de vingt-cinq ans;

Robert Jurée, âgé de vingt-quatre ans ;

Jacques Boisseau, dit Cognac, âgé de vingt-trois ans;

Louis Martin, âgé de vingt et un ans;

Christophe Augier, dit Desjardins, âgé de vingt-six ans;

Étienne Robin, dit Desforges, âgé de vingt-sept ans;

Jean Valets, âgé de vingt-sept ans;

René Doussin, sieur de Sainte-Cécile, soldat de la garnison, âgé de trente ans;

Jean Lecomte, âgé de vingt-six ans;

Simon Grenet, âgé de vingt-cinq ans;

François Crusson, dit Pilote, âgé de vingt-quatre ans.

Dollard, Brassier, Tavernier, Josselin, Robin, Valets, Doussin, Lecomte et Crusson étaient venus de France à Montréal, en 1653, avec M. de Maisonneuve.

XVI

Naissance et développement des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord.

« Mon roi me défend de vous procurer des armes et des munitions si vous entreprenez la guerre contre les Français; mais ne craignez rien, je vous procurerai tout ce qui vous sera nécessaire, je vous le fournirai plutôt à mes dépens. »

Ainsi parlait aux sauvages, nos ennemis, le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, alors que les deux nations étaient en paix. C'était l'esprit de malveillance et de perpétuel empiètement des colons anglais que traduisait ce langage, et il a continué à se manifester de la même manière, avec la même mauvaise foi, sur tous les points du globe.

Après avoir assisté aux débuts de la Nouvelle-France, il est intéressant de jeter maintenant un coup d'œil sur ces colonies anglaises créées à côté de nous, et chez lesquelles nous avons déjà vu apparaître de si âpres convoitises. Pendant que les Espagnols, profitant des découvertes de Christophe Colomb, fondaient dans l'Amérique centrale un empire qui s'étendait peu à peu du Mexique au Pérou, et que les marins Bretons, Normands et Basques faisaient la traite et la pêche aux terres neuves de l'Amérique du Nord, les Anglais essayaient à leur tour de prendre pied sur ce continent; mais leurs premières tentatives furent loin de donner de brillants résultats. L'idée de ceux qui entreprenaient ces voyages depuis Colomb était

toujours de trouver le passage conduisant à l'Inde et à la Chine, cette source merveilleuse de richesses. La découverte des mines d'or par les Espagnols avait encore accru l'avidité des aventuriers; aussi Jean Cabot, marin vénitien, vit-il le roi d'Angleterre Henri VII accueillir avec faveur un projet d'expédition qu'il lui soumit et dont le but était de reconnaître « ce que c'était que ces terres des Indes pour y habiter ». Il fit plusieurs voyages au Nord-Ouest et découvrit le Labrador. Son fils, Sébastien Cabot, reconnut, croit-on, la baie d'Hudson et longea les côtes en descendant vers le sud, mais les cartes de ses découvertes et le récit qu'il avait rédigé de ses voyages n'ont pas été retrouvés.

En 1576, un hardi marin, Martin Frobisher, reprenant l'idée des Cabot de chercher un passage jusqu'à la Chine par le Nord-Ouest, armait deux barques de vingt-cinq tonneaux, un canot de dix, et se lançait avec ces frêles esquifs sur le vaste Océan. Une tempête engloutit le canot; l'équipage d'une des barques, épouvanté, revenait en Angleterre, mais Frobisher continuait sur l'autre son voyage jusqu'au Labrador et à la baie d'Hudson. Les glaces lui barraient presque partout le passage jusqu'à la terre, où il finit par débarquer pour reconnaître la contrée. L'aridité du sol et l'attitude hostile des indigènes, qui surprirent cinq hommes de l'équipage et les entraînèrent avec eux pour les massacrer, le déterminèrent à revenir en Angleterre. A son retour à Londres, on lui demanda « quel avantage il rapportait des terres découvertes au nord ». Il ne put montrer qu'un morceau de pierre noire, qu'un matelot lui avait donné à bord. La femme d'un des intéressés à cette navigation s'avisa, peut-être par hasard, de le jeter dans le feu, de l'y laisser rougir et de l'éteindre ensuite dans du vinaigre. Un orfèvre, à qui cette pierre fut soumise, y trouva des traces d'or. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les marchands de la Cité à équiper une flotte

qui reprit la direction suivie par Frobisher, et ramassa comme lui à la côte des pierres et des mottes de terre dans lesquelles l'or devait exister, car, dit un chroniqueur, « on y trouvait un grand nombre d'araignées, et les araignées, comme on sait, annoncent le voisinage de l'or ».

Des recherches faites dans des conditions aussi absurdes étaient à l'avance frappées de stérilité.

Une seconde expédition organisée dans le même but en 1578 revint sans plus de succès à son port d'armement, après avoir failli se perdre au milieu de montagnes de glace flottantes si vastes « qu'en se fondant elles faisaient jaillir leurs torrents en cascades étincelantes ».

Un autre Anglais, sir Humphrey Gilbert, mieux inspiré, formait le projet de créer une colonie sur ces terres nouvellement découvertes de l'Amérique du Nord. Une première tentative infructueuse ne le décourageait pas, et en 1583 il quittait Plymouth pour se diriger sur l'île de Terre-Neuve, où il abordait au port Saint-Jean. Là, il élevait un pilier portant les armes d'Angleterre et concédait aux pêcheurs qui assistaient à la cérémonie des terrains moyennant redevance annuelle. Il avait amené avec lui un savant hongrois, chargé de rédiger la relation de l'expédition et un « minéraliste » qui, aussitôt arrivé, faisait faire des fouilles et embarquer mystérieusement des terres riches, disait-il, en argent; mais au retour, le navire qui portait ces chimériques trésors faisait naufrage et engloutissait avec lui au fond de l'Océan le savant et sa relation, le minéraliste et ses échantillons. Le chef de l'entreprise, Gilbert, sombrait également avec le bâtiment qu'il commandait. Son beau-frère, Walter Raleigh, qui avait encouragé ses projets, les reprit à son compte après ce désastre. Huguenot, il était venu en France servir, sous Coligny, la cause de ses coreligionnaires, et il avait été mis au courant des idées de colonisation de l'amiral, ainsi que des expéditions de

Ribaut et de Laudouinière à la Floride. Après la sanglante revanche de Gourgues et l'abandon de la colonie par les Français, Raleigh résolut d'y tenter à son tour un établissement et obtint de la reine Élisabeth la concession de ce pays.

Deux navires armés par ses soins partaient bientôt pour reconnaître la contrée, et l'aspect de la côte de la Caroline faisait naître les plus douces espérances ; les passagers respiraient des parfums qui leur faisaient croire à la présence de « quelque jardin délicieux, embaumé de mille espèces de fleurs odorantes. » Ils étaient dans le ravissement à l'aspect de cette côte émaillée d'îles, de cette mer aux eaux claires et transparentes. Les naturels paraissaient doux, aimables, sans ruse ni perfidie ; « ils vivaient à la manière de l'âge d'or ».

Au retour en Angleterre, le récit de ce voyage enchantait la reine, qui donnait à cette terre, dépeinte comme un véritable paradis, le nom de Virginie, en souvenir d'un célibat qui lui était cher. Une flotte de sept vaisseaux mettait bientôt à la voile sous le commandement d'un « brave et spirituel officier », nommé Grenville. Quant à Raleigh, confirmé dans ses droits, il était représenté comme gouverneur par un militaire énergique, Ralph Lane qui, saisi d'enthousiasme à l'aspect du pays où il allait exercer ses nouvelles fonctions, écrivait alors : « C'est le meilleur sol qu'il y ait sous la voûte des cieux et la terre la plus plaisante du monde. Le continent est d'une longueur et d'une étendue encore inconnues, et le climat si sain que nous n'avons pas eu un malade depuis notre débarquement. Si la Virginie avait seulement des chevaux et des vaches, avec des Anglais pour habitants, il n'y aurait pas dans toute la chrétienté de royaume qui lui fût comparable. »

Malheureusement ce lyrisme n'empêchait pas des actes plus prosaïques qui allaient mettre aux prises les nouveaux arrivants avec les indigènes dont ils

occupaient le territoire. Dès les premiers jours du débarquement, une tasse d'argent disparaissait. Pour punir ce vol, le brave et spirituel Grenville fit mettre le feu au village voisin, et détruire les provisions de grains des habitants. Dès lors les sauvages estimèrent, non sans raison, que le seul moyen d'échapper à la ruine qui les menaçait était de se défaire de pareils hôtes. Ils avaient remarqué que la passion de l'or les affolait; ils leur racontèrent qu'en remontant le cours de la rivière voisine ils arriveraient à une bourgade dont les habitants travaillaient ce métal que le pays fournissait en abondance. Aussitôt Lane et une partie des colons se mirent à la recherche de cette cité imaginaire, à la découverte de laquelle ils ne renoncèrent qu'après avoir épuisé toutes leurs provisions et dévoré jusqu'aux chiens qui les accompagnaient.

Le but des indigènes avait été de diviser leurs ennemis pour les détruire lorsqu'ils seraient séparés en plusieurs groupes ; le retour inopiné de Lane et de ses compagnons ayant fait avorter ce projet, ils voulurent obliger ces étrangers à se retirer en les réduisant à la famine ; mais la bonté d'un de leurs chefs déjoua ce dessein, et les Anglais profitèrent de la confiance qui renaissait chez ces enfants de la nature pour leur infliger une leçon destinée à leur donner une haute idée de la civilisation et de l'humanité de leurs envahisseurs. « Ils usèrent de dissimulation, demandèrent une entrevue avec un des chefs de tribu les plus actifs, et, quand ils se virent maîtres de sa personne, à un signal donné ils tombèrent sur ce malheureux et sa suite et les massacrèrent sans pitié. » (Lorain.)

Là-dessus, craignant des représailles trop méritées et les secours d'Europe se faisant attendre, Lane et ses hommes profitèrent de l'arrivée à la Virginie d'un célèbre corsaire, Drake, pour regagner l'Angleterre.

Une autre expédition également organisée par Raleigh eut une fin encore plus triste ; les colons, aux prises avec les indigènes dont plusieurs avaient été

tués par méprise dans une nuit obscure, disparurent massacrés ou perdus dans les bois avant le retour du navire qui leur amenait des renforts.

En 1602, un autre aventurier, Gosnold, traversait l'Atlantique et parvenait au cap Cod, où il séjournait quelques mois pour y faire un chargement de sassafras. Cette plante passait alors pour une panacée souveraine dans les cas d'hydropisie, de fièvres malignes, d'affections du foie et se vendait à Londres trois shillings, 3 fr. 75 centimes la livre !

A son retour en Angleterre, Gosnold décida une compagnie à entreprendre un établissement sur la partie de la côte qu'il avait reconnue et qui fut appelée la Nouvelle-Angleterre. L'emplacement choisi pour la colonie fut la presqu'île de Jamestown ; mais les recrues amenées là n'étaient pour la plupart que des vagabonds, des orfèvres ruinés que la recherche de l'or préoccupait seule, des banqueroutiers, des individus perdus de dettes, et les causes qui avaient déjà déterminé l'insuccès des tentatives précédentes devaient produire les mêmes résultats.

Les colons, réduits en quelques mois de cinq cents à soixante par les désertions, la famine et les coups des sauvages, s'étaient embarqués pour retourner en Europe lorsqu'ils rencontrèrent un navire, commandé par lord Delaware, qui apportait une nouvelle troupe d'émigrants et des provisions. On revint à la plage abandonnée, les plus abattus reprirent courage, les terres distribuées aux colons les intéressèrent à la culture du sol et l'on put commencer à vivre dans cette nouvelle patrie. D'autres envois accrurent peu à peu le nombre des habitants, et l'on trouve même dans une feuille de chargement de l'un des vaisseaux, sur la liste des colis et des provisions envoyés en 1619, la mention de « quatre-vingt-dix personnes agréables, jeunes et pures » qui épousèrent en arrivant des fermiers, après avoir remboursé leurs frais de traversée. L'année suivante, un autre groupe de « soixante

jeunes filles de vertueuse éducation, belles et munies d'excellentes recommandations, » arrivait à Jamestown ; chacun de ces colis vivants était coté par la compagnie de transport au prix de 120 à 150 livres de tabac, et trouvait preneur à ce tarif.

Mais ce qui donna bientôt à l'émigration un élan qui ne devait plus s'arrêter, ce furent les luttes religieuses dont l'Angleterre devint le théâtre. Le roi Jacques I[er], en butte à l'opposition des Puritains de la Chambre des communes, proscrivit l'exercice public d'un autre culte que celui de la religion établie sous le règne d'Élisabeth. Les ministres puritains qui refusèrent de s'y conformer furent poursuivis, emprisonnés ou expulsés. Mais si le pasteur partait, de nombreux fidèles le suivaient et n'hésitaient pas à traverser les mers avec lui pour conserver leur foi. Le 6 septembre 1620, une centaine s'embarquaient ainsi à Plymouth sur le Mayflower, et arrivaient après une dure traversée au cap Cod, remerciant, à la vue de la terre, « le Seigneur Dieu du ciel, de les avoir conduits sains et saufs sur un océan furieux, à travers tous ses périls et ses misères ».

Avant de débarquer sur le continent ces émigrants, unis dans une même foi, signèrent entre eux un véritable contrat social dont le texte a été précieusement conservé. En voici la teneur :

« Ayant entrepris pour la gloire de Dieu et la propagation de la foi chrétienne, pour l'honneur de notre roi et de notre pays, un voyage afin de fonder la première colonie dans les contrées septentrionales de la Virginie, nous faisons, par le présent acte, solennellement et mutuellement, en présence de Dieu et de nous tous, un pacte pour nous constituer ensemble en une société politique à cette fin d'obtenir notre meilleure administration et conservation et l'accomplissement de notre but ; comme aussi pour porter, exécuter, établir en temps nécessaire, selon la justice et l'équité, les lois, ordonnances, actes, constitutions et autorités

qui seront jugés les plus convenables et les plus propres au bien général de la colonie, leur promettant, comme il est dû, toute soumission et pleine obéissance.

« En foi de quoi nous avons ci-dessous signé nos noms.

« Au cap Cod, le 11 novembre, l'année du règne de notre souverain maître, le roi Jacques, sur l'Angleterre, la France et l'Irlande, la dix-huitième, sur l'Écosse la vingt-quatrième, l'an du Seigneur 1620. »

Suivent quarante et une signatures. Le nombre des émigrants, hommes, femmes et enfants, était exactement de cent.

Débarqués sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, ils donnèrent le nom de Plymouth, en souvenir de leur point de départ, au port où leur destinée les amenait. C'était un pays de plaines, arrosé par de nombreux ruisseaux, et dont le climat était à peu près analogue à celui de leur ancienne patrie. Le maïs y poussait vigoureux, et la vigne sauvage y était couverte de gros fruits. Le poisson abondait le long du rivage; la chasse à l'intérieur des terres fournissait aussi sa part d'aliments. Les passées par milliers d'oiseaux d'eau, de cailles, de dindes sauvages, de perdrix et surtout de pigeons procuraient aux nouveaux venus une nourriture abondante.

D'autre part, la contrée était à peu près déserte; des tribus sauvages qui l'avaient occupée autrefois il ne restait que des débris disséminés sur d'immenses espaces, au milieu des bois. Une épidémie, que l'on croit être la peste, avait fait d'effroyables ravages parmi ces peuplades et anéanti des agglomérations entières. « Dans un endroit où il y avait bon nombre de gens, dit un témoin oculaire, il n'en est resté qu'un vivant pour raconter le sort des autres, dont les os et les crânes répandus dans leurs cabanes parlent assez d'eux-mêmes. » Une seule tribu, celle des Massachusetts, de trente mille combattants était réduite à huit cents.

Les émigrants venus d'Angleterre trouvèrent ainsi une terre à peu près vide d'habitants, et leur roi profita de cette circonstance pour justifier, en 1626, la prise de possession de cette région en se faisant comme un titre de la peste dans la patente qu'il accordait à la Nouvelle-Angleterre.

« De plus, y est-il dit, on nous a fait connaître avec certitude que, dans ces trois dernières années, Dieu a voulu qu'il régnât une peste miraculeuse parmi les sauvages qui habitaient ce pays, par suite de laquelle s'est opérée leur entière destruction, la dévastation et la dépopulation de tout leur territoire sans laisser, pendant l'espace de plusieurs lieues, un homme vivant qui puisse y prétendre. Pour quoi, dans notre jugement, nous sommes persuadé et convaincu que le temps fixé est venu où Dieu tout-puissant, dans sa grande bonté et sa faveur pour nous et notre peuple, a jugé et résolu que ces grands et excellents territoires, désertés pour ainsi dire par leurs habitants naturels, seraient tenus et possédés par ceux de nos sujets et de notre peuple qui, grâce à sa protection et à sa miséricorde, seront dirigés et conduits en ce pays par son bras puissant. »

Cette peste miraculeuse, véritable présent du ciel, facilita singulièrement les premiers pas des colonies anglaises en leur évitant des luttes meurtrières avec les possesseurs du sol, et le mouvement d'émigration, commencé par les pèlerins du Mayflower, se développa rapidement. Avec eux les colons apportèrent les idées pour lesquelles ils avaient lutté et souffert, et parmi elles le droit de représentation, l'institution du jury, le vote des subsides par le peuple, la suppression des monopoles, des ordres privilégiés, des maîtrises, des corporations de métiers, de tous ces fardeaux qui accablaient alors les peuples de l'ancien monde.

Pendant que les Français s'établissaient au Canada et les Anglais à la Virginie et à la Nouvelle-Angleterre, des marchands d'Amsterdam envoyaient des navires

pour faire la traite dans la rivière de Manhatte, découverte en 1609 par l'Anglais Hudson, et y bâtissaient un fort à l'endroit où s'élève aujourd'hui New-York; mais bientôt les Anglais les obligeaient à leur céder ce territoire en échange de Surinam. C'est par ces Hollandais que les Iroquois, nos ennemis, furent d'abord pourvus d'armes à feu et de munitions, que les gouverneurs anglais continuèrent à leur fournir avec le même empressement.

Dès leurs débuts les colonies anglaises formèrent entre elles une confédération offensive et défensive; chacune d'elles avait son gouvernement particulier, mais les affaires d'intérêt général étaient réglées dans un Congrès composé de deux délégués par province. En 1630 elles comptaient à peine 4000 âmes, et en 1690 leur population dépassait 200000, alors que celle du Canada, dont le recrutement était beaucoup plus lent, par suite des entraves qu'y apportait l'administration, était à peine de 12 à 15000.

Il suffit du reste d'indiquer les dates de fondation des États pour se rendre compte de la rapidité avec laquelle croissait cette nouvelle puissance.

La Virginie était créée en 1608, Plymouth en 1620, le New-Hampshire en 1623, le Massachusetts en 1628, le Maine en 1630, le Maryland en 1633, le Connecticut en 1635, le New-Haven en 1637, le Rhode-Island en 1638, la Caroline du Nord en 1650, la Nouvelle-York, le New-Jersey et le Delaware en 1664, la Caroline du Sud en 1670, la Pennsylvanie en 1682.

Deux choses sont remarquables dans le développement de ces colonies : la législation qui est empreinte d'un fanatisme étrange, poussé jusqu'au ridicule; le système d'éducation, que les nations européennes imitent maintenant de leur mieux.

Dès les premières années de sa fondation, la Nouvelle-Angleterre avait un ensemble de lois appelé *The body of liberties*, le corps des libertés; leurs dispositions, surtout pour la partie pénale, étaient copiées sur la

Bible, le livre sacré dont les Puritains s'étaient fait un guide absolu. C'est dans le vieux code du Connecticut que ce caractère est le plus accentué : l'enfant qui a maudit ou frappé ses parents est puni de mort ; le père a le droit de tuer le fils adulte coupable d'opiniâtreté ou de rébellion ; le mensonge et le jurement sont prohibés sous peine du pilori et du fouet ; la fustigation est également infligée aux gens ivres, car « l'ivrognerie — dit le livre des Proverbes, XXVI, 3, — qui transforme l'image de Dieu en celle de la brute, sera passible du châtiment qu'on inflige aux bêtes » ; défense est faite d'accorder le vivre et le couvert aux hérétiques qui doivent être punis de mort, car on lit dans Zacharie XIII, 13, que « l'hérésie entraînera le dernier supplice, parce que l'hérétique, comme un idolâtre, cherche à ravir les âmes des hommes au Seigneur leur Dieu ».

De pareilles dispositions semblent déjà bien rigoureuses, mais ce n'est pas tout ! Il était interdit, le jour du Seigneur, de voyager, de courir, de se promener dans son jardin, de faire les lits, de balayer la maison, de se faire couper les cheveux ou raser ; la mère n'avait pas le droit ce jour-là d'embrasser son enfant : il était même défendu de fabriquer de la bière le samedi de peur qu'elle travaillât le dimanche ! Ceci est d'un fanatisme si ridicule qu'il est nécessaire de citer la source à laquelle le fait est puisé ; c'est l'Histoire du New-Hampshire publiée en 1792 à Boston par Jérémie Belknap, ministre protestant.

Défense était faite encore de fêter Noël et les Saints, de porter des santés, car cela rappelait un acte de libation païenne ; des règlements poussés jusqu'à la plus révoltante minutie donnaient les formules de communication soit entre hommes, soit entre les deux sexes ; ils indiquaient comment on devait porter la tête, tenir les bras, les yeux, causer, marcher, s'habiller. Les quakers, considérés comme des hérétiques, étaient bannis ; s'ils revenaient, ils étaient punis de mort.

La plupart des articles de cette étrange législation étaient basés sur des versets de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome. L'horreur des Puritains à l'égard du catholicisme les aveuglait au point de les faire remonter, dans leur recherche des dogmes primitifs, jusqu'au judaïsme le plus arriéré. Non seulement leurs codes, mais leurs idées, leurs noms étaient hébreux.

L'éducation, si nécessaire aux peuples libres fut, par contre, développée parmi les divers États dans des conditions dignes de frapper l'attention.

« Ce fut encore la Nouvelle-Angleterre, dit Garnaud, qui donna l'exemple et qui la première établit le meilleur système d'instruction populaire. Elle posa pour principe que l'éducation du peuple doit être obligatoire et à la charge commune. C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les paroisses, sous la direction de comités électifs qui votaient les contributions nécessaires. Afin, disaient ces législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout groupe de cinquante feux établira une école publique où l'on enseignera à lire et à écrire ; et que toute ville de cent feux établira une école de grammaire pour préparer les enfants à l'Université. Cette loi existe encore en substance dans le Massachusetts, qui s'en enorgueillit comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des peuples. »

XVII

Luttes entre les gouverneurs et l'évêque de Québec. M. de Tracy est nommé vice-roi. — Progrès de la colonie.

Le vicomte d'Argenson, qui avait remplacé comme gouverneur M. de Lauzon, manquait, ainsi que ce dernier, des qualités nécessaires pour remédier à un état de choses que les faibles forces mises à sa disposition ne pouvaient d'ailleurs beaucoup modifier. Il était en outre en complet désaccord avec l'évêque de Québec, Monseigneur Laval, dont le caractère entier s'accommodait mal d'un gouverneur trop imbu des idées de la mère patrie au point de vue de la justice et du droit. Un seul exemple suffira pour le démontrer; c'est M. d'Argenson lui-même qui, le 5 septembre 1658, peu de temps après son arrivée, écrivait cette lettre caractéristique :

« M. l'Évêque a un zèle qui le porte souvent hors du droit de sa charge, et une telle adhérence à ses sentiments qu'il ne fait aucune difficulté d'empiéter sur le pouvoir des autres, et avec tant de chaleur qu'il n'écoute personne. Ces jours derniers, il fit enlever une servante d'un habitant de Québec et mit de son autorité cette fille chez les Ursulines, sur le seul prétexte qu'il voulait la faire instruire; et par là il priva cet habitant du service qu'il avait droit de recevoir de sa servante, après l'avoir amenée de France avec beaucoup de frais. Si je n'eusse insinué sous main d'accommoder cette affaire et que l'habitant eût poursuivi l'évêque en

justice, j'eusse été obligé de pousser l'affaire avec beaucoup de scandale, et cela par la volonté de ce prélat qui dit que l'évêque peut ce qu'il veut et qui ne menace que d'excommunication. »

De son côté, Monseigneur Laval, usant de son crédit auprès de M. de Lamoignon, le priait de rappeler un gouverneur qui ne partageait pas ses idées au point de vue du prosélytisme.

M. d'Argenson, en butte à des attaques qu'il croyait imméritées, atteint d'ailleurs d'infirmités que le climat du Canada ne faisait que rendre plus douloureuses, fatigué enfin de la lutte incessante contre les sauvages, demanda lui-même à être relevé de ses fonctions.

A la suite de la campagne dont les Montréalais avaient supporté tout l'effort, il adressait à Paris un mémoire dans lequel il manifestait son découragement, et disait : « Il faut n'avoir point vu la situation de nos habitations françaises, répandues le long du fleuve Saint-Laurent, pour ignorer le danger qu'elles courent soit par la famine si les ennemis brûlent les blés et tuent les bestiaux, ce que nous ne pourrions pas présentement empêcher ; soit par l'armée des Iroquois si elle se répand dans la campagne, comme c'était son dessein ce printemps. Elle était de 700 hommes et s'est contentée de la défaite de dix-sept Français et de celle de quelques sauvages, et par là a été détournée d'enlever et de brûler plusieurs habitations, tellement écartées les unes des autres qu'elles ne doivent pas attendre de secours. »

Il était trop évident que M. d'Argenson ne se trouvait plus en état de diriger la colonie, et il fut pourvu à son remplacement.

Son successeur, le baron d'Avaugour, arrivait à Québec le dernier jour du mois d'août 1661, et partait dès le lendemain pour visiter Montréal et les Trois-Rivières. La faiblesse des postes lui parut extrême, et il témoigna son étonnement de voir qu'avec si peu de

forces son prédécesseur avait pu garder le pays. Il le pria de dire au roi que si, l'année suivante, il ne recevait pas les renforts qui lui avaient été promis, il se retirerait sans attendre son rappel. Il écrivit dans le même sens et chargea de sa lettre un des principaux colons, M. Boucher, à qui Louis XIV et Colbert firent le meilleur accueil. Pour mettre le ministre à même de juger des ressources du Canada, M. Boucher composa et fit imprimer à Paris une brochure qu'il intitula : « Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France. » L'ouvrage est dédié à Colbert.

Malheureusement, par suite des luttes que la France avait alors à soutenir en Europe, les secours furent retardés jusqu'en 1665, et les brigandages des Iroquois continuèrent à dévaster la colonie, qu'en 1663 un violent tremblement de terre vint en outre ravager.

Comme pour M. d'Argenson, l'entente entre l'évêque et le gouverneur n'avait pas été de longue durée, mais une autre cause avait contribué à les brouiller, c'était la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Les missionnaires, constatant les terribles effets des liqueurs fortes sur les Peaux-Rouges, demandaient instamment, et l'évêque avec eux, que cette vente fût rigoureusement interdite et punie des peines les plus sévères. Le gouverneur, faisant droit à ces vives réclamations, venait de faire fusiller trois hommes surpris au moment où ils se livraient à ce commerce malgré ses défenses, lorsqu'une veuve, habitant Québec, convaincue du même méfait et jetée en prison, fut réclamée par le Père Lallemant, recteur du collège des Jésuites. Le baron d'Avaugour, froissé de cette intervention, singulière dans la circonstance, répondit avec colère que puisque la vente de l'eau-de-vie aux sauvages n'était pas une faute pour cette femme, elle ne le serait plus pour personne, et qu'il ne voulait pas être le jouet de de ces contradictions.

Deux partis se formèrent, les uns tenant pour

M. d'Avaugour, les autres pour l'évêque. Les choses en vinrent à ce point que le prélat, mitre en tête, crosse en main, suivi de tout son clergé, monta en chaire et prononça l'excommunication contre tous ceux qui se livreraient à la traite des liqueurs fortes. Ses anathèmes ne produisant pas tous les résultats qu'il désirait, il se décida à passer en France, où il obtint le rappel du gouverneur et son remplacement par une de ses créatures, le chevalier de Mézy, major de la citadelle de Caen, sur la docilité et la soumission duquel il croyait pouvoir compter.

L'administration du baron d'Avaugour, malgré les difficultés au milieu desquelles il avait eu à se débattre, avait donné quelque répit au Canada, et démontré aussi la nécessité d'organiser plus complètement le pouvoir civil et judiciaire. A la veille de quitter la colonie, ce gouverneur adressa au roi un plan très étudié sur les moyens d'étendre la domination française dans tout le nord de l'Amérique.

« Pour penser tout de bon à y planter les fleurs de lys, disait-il avec raison, je ne vois rien de plus solide que de fortifier Québec, faire un fort sur sa droite, de l'autre côté du fleuve, et un à sa gauche sur la rivière Saint-Charles; cela soutenu par un envoi de trois mille hommes. Ainsi ce poste serait parfaitement établi et une très grande affaire commencée. Pour y bien parvenir, il faut deux choses: cent mille écus pour les fortifications, et que les trois mille soldats soient choisis non seulement pour la guerre, mais aussi pour le travail; qu'en venant dans ce pays ils se proposent d'y ouvrir la tranchée d'une place et de retrancher un camp, ce qui leur semblera bien doux, car ils sauront que c'est pour leur établissement. Pour la sûreté de la chose, il faut faire état de les entretenir trois années et dans la première de leur donner du blé pour la semence. Le tout ainsi exécuté, je confirme qu'il n'y a puissance au monde qui sorte les Français de Québec. »

M. d'Avaugour conseillait ensuite d'organiser dix provinces comme celle de Québec, d'envoyer trois mille hommes dans les cantons des Iroquois pour disperser cette canaille, et de construire un fort solide au lieu où les Hollandais avaient établi celui d'Orange, qui n'était qu'une méchante redoute de bois, moyennant quoi Sa Majesté « serait le maître du plus beau et du plus grand État du monde ».

Si ce projet, facile à réaliser malgré les frais qu'il pouvait entraîner, avait été accepté et poursuivi énergiquement, il aurait incontestablement assuré à la France la possession de l'Amérique du Nord. Malheureusement les luttes sur le vieux continent absorbaient le plus clair des forces de la monarchie, et la possession de territoires déserts à peu près inconnus la laissait indifférente.

Aux demandes si pressantes et si justes de M. d'Avaugour il fut répondu par l'envoi de cent familles auxquelles une subvention était accordée pendant un an, afin qu'elles pussent commencer des défrichements. Le gouverneur était en même temps avisé de son rappel. De retour en France, il obtint du roi la permission de servir contre les Turcs et se fit tuer bravement en défendant le fort de Serin, sur les frontières de Croatie.

En septembre 1663, M. de Mézy, désigné pour remplacer M. d'Avaugour, arrivait à Québec avec Monseigneur Laval et M. Gaudais, commissaire du roi, chargé de s'informer des besoins de la colonie, de réunir des renseignements sur la population, la fertilité du sol, le défrichement des terres, la traite des pelleteries, l'administration de la justice et l'emploi des deniers publics.

Quelques mois auparavant, la compagnie des Cent Associés, ayant perdu un grand nombre de ses membres et ne pouvant plus remplir ses obligations, avait remis au roi le Canada, s'en rapportant à son équité pour les dédommagements qu'il croirait devoir lui accorder. Par un édit d'avril 1663, Louis XIV faisait rentrer la

colonie dans le domaine royal, et créait un conseil souverain chargé d'administrer la justice et de réglementer le commerce local ainsi que les affaires de police selon la Coutume de Paris. Ce conseil, auquel était déféré le jugement définitif de toutes les affaires administratives et judiciaires, avait les mêmes droits que les parlements de France ; il était composé du gouverneur, de l'évêque, de conseillers primitivement au nombre de cinq, puis de douze, d'un procureur du roi et de l'intendant qui devint, en 1675, président du conseil.

Le peu de succès de la compagnie des Cent Associés et les embarras ainsi que les retards apportés par elle à la colonisation ne suffirent pas malheureusement à éclairer le gouvernement de Louis XIV sur les inconvénients de ce genre de monopole, et une nouvelle société privilégiée fut créée sous les auspices du ministre de Lyonne. Elle prit le nom de Compagnie des Indes occidentales. Par lettres patentes du mois de mai 1664, le roi lui concédait tout le commerce des pays de terre ferme d'Amérique, de l'Amazone à l'Orénoque, aux Antilles, au Canada et à l'Acadie ainsi que sur la côte d'Afrique, du cap Vert au cap de Bonne-Espérance.

La société était établie pour quarante ans. Composée de marchands et d'hommes d'affaires dont le profit particulier était le seul but, elle fit encore moins pour la colonisation de la Nouvelle-France que la compagnie des Cent Associés, au nombre desquels s'étaient du moins trouvés des personnages éminents qui avaient consacré une partie de leur fortune à la création d'établissements de bienfaisance ou de centres comme Montréal.

Un des hommes qui ont le plus contribué au développement de le colonie, l'intendant Talon, écrivait à Colbert dès 1666 au sujet de cette nouvelle société : « Si le roi a regardé la Nouvelle-France comme un beau pays, dans lequel on peut former un grand

royaume, je ne puis me persuader qu'il réussisse dans son dessein en laissant en d'autres mains que les siennes la seigneurie, la propriété des terres, et même le commerce, qui fait l'âme de l'établissement. Depuis que les agents de la Compagnie ont fait entendre qu'ils ne souffriront aucune liberté de commerce, non seulement aux Français, qui avaient coutume de passer en ce pays, pour le transport des marchandises de France, mais encore aux propres habitants du Canada, jusqu'à leur disputer le droit de faire venir, pour leur compte, des denrées du royaume, je reconnais très bien que la Compagnie, continuant de pousser son établissement jusqu'où elle prétend le porter, profitera beaucoup en dégraissant le pays ; elle lui ôtera le moyen de se soutenir et fera un obstacle essentiel à ses progrès, et dans dix ans il sera moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. »

Les observations de Talon eurent sans doute quelque succès, car en 1675 la Compagnie, dont les dépenses étaient d'ailleurs considérables, accepta le remboursement de ses actions et les terres qui lui avaient été concédées furent définitivement réunies au domaine royal.

L'évêque de Québec avait obtenu, grâce aux influences dont il disposait à la cour, le gouverneur de son choix, mais il n'eut pas, il faut le dire, à s'en louer plus que de M. d'Avaugour ; M. de Mézy apporta dans les discussions entre le pourvoir civil qu'il représentait et l'autorité religieuse, comme dans les négociations avec les tribus iroquoises, une fermeté de caractère qui surprit ceux qui croyaient pouvoir compter de sa part sur une condescendance aveugle et une parfaite docilité. La révocation de certains membres du conseil, l'élection d'un syndic chargé de représenter les intérêts de la ville de Québec amenèrent entre l'évêque et le gouverneur une brouille complète ; elle se termina, comme pour ses prédécesseurs, par le rappel de M. de Mézy, qui mourut sur ces entrefaites, et fut remplacé par M. de Courcelles.

En même temps que ce dernier recevait ses pouvoirs, le marquis de Tracy était nommé vice-roi d'Amérique, avec mission de se rendre à Cayenne pour en chasser les Hollandais qui s'en étaient emparés, puis aux Antilles afin d'y recevoir le serment de fidélité des gouverneurs et des conseils souverains ainsi que des habitants, et enfin à la Nouvelle-France dans le but d'y régler les différends survenus entre les diverses autorités.

M. Talon était à la même date envoyé comme intendant au Canada.

« Ces trois messieurs, disent les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, étaient doués de toutes les qualités qu'on pouvait souhaiter. Ils joignaient à un extérieur prévenant beaucoup d'esprit, de douceur, de prudence, et s'accordaient parfaitement pour donner une haute idée de la puissance et de la majesté royale; ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pays, et y travaillèrent avec une grande application. Cette colonie, sous leur sage conduite, prit des accroissements merveilleux. »

Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, était un ancien lieutenant général qui avait donné de nombreuses preuves de valeur dans les combats et d'habileté dans des négociations délicates dont il avait été chargé. Il avait été commissaire général de l'armée en Allemagne, et l'âge ne lui avait enlevé ni son ardeur ni son énergie. Il amenait avec lui le régiment de Carignan, dont les vieux soldats venaient de faire en Hongrie une brillante campagne contre les Turcs; un grand nombre de ses officiers appartenaient à la noblesse, et le plupart se fixèrent avec leurs hommes au Canada lorsque le régiment fut licencié.

Daniel de Remi, seigneur de Courcelles, successeur de M. de Mézy, était également un officier de mérite et d'expérience.

Enfin M. Talon, précédemment intendant du Hainaut, allait se montrer habile administrateur, se passionner

pour l'œuvre dont il avait la charge et apporter dans ses fonctions le zèle le plus ardent et des idées dont la largeur et la justesse ne furent pas toujours appréciées par Colbert à leur exacte valeur.

Par les mêmes navires que le régiment de Carignan, dont la superbe tenue enthousiasma les Canadiens, arrivèrent un grand nombre de familles, des artisans, des engagés, une douzaine de chevaux, les premiers que l'on eût vus dans le pays, des bœufs, des moutons pour les nouveaux colons. Ce fut l'effort le plus grand accompli jusqu'alors, et s'il avait été continué pendant quelques années la Nouvelle-France eût été dans l'avenir à l'abri de toutes les attaques. Le baron d'Avaugour en avait signalé la nécessité ; Talon allait y insister, mais les guerres de Louis XIV contre ses voisins absorbaient toutes ses forces et Colbert répondait à son intendant le 5 janvier 1666, « qu'il ne fallait pas encore songer à former en Amérique un État puissant; que des obstacles insurmontables s'y opposaient, et que le roi devait surtout empêcher que son royaume se dépeuplât à l'avantage du Canada. »

L'appareil dont s'entourait le vice-roi était pour la population de Québec, et surtout pour les sauvages accourus dans cette ville, un sujet d'étonnement et d'admiration. Il ne sortait pas sans être accompagné de vingt-quatre gardes, de quatre pages, de six laquais, et environné d'un grand nombre d'officiers richement vêtus; mais ce fut surtout chez les Peaux Rouges que l'impression produite par cette magnificence et le nombre des soldats débarqués fut la plus forte. Les Hurons envoyèrent douze députés au grand chef Onontio pour lui souhaiter la bienvenue et lui dire leur joie de voir enfin arriver ce secours destiné à les protéger contre les cruels Iroquois qui menaçaient d'achever bientôt l'anéantissement de leur nation. Celui d'entre eux qui prit la parole prononça un discours dont la forme pittoresque plut infiniment à M. de Tracy.

« A tes pieds, lui dit-il, tu vois les débris d'une

grande terre, et les restes pitoyables d'un monde entier autrefois peuplé d'une infinité d'habitants. Ce ne sont maintenant que des squelettes qui te parlent ; l'Iroquois a dévoré leurs chairs, les a brûlés sur des bûchers et ne leur a laissé que les os. Il ne nous restait plus qu'un souffle de vie; nos membres, qui ont passé par les chaudières bouillantes, n'avaient plus de vigueur, quand avec peine ayant levé les yeux nous avons aperçu sur le fleuve les navires qui te portaient, et avec toi tant de braves soldats. Ce fut alors que le soleil nous parut resplendir de plus beaux rayons et rendre la lumière à notre ancienne terre qui depuis tant d'années était couverte de nuages et de ténèbres. Alors nos lacs et nos rivières parurent calmes, sans tempêtes et sans brisants, et il nous sembla entendre une voix sortie de ton vaisseau qui nous disait : courage, peuple désolé, tes os vont être liés avec des nerfs et des tendons, ta chair va renaître, tes forces te seront rendues et tu vas vivre comme tu as vécu autrefois. Nous prenions d'abord cette voix comme un doux songe qui flattait nos misères, mais le bruit de tant de tambours et l'arrivée de tant de soldats nous ont détrompés. »

Le vice-roi promit à ces infortunés de les secourir dès que toutes les troupes qui venaient de France auraient débarqué. Il aurait voulu, sans délai, attaquer les barbares dont les courses et les meurtres n'avaient pas cessé, mais les dernières compagnies du régiment de Carignan n'arrivèrent qu'en septembre, et la saison lui parut trop avancée pour porter la guerre sur le territoire des ennemis. Pour mettre, en attendant, une entrave à leurs incursions, il fit, dès le mois de juillet 1665, transporter quatre compagnies à l'entrée de la rivière Richelieu et rebâtir à cet endroit le fort qu'y avait élevé autrefois M. de Montmagny, et qui prit le nom de M. de Sorel, officier chargé de la direction des travaux. Deux autres furent édifiés à quelques lieues de distance pour fermer le passage aux rôdeurs

agniers et servir de base aux opérations qui devaient être dirigées contre eux. Ces préparatifs effrayèrent les cantons, dont trois envoyèrent des députés avec des présents pour demander la paix. M. de Tracy leur fit bon accueil, accorda la liberté à plusieurs prisonniers et accepta de traiter avec les envoyés. Il leur déclara qu'il était prêt à vivre également en bon accord avec les Agniers s'ils laissaient la colonie en repos. Mais ces derniers, encouragés par les Anglais, gardaient une attitude hostile et leurs partis continuaient à massacrer les Français qu'ils surprenaient. Il fut alors résolu, malgré l'hiver, d'organiser une expédition dans le pays même de ces barbares et M. de Courcelles se chargea de la diriger.

Les glaces devenues assez solides pour porter les troupes, le gouverneur réunit six cents hommes au fort Sainte-Thérèse, le plus rapproché du territoire ennemi, et sans attendre une trentaine d'Algonquins qui devaient servir de guides mais qui s'étaient enivrés en route, la colonne partait dans les neiges, les raquettes aux pieds; chaque homme, outre ses armes, emportait une trentaine de livres de provisions. On couchait dans des trous au milieu des neiges. L'usage des raquettes gênait singulièrement les soldats nouvellement arrivés de France, et il y avait à traverser fréquemment des rivières ou des lacs gelés, avec un froid dépassant la rigueur des plus rudes hivers du vieux pays. Plusieurs, dès les premiers jours, eurent le nez, les oreilles, les doigts gelés; il fallut les laisser aux forts ; d'autres durent être également remplacés parce qu'ils avaient les jambes déchirées ou coupées par les glaces. On parcourut ainsi, au prix des plus rudes épreuves, les deux cents lieues qui séparaient le fleuve Saint-Laurent du canton des Agniers. Plus de soixante hommes moururent, dans cette course, de faim et d'épuisement.

Enfin la colonne s'égara au milieu des forêts désertes et déboucha à vingt lieues des villages

iroquois. On apprit alors que ces derniers, instruits par des coureurs de cette invasion, avaient abandonné leurs cabanes et s'étaient enfuis dans les profondeurs des bois, hors de l'atteinte des Français. D'autre part les pluies commençaient et donnaient lieu de craindre une débâcle qui aurait rendu le retour impossible; M. de Courcelles se résigna non sans regret à revenir sur ses pas, et la colonne regagna péniblement Québec, accompagnée des Algonquins qui avaient fini par la rejoindre et qui, par leur chasse, lui procurèrent quelques vivres.

L'expédition n'avait pas réussi, mais elle témoignait d'une telle audace et d'une énergie si soutenue que les Iroquois en furent effrayés; aussi dès le mois de mai suivant vit-on arriver à Québec des ambassadeurs des cinq cantons pour traiter de la paix. Mais ils n'étaient pas repartis pour leurs bourgades que des rôdeurs agniers surprenaient quelques Français chassant sans méfiance sur le lac Champlain, en tuaient trois dont un officier, neveu de M. de Tracy, et en emmenaient quatre prisonniers. Une expédition fut aussitôt organisée pour les délivrer et M. de Sorel en reçut le commandement. A la tête de trois cents hommes, il se dirigea à grandes journées sur le canton des Agniers, et il n'en était plus qu'à une vingtaine de lieues lorsqu'il rencontra un de leurs chefs, nommé le Bâtard flamand qui, avec trois autres guerriers, ramenait les prisonniers et était chargé d'offrir toutes satisfactions pour le meurtre de leurs compagnons. M. de Sorel ayant dès lors atteint le but principal de sa mission, qui était de délivrer ses compatriotes, revint à Québec avec le Bâtard flamand. Presque en même temps d'autres envoyés des Tsonnontouans, des Onnontagués, et des Goyogouins arrivèrent pour tâcher de conclure une paix générale, mais il fut impossible de s'entendre et M. de Tracy prit la détermination de rompre ces négociations que les Agniers ne paraissaient avoir engagées que pour gagner du temps. On savait par

ailleurs que les colons de la Nouvelle-Angleterre et leur gouverneur Nicolls les encourageaient instamment à la résistance. Nicolls avait même adressé aux représentants du Massachusetts et du Connecticut des lettres pressantes par lesquelles il les invitait à profiter de l'occasion pour chasser les Français du Canada en unissant leurs forces et en commençant par détruire le corps de M. de Sorel engagé contre les Agniers. Mais ces deux États, dont les habitants étaient occupés à leurs moissons, repoussèrent cette proposition.

C'était le même gouverneur qui écrivait d'autre part à M. de Tracy, alors que ce dernier lui demandait de s'opposer de son côté aux supplices que les Agniers, ses bons amis, infligeaient aux prisonniers français : « Je m'efforcerai dans toutes les occasions de prendre les intérêts des Européens au milieu des païens d'Amérique, comme cela convient à un chrétien, pourvu toutefois que les domaines du roi d'Angleterre ne soient pas envahis et que la sécurité de ses sujets ne se trouve pas mise en danger. Sur tout autre point j'agirai envers vous avec courtoisie et respect, d'autant plus volontiers que votre caractère honorable est connu dans cette partie du monde aussi bien qu'en Europe. »

Manifestation touchante d'une cordialité apparente, destinée à masquer des agissements qui ne tendaient à rien moins qu'au pillage et à la destruction de notre colonie.

Au cours des négociations, le vice-roi avait invité à sa table les envoyés iroquois, parmi lesquels se trouvait un des chefs de guerre compagnons du Bâtard flamand. M. de Tracy témoigna, au cours de ce festin, combien la perte de son neveu, tué récemment, lui était sensible, et il ajouta que le bien public l'avait engagé nonobstant cela à donner la paix au Bâtard flamand, qui la lui avait demandée.

L'autre chef Agnier, se moquant de la douleur de son hôte, étendit insolemment un bras en présence de

tous les invités et se vanta que c'était lui qui avait cassé la tête à cet officier. Indigné, le vice-roi répondit au sauvage qu'il n'en tuerait plus jamais d'autre, et le fit sur-le-champ étrangler par le bourreau.

L'expédition décidée contre les Agniers fut organisée par M. de Tracy qui, malgré ses soixante-deux ans, voulut la commander en personne. Elle se composait de six cents soldats du régiment de Carignan, d'un nombre égal de Canadiens et d'une centaine d'Algonquins alliés. Lorsque cette petite armée fut prête à quitter Québec, le vice-roi la passa en revue devant le Bâtard flamand qui, voyant une troupe si considérable et si bien armée, laissa couler ses larmes et dit tristement : « Nous sommes perdus! » Il pria seulement le chef français de sauver sa femme et ses enfants.

Le rassemblement général eut lieu à la fin de septembre au fort Sainte-Anne récemment construit près du lac Champlain. M. de Courcelles, impatient de prendre une revanche de sa précédente campagne, partit en tête avec quatre cents hommes ; quelques jours après, M. de Tracy suivit avec le reste des troupes. De Québec jusqu'au fort Sainte-Anne la route s'accomplit assez facilement en canots ou en chaloupes, mais au-delà il fallut porter, dans les rapides et aux endroits dépourvus d'eau, les trois cents embarcations, ainsi que les armes et les munitions.

Malgré les précautions prises, les vivres vinrent à manquer et la famine aurait fait périr bien des hommes, si l'armée, réduite à cette extrémité, n'avait rencontré un bois de châtaigniers chargés de fruits dont elle put se nourrir quelques jours.

Cependant les Agniers ignoraient que leur canton allait être envahi et ils auraient sans doute été surpris si quelques-uns des leurs, ayant rencontré des Algonquins qui les attaquèrent, n'avaient fui en toute hâte et prévenu de l'arrivée des troupes. Le nombre des assaillants les épouvanta tellement que les Français, bien

qu'ayant marché toute la nuit, à l'approche de la première bourgade, trouvèrent les cabanes vides et abandonnées. Il en fut de même à la seconde; les fuyards, réfugiés dans les bois et sur les collines, poussaient des huées et tiraient des coups de feu hors de portée. Ils assistèrent ainsi au pillage et à l'incendie de leurs villages, qui furent complètement détruits.

On pensait en avoir fini avec les repaires de ces bêtes féroces, mais une Algonquine qui accompagnait l'expédition, et qui avait autrefois été prisonnière des Agniers, informa M. de Courcelles qu'il existait encore deux autres groupes de cabanes un peu plus loin dans la forêt. On y courut aussitôt; le premier était abandonné; on y trouva les corps de deux ou trois prisonniers algonquins à demi brûlés par les ennemis avant leur fuite. Au dernier bourg, les assaillants découvrirent un véritable fort de pieux, entouré d'une triple palissade, flanqué de quatre bastions et rempli de vivres. Les Agniers avaient un instant songé à s'y enfermer et à opposer aux envahisseurs une résistance désespérée, mais le bruit des tambours battant la charge, l'apparition des troupes en masse les avaient terrifiés et déterminés à prendre honteusement la fuite, « leur déroute les couvrant de la dernière des humiliations. »

Les quatre bourgades ainsi que les provisions qu'elles renfermaient détruites par le feu, les troupes ravagèrent la campagne aux alentours, afin d'inspirer aux ennemis une crainte salutaire, en leur démontrant qu'ils pourraient être atteints au cœur même de leurs forêts.

La famine acheva l'œuvre commencée; il mourut chez les Agniers, pendant l'hiver, plus de quatre cents âmes, et « ceux qui vécurent étaient errants çà et là, pour mendier des vivres dans les cantons voisins. A la fin de la compagne, le Bâtard flamand fut renvoyé et arriva chez lui où il trouva une désolation entière. Les Agniers s'imaginaient avoir toujours les Français aux

environs de leurs villages; ils le pressèrent de retourner sur ses pas et de demander avec instance la paix. » (Perrot.) Celle-ci fut conclue en effet au grand avantage de la colonie qui, débarrassée des ravages causés par les bandes iroquoises, allait enfin vivre et progresser paisiblement. M. de Tracy, sa mission remplie, pouvait retourner en France accompagné des bénédictions des habitants dont il avait assuré la tranquillité, et du respect des sauvages à qui il avait infligé la plus dure leçon.

Pendant que le vice-roi préparait et menait à bien la campagne contre les Agniers, l'intendant Talon, de son côté, travaillait avec un succès remarquable au développement de la colonie. Les instructions qu'il avait reçues de Colbert se résumaient en ces termes :

Au point de vue religieux, éviter de nouveaux conflits, agir avec circonspection à l'égard du clergé et des missionnaires, en prenant néanmoins les mesures nécessaires pour rétablir peu à peu dans son intégrité l'autorité royale;

En ce qui concernait la colonisation, favoriser l'agriculture, fixer au sol les habitants trop disposés à ne s'occuper que de la traite des pelleteries et de courses lointaines, développer l'industrie, particulièrement celle des mines, et fortifier la colonie contre les incursions toujours possibles des sauvages en créant des agglomérations dont la défense serait plus facile que celle de maisons dispersées.

C'était là, en effet, le grand obstacle à des progrès rapides, mais il tenait à plusieurs causes indépendantes de la volonté des gouverneurs.

Au début, les colons étaient restés à Québec et dans le voisinage; mais peu à peu les nouveaux venus, en présence d'un pays couvert de forêts, où il n'existait pas de routes, avaient remonté le Saint-Laurent, seule voie de communication possible avec Québec, et installé leurs pénates le long du fleuve.

Les débuts étaient rudes : « Quand une famille com-

mence ainsi une habitation, nous dit un contemporain, il lui faut deux ou trois ans avant d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires. Mais ces premières difficultés passées, ils sont plus à leur aise, et s'ils ont de la conduite ils deviennent riches avec le temps. Au début, ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Pour le vêtement et les autres ustensiles, ils font des planches pour couvrir les maisons, et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic et de la sorte ils s'avancent peu à peu. » (M. de l'Incarnation.)

Le fleuve et la forêt fournissaient aux colons des ressources précieuses pour leur nourriture; de Québec aux Trois-Rivières ils pêchaient une quantité surprenante de grosses anguilles, que l'on salait pour les conserver dans des barriques comme provision d'hiver. Dans les bois, vers les mois de mai et de juin, des multitudes de ramiers, appelés tourtes, arrivaient en troupes telles qu'elles obscurcissaient l'air; il était alors facile d'en abattre une douzaine d'un coup de fusil, d'autant plus aisément que, s'il y avait quelque branche sèche à un arbre, c'était celle-là que ces oiseaux choisissaient de préférence pour y percher. On en prenait aussi que l'on gardait vivants jusqu'aux premières gelées; on leur coupait alors la gorge et ils étaient empilés dans un grenier où le froid les conservait jusqu'au moment où l'on en tirait parti comme nourriture. Leur nombre était si considérable certaines années que « l'évêque était obligé de les excommunier, par le dommage qu'ils faisaient aux biens de la terre. » (La Hontan.)

La dispersion des colons était une cause de faiblesse si évidente que Colbert, dans ses instructions à Talon, lui disait : « L'une des choses qui a apporté le plus d'obstacles à la peuplade du Canada, a été que les habitants ont fondé leurs habitations où il leur a plu,

sans avoir eu la précaution de les joindre les unes aux autres pour s'aider et s'entre-secourir. Pour cette raison le roi fit rendre, il y a deux ans, un arrêt de son conseil, par lequel il fut ordonné que dorénavant il ne serait plus fait de défrichement que de proche en proche, et que l'on réduirait les habitations en la forme de nos paroisses, autant que cela serait possible. »

Cet arrêt, constatait le ministre, était demeuré sans effet, et il invitait l'intendant à trouver un remède au mal; mais les règlements ne prévalurent pas contre l'intérêt qui portait les colons à s'établir dans les endroits où les défrichements étaient faciles, les communications par le fleuve assurées, et où la chasse ainsi que le commerce des pelleteries pouvaient être le plus productifs.

Il y avait encore, semble-t-il, de cet éparpillement une autre raison qui tenait à d'anciennes coutumes. On a bien souvent constaté que dans nos pays de plaines, comme l'Ile de France, la Champagne et les départements du Nord, les populations sont réunies en groupes compacts autour de l'église et de la mairie, tandis qu'au contraire dans les contrées au sol granitique, comme l'ouest de la France et surtout la Bretagne, la tendance à l'isolement est manifeste. Or les premiers colons transportés au Canada étaient des Bretons et des Normands; ils y apportaient leurs coutumes et, comme au vieux pays, ils bâtissaient la ferme au milieu de leurs champs.

La division de la propriété contribuait aussi à cette dispersion des familles. Les concessions ou seigneuries accordées par le roi aux personnes qu'il voulait récompenser avaient souvent de deux à dix lieues carrées. Les officiers ou fonctionnaires titulaires de ces fiefs étaient hors d'état, par la médiocrité de leurs ressources ou leur peu d'aptitude, de mettre en culture ces vastes étendues de terrains couverts de bois, qu'il fallait défricher au prix d'un dur labeur ; ils les par-

tageaient entre des soldats vétérans ou d'autres émigrants qui s'engageaient à leur payer une redevance perpétuelle. Chacun de ces vassaux recevait ordinairement quatre-vingt-dix arpents de terre, et payait annuellement un ou deux sous par arpent; il était tenu de porter son blé au moulin du seigneur, qui retenait pour droit de mouture la quatorzième partie de la farine, de payer un douzième pour les lods et ventes, de fournir chaque année une corvée d'un jour de travail qu'il pouvait racheter pour quarante sous, et d'entretenir les chemins de communication.

En érigeant ces fiefs et en les concédant à d'anciens officiers avec lesquels des hommes ayant servi sous leurs ordres restaient comme vassaux, le ministre suivait un conseil judicieux de Talon qui, préoccupé de la défense de la colonie, estimait que le meilleur moyen d'y pourvoir était d'y retenir comme habitants le plus grand nombre possible d'anciens soldats.

« Cette manière de donner un pays nouvellement conquis, écrivait-il le 24 janvier 1667, répond à l'usage, autrefois reçu chez les Romains, de distribuer aux gens de guerre les champs des provinces subjuguées, et la pratique de ce peuple politique et guerrier peut, à mon sentiment, être judicieusement introduite dans un pays éloigné de mille lieues, qui, à cause de cet éloignement, peut souvent être réduit à la nécessité de se soutenir par ses propres forces. Elle me paraît d'autant plus à estimer qu'un jour elle procurera au roi un corps de vieilles troupes, capables de conserver cet État naissant du Canada contre les incursions des sauvages. »

C'est dans ce but, et pour créer autant de centres de résistance et de colonisation, que furent concédés, le long du Saint-Laurent, de nombreux fiefs à des officiers, avec l'obligation de s'y établir et d'y attirer les soldats licenciés ayant servi sous leurs ordres. Ces fiefs devinrent autant de paroisses, qui conservèrent les noms de leurs seigneurs, comme celles de Sorel, de Chambly,

de Berthier, de Saint-Ours, de Contrecœur, de Verchère, de Varennes, de Boucherville, de Longueil.

Grâce aux encouragements de Talon, les colons s'adonnèrent, outre la culture des céréales, à celle du lin et du chanvre; des mines de charbon, de fer, de plomb et de cuivre furent découvertes; des bois et des planches fournirent des chargements aux navires retournant en France; la pêche côtière était encouragée et des expéditions de morue verte et sèche, de saumon salé, d'anguilles avaient lieu pour la Martinique et Saint-Domingue. Talon, donnant l'exemple, procédait au défrichement de trois seigneuries, créait à Québec une tannerie et une brasserie, et faisait venir de France des bestiaux, des juments et des étalons qui étaient distribués aux propriétaires les plus méritants. Afin de s'assurer par lui-même si les colons n'avaient pas de réclamations à formuler ou des secours à solliciter, il visitait, de ferme en ferme, les familles même les plus pauvres, s'informant si tous étaient traités avec justice et si une assistance quelconque leur était nécessaire.

Enfin, dans le but de préparer l'extension de la colonie et la prépondérance de la France dans cette partie du monde, Talon, d'accord avec M. de Courcelles, envoyait des expéditions vers le nord à la baie d'Hudson, et dans l'ouest aux grands lacs de l'intérieur.

XVIII

Voyage à la baie d'Hudson.

Les territoires au nord du fleuve Saint-Laurent étaient parcourus par diverses tribus de la famille algonquine, qui vivaient de leur chasse et apportaient à Tadoussac les peaux des animaux tués. Il y avait intérêt pour la colonie à reconnaître toute cette contrée jusqu'à la baie d'Hudson, dans laquelle un Français, Jean Bourdon, avait déjà pénétré en 1656 avec un petit bâtiment de trente tonneaux. On savait en outre que des navires anglais y avaient fait leur apparition.

Les sauvages voisins du lac Némiscau étant venus demander un missionnaire, l'occasion parut propice et une petite troupe partit de Québec au mois d'août 1671 pour se rendre à la baie. Elle était composée de M. Denys de Saint-Simon, gentilhomme canadien, d'un autre Français nommé Couture et du père Albanel, jésuite, ancien missionnaire à Tadoussac. Les trois explorateurs remontèrent la rivière de Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, où ils furent obligés d'hiverner. Ils en repartaient avec seize sauvages le 1er juin 1672, et, après avoir franchi les hauteurs séparant les deux bassins de la baie d'Hudson t du Saint-Laurent, ils arrivaient chez les Mistassins, sur les bords du grand lac du même nom.

Après avoir engagé ces sauvages à ne plus traiter avec les Anglais et à porter leurs pelleteries comme autrefois au lac Saint-Jean où ils trouveraient toujours des marchandises en échange et un missionnaire pour

les instruire, les Français gagnèrent le lac Némiscau et la baie d'Hudson qu'ils atteignirent au mois de juin. Dans ce trajet, ils avaient fait en divers endroits des actes de prise de possession, suivant les ordres qu'ils avaient reçus, et les avaient fait signer par les chefs de dix ou douze nations sauvages qu'ils avaient eu la précaution de rassembler pour être témoins de cette cérémonie. Après les avoir invités à venir chasser et trafiquer dans la colonie, ils reprirent le chemin de Québec où ils arrivèrent au mois d'août, après avoir franchi plus de quatre cents rapides et essuyé des fatigues inouïes.

A la baie d'Hudson, les trois voyageurs avaient aperçu un bateau portant pavillon anglais, et trouvé près de l'embouchure de la rivière Némiscau deux ou trois cabanes désertes, construites par les Anglais pour y déposer des marchandises et faire le commerce avec les peuplades des environs. Nos adversaires y avaient été amenés dès 1663, par un Français, dans des conditions assez singulières.

En 1659, un coureur des bois nommé Chouard des Groseilliers parcourait la région des grands lacs et apprenait par les sauvages Kiristinons ou Cris qu'il existait au nord-ouest de leur territoire une vaste mer intérieure. Il y fut conduit par eux, et pensa que tout en faisant aux abords de cette immense étendue d'eau un grand trafic de peaux, on pourrait peut-être arriver par là jusqu'à la mer de Chine, vers laquelle on cherchait toujours un passage. C'était aussi l'idée de Talon qui, dans les instructions remises quelques années plus tard à MM. de Saint-Simon, Couture et Albanel, leur prescrivait de rechercher « s'il n'y avait pas lieu de faire dans la baie d'Hudson un entrepôt capable de fournir un jour des rafraîchissements aux vaisseaux qui pourraient découvrir par cet endroit la communication des deux mers du nord et du sud. »

Des Groseilliers, revenu du fond de la baie, par les grands lacs, à Québec, proposa aux marchands de

cette ville de fréter un navire avec lequel il irait faire la traite dans la baie ; mais ses propositions ne furent pas acceptées. Il se rendit alors à Boston, pour y chercher des protecteurs, puis de là à Londres, où l'on mit à sa disposition un vaisseau pour reconnaître ce passage à la Chine qu'il croyait avoir découvert. Il ne réussit pas à ce point de vue, mais les Anglais qu'il conduisit hivernèrent au fond de la baie d'Hudson, et y firent une si abondante récolte de fourrures que la compagnie formée pour ce commerce y envoya de nouveaux bâtiments.

Afin d'assurer leur sécurité, les Anglais élevèrent un fort de pieux à l'entrée de la rivière Némiscau et lui donnèrent le nom du prince Rupert, neveu du roi Charles II, qui avait frété le premier navire confié à des Groseilliers.

Lorsqu'on apprit ces agissements sur les bords du Saint-Laurent, après le retour de Saint-Simon et de ses compagnons, on se repentit, mais trop tard, de n'avoir pas donné suite aux propositions du sieur des Groseilliers, et le parti fut pris de chasser les Anglais d'un territoire que l'on considérait, non sans raison, comme faisant partie de la colonie. Il n'y avait du reste à cela d'autre intérêt que la traite des pelleteries, car toute cette contrée est si déshéritée, si froide pendant sept ou huit mois de l'année, « que la mer s'y prend et se transforme en glaces de dix pieds d'épaisseur, que les arbres et les pierres mêmes se fendent par les gelées, qu'il y tombe dix ou douze pieds de neige qui couvrent le sol pendant plus de six mois, et que pendant ce temps on n'oserait sortir de sa maison sans risquer d'avoir le nez, les oreilles et les pieds gelés. »

Et l'auteur à qui nous empruntons cette description ajoute pour conclure : « La navigation est si difficile et si dangereuse d'Europe en ce pays-là, à cause des glaces et des courants, qu'il faut être réduit à la dernière misère ou possédé d'un aveuglement jusqu'à la folie pour entreprendre ce détestable voyage. »

C'est dans cette mer si dangereuse, au milieu des brouillards et des banquises, des froids excessifs et des tempêtes, qu'allaient se dévoiler le courage merveilleux et l'énergie surhumaine d'un de nos plus admirables marins, l'émule des Jean Bart et des Duguay Trouin, Le Moyne d'Iberville, qui accomplit dans ces parages des actions d'éclat dont les Canadiens ses compatriotes et la France qu'il servait peuvent être légitimement fiers.

XIX

Découverte et prise de possession du pays des grands lacs.

Champlain, pendant ses divers séjours au Canada, s'était activement occupé de la reconnaissance des régions que parcourt le fleuve Saint-Laurent; il avait traversé dans ses premières expéditions le lac qui porte son nom, remonté la rivière des Outaouais, visité le lac Nipissing, le pays des Hurons et le lac immense désigné sous le nom de mer Douce. Comprenant la nécessité d'entretenir des relations avec les différentes peuplades répandues autour de ces vastes mers intérieures dont les eaux alimentaient le Saint-Laurent, il avait engagé de jeunes Français qui, après avoir séjourné quelques années chez les sauvages, pouvaient servir d'interprètes, d'intermédiaires entre leurs compatriotes et les nations qui les avaient accueillis ou adoptés.

Un des plus intelligents de ces aventureux coureurs des bois fut Jean Nicolet. Originaire de Cherbourg, il était venu, en 1618, au Canada, avec Champlain à qui il avait offert ses services. Après un assez long séjour chez les Algonquins dont il s'appropria si bien la langue et les coutumes qu'ils le choisirent pour un de leurs chefs et l'envoyèrent en députation chez les Iroquois pour traiter de la paix, il remonta le cours de la rivière des Outaouais et se rendit chez les Nipissiriniens. C'était une tribu de race algonquine habitant aux alentours du lac Nipissing. Champlain l'avait

déjà visitée et en avait reçu le meilleur accueil.

Les manières de ces indigènes étaient grossières, mais ils passaient pour les plus doux et les meilleurs des sauvages de l'ouest; un seul fait démontrera qu'ils différaient complètement des féroces guerriers dont la colonie était entourée.

Des Nipissiriniens étaient descendus à Québec pour la traite, et l'un d'eux suivait un jour avec beaucoup d'attention les mouvements d'un jeune Français qui battait la caisse. Comme le sauvage s'approchait trop près au gré du petit tambour, celui-ci lui donna sur la tête un coup de baguette si rudement appliqué que le sang jaillit en abondance. Une grande rumeur s'éleva aussitôt parmi les compagnons du blessé.

« — Voilà un des tiens qui a fait couler le sang de notre frère, dirent-ils à l'interprète; tu connais notre coutume, fais-nous un présent pour guérir la blessure.

« — Il n'en est pas de même parmi les Français, répondit cet homme ; quand quelqu'un de nous fait mal on le châtie. Cet enfant a blessé un des vôtres, il va être fouetté devant vous.

« Le jeune homme fut amené; mais lorsque les Nipissiriniens virent qu'on le dépouillait de ses habits et que les verges étaient toutes prêtes, ils prièrent instamment qu'on lui pardonnât, alléguant qu'il était encore enfant et n'avait pas d'esprit. Malgré leurs représentations on allait infliger la punition, lorsque l'un d'eux se découvre les épaules, jette sa robe sur le dos du petit tambour, puis se tournant vers celui qui tenait les verges : — Frappe sur moi, lui dit-il, mais tu ne toucheras pas à cet enfant. » (Ferland.)

Nicolet séjourna jusqu'en 1633 au lac Nipissing: il fut alors rappelé à Québec et délégué par Champlain pour « faire un voyage en la nation des Gens de mer, et rétablir la paix entre eux et les Hurons, dont ils étaient éloignés, tirant vers l'ouest, d'environ trois cents lieues. »

Il avait en outre pour mission de nouer des rela-

tions d'amitié et de commerce avec les diverses peuplades disséminées dans la région des grands lacs.

Les Gens de mer, appelés aussi Puants ou Ouinipigons, habitaient au fond de la baie Verte, à l'ouest du lac Michigan, et on les disait en rapport avec d'autres peuples qui venaient chez eux par mer avec de grands canots pour faire la traite.

Parti de Québec le 1er juillet 1634 avec le père de Brébeuf, qui se rendait aux pays des Hurons, et quelques coureurs des bois ou engagés, Nicolet remonta en canot d'écorce les nombreux rapides de la rivière des Outaouais, gagna le lac Nipissing, puis la baie Géorgienne et le pays des Hurons, auxquels il exposa l'objet de son voyage et demanda des hommes pour l'accompagner chez les Gens de mer. Après bien des pourparlers, des festins et des échanges de présents, l'accord se fit et sept guerriers partirent avec lui. Près du sault Sainte-Marie, au pied des rapides par où les eaux du lac supérieur se déversent dans le lac Huron, il trouva une bourgade dans laquelle il s'arrêta quelques jours, et de là parvint, par le lac Michigan, à la baie Verte. La nouvelle de son arrivée s'était rapidement répandue; un de ses hommes, envoyé en avant, avait annoncé qu'il était un messager de paix, et de jeunes guerriers furent chargés d'aller au devant de lui, puis de l'escorter jusqu'au premier village situé près de l'embouchure de la rivière aux Renards. Nicolet s'avançait gravement au milieu de ce groupe, revêtu d'une grande robe de damas toute parsemée de fleurs et d'oiseaux. A peu de distance des cabanes, il déchargeait à plusieurs reprises ses pistolets, et les femmes, les enfants prenaient la fuite à la vue d'un être « qui portait le tonnerre dans ses mains. »

Les Ouinipigons firent fête à « l'homme merveilleux » ; les principaux chefs l'invitèrent à des festins dans l'un desquels « on servit au moins six-vingts castors » et la paix avec les Hurons fut conclue sans difficulté.

Nicolet avait, dans ce long et pénible voyage à quatre cents lieues de la colonie, « créé des amis pour ses compatriotes du Saint-Laurent dans le lointain Nord-Ouest; il avait attaché à la France des nations sauvages dont quelques-unes n'étaient encore connues que de nom, dont aucune n'avait encore été visitée par un Européen; il avait le premier découvert le lac Michigan et pénétré hardiment dans une contrée inconnue, à quelques centaines de lieues du pays des Hurons qui était alors l'ultima Thule des contrées connues dans l'Amérique du Nord. » (Butterfield, Découverte du Nord-Ouest.)

Le retour au Canada s'effectua sans incident, et Nicolet, établi aux Trois-Rivières, y continua, disent les Relations, sa charge d'interprète à la grande satisfaction des Français et des sauvages.

La voie ouverte par ce hardi pionnier fut bientôt suivie par les coureurs des bois et les missionnaires, et si les meurtrières incursions des Iroquois rendirent plus rares pendant quelque temps les relations entre ces peuplades des grands lacs et la Nouvelle-France, leur concours nous resta néanmoins le plus souvent acquis contre nos cruels adversaires. Aussi la paix une fois conclue après les campagnes de MM. de Tracy et de Courcelles, ce dernier, sur la proposition de l'intendant Talon, envoya aux pays d'en haut un délégué qu'il chargea de prendre possession des territoires découverts par les Français. Il confia cette mission à un officier de mérite, M. de Saint-Lusson, qu'accompagnait comme interprète un coureur des bois, Nicolas Perrot, dont les voyages tiennent dans l'histoire de ce temps une place importante.

Nicolas Perrot était un homme intelligent, assez instruit, que le goût des aventures avait entraîné fort jeune de France au Canada. Sans ressources pour y vivre, il se mit au service des missionnaires qu'il accompagna comme engagé chez les peuples où ils séjournaient. Il pourvoyait par ses chasses à leurs

besoins et partageait avec eux dangers et privations. Après cet apprentissage de la vie des bois, Perrot, qui parlait la langue des peuplades au milieu desquelles il avait ainsi vécu, fit la traite à son compte et parcourut les pays des grands lacs où il pénétra, en 1665, jusqu'à la baie des Puants, chez les Poutéouatamis. Il avait alors vingt et un ans.

Ces sauvages avaient entendu parler des Français ; la venue d'un de ces étrangers leur parut un véritable présent du ciel. « Les vieillards allumèrent un calumet solennel, vinrent au devant de Perrot et le lui présentèrent comme un hommage qu'ils lui rendaient. Après qu'il eut fumé le calumet, le chef le remit à ceux de sa nation qui se le présentèrent les uns aux autres en répandant de leur bouche la fumée du tabac sur lui comme un encens. « Tu es un des premiers esprits, lui disaient-ils, puisque tu fais le fer ; c'est toi qui dois dominer et protéger tous les hommes. Loué soit le soleil qui t'a éclairé et t'a rendu sur notre terre. » Ils l'adoraient comme un Dieu, ils prenaient ses couteaux et ses haches qu'ils encensaient avec leur bouche de la fumée du tabac. Quand il sortait, on voulait le porter sur les épaules, on aplanissait les chemins par où il passait, on n'osait le regarder en face. » (La Potherie).

La guerre existait alors entre les hôtes de Perrot et les Maloumines ou Folles-Avoines, leurs voisins. La folle-avoine, dont ils portaient le nom parce qu'elle se trouvait sur leurs terres, est une sorte d'herbe qui pousse naturellement dans les petites rivières dont le fond est de vase, et dans les lieux marécageux ; elle est semblable à la folle avoine qui croît parmi nos blés. (Marquette.)

Des Maloumines, en chassant, avaient tué par mégarde un Poutéouatamis. Ses compagnons, irrités de cet affront, cassèrent la tête pour se venger à un Maloumine qu'ils rencontrèrent chez les Puants. A ce moment, la plupart des guerriers Poutéouatamis étaient des-

cendus en traite, pour la première fois, à Montréal, et ceux qui restaient craignaient une attaque des Maloumines en représailles du meurtre accompli. Perrot, devenu leur hôte, leur proposa d'aller négocier la paix avec cette peuplade. Son offre acceptée, il se rendit au village que ces sauvages habitaient, sur les bords de la rivière du même nom.

« Lorsqu'il en fut arrivé à une demi-lieue, il envoya leur dire qu'il venait un Français chez eux ; cette nouvelle causa une joie universelle. Tous les jeunes gens allèrent aussitôt au devant de lui avec leurs armes et leurs parures de guerriers, marchant de file avec des contorsions et des hurlements capables d'effrayer. C'était la réception la plus honorable qu'ils croyaient pouvoir lui faire. Il se rassura et tira un coup de fusil en l'air du plus loin qu'il les aperçut ; ce bruit qui leur parut extraordinaire les arrêta tout court, regardant le soleil avec des postures tout à fait plaisantes. Après qu'il leur eut fait entendre qu'il venait pour contracter une alliance avec eux, ils approchèrent avec beaucoup de gesticulations. On lui présenta le calumet, et lorsqu'il fallut arriver au village il y en eut un qui se baissa pour le porter sur ses épaules. » (La Potherie.)

On s'assembla dans la cabane de l'un des chefs avec le cérémonial habituel : chants, danses et festins ; le père du Maloumine tué accepta un présent et déclara qu'il s'attachait entièrement aux Français ; puis la paix fut conclue et la protection du grand Onontio promise à la tribu.

Perrot passa ainsi plusieurs années à visiter les peuplades qui séjournaient aux abords de la baie Verte, et à former entre elles des alliances dont la colonie française devait bénéficier à son tour. Au milieu de difficultés incessantes et de périls journaliers il entra en rapport avec les Outagamis ou Renards, les Maskoutens, les Miamis et les Illinois. Les relations établies avec ces peuples ouvraient aux missionnaires et aux commerçants du bas Canada l'accès des

plaines du Wisconsin et de la vallée du Mississipi. La découverte du grand fleuve, dont ces sauvages connaissaient l'existence, allait bientôt offrir à l'activité des Français un nouveau débouché.

Au printemps de 1670, Perrot quitta la baie Verte et descendit à Montréal avec une trentaine de canots. Informé de son retour, Talon lui proposa d'accompagner comme interprète M. de Saint-Lusson, délégué pour aller prendre possession, au nom du roi, des territoires d'en haut.

« Je lui fis connaître, dit Perrot dans ses mémoires, que j'étais toujours prêt à lui obéir, en lui faisant offre de mes services. Je partis donc de Québec avec M. de Saint-Lusson, son subdélégué, et nous arrivâmes à Montréal, où nous restâmes jusqu'au commencement d'octobre. Nous fûmes contraints, dans le voyage, d'hiverner chez les Amikouets, au nord du lac Huron; les Saulteurs hivernèrent aussi dans les mêmes endroits, et firent une chasse de plus de deux mille quatre cents élans dans une île qui a plus de quarante lieues de longueur (l'île Manitouline). Je les fis avertir de se rendre chez eux, au sault Sainte-Marie, dans le printemps, le plus tôt qu'ils pourraient, afin d'entendre la parole du Roi que le S[r] Saint-Lusson leur portait et à toutes les nations. J'envoyai des sauvages aussi pour faire savoir à ceux du nord de ne pas manquer de s'y rendre également. Je traînai et portai ensuite un canot de l'autre côté de l'île où je m'embarquai, car il est à remarquer que le lac ne se glace jamais que du côté où nous hivernâmes, et non pas vers sa largeur, à cause des vagues continuelles que le vent y excite. Nous partîmes de là pour aller vers la baie des Renards et des Miamis, et je fis venir tous les chefs au sault Sainte-Marie, où se devait planter le piquet et afficher les armes de France, pour prendre possession du pays.

« Je me rendis le 5 du mois de mai au Sault avec les principaux chefs des Poutéouatamis, Sakis, Puants

et Maloumines. Je trouvai à mon arrivée non seulement les chefs du Nord, mais encore tous les Kiristinons, les Monsonis, venus de la baie d'Hudson et des villages entiers de leurs voisins ; les chefs des Nipissings y étaient aussi ; ceux des Amikouets et tous les Saulteurs qui avaient leur établissement dans l'endroit même. On planta le piquet, et les armes de France y furent appliquées du consentement de toutes les nations qui, ne sachant écrire, donnèrent pour leur signature des présents, affirmant de cette manière qu'elles se mettaient sous la protection et l'obéissance du Roi. On dressa les procès-verbaux au sujet de cette prise de possession dans lesquels je signai comme interprète avec le Sr Saint-Lusson subdélégué. Les Révérends Pères missionnaires Dablon, Allouez, Dreuillette et André signèrent plus bas et, au-dessous d'eux, les Français qui se trouvèrent sur les lieux en traite. Après cela toutes ces nations s'en retournèrent chez elles et vécurent sans aucun trouble de part et d'autre. »

Aux Archives de la marine il existe encore une copie de l'acte rédigé lors de cette prise de possession ; elle confirme et complète à merveille le simple récit de Perrot.

Le procès-verbal attaché entre la plaque de fer aux armoiries de France et le poteau qui la supportait n'y resta pas longtemps. Aussitôt que l'assemblée fut dissoute, les sauvages déclouèrent la plaque et jetèrent le papier au feu « de crainte que cette écriture ne fût un sort qui ferait mourir tous ceux qui habiteraient ou fréquenteraient cette terre. » Ils rattachèrent ensuite les armoiries. (La Potherie.)

Perrot continua longtemps encore, avec bien des traverses, cette existence de coureur des bois ; le dépôt de pelleteries qu'il avait installé dans la mission Saint François-Xavier, à la baie des Puants, fut brûlé et entraîna pour lui une perte de plus de 40000 livres. Au printemps de 1689, le gouverneur le chargea de prendre possession de cette baie Verte ou des Puants,

« du côté de l'ouest, au haut du Mississipi, » ainsi que du pays des Sioux, qu'il avait déjà parcouru en 1685. Il avait alors, au procès-verbal de prise de possession, le titre de commandant pour le roi au poste des Nadouesioux. Plus tard encore il fut envoyé chez les Miamis, avec la charge de maintenir l'union et la paix entre les nations de l'Ouest, toujours prêtes à s'entre-déchirer. Mission difficile et souvent dangereuse, tant était inconstante et mobile la volonté de ces sauvages. Chez les Maskoutens, qui voulaient venger quelques-uns de leurs guerriers dont ils lui attribuaient la mort, il se vit dépouillé de toutes ses marchandises et condamné au supplice du feu, auquel il n'échappa que par miracle. Une autre fois il était pillé par des Miamis et aurait été brûlé si des sauvages Outagamis ne s'y étaient opposés. Enfin le rappel dans la colonie, en 1698, de tous les coureurs des bois, et l'ordre d'évacuer les postes des pays d'en haut achevèrent sa ruine Rentré à Québec et accablé de dettes, il y vécut péniblement de secours parcimonieusement accordés par des autorités trop oublieuses des services rendus, et finit par obtenir un poste de capitaine de milices qui le mit du moins à l'abri de la misère.

XX

Derniers actes de l'administration de M. de Courcelles.

La paix conclue avec les Iroquois avait enfin délivré la colonie des angoisses qui oppressaient les habitants obligés de sortir toujours armés. Le gouvernement de la métropole avait rappelé le régiment de Carignan, mais quatre compagnies étaient restées pour garder les forts les plus avancés, et les officiers, prévenus que des avantages honorifiques et des concessions seraient accordés à ceux d'entre eux qui resteraient au Canada, les soldats informés qu'un établissement leur serait assuré dans les domaines de leurs anciens chefs, consentirent volontiers à devenir colons à leur tour. Plus de quatre cents hommes renoncèrent ainsi à retourner en Europe ; les officiers devinrent propriétaires des seigneuries créées en leur faveur le long du Saint-Laurent; les soldats restés avec eux comme vassaux reçurent chacun cent francs avec les vivres d'une année. Une somme de 12 000 livres leur fut distribuée. Cinquante femmes et cent cinquante hommes partirent en outre pour la Nouvelle-France aux frais du roi ; de son côté, la Compagnie expédia deux cent trente-cinq émigrants en exécution des engagements qui lui incombaient. Grâce à ces arrivages, qui auraient rapidement fait progresser la colonie s'ils avaient été régulièrement continués, les villages se développèrent, les défrichements éloignèrent les forêts des habitations et les récoltes obtenues sur

une terre mieux cultivée assurèrent la subsistance des habitants.

Les coureurs des bois, de leur côté, parcouraient sans crainte les territoires de chasse à la recherche des orignaux et des castors; la traite des pelleteries, n'étant plus entravée par de continuelles embuscades à la descente des canots sur Montréal et Québec, prenait le plus grand essor, et les Iroquois eux-mêmes chassaient en compagnie des Français avec lesquels ils vivaient dans les meilleurs termes. Mais la rapacité de quelques aventuriers faillit plusieurs fois rallumer la guerre. Trois d'entre eux, qui connaissaient les endroits où des sauvages avaient coutume de séjourner au cours de leurs chasses, partirent la nuit de Montréal et arrivèrent au lac Saint-Louis, où ils trouvèrent un Iroquois dont le canot était plein de peaux d'élans. Ils lui offrirent de l'eau-de-vie, l'enivrèrent et le voyant sans connaissance, le jetèrent à l'eau, au milieu du lac, après lui avoir attaché une pierre au cou. Quelque temps après d'autres Peaux-Rouges, revenant de la chasse, aperçurent un corps qui flottait et reconnurent le mort, dont ils transportèrent le corps à Montréal. Ses compagnons, furieux, menacèrent de recommencer leurs attaques si justice ne leur était pas rendue.

Les meurtriers, leur crime accompli, avaient apporté les peaux volées à Montréal ; elles y passèrent, par voie d'échange, entre plusieurs mains, et furent reconnues par les Iroquois, à une marque spéciale, chez un marchand qui en avait fait l'acquisition. Ils s'en saisirent aussitôt et les portèrent au commandant de la ville. L'enquête à laquelle les autorités procédèrent sans délai amena la découverte des meurtriers. Arrêtés, ils avouèrent leur méfait. Condamnés à mort par un conseil de guerre, ils furent passés par les armes, au grand étonnement des compagnons du mort, car, n'ayant perdu qu'un homme, ils ne voulaient qu'une victime comme prix du sang. Cet exemple rendit con-

fiance aux sauvages, et M. de Courcelles, venu à Montréal pour veiller à ce que justice fût faite, put retourner à Québec sans avoir à craindre une reprise des hostilités.

Un autre meurtre commis vers le même temps fut dénoncé par un traitant, Cavelier de La Salle, que ses découvertes allaient rendre bientôt célèbre. Un trafiquant hollandais, accompagné de deux maraudeurs français, pénétra, sous prétexte d'acheter des peaux, dans une cabane occupée par une famille d'Onneyouts, composée de six personnes. Après leur avoir fait boire de l'eau-de-vie, ces misérables les massacrèrent et les attachèrent dans un canot qu'ils coulèrent au fond de la rivière voisine. Avertis des recherches commencées sur les indications de La Salle, ils s'enfuirent et se réfugièrent dans les colonies anglaises. Ce nouvel incident n'amena pas néanmoins de complications, car la poursuite des criminels, bien que n'ayant pas donné de résultats, avait été aussi active que possible.

Mais d'autres rencontres eurent lieu entre des Outaouais, des Poutéouatamis et des chasseurs iroquois, un village fut attaqué, le feu mis à quelques cabanes, et malgré la présence de missionnaires parmi ces nations, il y avait lieu de craindre une reprise des hostilités, entraînant une conflagration générale dans laquelle la colonie serait fatalement engagée. Afin de prévenir ce désastre, M. de Courcelles « qui l'avait toujours pris sur un ton fort haut avec les sauvages et par là les avait accoutumés à le respecter », leur fit savoir qu'il ne souffrirait pas que la paix fût troublée, et qu'il punirait ceux qui refuseraient de s'accommoder à des conditions raisonnables. Il les invita en même temps à envoyer des députés à Québec pour y exposer devant lui leurs griefs. Les chefs des diverses tribus se rendant à son appel vinrent lui soumettre leurs plaintes, et grâce à sa fermeté, à son esprit de conciliation, un accord intervint à la satisfaction de tous.

Seuls les Tsonnontouans paraissaient animés de mauvais sentiments et gardaient, malgré la promesse de les rendre, un certain nombre de prisonniers; ils se croyaient à l'abri des coups des Français au fond de leurs forêts et considéraient comme à peu près insurmontables les difficultés de la navigation au milieu des rapides du Saint-Laurent, au-dessus de Montréal. A leur sujet, l'intendant Talon écrivit à Colbert que si l'on faisait un établissement sur le lac Ontario, on les tiendrait dans le devoir plus aisément. M. de Courcelles partageait cet avis, mais il résolut tout d'abord de démontrer à ces astucieux adversaires que les obstacles par lesquels ils se croyaient protégés n'arrêteraient pas une expédition contre eux.

Sous la direction de l'intendant, on construisit un bateau plat pour transporter les provisions indispensables, et M. de Courcelles, avec un détachement de cinquante-six hommes choisis, remonta en canot d'écorce les rapides du fleuve jusqu'au lac Ontario. Il avertit alors les Iroquois, effrayés de son arrivée à l'entrée de leur territoire, que s'ils s'avisaient de troubler la paix il reviendrait avec des forces suffisantes pour les traiter comme l'avaient été les Agniers. L'effet de cette apparition inopinée des troupes françaises fut si profond que les bandes qui allaient partir en campagne se dispersèrent, et que les anciens rappelèrent celles qui étaient déjà en route.

Une autre cause facilita le maintien de la paix; l'année 1670, un terrible fléau, la petite vérole, exerça dans les tribus des ravages effroyables et transforma en désert le nord du Canada. Des peuplades entières, comme celle des Attikamègues, disparurent et Tadoussac où elles descendaient faire la traite fut dès lors à peu près abandonné.

L'année suivante M. de Courcelles, revenant à l'idée indiquée par Talon, convoqua les chefs des cantons à Cataracoui, près du lac Ontario, leur fit de beaux

présents et les informa qu'il se proposait de bâtir à cet endroit un fort où ils viendraient commodément faire la traite au lieu de descendre le fleuve jusqu'à Montréal. Ils approuvèrent ce projet, mais les difficultés de transport en retardèrent l'exécution.

Les fatigues extrêmes de ces voyages et le souci des affaires avaient altéré la santé du gouverneur. Il demanda au roi son rappel.

Le départ de M. de Courcelles était une perte pour la Nouvelle-France. « Ses qualités, sans être aussi brillantes que celles de son successeur, étaient peut-être plus solides, parce qu'avec beaucoup d'expérience et de fermeté il possédait cette sagesse si précieuse aux hommes d'État, qui prévient les difficultés. D'une part, en retenant d'une main ferme, mais douce, les prétentions du clergé dans de justes bornes, il sut se concilier l'appui des missionnaires, qui ont rendu de tout temps de si grands services au pays en contribuant à faire respecter par les indigènes le gouvernement et le nom français; et de l'autre il montra dans les affaires indiennes une politique habile, dont on regretta plus d'une fois l'absence chez ceux qui vinrent après lui. » (Garneau.)

Dans sa lettre au souverain par laquelle il sollicitait son retour en France, il lui disait que s'il avait le bonheur de recouvrer ses forces il irait se faire tuer pour son service, à l'exemple de tous ses frères, et Louis XIV lui répondit le 7 avril 1672 :

« J'ai appris par votre lettre du 10 novembre dernier le voyage que vous avez fait l'année passée au lac Ontario, tant pour reconnaître le pays que pour imprimer toujours dans l'esprit de toutes les nations sauvages la crainte de nos armes, afin de maintenir la paix et le repos parmi mes sujets de la Nouvelle-France. Mais comme le mauvais état de votre santé ne vous permet pas de demeurer davantage dans ce pays, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'étant satisfait de l'application que vous avez eue pour vous bien

acquitter de l'emploi que je vous ai confié, je vous rappelle dans mon royaume. »

Le 17 mai suivant, le roi écrivait à Talon, qui avait également sollicité son remplacement :

« Les infirmités qui vous sont survenues depuis votre retour en Canada ne vous permettant pas d'y demeurer plus longtemps, je trouve bon que vous repassiez dans mon royaume pour le rétablissement de votre santé, et je serai bien aise de vous donner en toute occasion des marques de la satisfaction que j'ai de votre application et des services que vous m'avez rendus dans l'emploi que je vous ai confié. »

Talon, une première fois déjà, en 1667, avait dû revenir en France pour se remettre des fatigues éprouvées dans ses fonctions, et son départ avait été regretté comme un malheur public. « M. Talon nous quitte, écrivait alors la Mère de l'Incarnation, et retourne en France au grand regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada, car depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus développé et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitent. »

Les regrets furent encore plus grands lorsque l'intendant quitta définitivement son poste. Grâce à son administration habile et à son incessante activité, la population de la colonie avait doublé en quelques années ; des industries s'étaient créées, les défrichements avaient pris un large développement, l'agriculture prospérait ; on avait pris possession de vastes territoires au nord jusqu'à la baie d'Hudson, à l'ouest jusqu'à l'extrémité des grands lacs ; des secours abondants avaient été obtenus de la mère patrie, et ce rêve grandiose d'une Nouvelle-France englobant la presque totalité de l'Amérique du Nord, que Talon avait entrevu et poursuivi de toutes ses forces, commençait, grâce à lui, à se réaliser. Mais l'émigration allait se ralentir, puis s'arrêter par suite des guerres engagées en Europe, et l'incapacité de certains gou-

verneurs, le coupable abandon de la colonie à ses seules forces en présence de l'accroissement constant des établissements anglais devaient peu à peu faire pencher la balance en faveur de nos éternels rivaux.

XXI

A la recherche du grand fleuve. — Jolliet et le père Marquette.

Dès les premiers temps de la colonie, alors que Champlain remontait au pays des Hurons et que Nicolet, l'un de ses interprètes, parvenait jusqu'au lac Michigan, les sauvages signalaient aux explorateurs français l'existence, au milieu de ce vaste continent, d'un fleuve immense se dirigeant vers le sud et auquel il était possible de parvenir par des rivières voisines des grands lacs. Les relations des missionnaires parlent à diverses reprises de cette voie de communication par laquelle s'était établi sans doute un courant commercial entre de nombreuses nations faisant l'échange des produits particuliers de leurs territoires, comme ces coquillages, venus du golfe du Mexique, dont se paraient les Peaux-Rouges de la vallée du Saint-Laurent.

C'est ainsi que nous lisons dans la relation de l'année 1640 : « Le sieur Nicolet, qui a le plus avant pénétré dedans ces pays si éloignés, m'a assuré que s'il eût vogué trois jours de plus sur un grand fleuve qui sort de ce lac (des Hurons), il aurait trouvé la mer qui répond au nord de la Nouvelle-Mexique, et que de cette mer on aurait entrée vers le Japon et la Chine ; néanmoins comme on ne sait pas où tire ce grand lac ou cette mer douce, ce serait une entreprise généreuse d'aller découvrir ces contrées. »

On trouve encore dans la relation de 1660 : « Les

sauvages qui habitent la pointe de ce lac la plus éloignée de nous ont donné des lumières toutes fraîches qui ne déplairont point aux curieux, touchant le chemin du Japon et de la Chine, dont on a fait tant la recherche, car nous apprenons de ces peuples qu'ils trouvent la mer de trois côtés, du côté du sud, du côté du couchant et du côté du nord ; et de la même extrémité du lac supérieur tirant au suoüest il y a environ 200 lieues jusqu'à un autre lac qui a sa décharge dans la mer Vermeille, du côté de la grande mer du Sud ; et c'est de l'un de ces deux côtés que les sauvages ont des marchandises d'Europe et même disent avoir vu des Européens. »

De pareilles données étaient encore bien vagues, mais les renseignements vont se préciser.

En 1666, le père Jean Allouez écrivait : « Les Illinois parlent algonquin, mais beaucoup différent de celui de tous les autres peuples. Ils ne demeurent pas dans ces quartiers ; leur pays est à plus de soixante lieues d'ici, du côté du midi, au delà d'une grande rivière qui se décharge, autant que je puis conjecturer, en la mer vers la Virginie. »

Dans la relation de 1667, on lit enfin : « Les Nadouessionek. Ce sont peuples qui habitent au couchant d'ici, vers la grande rivière nommée Messipi. »

Talon se préoccupa de ces dires, cependant bien incertains, et tint pour sérieuses, quant à l'existence même d'un grand fleuve, les indications fournies par les sauvages. Avant son départ pour la France et d'accord avec le nouveau gouverneur, M. de Frontenac, il chargea un traitant, Louis Jolliet, d'aller à la découverte de cette rivière mystérieuse.

Né à Québec, où il fut baptisé le 21 septembre 1645, Jolliet était fils d'un charron originaire de la Brie, attaché au service de la compagnie des Cent Associés. Élevé au collège des Jésuites, il reçut en 1662 les ordres mineurs ; mais en 1668 il abandonna l'état ecclésiastique pour se livrer à la traite des pelleteries.

Il avait déjà fait, sur l'avis de Talon, un premier voyage au lac supérieur, à la recherche de gisements de cuivre. Il reçut l'ordre cette fois, d'après un mémoire du gouverneur en date du 2 novembre 1672, de passer par le pays des Maskoutens, à l'ouest du lac Michigan et « de descendre la grande rivière qu'ils appellent Michissipi, qu'on croit se décharger dans la mer de Californie. »

Jolliet avait de bonne heure parcouru la région des lacs, et parlait couramment la langue des tribus qu'il y avait rencontrées. C'était un homme tout à la fois prudent et courageux, habitué à la vie des bois et très apte à mener à bonne fin l'exploration qui lui était confiée. Parti de Québec dans l'automne de 1672, il remonta la rivière des Outaouais et parvint au sault Sainte-Marie où il organisa son expédition. Il engagea pour l'accompagner cinq Français, « hommes bien résolus à tout faire et à tout souffrir pour une si glorieuse entreprise » ; un missionnaire, le père Marquette, se joignit à eux. Du maïs, quelques morceaux de viande boucanée, telles étaient les seules provisions que les courageux aventuriers emportèrent dans deux canots d'écorce. Par les lacs Hurons et Michigan ils arrivèrent à la baie des Puants (1) chez les sauvages de la Folle-Avoine.

Ces peuples, informés du but du voyage de leurs hôtes, témoignèrent d'une extrême surprise et firent tout leur possible pour les détourner de tenter une si périlleuse aventure ; ils leur représentèrent qu'ils rencontreraient des nations cruelles qui ne souffraient pas le passage sur leurs terres des étrangers qu'elles

(1) « Cette baie, dit le père Marquette, porte un nom qui n'a pas une si mauvaise signification en la langue des sauvages, car ils l'appellent plutôt la baie salée que la baie des Puants. On lui a donné ce nom à cause de la quantité de vase et de boue qui s'y rencontre, d'où s'effluvent continuellement de méchantes vapeurs qui y causent les plus grands et les plus continuels tonnerres que j'aie jamais entendus. » (Relation des années 1673-1678.)

massacraient; que la guerre allumée entre les diverses tribus sur leur route les exposait à être surpris et tués par des bandes de guerriers en campagne ; que la grande rivière était pleine des monstres effroyables dévorant les hommes et les canots ; qu'un démon, dont la voix s'entendait de fort loin, abîmait ceux qui osaient en approcher; qu'enfin la chaleur dans ces contrées était excessive et causerait infailliblement leur mort.

Jolliet remercia les Maloumines de ces renseignements, leur promit de se tenir sur ses gardes, mais ne se laissa pas détourner de son but et gagna le fond de la baie où il trouva une rivière très belle à son embouchure, pleine d'outardes, de sarcelles et d'autres oiseaux d'eau attirés par la folle avoine dont ils étaient fort friands; mais bientôt la navigation devint difficile, tant à cause des courants que des roches affilées qui coupaient les canots et les pieds de ceux qui étaient obligés de les traîner. Ces rapides franchis, on se trouva chez les Maskoutens, dont les cabanes étaient faites de joncs, « qui ne les défendaient pas beaucoup des vents et bien moins des pluies lorsqu'elles tombaient en abondance. » Elles avaient cependant une commodité, on les mettait en paquets et on les transportait aisément où l'on voulait pendant le temps des chasses.

Le 10 juin l'expédition quittait ce village avec deux guides qui conduisirent les Français, à travers des marais et de petits lacs, jusqu'à un portage de 2700 pas entre leur rivière et une autre, celle de Wisconsin, qu'on leur avait dit se décharger dans le fleuve à la recherche duquel ils allaient. Elle était large, remplie de hauts fonds qui en rendaient la navigation dangereuse, mais ses bords présentaient de bonnes terres entremêlées de bois, de prairies et de coteaux; on y voyait des chênes, des noyers, des bois blancs ; comme gibier, on apercevait des chevreuils et des bœufs en assez grande quantité.

Après avoir navigué pendant une quarantaine de lieues, la petite troupe arrivait enfin à l'embouchure de la rivière et entrait le 17 juin dans le Mississipi.

« Nous voilà donc sur cette rivière si renommée, dit le père Marquette dans sa relation. Elle est étroite à la décharge du Wisconsin ; son courant, qui porte du côté du sud, est lent et paisible ; elle est coupée d'îles en divers endroits ; sa largeur est fort inégale, elle a quelquefois trois quarts de lieue, et quelquefois elle se rétrécit jusqu'à trois arpents. Nous suivons doucement son cours qui va au sud et au sud-est. C'est ici que nous nous apercevons bien qu'elle a tout changé de face. Il n'y a presque plus de bois ni de montagnes, les îles sont plus belles et couvertes de plus beaux arbres. Étant descendus jusqu'au 41e degré 28 minutes, nous trouvons que les coqs d'Inde ont pris la place du gibier, et les bœufs sauvages celle des autres bêtes. Nous avançons toujours, mais comme nous ne savions pas où nous allions, ayant fait déjà plus de cent lieues sans avoir rien découvert que des bêtes et des oiseaux, nous nous tenons bien sur nos gardes ; c'est pourquoi nous ne faisons qu'un petit feu à terre, sur le soir, pour préparer nos repas et après souper nous nous en éloignons le plus que nous pouvons, et nous allons passer la nuit dans nos canots, que nous tenons à l'ancre sur la rivière assez loin des bords, ce qui n'empêche pas que quelqu'un de nous soit toujours en sentinelle de peur de surprise. »

Après cette longue période d'isolement, le 25 juin, les voyageurs aperçoivent sur le bord de l'eau des pistes d'hommes et un petit sentier conduisant à un village. Jolliet s'y rendit avec le père Marquette. Il était habité par des Illinois, et l'accueil qu'ils firent aux deux Français les surprit et les charma tout à la fois : « A la porte de la cabane où nous devions être reçus était un vieillard qui nous attendait dans une posture assez surprenante, qui est la cérémonie qu'ils gardent quand ils reçoivent des étrangers. Cet homme

était debout et tout nu, tenant ses mains étendues et levées vers le soleil, comme s'il eût voulu se défendre de ses rayons, lesquels néanmoins passaient sur son visage entre ses doigts. Quand nous fûmes proche de lui, il nous fit ce compliment : « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous viens visiter ; tout notre bourg t'attend et tu entreras en paix dans toutes nos cabanes. » Cela dit, il nous introduisit dans la sienne, où il y avait une foule de monde, qui nous dévorait des yeux et qui cependant gardait un profond silence.

« Après que nous eûmes pris place, on nous fit la civilité ordinaire du pays, qui est de nous présenter le calumet. Il ne faut pas le refuser, si on ne veut passer pour ennemi. Pendant que tous les anciens pétunaient après nous, pour nous honorer, on vint nous inviter de la part du grand capitaine de tous les Illinois à nous transporter en sa bourgade, où il voulait tenir conseil avec nous. Nous y allâmes en bonne compagnie, car tous ces peuples, qui n'avaient jamais vu de Français chez eux, ne se lassaient pas de nous regarder. Ils se couchaient sur l'herbe le long des chemins ; ils nous devançaient, puis il retournaient sur leurs pas pour nous venir voir encore.

« Étant arrivés au bourg du grand capitaine, nous le vîmes à l'entrée de sa cabane, au milieu de deux vieillards, tous trois debout et nus, tenant leur calumet tourné vers le soleil. Il nous harangua en peu de mots, nous félicitant de notre arrivée ; il nous présenta ensuite son calumet et nous fit fumer, en même temps que nous entrions dans sa cabane, où nous reçûmes toutes leurs caresses ordinaires. »

Au conseil succéda un grand festin : de la farine de maïs bouillie dans l'eau et assaisonnée de graisse ; des poissons ; un grand chien qu'on venait de tuer, et une pièce de bœuf sauvage, tels furent les mets offerts aux Français. Les morceaux étaient présentés à leur bouche par un des indigènes, « comme on ferait à un petit enfant. »

Il fallut ensuite visiter tout le village, composé de 300 cabanes. Pendant que les deux blancs marchaient dans les rues, un des chefs « haranguait continuellement pour obliger tout le monde à les voir sans être importuns. » On leur présentait des ceintures, des jarretières et d'autres ouvrages faits de poils d'ours ou de bœuf, et teints en rouge, en jaune et en gris.

Le lendemain, les explorateurs, conduits par la foule à leurs canots, reprenaient leur navigation. Au confluent du Missouri, ils faillirent être entraînés dans un rapide dont, heureusement pour eux, le bruit signala la présence à temps pour y échapper. « Je n'ai rien vu de plus affreux, déclare le père Marquette ; un embarras de gros arbres entiers, de branches, d'îlots flottants, sortait de l'embouchure de la rivière avec tant d'impétuosité qu'on ne pouvait s'exposer au travers sans grand danger. L'agitation était telle que l'eau en restait toute boueuse et ne pouvait s'épurer. »

Après un parcours d'une vingtaine de lieues, Jolliet parvint à l'endroit redouté des Maloumines, où, lui avaient-ils affirmé, un Manitou dévorait les passants. C'était une petite anse de rochers dans laquelle se dégorgeait tout le courant du fleuve, « lequel étant repoussé par une île voisine était contraint de passer par un petit canal, ce qui ne se faisait pas sans un furieux combat de toutes ces eaux rebroussant les unes sur les autres, et sans un grand tintamarre donnant la terreur à des sauvages qui craignent tout. »

Au fur et à mesure que l'on descendait le cours du fleuve, l'aspect de ses bords se modifiait, et l'on commençait à voir des cannes, aux nœuds couronnés de feuilles vertes, longues et pointues ; elles étaient fort hautes et en si grande quantité que les bœufs sauvages parvenaient à peine à s'y frayer un passage.

Enfin le père Marquette ajoute : « Jusqu'à présent, nous n'avions point été incommodés des maringouins, mais nous entrons comme dans leur pays. Voici ce que font les sauvages de ces quartiers pour s'en défen-

dre ; ils élèvent un échafaud, dont le plancher n'est fait que de perches, et par conséquent est percé à jour, afin que la fumée du feu qu'ils font dessous passe au travers et chasse ces petits animaux qui ne la peuvent supporter; on se couche sur ces perches, au-dessus desquelles sont des écorces étendues contre la pluie. »

Dans le même dessein, Jolliet et ses compagnons utilisèrent leurs voiles pour en faire une espèce de cabane dans laquelle ils étaient à peu près à l'abri des moustiques et des rayons du soleil, dont la chaleur devenait insupportable. Comme ils descendaient ainsi au fil de l'eau, ils aperçurent à terre des indigènes armés de fusils qui les invitèrent à débarquer et à venir à leur bourgade, où ils leur offrirent du bœuf, de l'huile d'ours et des prunes blanches qu'ils trouvèrent excellentes. Ils apprirent alors qu'ils n'étaient plus qu'à dix journées de la mer, et que d'autres Européens, du côté de l'Est, fournissaient à cette peuplade des étoffes et des armes.

La nouvelle de l'approche de la mer redoubla l'ardeur des Français, qui reprirent le cours de leur exploration.

Les prairies avaient disparu, les deux côtés de la rivière étaient bordés de bois, de cotonniers, d'ormes admirables de hauteur et de grosseur. Les mugissements lointains des bœufs sauvages donnaient cependant lieu de supposer que derrière ce rideau d'arbres des prairies leur servaient de pâturages.

Vers le 33e degré, après avoir presque toujours descendu dans la direction du Sud, on aperçut au bord de l'eau un village et l'on entendit des sauvages qui par des cris continuels s'animaient au combat. Ils étaient armés d'arcs, de flèches, de massues et de boucliers.

« Ils se mirent, dit l'historien de l'expédition, en état de nous attaquer par terre et par eau ; une partie s'embarque dans de grands canots de bois, les uns pour monter la rivière, les autres pour la des-

cendre, afin de nous couper le chemin et nous envelopper de tous côtés, ceux qui étaient à terre allaient et venaient comme pour commencer l'attaque. De fait de jeunes hommes se jetèrent à l'eau pour se venir saisir de mon canot; mais le courant les ayant contraints de reprendre terre, un d'eux nous jeta sa massue, qui passa par dessus nous sans nous frapper. J'avais beau montrer le calumet et leur faire signe par gestes que nous ne venions pas en guerre, l'alarme continuait toujours, et l'on se préparait déjà à nous percer de flèches, quand les vieillards aperçurent notre calumet qu'ils n'avaient pas bien reconnu de loin; mais comme je ne cessais de le faire paraître, ils en furent touchés, arrêtèrent l'ardeur de leur jeunesse, et même deux de ces anciens, ayant jeté dans notre canot leurs arcs et leurs carquois pour nous mettre en assurance, ils y entrèrent et nous firent approcher de terre, où nous débarquâmes, non pas sans crainte de notre part. »

On trouva enfin un indigène qui parlait l'illinois et servit d'interprète. Grâce à lui, cette chaude alarme n'eut pas de suite, et l'on parvint à faire comprendre à ces barbares que l'on allait à la mer. Quelques renseignements leur furent demandés sur la contrée, mais ils répondirent qu'ils seraient fournis huit ou dix lieues plus bas, à un autre grand village nommé Arkansas. Le lendemain, l'expédition arrivait à cette bourgade, qu'elle ne devait pas dépasser.

Jolliet pria les anciens de lui faire connaître ce qu'ils savaient de la mer; ils lui répondirent qu'on en était à quelques journées, mais qu'il y avait sur le trajet plusieurs nations avec lesquelles ils étaient en guerre et qui les empêchaient d'entretenir aucun commerce avec les Européens, car ces ennemis, armés de fusils et très aguerris, faisaient des courses incessantes sur le fleuve.

Pendant cet entretien, on apportait continuellement dans de grands plats de bois de la sagamité, du maïs entier et des morceaux de chien. Les hommes étaient

nus, portaient les cheveux courts et avaient le nez percé « d'où pendait de la rassade, aussi bien que de leurs oreilles. » Les femmes étaient vêtues de méchantes peaux et nouaient leurs cheveux en deux tresses qu'elles jetaient derrière les oreilles.

Toute la journée se passa en festins. Le soir, les anciens tinrent un conseil secret, dans la pensée que quelques-uns avaient de casser la tête aux blancs pour les piller ; mais l'intervention du chef fit avorter ces mauvais desseins, et, pour rassurer ses hôtes, il « dansa le calumet devant eux » puis leur en fit présent.

Jolliet et le père Marquette délibérèrent alors s'ils pousseraient plus avant ou s'ils se contenteraient de la découverte qu'ils avaient faite. Persuadés qu'ils n'étaient pas éloignés de la mer, qu'indubitablement le fleuve avait sa décharge dans le sud, au golfe du Mexique, estimant qu'ils s'exposaient à perdre le fruit de leur voyage s'ils allaient se jeter entre les mains des Espagnols, qui les retiendraient captifs, et qu'ils n'étaient pas en état de résister aux sauvages infestant le bas du fleuve, ils résolurent de retourner au Canada. Après un jour de repos, ils remontèrent le Mississipi dont les courants leur causèrent d'extrêmes fatigues, mais vers le 30ᵉ degré ils trouvaient une rivière, celle des Illinois, qui leur permit d'atteindre avec moins de labeur le lac Michigan. A la fin de septembre ils parvenaient à la baie des Puants dont ils étaient partis au commencement de juin. Le père Marquette regagna la mission du sault Sainte-Marie; Jolliet descendit le Saint-Laurent, dans les rapides duquel il manqua de périr. Son canot chavira, ses hommes se noyèrent, et il perdit ses cartes avec son journal de route. Rentré à Québec, il y rendit compte au gouverneur de son voyage et des découvertes qu'il avait faites, lui signalant les avantages qu'il y aurait à créer des établissements dans ces territoires d'une fertilité si remarquable, dans ces plaines interminables où la culture serait si facile.

« Lorsque dans le commencement, disait-il, on nous parlait de ces terres sans arbres, je m'imaginais un pays brûlé, où la terre était si chétive qu'elle ne pouvait rien produire ; mais nous avons remarqué le contraire, et il ne s'en peut trouver de meilleure, ni pour les blés, ni pour la vigne, ni pour quelques fruits que ce soit. — Il y a des prairies de trois, de six, de dix et de vingt lieues de long et de trois de large, environnées de forêts de même étendue, au delà desquelles les prairies recommencent. On rencontre quelquefois des herbes fort basses ; quelquefois on les voit hautes de cinq à six pieds : le chanvre qui y croît naturellement monte jusqu'à huit pieds. Un habitant n'emploierait point des dix années à abattre le bois et à le brûler, dès le jour même de son arrivée il mettrait la charrue en terre. »

M. de Frontenac, rendant compte à son tour à Colbert des résultats du voyage de Jolliet, écrivait au ministre, le 14 novembre 1674, en lui transmettant une carte des régions explorées : « Le sieur Jolliet, que M. Talon m'a conseillé d'envoyer à la découverte de la mer du sud lorsque j'arrivai de France, en est de retour depuis trois mois et a découvert des pays admirables et une navigation si aisée par les belles rivières qu'il a trouvées, que du lac Ontario et du fort Frontenac on pourrait aller en barque jusque dans le golfe du Mexique, n'ayant qu'un seule décharge à faire dans l'endroit où le lac Erié tombe dans celui d'Ontario, qui dure peut-être une demi-lieue, et où l'on pourrait avoir une habitation. — Il a été jusqu'à dix journées près du golfe du Mexique. »

En récompense de ses services, l'île d'Anticosti, à l'entrée du Saint-Laurent, fut concédée à Jolliet, par lettre patente du roi Louis XIV, « au titre de fief et en considération de sa découverte du pays des Illinois. » A sa mort, en 1696, ce fief d'Anticosti fut dévolu à ses enfants, et resta pendant près de deux cents ans la propriété de ses héritiers.

XXII

Le comte de Frontenac.

Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, nommé gouverneur en remplacement de M. de Courcelles, était un homme de cinquante ans, d'un esprit vif et pénétrant, d'un caractère ferme mais entier. Sa carrière militaire avait été brillante ; il avait servi successivement en Flandre, en Italie, en Allemagne, devant Candie ; il avait eu un bras cassé à la bataille d'Orbitello ; il assistait en 1664 à la journée du Saint-Gothard, où se distingua le régiment de Carignan, qu'il allait retrouver au Canada. D'une valeur éprouvée, d'une capacité égale, il s'était avancé jusqu'au grade de lieutenant général des armées. C'était, dit Saint-Simon, « un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné. » Sa femme passait, comme lui, pour intelligente et distinguée ; elle donnait le ton de l'élégance et avait un logement à l'Arsenal, où fréquentait la meilleure société de Paris.

« Le mari, constate méchamment Saint-Simon, n'eut pas trop de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici. »

Il avait eu comme compétiteur le gendre de madame de Sévigné. Celle-ci écrivait en effet le 6 avril 1672 à la comtesse de Grignan : « Ayez une vue sur le Canada comme d'un bien qui n'est plus à portée ; M. de Frontenac en est le possesseur. On n'a pas toujours de pareilles ressources; mais quoi que votre philosophie puisse imaginer, c'est une triste chose que d'habiter un

nouveau monde, et de quitter celui qu'on connaît et que l'on aime pour aller vivre dans un autre climat, avec des gens qu'on serait fâché de connaître en celui-ci. « On est de tout pays; » ceci est de Montaigne, mais en disant cela il était bien à son aise dans sa maison. »

C'était transmettre d'une manière charmante une mauvaise nouvelle.

Nommé le 6 avril 1672, M. de Frontenac débarquait à Québec à la fin de l'été, et le 12 septembre, le conseil souverain, réuni en séance solennelle, enregistrait les lettres patentes du roi relatives à sa nomination. Sa commission lui prescrivait de faire prêter serment aux officiers du conseil et aux trois ordres du pays. « Il fallut alors, écrit-il à Colbert, donner une forme à ce qui n'en avait point encore eu. »

Cette pâle imitation des états généraux n'eut d'ailleurs pas de lendemain, car le gouverneur reçut de Colbert cette réponse datée du 13 juin 1673: « L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants du pays en trois ordres ou états, pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvait produire un bon effet dans ce moment-là, mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement, et pour mieux dire jamais, cette forme au corps des habitants dudit pays ; et il faudra même, avec un peu de temps et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous. »

Si le comte de Frontenac avait eu l'idée de donner quelque vie à cette forme ancienne qui permettait aux

habitants de la colonie d'exposer leurs besoins et leurs vœux, la lettre de Colbert la fit disparaître, et le gouverneur, se le tenant pour dit, « prit le roi pour modèle, mais en voulant marcher sur ses traces, il opéra ces changements avec des formes et des manières si hautaines et si despotiques que, malgré son influence et sa capacité, il se fit des ennemis nombreux et implacables. » (Garneau.)

Les dix années de son gouvernement furent occupées par les soins à donner au maintien de la paix entre les nombreuses tribus sauvages du Canada ; par les mesures à prendre au regard des coureurs des bois dont le nombre avait rapidement augmenté et dont la dispersion dans les contrées lointaines affaiblissait la colonie ; par des luttes ardentes, comme au temps des premiers gouverneurs, contre certaines prétentions du clergé à la direction des affaires, et contre l'intendant ainsi que le conseil souverain dont les agissements contrariaient ses vues sur le développement de la Nouvelle-France.

Dès son arrivée à Québec et après avoir obtenu de MM. de Courcelles et Talon tous les renseignements nécessaires sur la direction à suivre pour maintenir les Peaux-Rouges en paix dans leurs cantonnements, M. de Frontenac, se ralliant complètement à l'idée de ces deux administrateurs d'édifier un fort sur les bords du lac Ontario pour tenir en respect les Iroquois, décida tout d'abord de procéder sans délai à sa construction. Il était informé d'ailleurs par un traitant, Cavelier de La Salle, qui parcourait le canton des Onnontagués, que les Anglais engageaient vivement les Iroquois à recommencer leurs courses contre les Français, à s'allier avec les Outaouais et à détourner sur la Nouvelle-York les pelleteries que ces derniers apportaient à Montréal. Il fallait avoir sur le lac Ontario un établissement destiné à intercepter les communications entre ces sauvages et à servir, s'il y avait lieu, de point de départ pour une expédition dans les

cantons. En conséquence, Frontenac fit inviter par La Salle les Iroquois à se trouver le printemps suivant à l'entrée de la rivière de Cataracoui, et il s'y rendit lui-même de Montréal, avec deux bateaux plats et cent vingt canots portant six canons et quatre cents hommes. Descendu à terre, il fit dresser les tentes pour loger les troupes ; le lendemain 13 juillet, à sept heures du matin, les soldats en armes, rangés sur deux files devant le pavillon du gouverneur, et ses gardes revêtus de leurs casaques virent passer entre leurs rangs une soixantaine de chefs drapés dans leurs plus beaux costumes et tout surpris d'un appareil si nouveau pour eux. Après s'être assis et avoir fumé pendant quelque temps, suivant leur coutume, l'un d'eux harangua M. de Frontenac, le remercia d'être venu les visiter, manifesta l'espoir qu'il maintiendrait toujours la paix avec eux, et déclara qu'ils seraient comme ses enfants, toujours soumis à ses ordres. Chacun des chefs renouvela les mêmes assurances au nom des siens, et fit présent au gouverneur d'un collier de porcelaine.

Frontenac, se conformant fort habilement aux usages de ses hôtes, fit allumer un feu auprès d'eux, et leur répondit par un discours que traduisit aussitôt un interprète. « Mes enfants, leur dit-il, j'ai fait allumer ce feu pour vous voir pétuner et pour vous parler. Vous avez bien fait de suivre les commandements de votre père en venant ici. Prenez donc courage, vous y entendrez sa parole pleine de douceur et de paix, qui remplira de joie vos cabanes ; car ne pensez pas que la guerre soit le sujet de mon voyage. Mon esprit est tout rempli de paix et elle marche avec moi. Je sais qu'il y a eu des êtres malveillants qui ont voulu vous persuader que je ne venais en ces cantons que pour manger vos villages, mais ce sont des brouillons qui voudraient rompre l'union entre nous. Soyez donc convaincus que je n'ai eu d'autre dessein que de venir vous voir, car il était juste qu'un père connût ses

enfants et que les enfants connussent leur père. »

Le 17 juillet, les chefs étaient reçus de nouveau avec le même appareil; le gouverneur les engageait à abandonner leurs superstitions pour embrasser la religion chrétienne, à faire bon accueil aux robes noires qui iraient au milieu d'eux pour les instruire et à maintenir la paix avec les Français et les sauvages sous leur protection; il ajoutait que le premier qui la romprait serait pendu. Arrivant au véritable but de son voyage, il leur répéta que le fort construit par ses hommes servirait de lieu d'échanges; qu'ils y trouveraient les marchandises dont ils avaient besoin, et qu'ils n'auraient plus à faire une centaine de lieues pour aller les chercher à Montréal « par des chemins rudes et fâcheux. »

Il les invita enfin à faire apprendre le français à leurs enfants par les soins des missionnaires, et à lui en confier quelques-uns qu'il ferait instruire à Québec. « Je n'ignore pas, leur dit-il, l'amour que vous avez pour eux, mais ce que je puis vous affirmer, c'est que j'en aurai autant de soin que s'ils étaient les miens, que je les adopterai pour tels, que je garderai les garçons chez moi et mettrai les filles chez les religieuses de Québec, où les Hurons ont déjà les leurs et où ils peuvent vous assurer qu'elles sont bien élevées ; que je les visiterai souvent, et que vous pourrez les venir voir quand vous voudrez, promettant de les rendre lorsque vous me les redemanderez, si vous ne souhaitez pas que je les marie avec des Français quand elles seront élevées. »

Les Hurons présents à cette conférence confirmèrent la déclaration du gouverneur, et se dirent très heureux de l'éducation donnée à leurs enfants. On échangea des présents; les chefs sauvages reçurent quinze fusils, de la poudre et du plomb, vingt-cinq chemises, autant de paires de bas, des manteaux et du tabac. Ils offrirent de leur côté des colliers de porcelaine.

Dès le premier jour de l'arrivée à Cataracoui, les

Français, stimulés par la présence des guerriers sauvages, avaient commencé, sur le plan arrêté par le gouverneur, à creuser la tranchée destinée à recevoir la palissade de pieux, à abattre des arbres et à les équarrir. L'activité déployée fut telle qu'au bout de six jours l'enceinte était fermée et mise en état de défense; on avait construit en même temps des baraques à l'intérieur pour la garnison, et déblayé vingt arpents de terre afin d'y cultiver des graines ou des légumes. L'emplacement du fort, qui prit le nom de Frontenac, était bien choisi, au bord d'une baie profonde, où s'élève aujourd'hui la ville de Kingston.

Le 27 juillet, le gouverneur redescendait à Montréal, où il arrivait le 1er août. Les relations qu'il avait établies personnellement avec les chefs des cantons, la facilité avec laquelle il s'était transporté à la tête d'une troupe si considérable au lac Ontario, la construction rapide du fort exercèrent sur l'esprit des Iroquois une influence telle que pendant dix ans la paix ne fut pas troublée, au grand avantage de la colonie dont les habitants purent défricher et cultiver paisiblement les terres.

Malheureusement, les envois d'émigrants de la mère patrie s'étaient arrêtés; les renforts réclamés, si faibles qu'ils fussent, étaient refusés, les guerres engagées en Europe absorbant toutes les forces dont le roi disposait, et les excursions lointaines des coureurs des bois menaçaient de devenir bientôt une source d'affaiblissement et de danger. D'une part, en effet, elles faisaient disparaître dans les forêts nombre d'hommes solides et énergiques; de l'autre, elles créaient chez eux des habitudes d'indiscipline et de vagabondage qui les poussaient à l'exploitation des sauvages et à la contrebande avec les colonies anglaises où les attiraient le bas prix des marchandises et la facilité de se procurer de l'eau-de-vie en échange de laquelle les Peaux-Rouges livraient tout ce qu'ils possédaient.

Au moment même de la construction du fort à Cata-

racoui, M. de Frontenac se vit obligé de désavouer des traitants dont les exigences avaient froissé les Iroquois. « Ce n'étaient, leur dit-il, que des fripons qu'il ferait châtier. »

A peine arrivé depuis quelques mois au Canada, le gouverneur avait constaté les désordres qu'entraînait la présence dans les forêts de vagabonds armés réunis en bandes, et le 2 novembre 1672 il écrivait à Colbert: « Il faudrait envoyer ici quelques troupes, qui seraient très nécessaires pour maintenir ce pays en repos en empêchant le désordre des coureurs des bois qui, si l'on n'y prend garde, deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue. Leur nombre s'augmente tous les jours, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites et que j'ai encore renouvelées avec plus de sévérité qu'auparavant depuis que je suis ici. Leur insolence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des forts, et d'aller du côté de Manhatte et d'Orange où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection. »

Il y avait évidemment là un mal auquel il fallait apporter un remède énergique, car ces rôdeurs pouvaient servir d'espions à nos rivaux. Aussi, en 1673, parut une ordonnance royale portant défense aux Français de séjourner dans les bois plus de vingt-quatre heures sans la permission du gouverneur; les infractions à cette disposition entraînaient jusqu'à la peine de mort. C'est alors que fut établi le système des congés ; ils autorisaient ceux qui en étaient titulaires à emmener avec eux des sauvages et « à passer et repasser librement avec deux canots et leur charge, équipage et marchandises. »

Les mesures ainsi prises et une répression vigilante mirent rapidement un terme aux abus, et dès la fin de 1674 M. de Frontenac affirmait au ministre qu'il n'y avait plus que cinq coureurs des bois réfractaires. Leur principal soutien, Marie Perrot, commandant à Montréal, arrêté, avait été renvoyé en France. Nommé

à ce poste par le crédit de Talon, dont il avait épousé la nièce, Perrot était un capitaine au régiment d'Auvergne qui avait passé au Canada dans l'intention d'y faire fortune ; « n'ayant que 1000 écus d'appointements, il avait trouvé le moyen d'en gagner 50000 par son commerce avec les sauvages. » (La Hontan.) Pour mieux réussir dans la traite des pelleteries, il avait établi un magasin en amont du fleuve, dans l'île qui porte son nom.

Les hommes à sa solde y recevaient librement les sauvages qui descendaient des pays d'en haut avec le produit de leurs chasses, et de là également partaient des coureurs des bois auxquels il fournissait eau-de-vie et marchandises pour les écouler au loin.

M. de Frontenac, informé de ces agissements, envoya un de ses officiers pour arrêter les délinquants. Perrot, prenant parti pour eux, fit saisir l'officier. Mandé à Québec, pour y rendre compte de cet acte, emprisonné, et traduit devant le conseil, il récusa le président, M. de Frontenac, comme son adversaire dans la cause, et plusieurs membres comme parents du successeur qu'on lui désignait. Un missionnaire qui se trouvait à Montréal, l'abbé François Salignac de Fénelon, prêtre de Saint-Sulpice, frère aîné de l'archevêque de Cambrai, intervint auprès du gouverneur en faveur de Perrot, et fut éconduit. Il prit alors ouvertement parti pour le prisonnier, et dans un sermon qu'il prononça le jour de Pâques 1673 il laissa échapper à l'égard du chef de la colonie certaines allusions blessantes dont Frontenac fut aussitôt informé.

Assigné devant le conseil, M. de Fénelon récusa également le gouverneur, qui le fit arrêter ; il en appela aux juges ecclésiastiques et le conseil hésita sur la procédure à suivre ; on remplaça certains membres récusés ; des difficultés de procédure survinrent encore ; finalement, Perrot et l'abbé de Fénelon furent renvoyés en France, en 1674, pour y être jugés. L'abbé reçut un blâme de son supérieur général « pour s'être

trop intrigué dans le monde et mêlé de ce qui ne le regardait pas. » Perrot, plus coupable, se vit enfermé dans un cachot. Grâce à ses relations de famille et à de puissantes protections, il en sortit au bout de quelques semaines pour être renvoyé au Canada. « Afin de le punir, écrivait le roi au gouverneur, je l'ai fait mettre à la Bastille pour quelque temps ; en sorte qu'en retournant en ce pays-là, non seulement cette punition le rendra plus circonspect, mais il servira d'exemple pour retenir les autres. »

Le souverain blâmait toutefois, après cette satisfaction donnée à Frontenac, sa vivacité à l'égard de Perrot, et, quant à l'abbé de Fénelon, il estimait qu'il aurait dû se borner à le remettre entre les mains de son évêque ou le faire repasser en France par le premier vaisseau sans lui infliger une longue détention.

Colbert, de son côté, écrivait au gouverneur : « Sa Majesté m'a ordonné de vous dire, en particulier, qu'il est absolument nécessaire, pour le bien de son service, d'adoucir votre conduite et de ne pas relever avec trop de sévérité toutes les fautes qui pourraient être commises soit contre son service, soit contre le respect qui vous est dû. »

Pendant que M. de Frontenac poursuivait les coureurs des bois pour les amener à rentrer dans la colonie et à se fixer au sol, il avait d'autre part à lutter contre l'évêque de Québec, Mgr Laval, et les missionnaires qui réclamaient instamment la suppression totale de la vente de l'eau-de-vie aux Peaux-Rouges, alors qu'il estimait au contraire qu'il n'y avait là qu'une affaire de police dont l'autorité civile seule avait à réglementer les détails.

Cette question de la liberté du commerce des liqueurs fortes avait déjà profondément divisé les esprits sous les précédents gouverneurs; elle passionnait toujours les colons ; les uns approuvaient l'évêque qui interdisait, sous peine d'excommunication, la vente des boissons enivrantes aux sauvages; les autres estimaient

avec les gouverneurs et l'intendant Talon que si ce commerce n'était pas autorisé et réglementé, les indigènes iraient se fournir aux colonies anglaises où ils trouveraient tout à la fois l'eau-de-feu qu'ils recherchaient, des armes et les plus funestes conseils.

Les deux partis invoquaient, il faut le reconnaître, des arguments d'une grande force et citaient à l'appui des faits véritablement saisissants. C'était chez les sauvages, disaient les missionnaires, une passion ardente pour cette liqueur qui produisait sur eux les plus funestes effets. Une expérience, aussi ancienne que la colonie, apprenait qu'ils ne buvaient que pour s'enivrer et commettre les crimes les plus effroyables.

« Le village ou la cabane dans laquelle ces malheureux consomment de l'eau-de-vie, constatait un témoin, est une image de l'enfer : le feu vole de toutes parts, les coups de hache et de couteau font couler le sang de tous côtés ; l'air retentit de hurlements et de cris effroyables. Ils se mangent le nez, s'arrachent les oreilles ; partout où leurs dents s'attachent, elles emportent le morceau. Le père et la mère jettent leurs petits enfants dans les brasiers ou dans les chaudières bouillantes ; ils se roulent sur les cendres, le charbon et le sang. Ils s'endorment dans cet état affreux les uns parmi les autres ; les esprits de l'eau-de-vie se dissipent, ils s'éveillent le lendemain défigurés, abattus et confus du désordre où ils se trouvent. » (Nicolas Perrot.)

« L'Iroquois, dit un autre, boit de propos délibéré pour avoir le plaisir de s'enivrer, et vendrait, s'il le pouvait, sa femme et ses enfants pour se procurer de l'eau-de-vie. » (La Potherie.)

« Cette boisson, ajoutait-on encore, est pour eux un appât diabolique. On les voit tous périr par ce malheureux commerce. » (Dollier.)

On citait cet exemple des deux mille Algonquins qui fréquentaient les bords de la rivière des Outaouais et que l'eau-de-feu avait exterminés ; trente ans après

son introduction dans leurs campements, il n'en restait plus que cent cinquante.

On rappelait encore que l'expédition de M. de Courcelles contre les Agniers avait échoué parce que les Algonquins qui devaient lui servir de guides, retenus par des traitants qui leur avaient cédé de l'eau-de-vie, s'étaient enivrés pendant plusieurs jours au lieu de rejoindre la colonne qui s'égara dans les neiges et les forêts.

D'autre part, on répondait que les missionnaires, dans leur zèle religieux, voulaient empêcher toutes relations entre la colonie et les peuplades sauvages au milieu desquelles ils vivaient, qu'ils ne leur apprenaient pas dans ce but la langue française, afin de rester comme interprètes les intermédiaires obligés entre les tribus et l'administration ; que le mal n'était pas aussi grand qu'ils le prétendaient ; qu'il suffisait de réglementer la vente des boissons alcooliques en punissant les indigènes trouvés en état d'ivresse et les habitants qui leur auraient vendu l'eau-de-feu.

Colbert, en présence de ces opinions divergentes, écrivit alors au gouverneur : « M. l'évêque de Québec m'a fait remettre ici par son grand-vicaire une consultation qu'il a faite en Sorbonne. L'intention de Sa Majesté est que si tous les faits contenus en cette consultation sont véritables en général, c'est-à-dire si tous les sauvages et toutes les bourgades s'enivrent et commettent ensuite des crimes, assassinats, etc., en ce cas il est juste que vous cherchiez des moyens d'empêcher qu'on ne porte aux sauvages de ces sortes de boissons ; mais si ces désordres sont seulement commis par quelques particuliers et qu'ils soient seulement un peu plus sujets à s'enivrer que ne sont les Allemands et ici en France les Bretons, Sa Majesté veut en ce cas que vous employiez son autorité non pas pour rien prononcer directement contre l'autorité épiscopale, mais pour empêcher, par l'autorité royale, que l'épiscopat n'entre-

prenne rien au dehors de l'Église, en une matière qui est purement de police. »

Enfin le ministre prescrivit à Frontenac, pour être complètement éclairé, de réunir vingt-quatre personnes notables de la colonie qui seraient invitées à donner leur avis sur les inconvénients de la traite des liqueurs fortes.

Ceux que l'on appela dans cette assemblée, firent remarquer les partisans de l'évêque, étaient engagés dans le commerce avec les nations sauvages ; aussi la plupart se déclarèrent-ils en faveur du trafic de l'eau-de-vie, qui ne produisait selon eux que bien peu de désordres parmi les naturels du pays, et qui était nécessaire pour se les concilier.

Un des membres, Cavelier de La Salle, que M. de Frontenac avait nommé commandant du fort édifié à Cataracoui, ajouta aux arguments développés par les partisans de la traite une observation d'une certaine gravité. Permettre le trafic des boissons, c'était enlever à ce commerce le caractère de contrebande ; c'était, par conséquent, y engager les habitants honnêtes, dont les sauvages n'avaient pas à craindre les exigences et les brutalités auxquelles trop souvent les vagabonds les avaient habitués ; spécialement pour le fort Frontenac, si l'on interdisait le trafic des boissons, c'était à bref délai la guerre avec les Iroquois. « On doit tout appréhender, dit-il, si on leur refuse ce qu'ils aiment tant, n'y ayant d'autre moyen de les attirer pour leur ôter la défiance qu'on leur inspire. » (Lorin.)

Trois membres seulement se prononcèrent contre la vente de l'eau-de-vie ; deux, dont l'un était Jolliet, s'opposèrent à son transport dans les bois, tout en admettant la vente modérée dans les habitations ; les autres émirent une opinion favorable à la traite.

En conformité de cet avis transmis à Colbert, et malgré les démarches de l'évêque de Québec, une ordonnance royale du 24 mai 1679 autorisa la vente de l'eau-de-vie dans les habitations, défendit le trafic de

cette liqueur avec les sauvages dans la profondeur des bois et accorda au gouverneur le droit de délivrer des congés valables pour trois mois seulement, du 15 janvier au 15 avril, avec interdiction pour les titulaires de vendre des boissons enivrantes aux indigènes.

M. de Frontenac avait, en somme, obtenu gain de cause auprès du ministre ; il en profita pour continuer à étendre la colonie en envoyant de hardis pionniers à la découverte de nouveaux territoires, notamment de La Salle au Mississipi, du Lhut au nord des grands lacs et Nicolas Perrot chez les Sioux.

Mais à peine ces difficultés étaient-elles écartées qu'il en surgit d'autres, cette fois entre le gouverneur et l'intendant. Jacques Duchesneau avait été désigné pour remplir cette fonction en remplacement de Talon, trois ans après le départ de ce dernier, que Colbert avait espéré, mais en vain, décider à retourner encore à la Nouvelle-France.

Duchesneau, lorsqu'il fut nommé, était depuis dix ou douze ans trésorier dans la généralité de Tours. C'était un homme affectant des dehors d'une extrême piété, mais d'un caractère envieux et servile, qui n'avait rien des idées larges de Frontenac, et dont les actes, dès les premiers jours de son arrivée à Québec, semblaient démontrer le parti pris de contrecarrer le gouverneur dans tous ses desseins. Commis subalterne, il avait pu avoir des qualités d'exécution ; intendant et président du conseil supérieur, il estima que son rôle était de surveiller M. de Frontenac, de dénoncer avec malveillance tous ses actes, de s'allier à ses ennemis, de l'user enfin et de rendre son gouvernement impossible.

Deux pièces suffisent pour dépeindre l'homme; la première est de Colbert, il écrit à l'intendant :

« Vous parlez dans vos lettres comme si M. de Frontenac avait toujours tort, et vous êtes persuadé qu'il ne doit rien faire dans l'exercice et dans les fonctions du pouvoir que le Roi lui a donné que de concert avec

vous ; enfin il paraît que vous vous mettez toujours en parallèle avec lui. Il vous faut bien éclaircir de la différence entre un gouverneur et lieutenant général du pays qui représente la personne du roi, et un intendant. Vous ne devez rien faire dans vos fonctions que d'accord avec lui. » (20 avril 1679.)

Duchesneau répondait au mois de novembre suivant à cette missive hautaine et quelque peu méprisante :

« On ne peut recevoir les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec un plus profond respect et une plus grande affliction puisque, n'ayant jamais en vue dans toutes mes actions que de vous plaire et de mériter, par ma fidélité et mon exactitude à vous informer de tout ce qui se passe dans ce pays, la continuation de votre protection dont je ressens les effets depuis plus de dix-huit ans, je me vois en état d'appréhender de tomber dans le seul malheur que je puisse craindre, qui est que vous n'ayez plus la même bonté que vous avez toujours eue pour moi. »

L'entente était évidemment impossible entre deux hommes d'un caractère si différent et qui comprenaient d'une manière absolument opposée leur rôle à la Nouvelle-France, l'un poursuivant résolument, parfois avec des violences justifiées par les agissements de ses adversaires, la prépondérance de l'autorité royale qu'il représentait et dont il avait la plus haute idée ; l'autre, indiquant lui-même qu'il se considérait comme un contrôleur, disons le mot, comme un espion chargé d'entraver l'autorité trop puissante du gouverneur et de révéler au ministre tout ce qui pouvait exciter son mécontentement ou diminuer le crédit qu'il accordait à son adversaire.

La lutte s'engagea pour des questions de préséance, de présidence du conseil ; elle se poursuivit à propos de la vente de l'eau-de-vie, des congés accordés aux traitants, le gouverneur et l'intendant s'accusant mutuellement de favoriser la traite à leur profit ; elle prit un tel caractère que deux partis se formèrent parmi

les habitants, que des querelles et des rixes continuelles se produisirent dans Québec entre les partisans de Frontenac et ceux de Duchesneau, dont le fils paya d'un mois de prison des couplets injurieux contre le gouverneur chantés par lui dans les rues. Le ministre y mit un terme en rappelant Frontenac et en révoquant l'intendant.

XXIII

Cavelier de La Salle descend le Mississipi jusqu'à son embouchure. — Prise de possession de la Louisiane.

Lorsque, sur l'invitation de Talon et de M. de Courcelles, Jolliet avait été à la recherche du grand fleuve, il ne l'avait parcouru que jusqu'aux Arkansas ; il était réservé à un autre de descendre à son embouchure et de prendre possession, au nom de la France, des immenses territoires qui allaient constituer la Louisiane.

Robert Cavelier de La Salle, né à Rouen, où il fut baptisé le 22 novembre 1643, en la paroisse Saint-Herbland, appartenait à une riche famille bourgeoise qui depuis longtemps « vivait noblement. » Le nom de famille était Cavelier, c'est celui que portait le frère aîné de l'explorateur, prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire au Canada. Son oncle, Henri Cavelier, mercier à Rouen, était inscrit le vingt-quatrième sur la liste de la compagnie des Cent Associés.

Cavelier de La Salle fit ses études à Rouen au collége des Jésuites, devenu aujourd'hui le lycée. De haute taille, d'une grande force corporelle, il était d'un caractère énergique, et sous un extérieur froid il cachait une ambition, un désir de s'illustrer qui étouffaient en lui toute passion vulgaire. « Il avait, dit un de ses plus fidèles compagnons, l'esprit et le talent pour faire réussir son entreprise, la fermeté, le courage ; sa grande connaissance dans les arts et les sciences qui le rendaient capable de tout, et un travail infatigable qui lui faisait tout surmonter lui auraient

enfin procuré un succès glorieux de sa grande entreprise, si ces belles parties n'avaient pas été balancées par des manières trop hautaines, qui le rendaient bien souvent insupportable, et par la dureté envers ceux qui lui étaient soumis, qui lui attira enfin une haine implacable et qui fut la cause de sa mort. » (Joutel.)

Ajoutons que protégé du comte de Frontenac, nommé par lui commandant du fort édifié au lac Ontario, chargé de la découverte des pays au sud des grands lacs, il eut les mêmes adversaires que le gouverneur et particulièrement l'intendant Duchesneau, qui contribua de toutes ses forces à sa ruine.

A la mort de son père, Cavelier de La Salle réalisa en capital les 400 livres de rente qui lui revenaient et passa en 1666 au Canada. En 1667, il était à Montréal dont les propriétaires, les prêtres de Saint-Sulpice, lui concédèrent au-dessus des rapides, dans un lieu qu'il appela la Chine, à huit ou neuf milles de la ville, de vastes terrains exposés aux attaques des sauvages, mais parfaitement situés pour la traite.

A l'endroit où le fleuve Saint-Laurent forme en s'élargissant le lac Saint-Louis, La Salle traça le plan d'un village, entouré d'une palissade. A chacun des colons qui vint s'y installer, il donna dans le village même un demi-arpent de terre, en dehors de la palissade six arpents. Il réserva pour son domaine personnel 420 arpents, sur lesquels il commença des défrichements et des constructions. (Gravier.)

Dès ce moment, il apprenait la langue iroquoise et accomplissait plusieurs voyages d'exploration et de traite. Des sauvages qui étaient venus hiverner à la Chine lui apprirent qu'une grande rivière, l'Ohio, prenait sa source dans leur pays et allait se jeter, à huit ou neuf mois de marche, dans la mer. Suivant les idées des explorateurs de ce temps, il crut qu'il s'agissait de la mer Vermeille et du passage tant cherché pour se rendre aux Indes. Descendu à Québec, il obtint de MM. de Courcelles et Talon l'autorisation de partir à la décou-

verte, mais à la charge par lui de supporter tous les frais de son expédition. Des lettres patentes lui permirent d'explorer les bois, les rivières et les lacs du Canada, et d'engager pour ce voyage des soldats tirés des compagnies en résidence dans la colonie. Pour se procurer les ressources nécessaires, il vendit son domaine de la Chine, acheta quatre canots et engagea quatorze hommes. Deux Iroquois devaient servir de guides. Un missionnaire de Saint-Sulpice, M. Dollier de Casson, ancien officier de cavalerie, s'adjoignit à l'explorateur, avec sept hommes et trois canots. Un diacre, l'abbé de Gallinée, « d'une adresse incroyable dans tous les arts mécaniques », se chargea de dresser la carte des pays parcourus.

Partis de Montréal le 6 juillet 1669, La Salle et ses compagnons arrivaient le 2 août au lac Ontario. N'ayant pour nourriture que du maïs cuit dans l'eau, couchant par terre la nuit, astreints à d'extrêmes fatigues dans la remontée si pénible des rapides, ils étaient tous plus ou moins malades lorsqu'ils parvinrent au village des Tsonnontouans où ils séjournèrent pendant un mois pour se remettre, et aussi pour essayer de trouver des guides, ceux qui les avaient accompagnés jusque-là refusant d'aller plus loin.

Des sauvages de cette bourgade avaient apporté de l'eau-de-vie de la Nouvelle-York: celui des leurs qui avait été tué par les trois maraudeurs français exécutés à Montréal comptait des parents dans les cabanes, et ces derniers voulaient, dans leur ivresse, massacrer quelques Faces Pâles pour se venger. De La Salle et M. Dollier durent partir pour éviter d'être mis à mort, et gagnèrent la rivière qui décharge dans le lac Ontario les eaux du lac Érié en franchissant le sault du Niagara. « C'est une des plus belles cataractes qui soient au monde, rapporte M. de Gallinée, aussi l'entendîmes-nous de dix ou douze lieues. »

Avant d'arriver au lac Érié, Cavelier de La Salle tomba malade à son tour, et les voyageurs durent

s'arrêter pour lui laisser le temps de se rétablir. Dans cet intervalle, M. Dollier rencontra Jolliet qui revenait de son expédition à la recherche d'une mine de cuivre près du lac Supérieur, et, sur ses indications, il résolut d'aller de ce côté travailler à la conversion des infidèles. De La Salle invoqua son état de santé pour le laisser partir sans l'accompagner, et resta seul au campement avec ses hommes.

MM. Dollier et de Gallinée, parvenus le 14 octobre sur les bords du lac Érié, y construisirent une cabane pour passer l'hiver. La chasse était abondante aux alentours; on ramassa quelques sacs de noix et de châtaignes ainsi que des pommes, des prunes et des raisins dont on tira un gros vin noir. Le 23 mars, après un séjour de cinq mois dans ces parages, les voyageurs y plantèrent une croix, à l'exemple de Jacques Cartier, et attachèrent au pied les armes royales, avec une inscription constatant qu'accompagnés de sept Français ils avaient, les premiers de tous les peuples européens, hiverné en ces lieux, dont ils prenaient possession au nom de leur roi comme d'une terre inoccupée.

L'acte de prise de possession est signé : « François Dollier, prestre du diocèse de Nantes en Bretagne ; de Gallinée, diacre du diocèse de Rennes en Bretagne. »

De là, la petite troupe passa dans le lac des Hurons, qu'elle côtoya, et parvint au sault Sainte-Marie, où les pères Dablon et Marquette lui procurèrent les moyens de rejoindre Montréal. La carte des contrées explorées, dressée par de Gallinée, et le procès-verbal de prise de possession rédigé au lac Érié furent envoyés à Talon, qui les transmit au ministère, à Paris.

Après le départ de M. Dollier, La Salle, resté seul avec ses engagés, reprit le cours de son expédition et gagna la rivière de l'Ohio qu'il descendit « jusqu'à un endroit où elle tombe de très haut dans de vastes marais, après avoir été grossie par une autre

rivière fort large qui vient du Nord. » Il y trouva quelques Peaux-Rouges qui lui dirent que « loin de là, le même fleuve, qui se perdait dans cette terre basse, se réunissait dans un lit. » Il s'engagea dans ces vastes marais ; mais comme la fatigue était grande, les hommes qu'il avait entraînés jusque-là le quittèrent tous en une nuit, regagnèrent le fleuve et se sauvèrent. Il se vit seul, à 400 lieues de Montréal, contraint par l'abandon de ses compagnons à revenir en arrière, exposé à mourir de faim dans le parcours de cette longue route, et accablé par le chagrin de ne pouvoir poursuivre la découverte qu'il avait entreprise avec tant d'ardeur.

De retour à Montréal, il y reprit son existence de traitant, et servit d'intermédiaire à M. de Frontenac auprès des Iroquois, lors de son voyage au lac Ontario. Nommé par lui commandant du fort élevé à Cataracoui, il y acheva la construction des bâtiments destinés à recevoir les marchandises servant à la traite, et, dès l'automne de 1674, il passait en France, porteur d'une lettre du gouverneur au ministre. Frontenac y disait : « Je crois vous servir en vous recommandant le sieur de La Salle ; c'est un homme intelligent et habile, plus capable qu'aucun de ceux que je connais ici de mener à bonne fin toute entreprise ou découverte qui lui pourrait être confiée, parce qu'il a une connaissance parfaite de l'état du pays, comme vous le verrez si vous consentez à lui accorder quelques moments d'audience. »

A Paris, La Salle trouva dans le prince de Conti un zélé protecteur et obtint, pour ses services comme explorateur, des lettres de noblesse et le don, à titre de seigneurie, du fort Frontenac, à la condition qu'il le rebâtirait en pierres. Le roi lui concéda en même temps le droit de commercer et de continuer ses découvertes vers l'ouest et le sud.

La famille de l'explorateur, fière de ses succès, lui avança les fonds qui lui étaient nécessaires. Enfin il

prit avec lui, sur la recommandation du prince de Conti, un homme qui resta constamment fidèle à ses intérêts et lui rendit de grands services; c'était le chevalier de Tonti. Il avait eu une main emportée par un éclat de grenade dans un combat, mais il l'avait fait remplacer par une en métal recouverte d'un gant, et il s'en servait avec une telle dextérité que les sauvages l'appelaient « main de fer, » parce qu'il leur cassait souvent la tête et les dents d'un coup de poing quand il avait des démêlés avec eux.

Le 14 juillet 1678, La Salle partait de la Rochelle avec trente hommes. Débarqué à Québec au mois de septembre, il se hâta de regagner le fort Frontenac et commença à mettre ses plans à exécution. Tout d'abord, il fit construire une barque de quarante tonneaux, et remonta sur ce bâtiment, dont la grandeur et les voiles stupéfièrent les indigènes, le lac Ontario jusqu'à la rivière Niagara, sur le bord méridional de laquelle il commença un fort. L'achèvement en fut confié à Tonti qui resta dans ce lieu avec une trentaine d'hommes. Il devait en même temps faire construire en amont de la cataracte du Niagara un autre bateau de même taille que le premier, pour naviguer sur le lac Érié.

Après une excursion chez les Tsonnontouans qui avaient menacé de détruire le nouveau fort, La Salle retourna sur les glaces à Frontenac. Au printemps suivant, sa barque effectua plusieurs voyages sur le lac Ontario, entre les deux forts, mais le pilote s'étant un jour trop approché de terre, le bâtiment s'échoua et fut brisé. Ce contretemps ne déconcerta pas La Salle: il employa le printemps et l'été de 1679 à mettre complètement en état le fort Frontenac, à en remplir les magasins et à visiter les peuplades dont il espérait tirer des lumières pour son entreprise. Sa base, c'est-à-dire le fort dont il avait le commandement étant bien assurée, il lui restait à jalonner sa route de points de ravitaillement, de forts de pieux

où ses hommes trouveraient à la fois un abri et des approvisionnements pour la marche vers le grand fleuve dont il s'agissait de prendre possession. Le fort Niagara était une de ses étapes, la première ; Tonti y avait accompli sa mission, les constructions étaient achevées ; la barque le Griffon attendait à l'ancre au-dessus de la cataracte. De La Salle s'y embarqua et traversa le lac Érié puis la mer Douce, mais il essuya dans cette navigation une violente tempête et ne parvint qu'avec peine à Michillimakinac. Il se rendit enfin à la baie des Puants et y fit la traite dans des conditions assez avantageuses pour lui permettre de renvoyer le Griffon au fort Niagara avec un riche chargement de pelleteries. La cargaison déchargée, le bateau devait revenir au lac Michigan avec les matériaux et les approvisionnements indispensables pour la suite de l'expédition.

De la baie des Puants, La Salle gagna en canot la rivière des Miamis, où il établit un fort de pieux. Un portage le conduisit ensuite à la rivière des Illinois. Le 14 janvier 1680 il commençait sur ce cours d'eau un autre fort auquel il donna plus tard, en raison des cruels déboires qu'il y éprouva, le nom de Crèvecœur.

A Niagara on attendit vainement le Griffon, dont on ne retrouva jamais la trace. Il avait sans doute péri corps et biens dans une de ces tempêtes si fréquentes sur les lacs. On prétendit cependant qu'à l'instigation des Iroquois, effrayés de voir un bâtiment si puissant naviguer sur ces eaux autrefois désertes, une bande d'Outaouais avait surpris et massacré l'équipage du navire, à l'ancre dans une anse, pillé la cargaison puis mis le feu à la coque pour faire disparaître toute trace du crime. La Salle parut croire et écrivit, dans une lettre datée du 16 juin 1683 du fond du lac Michigan, que les marchandises avaient été volées par les hommes de l'équipage qui, après avoir coulé la barque, auraient été rejoindre d'autres coureurs des bois ;

mais on ne produisit aucune preuve à l'appui de ces assertions.

Ce malheur fut suivi d'un second. La Salle avait beaucoup compté sur les Illinois pour l'aider dans son entreprise ; il s'était rendu avec Tonti dans leur pays pour entrer en relations avec eux et chercher un emplacement propice à l'établissement d'un nouvel entrepôt. C'était le fort Crèvecœur qui allait marquer cette dernière étape. Effrayés par les récits des sauvages qui dépeignaient la descente à la mer comme très périlleuse, et disaient le fleuve rempli de précipices et de saults aboutissant à un gouffre où les eaux se perdaient, quelques engagés s'enfuirent après avoir, affirme Tonti, jeté du poison dans la marmite de La Salle, que l'on tira d'affaire avec un contrepoison.

Comme au fort Frontenac et à celui de Niagara, une barque fut mise en chantier pour descendre la rivière; et pendant ce temps, le père Hennepin, récollet flamand qui faisait partie de la troupe, partait avec deux compagnons, « pour découvrir la nation des Sioux, à 400 lieues des Illinois, du côté du nord, sur le grand fleuve. »

Enfin La Salle, sans nouvelles du Griffon, dépourvu des ferrements, des cordages et des voiles nécessaires pour achever la barque en construction, prit le parti désespéré de refaire le trajet jusqu'au fort Niagara pour lequel il se mit en route le 22 mars, lui sixième, laissant le commandement à son fidèle lieutenant. Il rencontra en chemin deux hommes qu'il avait expédiés l'automne précédent jusqu'à Michillimakinac, à la recherche de sa barque ; ils lui affirmèrent qu'elle n'y avait point passé; cela le détermina à continuer sa route après avoir envoyé les deux engagés à Tonti, avec ordre d'aller à la recherche d'une éminence qu'il avait remarquée près du village illinois, et d'y bâtir un fort que sa situation même rendrait imprenable. Pendant que Tonti accomplissait cette mission, ses hommes désertèrent après s'être emparés de la plus grande

partie des provisions. Il ne resta au campement que deux récollets et trois ouvriers nouveaux venus de France. Ces malheureux se trouvèrent ainsi dénués de tout et à la merci des sauvages.

Quant au père Hennepin et aux deux Français qui l'accompagnaient, partis du fort Crèvecœur le 28 février 1680 sur un canot d'écorce, ils entraient le 8 mars dans le Mississipi et le remontaient malgré les glaces jusqu'à l'embouchure de la rivière Wisconsin ; surpris par une bande de Sioux, et entraînés à travers ronces et marais jusqu'au campement de leurs ravisseurs, ils les suivirent, comme esclaves, dans leurs chasses au milieu des prairies. Vers la fin de juin ils eurent la chance de rencontrer près du sault Saint-Antoine un traitant, Daniel Greysolon du Lhut, qui explorait les affluents du haut Mississipi.

Dans un mémoire au ministre Seignelay ce voyageur relate ainsi dans quelles conditions il parvint à délivrer ses compatriotes : « J'appris par huit cabanes de Sioux que je rencontrai que le révérend père Louis Hennepin, récollet, avec deux autres Français, avaient été volés et menés en esclaves pendant plus de 300 lieues par les Sioux mêmes. Cette nouvelle me surprit si fort que sans hésiter je laissai deux Français avec cesdites huit cabanes de sauvages aussi bien que les marchandises que j'avais et pris un desdits sauvages à qui je fis un présent pour me conduire avec mon interprète et deux Français où était le révérend père Louis, et comme il y avait bien 80 lieues, je marchai en canot deux jours et deux nuits, et le lendemain à dix heures du matin je le rencontrai avec environ 1000 ou 1100 âmes. Le peu de cas qu'on faisait dudit révérend père me fâcha, ce que je leur fis connaître en leur disant que c'était mon frère, et le fis mettre en canot pour venir avec moi dans le village desdits Sioux où je l'amenai, dans lequel je fis tenir un conseil, en exposant le mauvais traitement que l'on avait fait tant audit révérend père qu'aux deux autres

Français qui étaient avec lui, leur disant que je ne prenais point de calumet de gens qui après m'avoir vu, avoir reçu mes présents de paix et avoir été depuis un an toujours avec des Français, les volaient quand ils allaient pour les voir. Chacun tâcha de se disculper dans le conseil, mais leur excuse ne m'empêcha point de dire au révérend père Louis qu'il fallait venir avec moi du côté des Outagamis, ce qu'il fit. » (Archives du ministère de la marine.)

Ramenés à la mission de Michillimakinac par du Lhut, le père Hennepin et ses deux compagnons y passèrent l'hiver; à la fin de mars 1681 ils parvinrent à descendre sur les glaces jusqu'à Québec.

Nous avons laissé La Salle en route pour le fort Niagara ; il accomplit en soixante-cinq jours cet effrayant voyage, parcourant, au prix de fatigues incroyables un espace de cinq cents lieues, et donnant le plus étonnant exemple d'une volonté inflexible, jointe à une endurance telle qu'elle dépassait les forces humaines.

On était à la fin de l'hiver, qui avait été rude; les neiges couvrant la terre n'étaient ni fondues ni capables de porter un homme avec des raquettes; les glaces empêchaient de se servir de canots d'écorce, il fallait faire la route à pied chargé de l'équipage ordinaire en ces occasions, c'est-à-dire d'une couverture, d'une chaudière, d'une hache, d'un fusil, de poudre, de plomb et de peaux pour faire des souliers à la sauvage, qui ne durent qu'un jour, ceux dont on se servait en France n'étant d'aucun usage dans ce pays; on devait, outre cela, se résoudre à passer au travers des hàlliers et des buissons, à marcher dans des marécages parfois des journées entières, à construire des radeaux de branches mêlées de faisceaux de joncs sur lesquels on traversait les rivières dans l'eau jusqu'aux genoux, à coucher sur la terre, quelquefois sans manger parce qu'on ne pouvait porter aucun vivre et qu'il fallait tirer sa subsistance de ce qu'on tuait avec les fusils.

On était enfin exposé tous les jours, et principalement la nuit aux surprises de quatre ou cinq nations qui se faisaient la guerre. Quatre Français et un sauvage accompagnaient La Salle dans cette marche forcenée; au départ de la rivière des Miamis et en se dirigeant vers le lac Érié ils furent obligés de traverser des bois tellement entrelacés de ronces et d'épines qu'en deux jours leurs habits mis en lambeaux et leurs visages ensanglantés les rendirent méconnaissables. Plusieurs fois, ils faillirent être massacrés par des rôdeurs; une bande d'Ouapous suivit leurs pistes et les découvrit un soir à cause du feu qu'ils avaient allumé pour camper et faire chaudière. Ces barbares les auraient infailliblement égorgés si celui qui faisait le guet n'eut donné l'éveil. Ils n'eurent que le temps de se poster derrière des arbres, le fusil à la main. Les assaillants, les prenant pour des Iroquois et les croyant nombreux parce qu'ils ne se cachaient pas suivant la coutume de ces peuples lorsqu'ils vont en petites troupes, n'osèrent pas pousser leur attaque et s'enfuirent sans tirer leurs flèches, de peur d'être eux-mêmes enveloppés. La Salle, devinant le mobile de leur épouvante, fit les mêmes marques qu'auraient laissées ceux avec lesquels on le confondait, alluma plusieurs feux et peignit sur l'écorce des arbres des esclaves et des chevelures. Dans les plaines qu'il lui fallait parcourir il mit le feu aux herbes pour mieux cacher son passage; mais ayant eu ensuite à traverser de grands marais dans la boue jusqu'à la ceinture, les traces que laissèrent ses gens firent bientôt découvrir leur petit nombre à une troupe de Maskoutens qui les suivirent à la piste pendant trois jours ; ils n'abandonnèrent la poursuite qu'aux abords d'une rivière qu'il leur aurait fallu traverser sous le feu des Français. Deux des engagés, abattus de fatigue, tombèrent malades ; comme ils ne pouvaient plus marcher, La Salle chercha pour continuer sa route quelque cours d'eau se déversant dans le lac Érié ; en ayant trouvé un, il cons-

truisit un canot d'écorce d'orme pour le descendre avec ses hommes, mais les troncs d'arbres que les hautes eaux avaient entraînés bouchaient à chaque instant le passage, et d'autre part le cours de la rivière obligeait à de tels détours qu'on n'avait pas fait en cinq jours plus de chemin que dans une journée de marche. Les malades étant un peu soulagés, on reprit la route de terre et l'on parvint au détroit par lequel le lac Huron se décharge dans l'Érié. Deux des compagnons de l'infatigable voyageur le quittent alors pour se rendre à Michillimakinac avec l'espoir d'y trouver des nouvelles du Griffon ; les deux autres, le sauvage et La Salle traversent le détroit, d'une lieue de largeur, sur un radeau. Mais les pluies continuelles et le dégel ont inondé les bois ; un des engagés et le sauvage sont atteints d'une fièvre violente avec inflammation pulmonaire et crachements de sang ; il leur est impossible d'aller plus loin. La Salle et le dernier Français valide construisent en deux jours un canot dans lequel les malades sont embarqués et transportés jusqu'à une cabane au-dessus du sault du Niagara. L'explorateur y trouva quelques-uns de ses gens qui y avaient hiverné. Les nouvelles qu'ils lui apprirent étaient désolantes : le Griffon était certainement perdu ; un autre navire, le Saint-Pierre, qui lui apportait pour plus de 30 000 francs de marchandises de France, avait fait naufrage à l'entrée du golfe Saint-Laurent ; des vingt ouvriers qu'il avait fait venir, il n'en était resté que quatre ; les autres, découragés par le bruit répandu dans la colonie qu'il ne reviendrait jamais de son expédition, étaient retournés en Europe.

La Salle crut devoir alors descendre jusqu'à Montréal, pour s'y procurer de nouvelles ressources. Après y avoir obtenu les secours indispensables pour continuer son œuvre, il se remettait en route le 10 août 1680 pour rejoindre Tonti et reprendre la marche en avant. De nouveau il remontait les rapides du Saint-Laurent, parcourait en canot l'immense étendue des lacs,

descendait la rivière des Illinois et atteignait le fort Crèvecœur qu'il trouvait abandonné. Son lieutenant, à l'arrivée d'un parti d'Iroquois, n'avait échappé que par miracle à la mort et s'était retiré à la baie des Puants d'où il avait, au prix de souffrances inouïes, gagné la mission de Michillimakinac.

Dans un mémoire au ministre, Tonti rapporte en ces termes sa périlleuse aventure : « Dans ce temps-là les Illinois virent un parti de six cents Iroquois, ce qui les alarma extrêmement. C'était vers le mois de septembre. La désertion de nos gens, le voyage de M. de La Salle au fort de Frontenac donnèrent soupçon aux sauvages que nous les trahissions. Ils me formulèrent de grandes plaintes sur l'arrivée des ennemis. Comme j'étais nouveau venu de France et que je ne connaissais pas leurs manières, cela m'embarrassa et me fit prendre la résolution d'aller aux ennemis avec des colliers, pour leur montrer que j'étais surpris de ce qu'ils étaient venus pour faire la guerre à une nation dépendant du gouverneur de la Nouvelle-France.

« Un Illinois m'accompagna et nous nous détachâmes du corps des Illinois qui étaient au nombre de quatre cents et même déjà aux prises avec les ennemis.

« Comme je fus arrivé à la portée du fusil, les ennemis firent une grande décharge sur nous, ce qui m'obligea de dire à l'Illinois de se retirer ; il le fit.

« Étant arrivé à eux, ces misérables me saisirent et me prirent le collier que j'avais à la main ; un autre, au travers de la foule me plongea un coup de couteau dans le sein et me coupa une côte à côté du cœur ; néanmoins, m'ayant reconnu, ils me menèrent au milieu de leur camp et me demandèrent le sujet de ma venue. Je leur fis connaître que les Illinois étaient sous la protection du roi de France et du gouverneur du pays, que j'étais surpris qu'ils voulussent rompre avec les Français.

« Dans ce temps ils ne laissaient pas d'escarmoucher de part et d'autre, et même un guerrier vint avertir le

chef que leur aile gauche pliait et qu'ils avaient reconnu quelques Français parmi les Illinois qui tiraient sur eux, ce qui les chagrina beaucoup contre moi, et ils tinrent conseil entre eux de ce qu'ils feraient de moi. Il y en avait un derrière moi qui tenait un couteau dans sa main, et qui, de temps en temps, me levait les cheveux. Ils étaient de divers sentiments. Tegancouti, chef du parti tsonnontouan, voulait absolument que je fusse brûlé et Agonstot, chef du parti des Onnontagués, comme ami de M. de La Salle, voulait ma délivrance. Il l'emporta sur l'autre, et ils conclurent ensemble que, pour mieux trahir les Illinois, il fallait me donner un collier de porcelaine, pour bien marquer qu'ils étaient enfants du gouverneur aussi bien qu'eux, qu'il fallait s'unir et faire une bonne paix.

« Ils me laissèrent aller pour porter leur parole aux Illinois. J'eus beaucoup de peine à les joindre, à cause de la grande quantité de sang que j'avais perdue. »

Les Illinois, informés du sentiment de leurs ennemis, mais les voyant venir toujours en corps de bataille, se retirèrent à trois lieues, laissant dans leur village Tonti avec les deux récollets et les trois engagés français. Les Iroquois, arrivés à cette bourgade, y firent un fort de pieux, et envoyèrent Tonti trouver les Illinois « pour les porter à venir traiter de la paix. »

« Ils me donnèrent, ajoute l'auteur du mémoire, un de leurs gens pour servir d'otage. J'y fus avec le père Zénobe. L'Iroquois resta avec les Illinois, et un Illinois vint avec moi. Quant nous fûmes arrivés au fort, au lieu d'accomoder les affaires il les gâta toutes, disant aux ennemis qu'ils n'étaient en tout que quatre cents hommes et que le reste de leurs jeunes gens était en guerre, que s'ils voulaient faire la paix avec eux, ils leur donneraient quantité de castors et quelques esclaves qu'ils avaient.

« Les ennemis me firent appeler, et après m'avoir adressé mille reproches ils me dirent que j'étais un menteur de leur avoir fait les Illinois nombreux de douze cents combattants, de plusieurs nations alliées et de soixante Français. J'eus beaucoup de peine à me tirer d'affaire. Le soir même ils renvoyaient l'Illinois pour dire à sa nation de se trouver à une demi-lieue du fort le lendemain, et que là ils concluraient la paix, ce qui fut fait. »

Le 10 septembre, Tonti et le père Zénobe étaient appelés par les chefs Iroquois, qui leur offrirent six paquets de castors. Les deux premiers étaient pour dire à leur père, M. de Frontenac, qu'ils ne prétendaient pas manger ses enfants ; le troisième était pour servir d'emplâtre à la plaie de Tonti; le quatrième représentait de l'huile pour frotter ses jambes à cause des voyages qu'il avait faits; le cinquième signifiait que le soleil était beau, et le sixième qu'ils eussent à se mettre en route le lendemain pour les habitations françaises.

Tonti leur demanda, de son côté, puisque la paix était faite, quand ils partiraient pour retourner dans leurs cantons. « Il s'éleva, dit-il, quelques murmures entre eux. Il y en eut qui me répondirent qu'ils voulaient manger des Illinois avant de se retirer ; sur quoi je repoussai leurs présents avec le pied, leur témoignant que puisqu'ils avaient le dessein de manger les enfants du gouverneur, il n'était pas besoin de me faire ces présents et que je n'en voulais pas. Un Abénaquis qui était avec eux et qui parlait français me dit que « les hommes » étaient fâchés, et les chefs s'étant levés me chassèrent de leur conseil.

« Nous nous en fûmes à notre cabane, où nous passâmes la nuit sur nos gardes, étant résolus d'en tuer quelqu'un avant qu'ils nous tuassent, car nous crûmes que nous ne passerions pas la nuit. Néanmoins au point du jour ils nous ordonnèrent de partir, ce que nous fîmes. »

Avant son départ, Tonti avait recommandé aux Illinois de se tenir sur leurs gardes, et « de se retirer chez quelque nation éloignée, car assurément ils seraient trahis. »

Après cinq lieues de voyage en canot, les Français, se croyant à une distance suffisante des ennemis pour n'avoir plus rien à craindre, mirent pied à terre pour faire sécher des pelleteries qui étaient mouillées ; un récollet, le père Gabriel de la Ribourde, s'éloigna de quelques centaines de mètres dans les bois ; il y fut surpris par une bande de sauvages qui le massacrèrent. Ne le voyant pas revenir, et tous les appels étant restés vains, les survivants remontèrent à force de rames jusqu'au lac Michigan où, le jour de la Toussaint, leur canot fit naufrage à vingt lieues du village des Poutéouatamis.

« Les vivres nous manquant, raconte simplement Tonti, je laissai un homme à garder notre équipage, et nous prîmes la route de terre, mais comme j'avais une fièvre continue et les jambes enflées nous n'arrivâmes à ce village que le jour de la Saint-Martin. » — Il avait fallu onze jours à ces malheureux pour faire le trajet. — « Pendant ce temps-là nous ne vécûmes que d'ail sauvage qu'il fallait gratter sous la neige. Quand nous y arrivâmes, nous ne trouvâmes point de sauvages ; ils étaient allés à leur hivernement ; de sorte qu'il nous fallut aller à leurs déserts (parties de la forêt défrichées), où à peine trouvions-nous deux jointées de blé d'Inde par jour, et quelques citrouilles gelées dont nous fîmes un amas dans une cabane au bord de l'eau; et comme nous glanions dans les déserts, le Français que nous avions laissé à la cache vint dans la cabane où nous avions notre petit amas de vivres ; il crut que nous les avions mis là pour lui, c'est pourquoi il ne les épargna pas. Nous fûmes fort surpris, comme nous allions partir pour Michillimakinac, de le trouver dans la cabane ; il y avait trois jours qu'il y était arrivé. Nous eûmes beaucoup de joie de le voir,

et beaucoup de chagrin de voir nos vivres consommées en partie. Nous ne laissâmes pas de nous embarquer. A quelques lieues de là nous fûmes arrêtés par le vent l'espace de huit jours, ce qui nous fit consommer le peu de vivres que nous avions amassées et nous nous trouvâmes avec rien. Enfin nous tînmes conseil pour savoir ce que nous ferions, et désespérant de pouvoir joindre les sauvages, chacun demanda à retourner au village, à cause qu'il y avait du bois, pour y mourir chaudement. »

Le vent s'étant calmé, les voyageurs purent reprendre leur route et trouver enfin les Poutéouatamis avec lesquels chassaient quelques coureurs des bois. Ils hivernèrent auprès d'eux et partirent au printemps pour Michillinakinac, où « ils se refirent à grand'peine de tant de misères qu'ils avaient souffertes durant trente-quatre jours de la faim et du froid. »

De La Salle y arriva quelque temps après.

Aux Illinois, ce que Tonti avait prévu était arrivé ; après son départ sur les injonctions menaçantes des Iroquois, ces derniers profitant de ce que leurs adversaires, croyant à la paix qu'ils avaient conclue, ne se gardaient plus et vivaient sans défiance, avaient surpris leur village, massacré les hommes qui s'y trouvaient et enlevé sept cents femmes et enfants avec lesquels ils avaient repris en toute hâte le chemin de leurs repaires. Quelques Illinois, désespérés de la perte des leurs, suivirent ces barbares pour tâcher de les surprendre; « ils trouvèrent, sur les lieux où ils avaient campé, des carcasses de leurs enfants que ces anthropophages avaient mangés. A la rivière Saint-Joseph un Illinois trouva les Iroquois qui faisaient de grands festins de chair humaine; il aperçut son fils embroché que l'on rôtissait à petit feu. La fureur le saisit et se jetant sur celui qui le tournait il le poignarda, et puis frappant à tort et à travers il en blessa plusieurs et gagna le fort des Miamis qui lui donnèrent asile. » (La Potherie.)

Cavelier de La Salle, arrivant aux Illinois et ne découvrant ni ses hommes ni les constructions qu'il avait chargé Tonti d'élever, éprouva une vive surprise. Mais de funestes pressentiments le saisirent lorsqu'il se rendit à la bourgade des indigènes; il n'y restait plus que des perches à demi consumées, surmontées de têtes de morts déchiquetées par les corbeaux. Il y en avait d'autres autour du fort des Iroquois, avec quantité d'ossements brûlés et quelques restes des ustensiles et des hardes des Français. On voyait dans les champs beaucoup de carcasses à moitié rongées par les loups, les sépulcres démolis, les os tirés de leurs fosses épars dans la campagne, les trous où les Illinois cachaient leurs meubles quand ils allaient à la chasse tous ouverts, leurs chaudières et leurs pots brisés. Les caches de maïs étaient éventrées et pillées; le maïs sur pied gisait en tas à demi brûlés. Les loups et les corbeaux augmentaient encore par leurs hurlements et leurs cris l'horreur de ce spectacle. Le fort de Crèvecœur était désert et presque entièrement démoli; les ferrures du bateau en chantier avaient été arrachées, et les bordages rompus.

En explorant le pays aux alentours, La Salle aperçut enfin dans le lointain au confluent de l'Illinois et du Mississipi des restes de cabanes et des êtres humains qui apparaissaient debout comme des hommes et des enfants, mais qui n'avaient aucun mouvement. Ayant débarqué pour les considérer de plus près, il trouva les herbes foulées et le squelette d'une femme en partie brûlée et mangée des loups. Toute la campagne lui présentait un spectacle effroyable et les marques de la cruauté des envahisseurs. Il vit avec épouvante des chaudières encore pleines sur des feux qui depuis s'étaient éteints ; ce qu'il avait aperçu de loin c'étaient des têtes et des corps entiers de femmes et d'enfants empalés, rôtis et laissés debout attachés au poteau du supplice. (La Salle, correspondance.)

La contrée était partout déserte et les traces san-

glantes du passage des Iroquois indiquaient seules l'étendue de la catastrophe. De La Salle ramassa ce qu'il put découvrir de maïs, et très inquiet du sort de ses hommes dont il n'avait reconnu aucune trace parmi les débris humains épars aux alentours, il revint sur ses pas à leur recherche. Parvenu à grand' peine au fort des Miamis, il y trouva les ressources nécessaires pour l'hivernage. Retenu dans ce réduit par les rigueurs de la saison, il put y méditer longuement sur ses découvertes passées, apprécier les mesures qu'il avait prises jusque là pour aboutir, et rechercher celles qu'il lui restait à adopter pour parvenir enfin à se lancer sur le grand fleuve.

Contrairement à Jolliet, qui n'avait accompli qu'un voyage de découverte sans laisser aucune trace de son passage, Cavelier de La Salle avait conçu le vaste dessein non seulement de reconnaître le cours du Mississipi jusqu'à son embouchure, mais encore de prendre, au fur et à mesure de sa marche en avant, possession des territoires parcourus. Il assurait ainsi d'une part la domination française dans ces contrées, pendant que de l'autre il jalonnait la route du Canada jusqu'au golfe du Mexique.

Les forts Frontenac, Niagara, des Miamis étaient debout, mais rien ne serait assuré tant que les Iroquois pourraient venir, par leurs incursions, détruire les peuplades soumises à la France et, comme à Crèvecœur, anéantir en quelques heures le fruit de longs mois de travaux acharnés. Il n'était possible d'y remédier qu'en réunissant dans une même alliance toutes ces tribus et en les amenant à demeurer auprès des forts français. Ce fut le but de divers voyages accomplis par La Salle en plein hivernage.

Il y avait lieu enfin de renoncer à ces grandes barques dont le prix de construction était très élevé et qui, comme le Griffon, pouvaient par leur perte causer un véritable désastre, tous les approvisionnements d'une campagne étant concentrés dans leurs flancs. De La

Salle, profitant de l'expérience si douloureusement acquise, décida de continuer son exploration du Mississipi sur des canots et de recourir également à ces frêles embarcations pour maintenir les relations entre les forts.

Pour mettre à exécution sa ligue contre les Iroquois, il détermina d'abord une trentaine de sauvages qui étaient venus hiverner auprès du fort des Miamis à s'y fixer sous sa protection; un chef d'une peuplade chaouanon, parti des bords de l'Ohio avec cent cinquante guerriers, lui demanda également son appui contre l'ennemi commun, et vint cabaner aussi dans le voisinage du fort. Apprenant d'autre part que des Illinois voulaient se réinstaller dans leur pays, La Salle essaya d'entrer en relations avec eux et se mit à leur recherche avec une vingtaine d'hommes, le 1er mars 1681. Le voyage, raquettes aux pieds, fut des plus pénibles ; la réverbération du soleil sur les neiges aveugla le chef et quelques engagés pendant plusieurs jours. La Salle atteignit enfin ceux qu'il cherchait, et en obtint la promesse de se réfugier avec leur nation sous la protection du fort Crèvecœur. Il visita ensuite les Miamis, dans le but de les détacher des Iroquois. Plusieurs de ces derniers se trouvaient dans le village où il arriva, et parlaient des Français avec mépris. La Salle les mit au défi de répéter leurs insolences et les traita avec une hauteur telle qu'effrayés ils prirent la fuite à travers bois la nuit suivante. Les Miamis en conçurent une si bonne opinion de leur hôte qu'ils se montrèrent tout disposés à entrer dans ses vues.

La saison de l'hivernage ainsi utilement remplie, La Salle se mit en route pour Michillimakinac, où il avait appris par des Illinois que Tonti avait trouvé un refuge. Il y arriva le 22 mai et, après quelques jours de repos, il regagna le fort Frontenac, puis Montréal pour s'entendre avec ses créanciers. Il en obtint de nouveaux subsides, rédigea son testament, et fit les

préparatifs d'une dernière expédition, bien résolu à succomber ou à parvenir enfin au but qu'il poursuivait depuis quinze ans.

Parti de Frontenac à la fin d'août, l'explorateur rejoignait Tonti le 3 novembre au sud du lac Michigan.

La troupe réunie par ses soins à cet endroit était composée de vingt-trois Français, dont la relation de Tonti nous a conservé les noms et les fonctions :

« De La Salle, commandant pour le roi à ladite découverte;

Le révérend père Zénobe, récollet;

Le sieur de Tonti, capitaine de brigade;

Le sieur de Boisrondet;

Jacques Bourdon, sieur d'Autray ;

Jacques La Méterie, notaire ;

Jean Michel, chirurgien;

Jacques Cochois, Anthoine Bassard, Jean Masse, Pierre You, Colin Crevel, Jean de Lignon, André Hénault, Gabriel Barbier, Pierre Migneret, Nicolas de La Salle, André Bobœuf, Pierre Buret, Louis Baron, Jean Pignabel, La Violette, Pierre Prudhomme, armurier. »

Une des personnalités les plus originales de cette petite troupe est certainement Jacques La Méterie qui, dans le procès-verbal de prise de possession de la Louisiane, prend le titre de « notaire de la seigneurie du fort Frontenac, commis pour exercer ladite fonction pendant ce voyage de découverte. »

Il est bien rare de voir un officier ministériel rédiger des actes dans de pareilles conditions de danger et d'imprévu; mais sa présence même dans ces légers canots d'écorce, au milieu de contrées inconnues jusqu'alors, éclaire d'un jour lumineux les projets du chef de l'entreprise.

Dix-huit guerriers mahingans ou abénaquis, dix femmes sauvages et trois enfants accompagnaient les Français.

Après avoir gagné la rivière des Illinois, en remorquant sur des traîneaux les bagages et les embarcations, la petite troupe arriva le 6 février au Mississipi, et le 13, le fleuve étant débarrassé des glaçons qui rendaient toute navigation impossible, La Salle commença la descente du Père des Eaux, auquel il donna le nom de fleuve Colbert. Au fur et à mesure qu'il avançait, il examinait attentivement les berges, relevait l'embouchure des rivières, les noms des peuplades qu'il rencontrait et engageait des relations amicales avec elles. Le 24 février, il était au confluent de l'Ohio, et quelques lieues plus loin il élevait un fort de pieux auquel il donnait le nom d'un de ses compagnons, l'armurier Prudhomme, qui resta égaré pendant neuf jours dans les bois des environs. Le 14 mars, il parvenait aux Arkansas, y plantait une croix à laquelle étaient attachées les armes royales et prenait solennellement possession du pays au nom de la France. Le procès-verbal était signé par le notaire La Méterie, La Salle et tous les Français présents.

Puis l'exploration reprit son cours ; on évitait soigneusement tout engagement avec les indigènes qui se montraient aux abords du fleuve ; on leur offrait des présents contre des vivres lorsqu'ils faisaient un bon accueil aux Faces-Pâles ; les canots s'éloignaient si l'attitude des riverains était agressive ; parfois on trouvait un village, comme celui de Tangibaho, rempli de cadavres et de sang jusqu'aux chevilles ; à cette vue, les Français reprenaient en toute hâte le courant qui les éloignait de pareilles scènes de meurtre, et se tenaient sur leurs gardes dans la crainte d'une surprise.

Le 6 avril, on arriva enfin au delta du fleuve ; le 7, on reconnut les trois chenaux conduisant à la mer ; on les trouva larges et profonds, et le 9, entouré de ses compagnons, le glorieux voyageur planta sur le rivage une colonne aux armes royales, puis il proclama françaises toutes les terres arrosées par le

fleuve et ses affluents. Le notaire La Méterie rédigea un procès-verbal relatant dans tous ses détails la cérémonie.

La position des embouchures du Mississipi ayant été relevée à l'astrolabe et les vivres faisant défaut au point d'en être réduits à manger des peaux de bœufs, les Français se déterminèrent à révenir aux Illinois, pour gagner ensuite Québec. Ce ne fut pas sans risquer plusieurs fois de périr.

A une quarantaine de lieues de la mer, les Quinipissas, qui à la descente leur avaient déjà lancé des flèches, attaquèrent au point du jour les voyageurs qui les repoussèrent vigoureusement, en tuèrent plusieurs à coups de fusil et brisèrent leurs pirogues pour rendre toute poursuite impossible. Chez les Natchez, où ils avaient laissé des grains en dépôt, ils se virent entourés par plus de 1500 hommes barbouillés de rouge et de noir, armés de cassetêtes, d'arcs et de flèches, qui paraissaient avoir de mauvais desseins.

« Ils nous apportèrent à manger, remarque Tonti, mais nous mangeâmes toujours le fusil à la main. Comme ils craignent les armes à feu, ils n'osèrent nous attaquer, et le chef de la nation pria M. de La Salle de s'en aller, parce que les jeunes gens n'avaient pas d'esprit, ce que nous fîmes volontiers, la partie n'étant pas égale. »

Au prix de fatigues, de privations et de dangers continuels, on parvint enfin au fort Prudhomme, où le chef de l'expédition tomba gravement malade. A sa demande Tonti prit les devants « pour mettre ordre à ses affaires » et gagna Michillimakinac; après quarante jours de souffrance, La Salle l'y rejoignit et résolut de passer en France pour informer le gouvernement de sa découverte; mais il fit construire auparavant le fort Saint-Louis aux Illinois, et y laissa Tonti comme commandant. Les nations voisines, Illinois, Miamis, Chaouanons, vinrent bientôt se grou-

per autour de ce retranchement, et occupèrent aux environs trois cents cabanes. L'emplacement avait été du reste admirablement choisi, et toutes les attaques des Iroquois vinrent plus tard y échouer.

« Le fort Saint-Louis, écrivait La Salle dans sa correspondance, est situé sur le haut d'un rocher escarpé presque de tous côtés, que la rivière baigne par le pied en sorte qu'on y peut puiser de l'eau du haut du rocher qui a environ 600 pieds de tour. Il n'est accessible que par un côté où la montée est encore assez haute. Ce côté est fermé d'une palissade de pieux de chêne blanc de 8 à 10 pouces de diamètre et de 22 pieds de hauteur, flanquée de trois redoutes faites de poutres équarries et placées en sorte qu'elles s'entre-défendent. Le reste du rocher est environné d'une palissade semblable haute seulement de 15 pieds parce qu'il n'est pas accessible. Il y a un parapet de gros arbres couchés de leur long l'un sur l'autre à la hauteur de deux hommes, le tout garni de terre, et au haut de la palissade une espèce de cheval de frise dont les pointes sont ferrées pour empêcher l'escalade. »

De retour à la colonie, l'homme qui venait de donner à force de ténacité, d'audace et d'énergie, tout un monde à la France trouvait ses biens saisis, sa personne désignée aux sauvages comme celle d'un malfaiteur qu'il fallait piller et tuer au passage, ses propriétés dévastées sur l'ordre du nouveau gouverneur M. de La Barre, et ses découvertes traitées de folies, de mensonges impudents (1). Il ne lui restait plus

(1) Lettre de La Barre au ministre, novembre 1683 : « Vous me marquerez ce que vous souhaitez que l'on fasse du fort Frontenac, puisque vous verrez, par la copie des lettres du sieur de La Salle, que la teste lui a tourné ; qu'il a esté assez hardi pour vous donner avis d'une découverte fausse, et qu'au lieu de revenir pour apprendre ce que le Roy désiroit qu'il fist, il s'escarte de moi dans la pensée d'attirer les habitants à plus de cinq cens lieues d'icy, dans le milieu des terres, pour tascher de se faire un royaume imaginaire en desbauchant tous les banqueroutiers et fainéants de ce pays. »

qu'à en appeler au souverain et au ministre d'aussi odieuses manœuvres.

Le 23 décembre 1683 l'explorateur, débarqué à la Rochelle, se rendit à Paris et remit au ministre un mémoire dans lequel il lui rendait compte de sa découverte. En présence de cet exposé, les stupides calomnies du vieux gouverneur de Québec disparaissaient anéanties; La Salle était reçu et complimenté par le roi qui lui faisait rendre le fort de Frontenac et ses biens (1); le marquis de Seignelay, qui avait succédé à Colbert dans la direction de la marine, lui faisait le meilleur accueil, écoutait le récit de ses longs travaux et se ralliait à ses idées sur le développement à donner à cette Louisiane dont l'étendue et les richesses naturelles dépassaient l'imagination. « Ce fut pour La Salle l'apogée de sa glorieuse carrière, le dernier sourire que lui accordait la fortune. » (Gravier.)

Chargé de retourner aux embouchures du Mississipi avec une commission portant que tous les Français et sauvages depuis le fort Saint-Louis des Illinois jusqu'à la mer seraient sous ses ordres, Cavelier de La Salle partait de la Rochelle le 24 juillet 1684, avec deux cent quatre-vingts soldats, ouvriers et volontaires, dépassait sans les apercevoir les embouchures du grand fleuve, débarquait à cent lieues plus loin et

(1) Lettre du roi au Gouverneur : « Je veux que vous laissiez la possession du fort Frontenac au sieur de La Salle ou aux gens qui y seront de sa part, et que vous ne fassiez rien contre l'intérêt de cet homme, que je prends sous ma particulière protection. »

Lettre du roi à l'intendant : « Le Gouverneur général s'est mis en possession du fort Frontenac qui appartient en propre au sieur de La Salle; il en a chassé les hommes et les bestiaux dudit sieur ; il doit non seulement remettre le fort au légitime propriétaire, mais lui fournir réparation pour tout le préjudice causé. »

Le gouverneur La Barre eut l'audace de répondre au roi que La Salle « mentait insolemment lorsqu'il se prétendait victime de spoliations, que c'était d'après ses demandes qu'on avait envoyé des soldats à son fort. »

disparaissait avec sa troupe. Trois années s'écoulaient sans nouvelles de l'expédition, et l'on apprenait enfin par des coureurs des bois que les maladies, les fatigues, les attaques des sauvages avaient peu à peu détruit les malheureux colons ; que La Salle, après plusieurs voyages infructueux à la recherche de sa rivière, avait été assassiné par ses compagnons ; que ceux-ci se disputant ses dépouilles s'étaient successivement égorgés, et qu'une quinzaine d'hommes avaient seuls survécu. Quelques-uns arrivaient au Canada ; d'autres restaient chez les sauvages ou étaient pris par les Espagnols, et tout était dit. L'oraison funèbre de l'infortuné voyageur se résumait en deux lignes : « Il voulait trop entreprendre, il ne fit rien du tout et ne fut plaint de personne. » (Charlevoix-Ferland.)

Mais peu à peu la vérité se dévoila ; Tonti fit connaître les détails navrants qu'il avait appris ; Joutel, l'homme de confiance du chef dans sa dernière expédition, comme Tonti dans la première, publia la relation de cette funeste aventure et l'on sut alors à quelles malveillances s'était heurté La Salle, par suite de quelles odieuses manœuvres il avait été abandonné sur les côtes désertes du Texas, quels efforts il avait tentés pour en sortir, dans quelles circonstances il avait succombé et comment ses meurtriers s'étaient massacrés les uns les autres.

C'est d'après les témoignages de Joutel, de Tonti, du frère de la victime, que nous allons résumer la tragique destinée de celui dont on a dit avec raison qu'il était un des plus grands hommes de son siècle.

XXIV

Voyage de La Salle au golfe du Mexique. — Il y est assassiné. — Misérable fin des meurtriers.

Pour reconnaître les bouches du grand fleuve dont il avait suivi le cours dans son premier voyage et prendre possession de la Louisiane, Cavelier de La Salle avait demandé deux vaisseaux ; le roi et Seignelay, qui portaient le plus vif intérêt à l'entreprise, lui en accordèrent quatre : le Joly, frégate de 36 canons ; la Belle, armée de 6 canons ; le Saint-François, bâtiment de transport, et l'Aimable, flûte de 300 tonneaux. Le commandement naval fut par malheur donné à un homme d'un esprit étroit et jaloux, le capitaine de Beaujeu qui, fier de ses ancêtres et de son titre d'officier de la marine royale, n'accepta qu'avec un profond dépit et une irritation mal dissimulée d'être subordonné à un roturier comme La Salle, récemment annobli.

D'autre part, le recrutement des individus destinés à coloniser le pays vers lequel on allait voguer avait été effectué dans des conditions déplorables. Ici, il faut bien le reconnaître, il y eut de la faute de l'explorateur qui, tout à son idée, se préoccupa toujours trop peu du choix des hommes chargés de la mettre en application. Vivant dans son rêve, y consacrant toutes ses forces, disposé à sacrifier sa vie comme celle des autres pour la réussite de ses projets, peu lui importait qui l'accompagnait ; il avait besoin d'aides, il prenait ceux qui se présentaient, leur imposait les fatigues les plus effroyables, les amenait à accomplir

sous sa volonté de fer des efforts inouïs, en même temps qu'il leur donnait l'exemple d'une endurance extrême et d'une persévérance obstinée; mais arrivés aux rapides de l'Ohio, mourant de faim et d'épuisement, ses engagés prenaient la fuite; ceux qu'il entraînait jusqu'au fort Crèvecœur, à bout de forces, disparaissaient après avoir pillé le peu qui restait de vivres et de munitions; ses dernières recrues, réduites à une trentaine d'hommes, allaient finir par le tuer lui-même au Texas, après avoir vu plus de deux cents des leurs succomber. Mais, comme l'écrivait Joutel dans sa relation, « il ne s'attachait qu'à sa pensée et n'admettait les conseils de personne. » Le but pour lui était tout : ceux qui devaient l'aider à l'atteindre, sacrifiés à l'avance, n'entraient pour rien dans ses préoccupations. Ce fut là sa faute, la cause de son insuccès, et il n'est pas nécessaire pour l'expliquer d'invoquer des rivalités de traitants jaloux, qui ont certainement contribué de leur mieux à décourager ses auxiliaires et à les pousser à la désertion, ou les menées souterraines des jésuites dont il ruinait les espérances de domination sur les indigènes chez lesquels il emmenait des pères récollets ; il suffit de remarquer que La Salle a trop souvent accepté le concours des premiers venus, et que les désertions ne se sont produites qu'après des épreuves dépassant la limite des forces humaines. On sait fort bien ce que ses adversaires, ceux du comte de Frontenac son protecteur, ont pu faire après le départ de ce dernier; ils ont réussi à déposséder leur concurrent du fort dont il était propriétaire à Cataracoui ; à s'emparer de ses marchandises et à le discréditer autant qu'il était en leur pouvoir. Afin de l'achever, ils l'ont signalé aux coups des Iroquois. Cela suffit pour apprécier leurs actes et les qualifier comme ils le méritent; mais on doit laisser d'autre part à La Salle la responsabilité des erreurs qu'il a commises et des conséquences qu'elles ont entraînées.

Pour sa dernière expédition, les cent soldats qui devaient en faire partie avaient été levés à Rochefort par des officiers subalternes de la marine qui, recevant une demi-solde à chaque recrue, amenaient tous ceux qu'ils pouvaient entraîner de force ou par surprise. « Trente bons hommes eussent valu bien mieux, dit Joutel, et auraient fait davantage, hors la mangerie, à quoi ils ne craignaient personne. » Ils étaient incapables de discipline, et malgré les défenses et les punitions, n'agissaient qu'à leur guise ; les ouvriers que les agents de La Salle avaient engagés étaient tous si peu au courant de leur métier que le chef de l'expédition se vit dans l'obligation de leur tracer leur ouvrage et de l'exécuter lui-même devant eux. (Dernier mémoire de La Salle.)

Dès le départ, des dissentiments éclatèrent entre Beaujeu et La Salle. A l'île de Madère, Beaujeu voulut mouiller pour faire de l'eau et embarquer quelques rafraîchissements. La Salle, considérant que les provisions d'eau et de vivres étaient encore suffisantes pour deux mois et qu'une relâche de huit ou dix jours donnerait l'éveil aux Espagnols, insista pour que l'on poursuivît la route. « Au passage du tropique du Cancer, les matelots se préparaient à baptiser à leur ordinaire tous ceux qui n'avaient pas passé la ligne, et cela leur eût valu bien de l'argent et de l'eau-de-vie qu'il leur eût fallu donner pour s'exempter de leur baptême. » Leurs cuves pleines d'eau étaient même prêtes pour cela lorsque La Salle l'ayant appris envoya dire à M. de Beaujeu qu'il prétendait que ses gens ne fussent pas exposés à cette cérémonie. « Les matelots, dit Joutel, nous auraient volontiers tous tués ! »

On devait s'arrêter au port de la Paix, à Saint-Domingue, dont le gouverneur avait reçu l'ordre d'aider de son mieux La Salle et de lui fournir les vivres ainsi que les munitions dont il aurait besoin. Volontairement, dans l'unique but de priver l'explorateur des ressources qu'il aurait trouvées à terre, Beaujeu

passa outre pendant la nuit et continua de naviguer jusqu'au petit Goave, où un certain nombre de malades furent débarqués, à cause de la chaleur dont ils souffraient dans les navires. La Salle, descendu à terre, y eut un violent accès de fièvre, et resta sept jours gravement atteint. Pendant ce temps, Beaujeu refusa de prendre soin de ses affaires, et laissa ses matelots danser et chanter toute la nuit sous les fenêtres du moribond. A peine rétabli, ce dernier apprenait que le transport Saint-François, qui portait la plus grande partie des outils et des vivres de l'expédition, avait été enlevé par des flibustiers espagnols. C'était un malheur irréparable. La Salle ne put s'empêcher de témoigner à Beaujeu « qu'il était cause en partie de la perte de ce bâtiment, attendu que s'il avait mouillé au port de Paix, comme il était convenu, cela ne serait pas arrivé. » Le gouverneur de Saint-Domingue adressa le même reproche à cet officier indigne, et lui déclara très nettement que s'il avait relâché, comme il devait le faire, au port indiqué, le bâtiment ne serait pas tombé aux mains de l'ennemi.

Les équipages ravitaillés et la plupart des malades rétablis, on fit route vers l'île de Cuba que l'on devait longer à l'ouest pour remonter ensuite à la côte de la Floride. Afin d'éviter de nouvelles discussions avec le capitaine du Joly et dans la crainte qu'il n'arrivât quelque malheur par négligence ou malveillance à l'Aimable qui portait presque tous ses effets, La Salle passa sur ce bâtiment avec son frère, les pères récollets Zénobe et Anastase, et plusieurs volontaires. Le 21 décembre, on entra dans le golfe du Mexique; le 28 on reconnut la côte ouest de la Floride, et l'on se mit à longer à distance, à cause du peu de fond aux abords, ces terres inconnues où devaient se trouver les embouchures du Mississipi. Par une triste fatalité, les navires passaient le 6 janvier au large de ces bouches, sans les apercevoir au milieu des brumes.

Cent lieues plus loin, La Salle soupçonnant l'erreur

commise, voulut revenir en arrière ; Beaujeu s'y refusa. Se croyant encore à peu de distance du grand fleuve et déterminé à ne pas prolonger avec un pareil collaborateur une navigation qui n'avait déjà que trop duré, il prit le parti de débarquer à l'endroit où il se trouvait et qu'il nomma la baie de Saint-Louis. Après en avoir sondé et balisé l'entrée, il donna l'ordre au chevalier d'Aigron, commandant l'Aimable, d'y pénétrer à mer haute, après avoir envoyé à terre le matériel le plus pesant du bord, canons, fer, plomb, afin de franchir plus facilement la barre. D'Aigron refusa le pilote que La Salle lui envoyait, et pendant que ce dernier, informé que des sauvages se montraient aux environs, allait au-devant d'eux, il fit courir son bâtiment sur terre sans tenir aucun compte des balises placées pour lui indiquer sa route. Une première fois il toucha, ne mouilla aucune ancre, et « pour assurer son naufrage » laissa tomber la grande voile afin de mieux arriver. Suivant le rapport de tous ceux qui étaient sur le vaisseau, « il n'y en avait pas un qui ne crût la chose avoir été faite de dessein prémédité. »

Comme un vent violent soufflait du large, que les lames poussaient le navire à la côte et qu'il n'y avait aucun espoir de le remettre à flot, on s'empressa de sauver ce que l'on put de la cargaison, les poudres, les effets des hommes ; par malheur l'unique chaloupe dont on disposait pour ce va-et-vient disparut une nuit, et « l'on crut que quelques-uns l'avaient fait échapper exprès, attendu que la corde avec laquelle elle était attachée se trouva coupée. » Le procès-verbal dressé le 1er mars 1683, au sujet de ce naufrage, constate que parmi les objets que l'on a pu ramener à terre il ne s'est rien trouvé audit d'Aigron « qui en avait sauvé jusqu'à ses confitures. » L'échouage était donc absolument volontaire de la part de cet officier.

L'équipage de l'Aimable, et son commandant, qui méritait un châtiment rigoureux si on lui avait fait

justice, se réfugièrent à bord du Joly, où M. de Beaujeu leur fournit un asile, « et tout ce que put faire La Salle à toutes ces injustices fut d'en écrire en France et de s'en plaindre à M. de Seignelay. Il donna le paquet à M. de Beaujeu qui prit la route d'Europe. »

Par un dernier acte de malveillance, le capitaine refusa de débarquer des canons et des boulets qui étaient dans son navire, disant que tout cela se trouvait à fond de cale et qu'il ne pouvait le déranger sans compromettre la sûreté de son bâtiment. Il savait cependant qu'il n'y avait à terre que huit pièces de canon sans un boulet. Il pouvait partir avec son digne acolyte d'Aigron ; il avait, volontairement, avec préméditation, accompli tout ce qu'il fallait pour faire échouer l'entreprise : il laissait La Salle et ses hommes au fond du golfe du Mexique, sur une côte déserte et insalubre, sans outils, sans approvisionnements, à cent lieues du fleuve à l'embouchure duquel il était chargé de les conduire ; sa mission était remplie. Il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs les auteurs responsables de la mort de ces deux cent cinquante malheureux; Beaujeu et d'Aigron son complice l'ont préparée, rendue inévitable ; leur noblesse de nom s'est alliée aux sentiments les plus vils, et c'est sur les bancs des galères royales ou en place de Grève qu'ils méritaient de finir une existence souillée d'un pareil crime.

Lorsque M. de Beaujeu fut parti on songea, pour se mettre hors de l'insulte des indigènes et abriter ce qu'on avait sauvé du naufrage, à construire un fortin avec des pièces de bois et des planches tirées des débris du navire. Plusieurs engagés désertèrent ; d'autres, surpris dans des excursions à la recherche de gibier, furent tués par les sauvages; quelques coups de mousquet écartèrent ces derniers. Les premiers abris étant achevés, La Salle partit avec une cinquantaine d'hommes à la recherche de « la rivière. » Il resta au fort, confié à la garde de Joutel, cent vingt personnes « dont il en mourait tous les jours du

scorbut et de la maladie du pays. Il semblait, constate tristement Joutel, qu'il y eût une malédiction sur nos ouvriers. Le mauvais choix qui en avait été fait a été la principale cause des misères que nous avons eues dans ce pays, n'ayant pu entreprendre avec eux aucun ouvrage. »

La Salle ayant trouvé sur sa route, près de la rivière aux Bœufs, une petite éminence qui lui parut plus convenable que le fortin pour loger sa troupe, s'y installa et enjoignit à Joutel de venir l'y trouver. « Je fus étonné, remarque ce dernier, de voir en arrivant les choses si mal commencées, les plantages des graines et semences ruinés par la sécheresse et les bestiaux, plusieurs morts, quantité de malades, point de couvert qu'un petit carré de pieux où étaient les poudres et quelques barriques d'eau-de-vie. Il fallait songer à faire faire un grand logement; M. de La Salle en avait le dessein, mais la difficulté était d'avoir du bois. Il y avait une petite forêt dont on pouvait en tirer, mais à une lieue dans les terres; or nous n'avions ni charrettes ni chevaux pour les voiturer. On abattit du bois qui fut équarri, mais l'ignorance des charpentiers se trouva si grande que M. de La Salle fut contraint de faire le maître entrepreneur et de marquer les pièces pour le dessein qu'il avait en tête. On traîna quelques pièces de bois jusqu'au camp, à travers les herbes dont la plaine est couverte; on se servit ensuite d'un affût de canon, le tout avec une peine si grande que les plus robustes en étaient accablés. Ce travail si excessif, le peu de nourriture que les travailleurs avaient et qui leur était bien souvent retranché pour avoir manqué à leur devoir, le chagrin que M. de La Salle avait de ne pas réussir les choses comme il se l'était imaginé et qui le portait à maltraiter ses gens souvent à contretemps, tout cela causa une tristesse à plusieurs qui déclinèrent à vue d'œil. Ce travail fut cause de la mort de trente personnes, tant de la peine qu'elles y avaient que de chagrin. »

Lorsque la maison fut édifiée, on la couvrit de vieilles planches sur lesquelles on cloua des peaux de bœufs, et l'on y réunit les munitions ainsi que les approvisionnements. Enfin une palissade de pieux entoura la construction et mit la colonie à l'abri d'une surprise.

Cette installation effectuée, La Salle reprit sa route à la recherche de la rivière et du chemin conduisant au pays des Illinois. Il laissait à l'habitation trente-quatre personnes, sous les ordres de Joutel, qui dut pourvoir à leur subsistance par la chasse aux bœufs sauvages. De longs mois se passèrent sans nouvelles de l'explorateur; un jour il revint avec quelques-uns de ses gens, « tous dans un assez méchant équipage ; leurs habits étaient tout déchiquetés. » La Salle parla des beaux pays qu'il avait découverts; il raconta qu'il avait vu quelques nations sauvages avec lesquelles il était entré en relations, « mais il n'avait point trouvé sa rivière. »

Un second voyage fut entrepris après quelques jours de repos; plusieurs mois s'écoulèrent de nouveau avant que La Salle reparût. La moitié de ses compagnons étaient restés en route, les uns perdus dans les bois, d'autres tués par les sauvages, un dévoré par un crocodile au passage d'une rivière; mais cette pénible marche n'avait encore produit aucun résultat. Ces douloureux échecs n'abattirent pas La Salle; il se détermina à une troisième tentative aussitôt que les chaleurs, qui étaient fort incommodes, seraient passées. On attendit ainsi jusqu'au mois de janvier. Depuis le 14 mars 1685, jour du départ de M. de Beaujeu, deux années s'étaient écoulées en vains efforts pour trouver la route du grand fleuve, et les trois quarts des malheureux débarqués sur cette terre au climat meurtrier avaient succombé.

Le 12 janvier 1687, Cavelier de La Salle partait pour la dernière fois avec son frère l'abbé Cavelier, son neveu M. de Moranger, le sieur Duhaut, le chirurgien

Lanquetot, le père Anastase, Joutel et une douzaine d'hommes. A travers les plaines couvertes de hautes herbes, les bois profonds, les marécages et les rivières, par des pluies diluviennes, en suivant le plus souvent des sentiers tracés par les bœufs sauvages, la petite troupe exténuée de fatigue arriva enfin dans les premiers jours de mars chez les Cenis. Cette peuplade fournit aux Français quelques vivres pour continuer leur voyage et le 14 mars ils atteignaient un des affluents de la rivière de la Trinité. La chasse ne donnant pas les résultats qu'il espérait et les vivres commençant à faire défaut, La Salle chargea quelques hommes d'aller chercher du maïs et des fèves à une cache qu'il avait faite auprès du village des Cenis ; parmi eux se trouvaient Duhaut, le chirurgien Lanquetot, Larchevêque, domestique de Duhaut, Hiems, boucanier embauché au petit Goave, et un sauvage chaouanon (1). Plusieurs jours s'étant écoulés sans qu'ils fussent de retour, La Salle, inquiet, envoya au-devant d'eux son neveu Moranger, avec deux engagés. Le 19 mars, aucun n'ayant reparu, il partit à leur recherche avec le père Anastase. Quelques heures après un des engagés, l'air égaré, arrivait au campement et informait Joutel que La Salle, Moranger et deux de leurs gens avaient été tués par Duhaut et les autres.

Comme son oncle, le sieur Moranger était d'un caractère hautain et traitait durement les hommes ; il eut avec Duhaut et ses compagnons, lorsqu'il les rejoignit, une discussion fort vive ; il leur retira

(1) Duhaut était un des associés dans l'expédition ; sa part se montait à la moitié de la cargaison d'un des navires. Il avait un jeune frère qui, parti avec La Salle lors de son second voyage à la recherche du fleuve, n'avait pas reparu.

Le chirurgien Lanquetot était aussi un des associés. La Salle, pendant une de ses courses, obligea le frère de Lanquetot, qui ne pouvait le suivre, à retourner à l'habitation. Comme il était seul, il fut surpris et massacré par les sauvages, ce qui fit jurer alors à Lanquetot qu'il ne pardonnerait jamais la mort de son frère. (Harrisse.)

même, en les brusquant, de la viande qu'ils avaient boucanée. « Cela les indigna contre lui, outre qu'il y avait longtemps qu'ils lui en voulaient en ce qu'il avait maltraité quelques-uns, même le chirurgien, quoiqu'il lui fût obligé presque de la vie par l'assiduité avec laquelle ce dernier s'était attaché à lui lorsqu'il avait été blessé au bord de la mer. »

Duhaut, Lanquetot, Larchevêque et les autres, résolus à ne pas en souffrir davantage et à se venger, complotèrent ensemble de le tuer, ce qu'ils firent en lui fendant la tête d'un coup de hache pendant son sommeil. Ils massacrèrent ensuite les deux engagés qui l'accompagnaient, pour que le meurtre accompli ne fût pas révélé par eux. Puis, craignant la justice de La Salle à qui il leur parut impossible de cacher complètement leur forfait, ils prirent leurs mesures pour s'en défaire aussi en arrivant au campement. Mais une rivière débordée par suite des pluies les arrêta au passage, et ils durent construire un radeau pour la traverser, ce qui causa un retard dans leur retour et amena La Salle au-devant d'eux. Il allait les rejoindre lorsqu'il vit une bande d'aigles qui planaient en l'air. « Cette vue lui fit juger que ceux qu'il cherchait n'étaient pas loin ; c'est pourquoi il tira un coup de fusil afin que s'ils étaient proches de là ils pussent l'entendre et lui répondre. Cela fit son malheur, car cela servit à avertir les assassins qui se disposèrent pour le surprendre. Le nommé Duhaut avait passé la rivière avec Larchevêque, et comme il entrevit de loin La Salle qui venait droit à eux, il se cacha dans de grandes herbes pour attendre à son passage ledit sieur qui ne songeait à rien et n'avait même pas rechargé son fusil après qu'il l'eut tiré. M. de La Salle aperçut d'abord le nommé Larchevêque et lui demanda où était le sieur Moranger son neveu. Larchevêque lui répondit qu'il était à la dérive. En même temps il partait un coup de fusil tiré par Duhaut, lequel était tout proche dans les herbes ; le coup frappa de La Salle à la tête ; il tomba

mort sur la place sans prononcer une parole. Le père Anastase, qui était proche de lui, crut qu'il allait en recevoir autant; mais ledit Duhaut ayant paru lui cria qu'il n'avait pas à avoir peur, et qu'on ne lui voulait point de mal; que c'était un coup de désespoir qui l'avait obligé à faire cela, qu'il y avait longtemps qu'il avait envie de se venger du sieur de Moranger, qu'il était cause en partie que son frère était perdu et avait péri. Lorsque les assassins se furent tous rassemblés, ils dépouillèrent La Salle avec la dernière cruauté et lui ôtèrent même jusqu'à sa chemise; le chirurgien, notamment, le traitait avec dérision tout nu qu'il était, l'appelant Grand Bacha. Après l'avoir ainsi dépouillé, ils le traînèrent dans des halliers, où ils le laissèrent à la discrétion des loups et autres bêtes sauvages. » (Joutel.)

Les meurtriers, leur vengeance satisfaite, épargnèrent Joutel, le frère de l'explorateur et les autres, mais ils prirent le commandement et s'approprièrent les dépouilles de leurs victimes. Une querelle s'éleva entre eux lorsqu'il s'agit de décider si l'on retournerait à l'habitation ou si l'on continuerait à marcher dans la direction du Mississipi. Hiems, persistant contre l'avis général à revenir en arrière, réclama sa part du butin à Duhaut; ce dernier répondit « que tout lui appartenait en ce qu'il avait fait plusieurs avances à La Salle. La contestation s'étant prolongée et échauffée, Hiems finit par dire à Duhaut qu'alors il eût à lui payer ses gages, puisqu'il avait tué son patron, et en même temps il lui tirait un coup de pistolet. Duhaut s'en fut tomber à quatre pas de là. Au même instant, un de ceux qui accompagnaient Hiems, nommé Ruter, tira sur le chirurgien un coup de fusil qui lui passa trois balles au travers du corps. » Les survivants se séparèrent alors; ceux qui avaient participé aux meurtres partirent avec les sauvages, qu'ils accompagnèrent à la guerre contre d'autres tribus. Les autres, au nombre de sept, parmi lesquels

Joutel, l'abbé Cavelier et le père Anastase, continuèrent à remonter vers le grand fleuve. Après avoir séjourné chez diverses peuplades, traversé de nombreuses rivières à la nage ou sur des radeaux qu'il fallait construire péniblement et abandonner après la traversée, franchi à grand'peine d'immenses marécages, perdu l'un des leurs qui se noya, ils finirent par arriver aux Arkansas où ils trouvèrent deux Français de la troupe de Tonti, qui commandait au fort Saint-Louis des Illinois. Ayant reçu les secours qui leur étaient nécessaires après d'aussi cruelles épreuves, ils remontèrent aux Illinois et de là gagnèrent les lacs et le fleuve Saint-Laurent. Ils arrivaient à Montréal le 17 juillet 1688 et débarquaient à la Rochelle le 5 octobre suivant.

Restés avec les Cenis, Hiems et Ruter furent tués dans une rixe par un de leurs complices. Enfin lorsqu'en janvier 1689 les Espagnols se mirent à la recherche de la colonie que La Salle passait pour avoir établie au Texas et découvrirent le fort de pieux, où il n'y avait plus que des os blanchis et des ruines, ils virent arriver à eux un homme couvert d'oripeaux, le visage peint comme un sauvage. C'était Jean Larchevêque, qui fut envoyé en Espagne d'où on l'expédia au Mexique pour travailler avec les galériens dans les mines. (Harrisse.)

Quant aux malheureux qui étaient restés à l'habitation avec le père Zénobe, ils avaient été surpris, peu de temps après le départ de La Salle, par les sauvages des alentours et massacrés sans pitié. Quelques enfants furent seuls épargnés et adoptés par les indigènes dont ils partagèrent l'existence. Plus tard, ils tombèrent entre les mains des Espagnols qui les emmenèrent à Mexico, où le vice-roi les garda près de lui.

XXV

Administration de M. de La Barre. — Campagne malheureuse contre les Iroquois. — Rappel du gouverneur.

La politique du comte de Frontenac, pendant les dix années de son séjour à Québec, pouvait se résumer en ces termes : maintenir la paix avec les cinq cantons ; réunir toutes les autres tribus dans l'alliance de la France pour les opposer s'il était nécessaire aux Iroquois dans le cas où ils auraient voulu recommencer la guerre ; profiter de la paix pour développer la colonie en poussant ses habitants à la culture des terres et en réduisant ainsi le nombre des coureurs des bois.

Les idées de M. de La Barre, son successeur, furent bien différentes. Inspirées par la passion du lucre, elles aboutirent bientôt à une nouvelle guerre avec les Iroquois, à une paix honteuse et au rappel de ce gouverneur, pour les agissements duquel soldats et colons témoignaient un profond mépris.

Le Fèvre de La Barre était un ancien officier de marine qui avait accompli de brillants faits d'armes aux Antilles, mais la vieillesse lui avait enlevé la vigueur d'esprit et de corps nécessaire pour parcourir et administrer un territoire comme le Canada. A peine débarqué, il fut entouré, conseillé et mené par quelques marchands, ennemis de son prédécesseur, avec lesquels il accepta de partager le bénéfice des congés et de la traite.

Le nouvel intendant, M. de Meulles, passait pour un homme d'un caractère conciliant et un administrateur consciencieux. Ses instructions lui prescrivaient du reste d'éviter tout conflit avec le gouverneur et de ne pas renouveler les luttes qui s'étaient produites entre MM. de Frontenac et Duchesneau.

Au moment de leur arrivée à Québec, vers la fin de septembre 1682, la ville venait d'être presque entièrement détruite par un formidable incendie qui avait consumé les trois quarts des magasins et des habitations, la plupart construites en bois. Quelques secours expédiés de France et un petit nombre d'engagés envoyés par le ministre Seignelay ne furent qu'un faible palliatif à ce désastre.

Dès les premiers jours, La Barre, tout en renouvelant pour la forme les anciennes prohibitions, distribua des congés et s'intéressa lui-même à la traite. « C'était du reste une nécessité de la situation. Dans la misère où la cour laissait les premiers fonctionnaires de la colonie, force leur était bien de se procurer des ressources supplémentaires. Le gouverneur général, l'intendant, les magistrats, les officiers, bref tout le monde traitait ; seul le gouverneur aurait pu s'opposer à ces abus, mais lui-même était d'accord avec les coureurs des bois et partageait leurs bénéfices ; il multipliait les congés, à tel point que la cour en prit alarme et déclara plus tard qu'il avait ainsi rendu nécessaire la guerre iroquoise. » (Lorin.)

Il y avait, dans les agissements de La Barre, une particularité vraiment honteuse. L'intendant de Meulles constate que cet homme, chez qui la vieillesse paraissait avoir éteint tout sentiment d'honneur pour ne laisser que l'ardent désir d'acquérir une fortune, faisait régulièrement la traite avec les Anglais. La Hontan, qui servait alors comme officier au Canada, déclare qu'au fort de Chambly il a vu passer sur la rivière deux canots chargés de castor, envoyés à la Nouvelle-York par ce gouverneur, qui laissait des

traitants quitter Montréal pour aller se fixer chez les Anglais. Quant à la prohibition du trafic de l'alcool, cette vente faisait si bien partie de la traite et assurait de tels bénéfices que le zèle de M. de La Barre dut se borner à l'affichage d'ordonnances que personne n'exécuta. La licence devint si grande que sur vingt-cinq maisons il y en avait dix-huit ou vingt où l'on vendait à boire, et que « les cabanes isolées sur les concessions, au lieu de servir pour défricher, étaient des retraites à voleurs où s'accomplissaient tous les désordres. » (Denonville, lettres, 13 novembre 1685.)

Il ne suffit pas à La Barre de s'intéresser à la traite, de favoriser la vente de l'eau-de-vie, de faire porter des pelleteries chez les Anglais; il y avait au point de vue du commerce des peaux de castor un concurrent à supprimer, c'était Cavelier de La Salle, commandant du fort Frontenac, engagé alors dans son voyage de découverte du Mississipi. Sous le prétexte que ce fort n'avait plus une garnison suffisante, La Barre, à l'instigation des traitants ses associés, en prend possession, et saisit tous les approvisionnements qu'il contient; il envoie un officier au fort Saint-Louis des Illinois opérer la même spoliation; il fait dire aux tribus des lacs qu'il abandonne les Illinois, soutiens de La Salle, aux Iroquois; il déclare à ceux-ci que La Salle n'est pas approuvé dans ses courses aventureuses, et qu'on ne s'inquiétera pas de ce qui pourra lui arriver.

La conséquence de ces détestables conseils ne se fit pas attendre : les Illinois surpris, étaient massacrés, La Salle trouvait leur pays mis à feu et à sang, et ne poursuivait sa marche que grâce à son invincible énergie. Mais les Iroquois, en même temps qu'ils « mangeaient » les Illinois, s'empressaient de piller les coureurs des bois qu'ils rencontraient; or il se trouva que c'étaient des gens de M. de La Barre, dont les associés subirent de ce fait des pertes sensibles. Incité par eux à recommencer la guerre contre ces pillards, il écrivit au roi que les Iroquois cherchaient

à détacher de notre alliance les nations voisines des lacs, qu'il fallait envoyer deux ou trois cents soldats et mille ou quinze cents engagés pour remplacer aux travaux des champs les habitants qui prendraient les armes, et que si les Peaux-Rouges voyaient arriver des troupes au lac Ontario, ils s'empresseraient de demander la paix.

Le roi se borna à faire passer à Québec deux cents soldats. Il invita en même temps le roi d'Angleterre à empêcher ses colonies de violer la paix qui existait entre les deux nations. Le colonel Dongan, commandant de la Nouvelle-York, reçut l'ordre d'entretenir de bonnes relations avec les Français. On sait comment il s'y conforma, en fournissant des armes à nos ennemis et en les excitant à attaquer, après les Illinois, nos alliés hurons, miamis et outaouais. L'hiver écoulé, et la navigation devenue libre sur le Saint-Laurent, le gouverneur envoya un détachement pour occuper le fort Frontenac. On l'avait tellement laissé à l'abandon après l'expulsion des hommes de La Salle, que l'on aurait pu facilement escalader les murailles sans échelles. (La Hontan.) En outre, l'ordre fut transmis aux commandants des postes sur les grands lacs de réunir les coureurs des bois de leur région, ainsi que les sauvages qu'ils décideraient à les accompagner, et de descendre au fort Frontenac par le lac Erié.

Avec les soldats envoyés de France, les milices réunies à Montréal et les Peaux-Rouges de la colonie, M. de La Barre se vit à la tête d'une petite armée de douze cents hommes. Le premier août il arriva au lac Saint-François, où il rencontra deux missionnaires envoyés par les Onnontagués et les Onneyouts. Ces barbares se disaient fort surpris de voir qu'on voulait leur faire la guerre pour venger le pillage de quelques canots, ce qui ne pouvait suivant eux donner lieu qu'à des négociations et à une réparation convenable. M. de La Barre leur fit répondre qu'il était prêt à

négocier, si la réparation offerte était suffisante. Sans attendre le retour des envoyés, l'armée continua péniblement la remontée des rapides et atteignit l'anse de la Famine, sur la côte sud du lac Ontario. M. de La Barre, tombé malade en route, dut s'arrêter quelques jours avant de rejoindre ses troupes. Il trouva celles-ci fort atteintes ; une grande partie des soldats et la plupart des miliciens, qui avaient passé des journées dans l'eau glacée à pousser les canots, furent saisis de fièvres, et le mal s'accrut rapidement par suite des chaleurs et de la nourriture consistant en salaisons avariées. On allait être obligé de lever le camp et de reprendre hâtivement le chemin de la colonie pour sauver le reste des hommes, lorsque les députés des cantons arrivèrent. Le principal d'entre eux était un Tsonnontouan nommé Haaskouan, que les Français présents à la conférence appelèrent la Grande-Gueule, à cause de sa forte voix. Les Iroquois demandèrent à M. de La Barre d'oublier le pillage des canots, de se retirer avec ses troupes, d'arrêter la marche des sauvages qui venaient des grands lacs le rejoindre ; ils promettaient de leur côté de ne plus attaquer les Miamis et les autres nations nos alliées ; mais quant aux Illinois ils déclarèrent qu'il y avait entre eux guerre mortelle, et qu'ils les mangeraient. C'est la Grande-Gueule qui fit cette réponse, et l'on peut juger par les passages suivants de son discours sur quel ton il parla au gouverneur :

« Onontio, il fallait que tu crusses, en partant de Québec, que l'ardeur du soleil avait embrasé les forêts qui rendent nos pays inaccessibles aux Français, ou que le lac les eût tellement inondées que nos cabanes se trouvant environnées par les eaux il nous serait impossible de sortir. T'en voilà maintenant désabusé, puisque nos guerriers viennent avec moi t'assurer que nous n'avons pas encore péri. Je te remercie en leur nom d'avoir rapporté sur leurs terres ce calumet de paix que ton prédécesseur a reçu de leurs mains. Je

te félicite en même temps d'avoir laissé sur la terre la hache meurtrière qui a été rougie tant de fois du sang de tes Français. Écoute, je ne dors pas, et le soleil qui m'éclaire me fait découvrir un grand capitaine à la tête d'une troupe de guerriers qui parle en sommeillant. Il dit qu'il ne s'est approché de ce lac que pour fumer avec les Onnontagués, mais Haaskouan voit au contraire que c'était pour leur casser la tête si tant de Français ne s'étaient affaiblis. Je vois qu'Onontio rêve dans un camp de malades. »

Continué dans cet esprit, le discours, traduit par l'interprète et se terminant par le refus d'épargner les Illinois, indigna les Français présents à cette conférence ; mais ils rougirent de honte en entendant le gouverneur répondre à ce sauvage : « Eh bien, en tirant sur les Illinois, prends garde de frapper les Français que tu rencontreras sur ton chemin ou aux environs du fort Saint-Louis. »

Les Illinois sacrifiés, la paix fut conclue aux conditions indiquées par les Iroquois, et le 6 septembre 1684, dès le lendemain de cette triste négociation, les troupes quittèrent l'anse de la Famine. Elles avaient été si durement éprouvées par les fièvres et le scorbut que ceux qui restaient valides purent à peine pourvoir à l'embarquement des malades. Puis, les canots se dispersèrent. C'était à qui ferait le plus de diligence, et toutes les milices s'en allèrent à la débandade, perdant quelques hommes chaque jour; quatre-vingts succombèrent à Montréal.

Au moment du départ, un canot avait été envoyé à Niagara pour informer les nations alliées que la paix était faite et qu'elles pouvaient regagner leurs cantonnements. M. de la Durantaye, commandant à Michillimakinac, du Luth qui était venu le rejoindre, Perrot qui avait amené des guerriers du lac Michigan, étaient parvenus à en réunir cinq cents et deux cents coureurs des bois. Leur situation en arrivant à Niagara fut des plus difficiles ; les sauvages qu'ils

avaient décidés à grand'peine à les suivre, en leur faisant espérer une campagne fructueuse, les accablèrent d'injures et s'en retournèrent chez eux en témoignant leur mépris pour les Français qui n'avaient pas osé attaquer leurs ennemis.

L'indécision et la faiblesse de M. de La Barre furent universellement blâmées; l'abandon des Illinois et la paix honteuse de l'anse de la Famine entraînèrent la révocation de ce gouverneur, au sujet duquel l'intendant de Meulles écrivait « qu'il était plus dangereux que les Iroquois mêmes. » Au moment de son départ, en août 1685, des bandes iroquoises tenaient la campagne et interceptaient toutes communications avec la région des lacs; les attaques contre les Illinois étaient renouvelées et les nations du haut-pays ayant perdu toute confiance dans les Français étaient prêtes à s'entendre avec les cantons, à recevoir des Anglais, par leur intermédiaire, des marchandises et des armes et à former à leur tour contre la colonie des partis de guerre.

Dernier trait qui achève de peindre l'homme. Les bâtiments venus de France en 1685 avaient transporté des troupes dont une partie avait été atteinte du scorbut. Craignant la contagion, La Barre prit passage pour revenir en Europe sur une barque de pêche du port de Honfleur, « aimant mieux avoir l'incommodité des mauvaises odeurs du poisson salé que de courir le risque de prendre quelque méchant air dans un des navires du roi. »

C'est ce qu'écrivait au ministre, le 28 août 1685, son successeur, le marquis de Denonville.

XXVI

Le marquis de Denonville remplace M. de La Barre. Expédition contre les Tsonnontouans. — Massacre de la Chine.

Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, était colonel d'un régiment de dragons lorsqu'il fut appelé à gouverner le Canada et à réparer les fautes commises par M. de La Barre. Il s'y employa de son mieux, mais avec d'excellentes intentions il aboutit à un véritable désastre, par suite de sa trop grande ignorance du milieu dans lequel il allait commander. Très honnête homme, d'une bravoure éprouvée, n'ayant en vue que le bien de la colonie, il manquait d'activité et se laissa diriger par des conseillers qui ne méritaient pas tous sa confiance. Appelé à vivre au milieu des sauvages, à entretenir avec eux des relations journalières, il ne pouvait supporter leur saleté repoussante et en avait, dit-on, une telle horreur « que leur vue le mettait en quelque façon hors de lui-même. » On le savait d'un complet désintéressement; mais sa femme, qui l'avait accompagné à Québec, « était au contraire d'humeur à ne pas négliger une occasion de profit et tenait au château une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises; elle aurait même imaginé, pour se défaire des rebuts qui lui restaient, de les mettre en loterie. » (Archives coloniales.)

Les instructions données au nouveau gouverneur lui prescrivaient d'éviter avec l'intendant les discus-

sions qui avaient troublé la colonie sous ses prédécesseurs, de soutenir les Illinois et les autres nations abandonnées par M. de La Barre, de rompre l'entente entre les Anglais et les Iroquois, et de contraindre ces derniers à la paix par une attitude ferme et vigoureuse.

Parti de la Rochelle dans les premiers jours de juin 1685 avec six cents soldats destinés à renforcer les troupes de la Nouvelle-France, il ne parvint à Québec que le premier août, après une pénible traversée, au cours de laquelle un seul vaisseau, le Fourgon, avait perdu son capitaine et soixante hommes enlevés par le scorbut. Quatre-vingts autres furent débarqués malades.

A peine remis des fatigues de cette navigation, M. de Denonville se rendit à Montréal, puis à Cataracoui pour y traiter avec les Iroquois et se rendre compte de leurs dispositions à l'égard des Français. Il les trouva très défiants, excités par les Anglais qui leur fournissaient armes et munitions, et « montés sur un ton d'insolence qu'il fallait nécessairement rabattre. » Dès lors son parti fut pris de les détruire, ou du moins de les affaiblir de manière à les mettre hors d'état de nuire. Afin d'apporter un obstacle à leurs courses au nord des lacs, il proposa au ministre de construire à Niagara un fort de pierres, pouvant recevoir une garnison de quatre à cinq cents hommes. Il espérait ainsi mettre fin aux agissements des colons anglais qui, profitant de la complicité des Iroquois, envoyaient des marchands en traite jusqu'à Michillimakinac et s'efforçaient d'attirer à eux les nations qui jusqu'alors avaient recherché notre alliance et apporté leurs pelleteries dans nos postes.

Le gouverneur apprenait aussi que le commandant de la Nouvelle-York, Dongan, avait réuni à Orange des chefs des cinq cantons, et leur avait affirmé que le nouveau général des Français allait leur déclarer la guerre. Afin d'y remédier, il les avait vivement exhortés

à fondre sur les Canadiens qu'ils trouveraient sans défiance et à piller nos traitants partout où ils les rencontreraient. Pour achever son œuvre, Dongan, tout en protégeant nos déserteurs dont il favorisait la contrebande, avait entrepris de détacher de la colonie les Iroquois chrétiens établis au sault Saint-Louis et à la Montagne ; « il leur fit dire qu'il leur donnerait dans son gouvernement un terrain où ils seraient beaucoup mieux et plus en sûreté que dans la Nouvelle-France. Comme il n'ignorait pas que ce qui les retenait surtout, c'était la crainte de perdre leur religion parmi les Anglais, il leur assura qu'ils auraient dans la Nouvelle-York des missionnaires du même culte. » A sa grande surprise, les sauvages repoussèrent ses offres. Les Hurons seuls, après avoir fait bon accueil aux traitants anglais pendant une absence du commandant français de Michillimakinac, leur fournirent une escorte jusqu'aux pays des Tsonnontouans.

Dongan est un modèle qui a trouvé chez ses compatriotes de trop nombreux imitateurs. Protestations d'amitié aux gouverneurs de Québec pour endormir leur vigilance, conseils de révolte à nos alliés, fourniture d'armes aux Iroquois, protection assurée aux déserteurs, rien n'y manque ; c'est le type éternel de l'Anglo-Saxon, descendant des pirates normands, en ayant conservé, sous une civilisation apparente, les âpres convoitises ainsi que la mauvaise foi et dont le voisinage est toujours un danger. Il nous a coûté le Canada et l'Inde au siècle dernier ; puisse l'exemple du passé servir d'avertissement pour l'avenir de nos colonies actuelles !

Dongan protesta auprès de M. de Denonville contre les approvisionnements envoyés au fort Frontenac et le projet de construction du fort Niagara, sous le prétexte que leur emplacement devait appartenir à la Couronne d'Angleterre. Le gouverneur lui fit répondre que ses prétentions étaient d'autant plus mal fondées que les Français avaient pris possession du pays avant

qu'il y eût même un Anglais à la Nouvelle-York, et qu'au reste les deux rois, leurs maîtres, vivant en bonne intelligence ce n'était pas à eux, leurs sujets, à troubler la paix par de telles chicanes.

Le gouverneur avait d'autant plus raison de se tenir sur ses gardes que déjà l'Acadie était en proie aux courses des marins de Boston qui venaient y faire la pêche et piller les habitations, et qu'à la baie d'Hudson des aventuriers, dont l'expédition avait été organisée sous les auspices de Dongan, avaient surpris le fort Sainte-Thérèse, dont ils avaient enlevé les approvisionnements et les fourrures. Cet acte de flibustiers fit l'objet de vives protestations de notre ambassadeur à Londres et Charles II désavoua ses sujets, mais il n'eut pas le pouvoir de leur faire restituer le bien enlevé par eux. La Compagnie du Nord, à laquelle le fort avait été concédé par Louis XIV, informée que les Anglais, après ce premier exploit, avaient construit plusieurs forts au fond de la baie d'Hudson pour commercer dans cette région, dut se mettre en mesure de les enlever par la force. Elle demanda des soldats à M. de Denonville, avec un officier pour les commander, et prit à sa charge les frais de l'expédition. Le gouverneur lui accorda quatre-vingt-dix hommes, la plupart canadiens, et mit à leur tête le chevalier de Troyes, l'un des officiers les plus vaillants de la colonie. Trois des fils de M. Le Moyne de Montréal, Sainte-Hélène, d'Iberville et Maricourt, s'associèrent à l'entreprise ; l'aîné avait 27 ans, le second 25 et le troisième 23. Un missionnaire, le père Silvy, se joignit à la petite troupe qui se mit en marche au mois de mars 1686.

Les rivières étaient gelées et la neige couvrait le sol ; il fallut parcourir plus de deux cents lieues par la vallée des Outaouais et le lac Témiscamingue pour atteindre le fond de la baie. La route se fit en raquettes ; on portait ou on traînait les vivres et les bagages. La marche se prolongea ainsi jusqu'au 20 juin ; les

fatigues, les privations, les campements au milieu des neiges, rien n'arrêta ces braves gens qui parvinrent enfin en vue du fort Monsipi, le premier de ceux que les Anglais occupaient. C'était un ouvrage de pieux, bâti sur une hauteur, près de la rivière Saint-Louis, flanqué de quatre bastions revêtus de terre et armé d'une douzaine de canons. Au centre de la place, un réduit servant d'habitation supportait une plate-forme portant quatre pièces d'artillerie.

Sainte-Hélène et d'Iberville, avec six compagnons, escaladent les palissades et sautent dans le fort pendant que de Troyes et Maricourt brisent la porte principale à coups de bélier. Puis, tous, poussant le cri de guerre des sauvages, se précipitent à l'assaut du réduit dans lequel s'est réfugiée la garnison surprise par cette attaque. La porte cède, d'Iberville s'élance le premier à l'intérieur, le fusil d'une main, l'épée de l'autre; mais à peine est-il entré que, sous l'effort des assiégés, la porte se referme. Dans l'obscurité, il lâche son coup de feu au milieu des ennemis, sur lesquels il se jette ensuite l'épée au poing, pendant que ses camarades enfoncent la porte. Les Anglais, poursuivis jusque sur la plate-forme, se rendent à discrétion; seul, un canonnier est tué au moment où il mettait le feu à l'une des pièces d'artillerie.

L'ennemi occupait encore deux autres points dans la baie : l'un à quarante lieues de là, le fort Rupert; et l'autre, à trente lieues, le fort d'Albany, sur la rivière Sainte-Anne. M. de Troyes jugea nécessaire d'attaquer d'abord le premier, à proximité duquel sa troupe arriva dans la nuit du 1er juillet.

Sainte-Hélène, en allant reconnaître la place, aperçoit un vaisseau mouillé au large dans la baie. Aussitôt ses deux frères, d'Iberville et Maricourt, s'embarquent dans un canot d'écorce avec neuf de leurs Canadiens les plus agiles; ils accostent le bâtiment aux flancs duquel ils s'accrochent, sautent sur le pont, tuent le matelot de quart d'un coup d'épée, cassent la tête aux

premiers qui se présentent et font les autres prisonniers. Avec eux se trouvait le nouveau gouverneur envoyé d'Angleterre à la baie d'Hudson. Il partagea le sort de ses compatriotes.

Pendant ce brillant fait d'armes, le chevalier de Troyes enfonçait la porte du fort et ses miliciens faisaient un feu continuel par les embrasures sur les hommes de la garnison. Dans l'impossibilité de résister à cette attaque si impétueuse, les assiégés demandèrent quartier. Comme il n'avait pas assez de soldats pour y laisser une garde, de Troyes détruisit la redoute et démolit la palissade, pendant que d'Iberville faisait voile pour Monsipi avec les prisonniers embarqués sur le navire dont il s'était emparé.

Ces deux forts enlevés, le commandant français voulut achever son œuvre en prenant le troisième désigné sous le nom d'Albany; mais personne, dans sa troupe, n'en savait exactement la situation. On marcha au hasard, le long des côtes, par des chemins que l'amoncellement des glaces rendait à peu près impraticables. La colonne errait ainsi à l'aventure lorsque le son lointain de coups de canon signala l'emplacement occupé par l'ennemi. Sainte-Hélène alla encore reconnaître les lieux pendant que d'Iberville avec son bâtiment se rendait à l'embouchure de la rivière. Le fort était situé à quarante pas du bord de l'eau, dans un terrain marécageux; un fossé en mauvais état en défendait l'approche; il avait quatre bastions garnis d'une plate-forme et armés chacun de quatre canons. D'autres pièces d'artillerie protégeaient les flancs de la place.

Le 23 juillet, pendant la nuit, les Français débarquèrent dix pièces de canon qu'ils mirent en batterie dans un bois, sur une hauteur dominant le fort, et à la pointe du jour ils tirèrent plus de cent cinquante volées qui criblèrent l'ennemi de boulets. L'émoi produit par ces décharges fut tel que tous les Anglais se réfugièrent dans une cave et n'osèrent en faire sortir un des leurs

pour demander à se rendre que quand le feu cessa faute de munitions. Les assiégeants virent avec grand plaisir arriver le parlementaire chargé de négocier les conditions de la reddition ; le froid et le manque de vivres les avaient fort éprouvés ; ils en étaient réduits pour calmer leur faim à manger une sorte de persil qu'ils trouvaient sur les bords de la baie.

Les prisonniers furent envoyés en France et le 10 août, l'expédition achevée, le chevalier de Troyes se mit en route pour Montréal, laissant d'Iberville à la baie pour rétablir les affaires de la Compagnie, aux frais de laquelle l'entreprise avait eu lieu. Dans cette campagne, tous les établissements anglais avaient été enlevés et les frères Le Moyne y avaient préludé aux exploits qui devaient bientôt les rendre célèbres. « Sainte-Hélène et d'Iberville, écrivait le père Silvy, se sont merveilleusement signalés, et les sauvages qui ont vu ce qu'on a fait en si peu de temps en sont si frappés d'étonnement qu'ils ne cesseront jamais d'en parler partout où ils se trouveront. »

Naturellement, on se récria fort à Londres contre cette agression et l'on en fit un crime au roi Charles II. « Ce qui est encore plus étonnant, remarque Charlevoix, c'est que les ministres plénipotentiaires de la reine Anne au Congrès d'Utrecht demandèrent à ce sujet des dédommagements qu'ils faisaient monter fort haut, comme si nous n'eussions pas été nous-mêmes en droit d'en exiger de plus considérables pour l'invasion du fort de la rivière Sainte-Thérèse, dont la prise des trois forts du fond de la baie n'était qu'une juste représaille. »

Les agressions des Iroquois contre nos alliés et ceux de nos coureurs des bois qu'ils pouvaient surprendre continuant à se produire, M. de Denonville estima qu'il fallait en finir avec eux, et prépara dans ce but une campagne contre les Tsonnontouans, qui se montraient les plus acharnés. Sur ses pressantes demandes, le roi lui envoya, au printemps de 1687,

huit cents recrues commandées par le chevalier de Vaudreuil, officier de mousquetaires. Ces hommes devaient en partie remplacer dans les habitations les Canadiens des milices dont le concours était nécessaire à l'expédition pour les portages dans les rapides et la poursuite des sauvages au milieu des bois.

Les troupes rassemblées à Montréal se composaient de huit cent trente-deux soldats réguliers, huit cents Canadiens et quatre cents sauvages. Des instructions avaient été envoyées aux commandants des postes sur les grands lacs, leur prescrivant de rassembler les guerriers des nations voisines et de rejoindre avec eux le corps d'armée au lac Ontario. Ces forces permettaient de croire à l'anéantissement de l'ennemi et rendent moins excusable encore l'acte par lequel le gouverneur et l'intendant Champigny, remplaçant M. de Meulles rappelé en France, commencèrent les hostilités.

On sait que les galères, employées dans la Méditerranée par la marine royale, étaient garnies de bancs sur lesquels des malfaiteurs enchaînés servaient de rameurs. Comme les combats et les maladies en enlevaient un grand nombre, tous les moyens étaient employés pour les remplacer ; on recommandait aux juges de condamner aux galères les accusés traînés devant eux ; on y envoyait les huguenots qui refusaient de se convertir ; mais le manque de bras se faisant toujours sentir, le roi écrivait dès le mois de juillet 1684 à M. de La Barre :

« Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages, qui sont forts et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer en France. »

Les mêmes instructions avaient été données à M. de Denonville et à l'intendant. L'occasion était venue de les appliquer.

Dans les premiers jours du mois de juin 1687, tout étant préparé pour l'entrée des troupes en campagne, Champigny monta au fort Frontenac pour y surveiller la concentration des approvisionnements. Dès qu'il fut débarqué, il envoya un détachement de Canadiens et de sauvages cerner deux villages situés à sept ou huit lieues et habités par certains Iroquois « qui ne méritaient rien moins que le traitement qu'on leur fit. » On en ramena une quarantaine au fort, au milieu duquel on les attacha de file à des poteaux, en attendant leur transfert à Québec et de là en France. La Hontan, qui fut témoin du fait, raconte dans ses lettres que « ces infortunés chantaient jour et nuit, à la manière des peuples du Canada lorsqu'ils tombent entre les mains de leurs ennemis. Ils disaient qu'on les trahissait sans raison, qu'on leur rendait le mal pour le bien, que pour les récompenser du soin qu'ils avaient toujours eu depuis la paix de pourvoir ce fort de poissons et de bêtes fauves pour la subsistance de la garnison, on les attachait à des piquets de telle manière qu'ils ne pouvaient ni dormir ni se défendre des moucherons, qu'en reconnaissance du commerce de pelleteries qu'ils avaient procuré aux Français, on les faisait esclaves, après avoir égorgé leurs pères et leurs vieillards. »

On arrêta aussi plusieurs chefs qui étaient venus sans défiance au-devant du gouverneur, et on leur fit subir le même traitement.

De pareils agissements devaient avoir dans les cantons le contre-coup le plus funeste. La première victime en fut le père Millet, missionnaire chez les Onneyouts, que ces derniers saisirent et torturèrent. Ils l'auraient brûlé sans l'intervention d'une matrone qui l'adopta et le cacha dans sa cabane. Le père de Lamberville, missionnaire chez les Onnontagués, dut son salut à l'attachement que l'on avait pour lui dans ce canton. Les anciens le firent partir sur-le-champ et conduire au fort Frontenac pour le soustraire au

supplice que lui auraient certainement infligé les guerriers dans leur fureur de représailles.

On peut juger de la durée du ressentiment soulevé dans les cantons par un fait que rapporte un déserteur français nommé Sagean, que les hasards d'une existence aventureuse avaient amené à la Nouvelle-York. Ce coureur des bois accompagnait, deux ans après l'incident, quinze traitants hollandais dans les cantons. Il leur servait d'interprète. A quelques lieues du fort Orange, ils trouvèrent un campement de sauvages, au nombre de dix-neuf cents. « Ils revenaient de faire la guerre aux Français du Canada, dont ils avaient emmené quarante-huit prisonniers de tout sexe et de tout âge, desquels la plupart étaient attachés à des poteaux, entre autres six hommes, auxquels ces barbares avaient déjà arraché les ongles et la chevelure avec la peau de la tête, ce qui fut un spectacle bien touchant pour ledit Sagean, auquel et à ceux de sa compagnie les chefs ayant demandé ce qu'ils voulaient, ils répondirent d'abord qu'ils étaient venus pour les voir, et leur présentèrent du tabac haché, dont chacun emplit son calumet, et ils fumèrent, tous ensemble, chacun sa pipe, dans un grand silence, après quoi ils se mirent à crier : que demandes-tu ? — Pour lors, ledit Sagean leur exposa le sujet de son ambassade, leur disant qu'il était là de la part de l'Onontio des Anglais pour les prier, par l'amitié qui était entre eux, de ne plus massacrer comme ils le faisaient les Français qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains, mais de les envoyer au fort Orange pour les rançonner, ce que les Hollandais appuyèrent de leur côté. Mais bien loin de leur accorder cette demande, ils protestèrent que tant que le soleil et la lune paraîtraient ils ne cesseraient de faire la guerre aux Français et de les massacrer, pour venger, disaient-ils, la perte de plus de quatre-vingts des leurs que M. de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, leur avait enlevés, lesquels il avait envoyés en Europe d'où ils n'étaient jamais revenus,

et qu'ils devaient cette satisfaction à leurs parents, qui ne cessaient de pleurer leur perte et d'en demander vengeance, que tant qu'il y aurait des gens de leur nation ils ne cesseraient d'exercer cette vengeance, ce qu'ils accompagnaient de hurlements et d'imprécations épouvantables, s'arrachant les cheveux, se mordant les lèvres et jetant en l'air des tisons de feu tout allumés, pour signifier le souhait qu'ils faisaient que le feu du ciel tombât sur eux et sur leurs descendants s'ils démordaient jamais de cette résolution.

« Ils immolèrent à leur rage le même jour, en présence dudit Sagean et ceux de sa suite, ces six malheureuses victimes auxquelles ils avaient auparavant enlevé la chevelure et arraché les ongles, leur ayant fendu le ventre et fait boire leur sang aux petits enfants qui l'avalaient avec une avidité merveilleuse. Ensuite ils les arrachèrent par morceaux qu'ils mirent à bouillir dans des chaudières et dont ils firent un grand festin.

« Ledit Sagean et les Hollandais qui l'accompagnaient séjournèrent pendant trois jours à leur camp. On voulut souvent les régaler de chair humaine, mais ils marquèrent constamment, par les refus qu'ils firent d'en tâter, l'horreur qu'ils avaient pour un mets si odieux. Ayant pris congé d'eux le troisième jour après leur arrivée au camp, ces barbares étalèrent à leurs yeux, avec beaucoup d'ostentation, les chevelures tenant à la peau des têtes de seize hommes français qu'ils avaient massacrés, plantées sur des perches comme des étendards à la porte de leur chef. »

Dès les premiers jours de son administration M. de Denonville s'était préoccupé des renforts que pourraient lui fournir les divers postes des pays d'en haut; il avait envoyé des instructions à leurs commandants pour leur indiquer la part qu'ils devraient prendre à la campagne contre les Tsonnontouans : Tonti avait reçu l'ordre de marcher avec les Illinois par le sud des lacs sur le territoire de ces ennemis auxquels il couperait ainsi la retraite; du Lhut, retranché à la tête du

Détroit, du côté du lac Huron, devait concentrer en ce lieu les diverses nations des lacs; Nicolas Perrot, qui se trouvait chez les Sioux, fut chargé de rassembler les coureurs des bois en traite dans ces parages ainsi que les sauvages de la baie des Puants et de se rendre avec eux à Michillimakinac; le commandant de ce dernier poste, de la Durantaye, eut pour mission de réunir les Outaouais, les Hurons et les Saulteurs pour gagner ensuite le fort du Détroit. Mais la plupart des alliés, que les tristes agissements de M. de La Barre avaient mécontentés, ne fournirent que des contingents bien inférieurs à ceux que l'on attendait; plusieurs comme les Outaouais et les Hurons entretenaient d'ailleurs à notre insu des relations avec les Iroquois. Tonti, qui espérait réunir cinq ou six cents Illinois, n'en amena que quatre-vingts; les chefs ne voulurent pas en laisser partir d'autres. Ils avaient en effet reçu l'avis qu'un gros parti de Tsonnontouans s'était mis en marche pour manger leurs villages. Le fait était exact, mais cette bande avait été arrêtée en route par un envoyé de Dongan chargé de l'avertir que le canton allait être attaqué par les Français.

En partant de Michillimakinac, de la Durantaye surprit un parti de trente Anglais accompagnés de sauvages qui allaient en traite au nord des lacs, ce qui leur était formellement interdit, aux termes du traité de 1686. Il les fit prisonniers et nos alliés pillèrent leurs marchandises. Une autre troupe de pareil nombre, rencontrée par Tonti au lac Érié, subit le même sort.

Le 10 juillet 1687 l'armée, ayant à sa tête M. de Denonville, arriva sur les bords du lac Ontario, au pays des Tsonnontouans, en même temps que cent soixante coureurs des bois et quatre cents sauvages amenés par la Durantaye, Tonti, du Lhut et Perrot, qui remirent au gouverneur les soixante prisonniers anglais. Avec ces derniers, ils avaient saisi un nommé Marion, déserteur français, qui leur servait de guide et d'interprète auprès de nos alliés, chez lesquels il avait séjourné

avant de se rendre à la Nouvelle-Angleterre. M. de Denonville le fit passer par les armes.

Les divers corps se réunirent sur la plage à l'embouchure de la rivière des Sables; on y éleva un retranchement pour protéger la flottille qui avait servi à remonter le Saint-Laurent et à traverser les lacs. « C'était, dit un contemporain, le spectacle le plus extraordinaire qu'on eût jamais vu dans ce pays et qu'on puisse se figurer en Europe. On y voyait un fort grand nombre de visages tout différents, avec une pareille diversité d'armes, de parures, de danses et de manières. On y entendait des chansons, des cris, des harangues de toutes sortes de tons et de langues. La plupart de ces barbares n'avaient, pour tout habit, que des queues de bêtes derrière le dos, et des cornes sur la tête. Ils avaient le front et les joues peints en vert ou en rouge, le nez et les oreilles percés et chargés de fer, et tout le corps colorié de diverses figures d'animaux. » (De Saint-Vallier.)

Le 12 juillet, on se mit en marche ; l'avant-garde était dirigée par M. de Callières, commandant de Montréal ; elle comprenait trois compagnies de Canadiens, sous les ordres de la Durantaye, du Lhut et Tonti, flanqués à gauche des sauvages qu'ils avaient amenés ; une autre bande de trois cents Peaux-Rouges chrétiens conduits par de Sainte-Hélène les soutenait à droite. Le corps principal, composé de soldats réguliers et de miliciens, au milieu desquels avait pris place le gouverneur, suivait à quelque distance.

La bourgade ennemie la plus importante se trouvait à sept lieues des bords du lac. Dans la première journée les troupes, à travers bois, parcoururent quatre lieues. Le lendemain, par une chaleur extrême, l'avant-garde s'engagea dans un vallon profond, couvert d'épais taillis. Elle y fut brusquement assaillie par cinq cents Iroquois embusqués à la tête de ce défilé. Deux ou trois cents autres s'étaient cachés dans des marécages voisins du sentier que suivait l'armée ;

ils devaient la prendre à revers et la placer entre deux feux ; trompés par l'importance de l'avant-garde, ils sortirent de leur retraite aussitôt qu'elle eut passé devant eux. Poussant alors des hurlements forcenés, ils commencèrent contre le détachement une violente fusillade, puis le chargèrent le casse-tête à la main pendant que l'autre bande l'assaillait en tête avec la même fureur. Il y eut parmi les alliés une véritable panique : les Outaouais en particulier s'enfuirent en désordre au premier choc ; mais les sauvages chrétiens se comportèrent mieux, et les Canadiens, encouragés par leurs officiers, engagèrent d'arbre en arbre, contre les assaillants, une fusillade qui en tua ou blessa un certain nombre. Leur résistance permit d'attendre sans lâcher pied les troupes régulières que le gouverneur, au bruit des coups de feu et des cris de guerre, avait fait avancer au plus vite. Marchant à leur tête, il chargea les Tsonnontouans qu'il mit en fuite. Dix hommes avaient été tués de notre côté, et une centaine blessés dans cette rencontre. Plus de quatre-vingts Iroquois étaient restés sur le champ de bataille; nos sauvages les scalpèrent et les Outaouais, qui avaient lâchement pris la fuite aux premiers coups de feu, se vengèrent de leur poltronnerie en coupant les cadavres en morceaux pour les mettre à la chaudière.

Les troupes, qui avaient campé sur place après cette rude affaire, trouvèrent le lendemain la bourgade incendiée ; les Tsonnontouans, reconnaissant l'impossibilité de résister à cette invasion, avaient mis le feu pendant la nuit à leurs cabanes et s'étaient enfuis au loin. Dix jours furent employés à détruire trois autres villages et les champs qui les entouraient, à couper le maïs sur pied et à enlever le grain qui servit à ravitailler les postes des lacs. Cette œuvre achevée, une partie des troupes revint avec M. de Denonville à Niagara ; le reste regagna le fort Frontenac et Montréal.

Les Tsonnontouans avaient été, en définitive, traités comme les Agniers du temps de M. de Tracy : leur

puissance se trouva ébranlée; par le fait de la destruction de leurs provisions, beaucoup périrent de misère l'hiver suivant ; leurs esclaves s'enfuirent ; de neuf cents guerriers ils se virent réduits à quatre ou cinq cents. Enfin les intrigues des Anglais, qui cherchaient à nous enlever le commerce des pelleteries dans les hauts pays, se trouvèrent déjouées. Pour y apporter un dernier obstacle, le gouverneur remit en état le fort de Niagara, dont La Salle avait si bien compris l'importance comme base de communication avec les lacs et comme barrière aux courses des Iroquois, amenant à leur suite les marchands de la Nouvelle-York. Il en confia la garde à une centaine de soldats sous le commandement du capitaine de Troyes qui venait de se signaler à la baie d'Hudson, et redescendit à Québec. Malheureusement les vivres laissés dans les magasins étaient avariés, le scorbut se déclara bientôt parmi les hommes ; le défaut de médicaments permit à l'épidémie de se développer d'une manière effrayante; quatre-vingt-dix malades et le capitaine succombèrent en quelques jours. Les autres, épouvantés, abandonnèrent le fort pour rejoindre Montréal.

La leçon infligée aux Tsonnontouans avait d'abord effrayé les autres cantons ; mais les pertes subies par ces barbares n'étaient pas suffisantes pour mettre un terme à leur soif de vengeance, et les incursions des bandes dans la colonie recommencèrent bientôt. L'une d'elles enleva trois soldats auprès du fort Frontenac; une autre vint faire quelques prisonniers et brûler des fermes aux abords du fort Chambly; elle avait, on l'apprit depuis, reçu des munitions de la Nouvelle-York et des encouragements du colonel Dongan à pousser son attaque au cœur même de la Nouvelle-France. Au printemps de 1688, un détachement conduit au fort Frontenac par M. de Sainte-Hélène était attaqué dans les rapides ; plusieurs hommes étaient tués ou pris, les autres s'enfuirent pour éviter le même sort. A Sorel, à Contre-Cœur, à Saint-Ours, à Boucherville,

des bâtiments étaient incendiés, des bestiaux égorgés. Le gouverneur considéra que, pour mettre fin à ces brigandages, il fallait recommencer une campagne contre leurs auteurs, et demanda dans ce but au ministre un renfort d'un millier de soldats; mais il en reçut cette réponse : « Le roi a besoin d'hommes et d'argent ailleurs; ainsi il faut se contenter de faire la paix avec les Iroquois par tous les moyens, et de maintenir doucement la colonie jusqu'à ce que, les temps étant différents, le roi puisse prendre les résolutions les plus convenables pour achever de se rendre maître des pays voisins. »

Le ministre informa en même temps M. de Denonville qu'il ne lui serait envoyé que trois cents hommes. Il lui faisait connaître en outre que le roi d'Angleterre avait rappelé le colonel Dongan. « Comme celui qui le relève, ajoutait-il, doit avoir des ordres de vivre en bonne intelligence avec vous, vous allez être délivré de l'embarras que l'avidité et la mauvaise foi de cet homme vous causaient. »

Dans l'impossibilité de recommencer une nouvelle expédition avec le peu de troupes dont il pouvait disposer, force fut au gouverneur de chercher à traiter avec les cantons afin d'épargner à la colonie de sanglantes incursions, et des pourparlers s'engagèrent avec le concours des missionnaires. M. de Denonville, se rendant compte de la faute commise lorsqu'il avait fait arrêter et envoyer aux galères un certain nombre d'Iroquois, écrivit en France pour demander leur transfert à Québec, et promit de les rendre à leurs tribus dès qu'ils seraient arrivés. Il consentit aussi à abandonner le fort Niagara dont le ravitaillement aurait présenté de grandes difficultés. Mais ces négociations, dont nos alliés étaient informés, inspiraient à ces derniers une profonde méfiance; ils craignaient d'être sacrifiés à leurs farouches ennemis et de voir la paix se conclure ainsi à leurs dépens. Un chef huron, Kondiaronk, que les Français appelaient le Rat, eut alors

recours à une ruse vraiment diabolique pour rompre tous les pourparlers. C'était un homme de quarante ans, extrêmement brave, d'un esprit fin et souple; bien supérieur à ses compatriotes, il était très choyé de M. de Frontenac qui se plaisait à l'inviter à sa table et goûtait fort ses réparties originales. Se tenant à l'écart après le départ de ce gouverneur, il ne s'était décidé à entrer en campagne contre les Iroquois que sur les prières et les démarches instantes du commandant de Michillimakinac, et il s'était mis en route avec une centaine de guerriers pour accomplir en territoire ennemi quelque fait d'armes éclatant. Arrivé au fort Frontenac, il apprit que des négociations étaient engagées avec ces Iroquois contre lesquels on lui avait affirmé que la guerre se poursuivrait jusqu'à leur destruction totale, et que le gouverneur attendait dans huit ou dix jours leurs ambassadeurs à Montréal. Après lui avoir fait part de cette nouvelle, le commandant du fort l'engagea vivement à retourner à sa bourgade. Le Rat, très surpris de ce que lui disait cet officier, n'en laissa néanmoins rien paraître et, avec la gravité du sauvage, il répondit que cela était raisonnable et qu'il allait reprendre le chemin de son pays. Mais avant son départ, il s'informa de la route que devaient suivre les ambassadeurs iroquois, et il alla les attendre aux cataractes, où il dressa une embuscade. Il y était depuis quatre ou cinq jours, guettant sa proie au passage, lorsque les envoyés des cantons, accompagnés d'une quarantaine d'hommes, arrivèrent à sa portée. Ils traînaient leurs canots le long des berges, ne soupçonnant pas le voisinage d'un ennemi, lorsque les Hurons les assaillirent à l'improviste et en tuèrent plusieurs. Tous les autres furent pris et liés. Un des chefs, reconnaissant Kondiaronk, lui demanda comment il pouvait ignorer que ceux qu'il venait d'attaquer étaient envoyés comme ambassadeurs auprès d'Onontio, leur père commun, gouverneur du Canada. Le Rat, simulant un étonnement extrême,

répondit que c'était au contraire ce gouverneur qui l'avait informé du passage d'un parti de cinquante guerriers, et invité à dresser l'embuscade dans laquelle ils étaient tombés. Les Iroquois, indignés d'une telle perfidie, racontèrent au chef huron dans quelles conditions et pour quel motif ils accomplissaient leur voyage. Alors le Rat, jouant le désespéré et le furieux, déclara que M. de Denonville s'était servi de lui pour accomplir une horrible trahison, mais qu'il s'en vengerait tôt ou tard. Pour convaincre ses prisonniers de sa bonne foi, il leur rendit la liberté et n'en garda qu'un seul pour remplacer, disait-il, un des siens tué dans l'attaque. Puis, avec ce prisonnier, il se rendit en toute hâte à Michillimakinac, et le remit à M. de la Durantaye qui, pour lui épargner le supplice du feu, le fit aussitôt fusiller. Ce commandant ignorait les pourparlers de M. de Denonville avec les cantons et le Rat s'était bien gardé de lui en faire part.

L'exécution accomplie, le chef huron choisit un esclave iroquois qui le servait depuis longtemps et lui permit de retourner chez les siens, auxquels il apprendrait que tandis que les Français les amusaient par de feintes propositions de paix, ils faisaient faire sur eux des prisonniers auxquels ils cassaient la tête. Les récits de cet esclave, rentré dans sa bourgade, et ceux des envoyés relâchés par les Hurons mirent les Iroquois en fureur, et le Rat put dire avec raison qu'il avait « tué la paix. »

L'expédition de M. de Denonville et le guet-apens du chef huron allaient avoir bientôt une sanglante contre-partie.

Dans l'île de Montréal, à l'entrée du lac Saint-Louis, Cavelier de La Salle avait créé un village que l'on désignait sous le nom de la Chine. Des fermes s'y étaient élevées, abritant les familles de hardis pionniers, la plupart attirés à cette extrémité de la colonie par la traite avec les indigènes. Tous se croyaient en pleine sécurité lorsque le 5 août 1689, pendant une nuit obs-

cure, une bande de douze ou quinze cents Iroquois traversa le lac Saint-Louis et descendit dans l'île sans avoir été aperçue. Surpris dans leur sommeil, presque tous les hommes furent massacrés avant d'avoir eu le temps de saisir leurs armes pour se défendre. Les autres, garrottés, subirent, au milieu des bâtiments en flammes, les plus effroyables supplices : les enfants, embrochés vifs, étaient mis au feu comme des bêtes à rôtir; les mères étaient obligées, sous les coups, de tourner cette broche avant d'être déchirées et brûlées elles-mêmes; les femmes étaient éventrées, d'autres empalées vives, les cadavres déchiquetés et dévorés palpitants. En moins d'une heure deux cents victimes avaient succombé dans ces horribles tortures. Une centaine de soldats, à l'annonce du désastre, se dirigèrent aussitôt de Montréal sur un fortin à l'ouest de la ville ; ils espéraient s'y retrancher et arrêter les agresseurs, mais entourés par un ennemi bien supérieur en nombre, et assaillis furieusement, presque tous restèrent sur la place. Après avoir mutilé et déchiré leurs cadavres, les vainqueurs, ivres de sang, se répandirent comme des bêtes féroces dans l'île entière ; ils massacrèrent ou firent prisonniers tous les malheureux qu'ils rencontrèrent; puis, rassasiés de carnage, ils regagnèrent sans obstacle leurs bourgades avec deux cents prisonniers dont la plupart subirent le supplice du feu. Jusqu'au mois d'octobre, des partis se montrèrent aux alentours de Montréal tuant ou enlevant les habitants isolés et semant partout la terreur.

La Nouvelle-France était à la merci d'une nouvelle invasion que les Iroquois annonçaient pour la saison prochaine avec le concours des Anglais ; les sauvages alliés n'avaient plus que du mépris pour une nation qui se laissait égorger sans défense; les habitants et les soldats, épouvantés, n'osaient plus sortir de leurs retranchements; le ravitaillement du fort Frontenac était considéré par le gouverneur comme impossible et il en ordonnait l'évacuation. Telle était la situation

dans laquelle M. de Denonville laissait la colonie au moment où il était rappelé en France, pour y remplir les fonctions de précepteur du duc de Bourgogne. Avant son départ, il avait saisi le roi d'un projet de démonstration contre les colonies anglaises, dont les incessantes excitations au pillage et à la dévastation du Canada justifiaient de bien tardives représailles. Le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, envoyé à Versailles pour remettre ce projet à la Cour, réussit à démontrer au ministre qu'il était nécessaire de s'emparer de la Nouvelle-York, si l'on voulait mettre fin aux brigandages des Iroquois en les privant du soutien sur lequel ils avaient compté jusqu'alors.

XXVII

Retour de M. de Frontenac à la Nouvelle-France. — Siège de Québec. — Délivrance de la colonie.

Le déplorable état des affaires au Canada exigeait l'envoi de prompts renforts et la nomination comme gouverneur d'un homme énergique, pouvant inspirer confiance à la population dont la détresse était extrême. Sur la recommandation du maréchal de Bellefont, le ministre présenta M. de Frontenac à Louis XIV pour remplacer M. de Denonville. Le roi, dans l'audience qu'il lui accorda, rendant enfin justice après sept ans d'oubli à son administration précédente, adressa au comte ces paroles qui le vengeaient dignement des calomnies dont il avait été victime : « Je vous renvoie au Canada où je compte que vous servirez aussi bien que vous avez fait ci-devant. Je ne vous en demande pas davantage. »

Le choix de l'homme était heureux, mais il lui fallut suffire à peu près seul à la lourde tâche qui lui incombait, car il n'obtint que des renforts insignifiants et deux navires avec lesquels il devait essayer de surprendre la Nouvelle-York, pendant que le chevalier de Callières irait prendre à Montréal le commandement des troupes pour attaquer à revers, par le lac Champlain, la colonie anglaise.

Guillaume III avait chassé le roi Jacques, notre allié, du trône d'Angleterre, et la guerre avait recommencé entre les deux nations. Louis XIV préparait une expédition en Irlande qui absorbait tous les efforts de la

marine, et les deux vaisseaux qui devaient conduire Frontenac à la côte d'Amérique, au lieu d'être prêts à la mi-juin, ne prirent la mer qu'au mois d'août. La traversée de l'Atlantique, contrariée par les vents, dura quarante-deux jours. Le moment favorable pour attaquer New-York était passé et M. de Frontenac se dirigea sur Québec. Il y arriva le 12 octobre. La population tout entière le reçut à son débarquement; les maisons furent illuminées, des feux d'artifice tirés; mais il avait appris à l'île Percée, par des missionnaires récollets, le désastre de la Chine, et sans prendre un repos que son âge — il avait alors 70 ans, — et les fatigues de la mer auraient cependant justifié, il partit pour Montréal, où régnait le plus complet désarroi. « Il est difficile, écrivait-il au ministre, de se représenter la consternation générale que je trouvai parmi les habitants, et l'abattement qui était dans les troupes. »

Son premier souci fut de faire réoccuper le fort de Cataracoui, dont son prédécesseur avait ordonné l'évacuation; puis il prescrivit d'établir autour de Montréal une nouvelle palissade en pieux de quinze pieds hors terre; il répartit ensuite les troupes dans leurs quartiers d'hiver. Des patrouilles parcoururent régulièrement les environs ; des forts de pieux élevés dans les seigneuries les plus importantes permirent aux habitants du voisinage de s'y réfugier : on les garnit de canons que les gardiens tiraient en cas d'alerte.

Le gouverneur avait ramené avec lui de France les chefs envoyés aux galères par M. de Denonville; il avisa les cantons de leur retour, et leur en dépêcha plusieurs que pendant la traversée il avait su gagner à la cause de la France. Leur rentrée dans les bourgades calma quelque peu les esprits et des pourparlers s'engagèrent; mais Frontenac, estimant non sans raison qu'il importait pour obtenir la paix de se montrer fort, résolut de commencer par frapper

le véritable ennemi, et par rendre aux Anglais une partie du mal qu'ils avaient fait à la colonie en poussant constamment les Iroquois à la dévaster. Trois expéditions furent préparées, l'une à Montréal pour opérer du côté d'Orange; la seconde aux Trois-Rivières avec les environs de Boston pour but; la troisième à Québec, destinée à détruire quelques villages entre Boston et l'Acadie. Le commandement de la première, qui était la plus importante, fut confié à MM. d'Aillebout de Mantet et Le Moyne de Sainte-Hélène, tous deux lieutenants, d'une intrépidité à toute épreuve; ils avaient sous leurs ordres, comme volontaires, des hommes tels que MM. de Repentigny, d'Iberville, de la Brosse, de Montigny, tous officiers; leur troupe se composait de cent quatorze Français, quatre-vingts sauvages du sault Saint-Louis et seize Algonquins.

Le départ s'effectua pendant la période la plus froide de l'année, au mois de février 1690; la marche avait lieu dans les neiges, raquettes aux pieds, fusil en bandoulière, provisions sur les épaules; on couchait sur le sol, sans abri. Une centaine de lieues avaient été ainsi allègrement parcourues lorsque les chefs informèrent la colonne du but de l'expédition : il s'agissait d'attaquer Orange, capitale de la Nouvelle-York. Les sauvages, effrayés, se récrièrent; ils ne croyaient pas possible d'enlever une place défendue par une garnison de cinq ou six cents hommes. Comme il eût été imprudent de les mécontenter, Mantet et Sainte-Hélène acceptèrent de se rabattre sur Corlar, gros bourg entouré d'une palissade, à six lieues d'Orange. Il était habité par des Hollandais et des Anglais signalés comme fournissant des armes aux cantons. Pendant neuf jours, Canadiens et sauvages marchèrent, par un froid intolérable, enfonçant parfois jusqu'aux genoux dans les marécages. Arrivés à la nuit près de Corlar, ils détachèrent l'un d'eux pour reconnaître la place. Il s'en approcha sans être aperçu et revint informer les chefs que le bourg comprenant plus de quatre-vingts maisons

avait la forme d'un carré long, entouré de pieux, dans lesquels avaient été ménagées deux portes donnant accès à la rue principale.

L'attaque avait d'abord été fixée au lever du jour, mais le froid était terrible et le vent soufflant avec violence remplissait l'air de tourbillons de neige. On résolut de brusquer l'assaut, afin de trouver dans la place un abri, du feu et des vivres. D'ailleurs la population dormait dans la sécurité la plus complète; elle avait bien entendu dire qu'un parti français avait quitté Montréal, mais les rigueurs de la température et l'amoncellement des neiges ne permettaient pas de supposer que des Européens seraient capables d'accomplir une telle marche au milieu des bois, sans autre abri que le ciel, sans autres provisions que celles qu'ils portaient avec eux.

L'effrayant cri de guerre des sauvages donna le signal de l'attaque; les maisons et un fort gardé par quelques soldats furent promptement enlevés; le feu consuma ensuite les bâtiments. Une soixantaine de prisonniers, pour la plupart femmes, enfants ou vieillards, eurent la vie sauve.

Une veuve, habitant Corlar, avait à diverses reprises donné des témoignages de compassion aux captifs français amenés dans ce pays; elle avait soigné des malades, fourni des vivres et des vêtements à plusieurs; ses bienfaits ne furent pas oubliés et sa maison ne subit aucun dommage.

Le butin dont les sauvages s'étaient chargés et le nombre des prisonniers retardèrent la retraite, qui fut inquiétée par les Agniers et les miliciens d'Orange; une quinzaine de Français perdirent la vie dans ces escarmouches, et la troupe, épuisée de fatigue, n'atteignit Montréal qu'à la fin de mars. Néanmoins, l'effet sur lequel comptait M. de Frontenac était produit; la terreur s'empara des colons anglais lorsque ce hardi coup de main leur fut connu, et nos plus acharnés adversaires comprirent que la distance ne

les sauverait plus des représailles des Canadiens.

Le parti de guerre formé aux Trois-Rivières avait comme chef un des meilleurs officiers de la colonie, François Hertel, qui emmenait avec lui trois de ses fils. La troupe se composait d'une trentaine de Canadiens et de vingt-cinq sauvages. Le départ eut lieu le 28 janvier 1690; après une longue et rude marche, on arriva le 27 mars en vue d'un bourg anglais du nom de Salmon-Falls. Les Français divisés en trois bandes enlevèrent en même temps d'assaut les deux forts protégeant la place et une grande maison barricadée. Tout ce qui résistait fut taillé en pièces ; l'ennemi eut trente hommes tués et cinquante-quatre faits prisonniers; vingt-sept maisons réduites en cendres et tout le bétail brûlé dans les étables, tels furent les résultats de cette affaire. Poursuivi par un corps de deux cents miliciens, Hertel l'attendit au bord d'une rivière sur laquelle il y avait un pont étroit ; les Anglais, méprisant le petit nombre des ennemis, s'y engagèrent sans défiance; Hertel les laissa venir à portée, puis fondit sur eux avec une telle impétuosité que du premier choc il en tua ou blessa dix-huit. Les autres s'enfuirent, et les Français continuèrent sans encombre leur retraite vers la colonie. Dans le trajet Hertel rencontra le parti formé à Québec et se joignit à lui, après avoir envoyé un détachement informer le gouverneur du succès de son entreprise.

La dernière troupe, qui avait quitté le Canada sous le commandement du lieutenant de Portneuf, ne comprenait que quelques Canadiens accompagnés d'une soixantaine d'Abénaquis. Il leur avait été impossible d'emporter des provisions par suite de la disette qui était grande à Québec, et ils durent chasser en route pour se procurer des vivres. Aussi n'arrivèrent-ils qu'au mois de mai aux abords du fort de Casco, après avoir été rejoints par Hertel et ses compagnons. La place était garnie de huit pièces d'artillerie et abondamment pourvue de munitions. Les Anglais du voisinage

s'y étaient réfugiés à l'approche de l'ennemi et la garnison paraissait résolue à se défendre ; mais une sortie de cinquante hommes tomba dans une embuscade et fut assaillie si vigoureusement que quatre seulement rentrèrent au fort; une tranchée fut ensuite ouverte. Canadiens et sauvages n'avaient à cet égard aucune expérience, mais l'ardeur qui les animait y suppléa : des outils trouvés dans les fermes du voisinage permirent de remuer la terre et de faire les approches avec un tel succès que la garnison, craignant un assaut qui aurait abouti à son massacre, se rendit prisonnière. Après avoir enlevé du fort tout ce qui pouvait être utilisé, M. de Portneuf en détruisit les bâtiments ainsi que toutes les habitations à deux lieues à la ronde, puis il revint à Québec sans être inquiété.

Ces succès, grossis par la renommée, inquiétèrent vivement les Anglais, donnèrent à réfléchir aux Iroquois, et permirent à Frontenac de rompre les pourparlers engagés entre ces derniers et les sauvages de l'Ouest, Outaouais et Hurons, qui se préparaient à nous abandonner. Réunis à Montréal, les chefs de ces tribus y furent reçus solennellement par le gouverneur qui les combla d'attentions. Dans une grande assemblée, il leur fit savoir que s'il avait d'abord usé d'indulgence au regard des cinq cantons, c'est parce qu'il espérait qu'ils reviendraient à des sentiments d'affection pour leur père, mais qu'il était las d'attendre leurs propositions et décidé à marcher contre eux avec tous ses alliés. Saisissant alors une hache et entonnant une chanson de guerre, il fit tournoyer l'arme au-dessus de sa tête et, suivant la coutume des sauvages, il la remit aux chefs qui la brandirent à leur tour en dansant et en chantant. « Ce dut être un spectacle inoubliable que celui de ce vieillard, en grande tenue de gouverneur, donnant ainsi le signal violent d'une fête de sauvages ; ceux-là seuls pouvaient regretter qu'il renonçât un instant à la dignité de sa charge, qui ne comprenaient pas la valeur sur l'esprit

des indigènes d'une semblable manifestation. » (Lorin.)

Tous promirent qu'il ne serait plus question de paix avec l'Iroquois. Nicolas Perrot, détaché chez les Sioux, réussit à les maintenir en paix avec les Outagamis et les autres tribus voisines du lac Michigan; il obtint en outre de ces dernières la formation de partis de guerre contre les cantons. Tonti, chargé du commandement aux Illinois, les détermina également à des incursions chez les mêmes ennemis dont ils détruisirent un bon nombre.

Ce n'était pas sans de graves raisons que Frontenac s'assurait le concours de ces peuplades; les pertes infligées par les Canadiens aux colons anglais les avaient décidés à tenter un grand effort pour chasser des voisins si entreprenants; leurs délégués se réunirent en congrès à New-York au mois de mai 1690 et s'entendirent pour une double attaque sur la Nouvelle-France, l'une par mer afin de s'emparer de Québec, l'autre par terre dans la direction de Montréal. Les Bostonais se chargèrent de fournir la flotte et les équipages; les troupes de terre devaient se réunir à Orange et rallier en route les guerriers des cantons.

Le commandement de la flotte fut confié à Guillaume Phips. Cet officier avait été d'abord ouvrier charpentier, puis marin; originaire de la Nouvelle-Angleterre, il plaisait au peuple de Boston par l'obscurité même de ses débuts; mais son entêtement égalait son insuffisance, que sa conduite pendant cette campagne mit à nu autant que sa duplicité et sa mauvaise foi. Il commença ses opérations par l'Acadie et vint mouiller devant Port-Royal.

Le commandant, M. de Menneval, n'avait à sa disposition que quatre-vingt-dix hommes de troupe; la place était dans un état complet de délabrement et la défense ne semblait guère possible. Sommé de se rendre, M. de Menneval entra en négociations avec Phips qui lui accorda la sortie de la garnison avec armes et bagages, le transport de tous les soldats à

Québec, le maintien des habitants dans la possession paisible de leurs biens et le libre exercice de leur religion. Mais la place rendue, Phips, la trouvant beaucoup plus faible qu'il ne le croyait, fit désarmer les soldats, les retint prisonniers avec le commandant, s'empara des effets et de l'argent de ce dernier, et laissa ses hommes mettre à sac les habitations. De retour à Boston, il réunit les navires et les équipages nécessaires pour aller attaquer Québec, et le 16 octobre il arriva en vue de cette ville à la tête de trente-quatre voiles transportant trois mille hommes de troupes.

M. de Frontenac était à Montréal où il présidait à la foire des pelleteries et organisait la défense contre les Iroquois et les Anglais, de concert avec les nations du haut pays. Il était averti de la formation d'un corps d'invasion à Orange et se préparait à le repousser lorsqu'il apprit que les miliciens anglais, en se réunissant aux contingents des cantons, leur avaient communiqué la petite vérole qui avait rapidement fait parmi eux d'effrayants ravages. Plus de trois cents étant morts, les autres accusèrent les Visages-Pâles de les empoisonner et se dispersèrent. Les Anglais, restés seuls, regagnèrent leurs foyers sans rien tenter contre le Canada.

Informé de l'agression par terre, Frontenac était moins bien renseigné sur l'attaque par mer, et il aurait pu être victime d'une surprise si des chefs abénaquis, qui avaient vu la flotte de Phips se diriger sur le golfe Saint-Laurent, n'avaient envoyé un des leurs prévenir en toute hâte à Québec de la direction prise par l'ennemi. Avisé aussitôt, Frontenac descendit le fleuve dans un canot d'écorce après avoir chargé Callières, commandant à Montréal, de réunir et de lu amener dans le plus bref délai tous les renforts possibles. Le 14 octobre 1690, il rentrait à Québec. La flotte anglaise faisait deux jours plus tard son apparition, mais sous l'ardente impulsion du gouverneur aidé par toute la population, qui avait en lui la plus absolue

confiance, le temps avait été merveilleusement utilisé; les fortifications, complétées, étaient mises en état de défense, des barricades élevées sur divers points, des batteries installées, les milices réunies, les berges du fleuve garnies de troupes.

Le 16 octobre, à dix heures du matin, la flotte anglaise jetait l'ancre devant Québec, et une chaloupe portant pavillon blanc quittait le vaisseau de Phips pour se diriger vers la ville. M. de Frontenac envoya un officier à la rencontre du parlementaire; celui-ci, les yeux bandés, fut conduit au château Saint-Louis où, son bandeau enlevé, il se trouva en présence du gouverneur ayant à ses côtés l'évêque, l'intendant et un grand nombre d'officiers. Sa surprise fut d'autant plus extrême que sur la flotte on croyait Québec sans défense et M. de Frontenac à Montréal. Invité à faire connaître l'objet de sa mission, cet homme remit en tremblant, au nom de son chef, un ultimatum dont le texte fut traduit sur-le-champ à haute voix. Le voici, tel que M. de Frontenac le transmit au marquis de Seignelay :

« Guillaume Phips, général de l'armée anglaise, à M. de Frontenac.

« La guerre déclarée entre les Couronnes d'Angleterre et de France n'est pas le seul motif de l'entreprise que j'ai eu l'ordre de former contre votre colonie. Les ravages et les cruautés exercées par les Français et les sauvages sans aucun sujet contre les peuples soumis à leurs Majestés Britanniques ont obligé leurs dites Majestés d'armer pour se rendre maîtres du Canada, afin de pourvoir à la sûreté des provinces de leur obéissance.

« Mais comme je serais bien aise d'épargner le sang chrétien et de vous faire éviter tous les malheurs de la guerre, moi Guillaume Phips, chevalier, par ces présentes et au nom de leurs très excellentes Majestés, Guillaume et Marie, roi et reine d'Angleterre, de France, d'Écosse et d'Irlande, défenseurs de la foi, je vous

demande de remettre entre mes mains vos forts et châteaux, dans l'état où ils sont, avec toutes les munitions et autres provisions quelconques. Je vous demande aussi que vous me rendiez tous les prisonniers que vous avez, et que vous livriez vos biens et vos personnes à ma disposition; ce faisant vous pouvez espérer que, comme bon chrétien, je vous pardonnerai le passé autant qu'il sera jugé à propos pour le service de leurs Majestés et la sûreté de leurs sujets. Mais si vous entreprenez de vous défendre, sachez que je suis en état de vous forcer, bien décidé avec l'aide de Dieu, en qui je mets toute ma confiance, à venger par les armes les torts que vous nous avez faits, et de vous assujettir à la Couronne d'Angleterre. J'attends votre réponse dans une heure. »

La lecture de cet insolent factum souleva dans toute l'assistance une vive indignation, qui augmenta encore lorsque le parlementaire, suivant ses ordres, tira une montre de sa poche, constata qu'il était dix heures et déclara ne pouvoir attendre une réponse que jusqu'à onze. Le capitaine de Valrennes, exprimant l'opinion d'une grande partie des officiers, dit qu'il fallait pendre cet individu comme le complice d'un corsaire armé contre son légitime souverain, et dont la conduite à Port-Royal avait été celle d'un véritable forban.

M. de Frontenac, bien que partageant le sentiment de ceux qui l'entouraient, ne parut pas entendre la réflexion de Valrennes et répondit froidement à l'envoyé : « Je ne vous ferai pas attendre ma réponse si longtemps. La voici : je ne connais point le roi Guillaume, mais je sais que le prince d'Orange est un usurpateur, qui a violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion en détrônant le roi son beau-père. Je ne connais point d'autre souverain légitime de l'Angleterre que le roi Jacques II. Le chevalier Phips n'a pas pu être surpris des hostilités des Français, car il a dû s'attendre que le roi mon maître, ayant

reçu le roi d'Angleterre sous sa protection, m'ordonnerait de porter la guerre chez les peuples qui se sont révoltés contre leur prince légitime. A-t-il pu croire que quand il m'offrirait des conditions plus tolérables et que je serais d'humeur à les accepter, tant de braves gens y voudraient consentir et me conseilleraient de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de l'Acadie, qui a manqué à la fidélité qu'il devait à son prince pour suivre le parti d'un étranger qui a détruit les lois et les privilèges du royaume dont il prétend être le libérateur et renversé l'église anglicane? C'est ce que la justice divine, invoquée par votre général, punira un jour sévèrement. »

L'envoyé demanda que cette réponse lui fût remise par écrit. Le gouverneur s'y refusa et dit fièrement : « C'est par la bouche de mes canons que je vais répondre à votre maître. Il apprendra que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi. »

Et il donna l'ordre de reconduire aussitôt l'Anglais à sa chaloupe.

Phips, qui ne s'attendait pas à une résistance sérieuse, perdit deux jours en préparatifs, et permit ainsi aux sept cents hommes réunis par Callières d'arriver à Québec. De leurs vaisseaux, les Anglais entendirent les acclamations qui saluaient l'entrée de cette troupe dans la ville, au bruit des fifres et des tambours. Ils en demandèrent la cause à un prisonnier français; il leur répondit : « C'est le commandant de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut; vous n'avez qu'à plier bagage, car vous perdrez maintenant vos peines. »

Le 18 octobre, vers midi, quinze cents hommes embarqués dans des chaloupes quittaient la flotte et se dirigeaient sur la côte de Beauport où ils débarquaient. Un détachement de trois cents miliciens et des sauvages alliés se chargèrent de les arrêter dans leur marche sur Québec. Le terrain était marécageux,

embarrassé d'arbres et de broussailles, coupé de rochers; les Anglais, formés en colonne serrée, enfonçaient en marchant dans la vase pendant que les Canadiens, dispersés en tirailleurs et profitant de tous les abris, les abattaient à coups de fusil. Le combat ne dura qu'une heure; le désordre se mit dans les rangs de l'ennemi qui n'osa pas pousser plus loin son attaque, dans la crainte d'avoir affaire à des masses de Peaux-Rouges embusqués derrière tous les arbres. Cette journée lui coûta cent cinquante hommes, tandis que les Français n'eurent que quelques-uns des leurs atteints.

Pendant le débarquement, quatre des plus gros navires de Phips étaient venus s'embosser devant Québec et avaient ouvert contre la ville un feu violent qui fit plus de bruit que de mal. Tout se borna à un homme tué, un blessé et à quelques dégâts matériels sans importance. « Le dommage qu'ils causèrent aux toits des maisons, dit avec mépris un témoin, pouvait monter à cinq ou six pistoles. » (La Hontan.)

Par contre, les batteries françaises, servies par des volontaires pleins d'ardeur et pointées par Le Moyne de Sainte-Hélène dont l'adresse égalait le courage, criblèrent de boulets les navires anglais. Le vaisseau de Phips fut désemparé, sa coque percée en plusieurs endroits, ses manœuvres coupées et un grand nombre de ses matelots tués ou blessés. Les autres bâtiments, bien que moins atteints, éprouvèrent de graves avaries et tous levèrent l'ancre avant la fin du jour pour aller se réparer hors de portée du feu de la place.

Au fort de l'action, un boulet abattit le pavillon du vaisseau amiral qui tomba dans le fleuve où il fut entraîné par le flot. Quelques hardis jeunes gens réussirent à s'en emparer à la nage, et malgré les coups de feu tirés sur eux l'emportèrent à la vue de toute la flotte. Ils le remirent au gouverneur qui le fit déposer à la cathédrale.

Le lendemain, Phips, ses bâtiments réparés, recommença, sans plus de succès, le tir contre la ville. Très maltraité par les projectiles des batteries, il se vit contraint de se retirer avec le gros de sa flotte auprès de l'île d'Orléans.

Quant aux troupes de débarquement, qui avaient souffert du froid pendant la nuit, car les gelées étaient déjà assez fortes, elles s'étaient approchées de la rivière Saint-Charles qu'il leur fallait traverser pour arriver à la ville, et le 20, Walley qui les commandait, ayant reçu tous les renforts que l'amiral pouvait lui envoyer, reprit sa marche vers Québec. Mais il avait devant lui un corps de deux cents volontaires conduits par les frères Le Moyne, de Longueil et de Sainte-Hélène, soutenus par un millier d'hommes en réserve sous la direction de Frontenac. Les Français, abrités derrière les arbres et les rochers, tiraillant à la manière des sauvages, arrêtèrent encore les assaillants, dont un grand nombre resta sur le champ de bataille. Malheureusement Sainte-Hélène, « un des plus aimables cavaliers et des plus braves hommes que la colonie eût jamais eus, » fut atteint à la jambe d'une blessure à laquelle il succomba quelques jours après.

Le 21 octobre, une dernière tentative des Anglais fut repoussée avec le même succès. Décimés par les balles des miliciens et des sauvages, pris en flanc par le feu d'une batterie, ils se virent forcés à la retraite. Au moment où ils regagnaient leurs embarcations, le tocsin se mit à sonner à la cathédrale de Québec; croyant que c'était le signal d'une attaque générale des Français et de ces Peaux-Rouges dont ils avaient une extrême terreur, les Anglais abandonnant leurs canons s'enfuirent en désordre. Ils profitèrent de la nuit noire et d'une pluie froide qui arrêta la poursuite pour s'embarquer et regagner la flotte.

Le 22, Phips réunit à son bord un conseil de guerre pour examiner s'il serait possible de continuer l'entre-

prise malgré les échecs subis jusqu'alors ; mais le temps devenait mauvais, les munitions étaient épuisées et l'on dut se résigner à la retraite. La flotte leva l'ancre et descendit le cours du fleuve. Les Anglais avaient perdu six cents hommes dans cette tentative, mais leurs pertes ne s'arrêtèrent pas là ; neuf de leurs bâtiments sombrèrent dans le Saint-Laurent avec une grande partie des hommes qui les montaient; Phips lui-même faillit s'échouer près de l'île d'Orléans et, au mois de mai 1691, quatre de ses navires seulement étaient rentrés à Boston.

A Québec, la disparition de l'ennemi devint le signal d'une joie générale et d'une allégresse d'autant plus grande que le danger s'était montré plus menaçant. Une fête magnifique eut lieu le 5 novembre pour célébrer cette victoire; la messe solennelle dite à la cathédrale réunit le gouverneur, les autorités et tous les habitants; le soir des feux de joie furent allumés sur les places et les maisons illuminées.

Malheureusement, les ressources étaient épuisées ; les dévastations des sauvages pendant le printemps avaient empêché les semailles et les vivres manquèrent. La détresse devint si grande que l'on se vit dans l'obligation d'envoyer des soldats en subsistance chez les colons les plus aisés, auxquels on versait leur solde.

En France, la nouvelle de la délivrance de Québec produisit également le meilleur effet, et le roi fit frapper une médaille destinée à en rappeler le souvenir. Elle portait d'un côté l'effigie de Louis XIV et de l'autre cette inscription : *Francia in novo orbe victrix. Kebeca liberata.* M.DC.XC.

Frontenac reçut une lettre de félicitations ; mais sur la proposition qu'il avait transmise au ministre de reprendre le projet d'attaque de la Nouvelle-York et de Boston, ce dernier lui donna l'ordre de s'en tenir à « une vigoureuse défensive », la Cour ne pouvant, dans l'état des affaires en Europe, lui envoyer aucun renfort.

Les succès remportés par les Français eurent du moins ce résultat d'encourager les sauvages alliés à continuer leurs courses contre les Iroquois, dont plusieurs partis tenaient encore la campagne. Des détachements envoyés à leur poursuite réussirent plusieurs fois à les atteindre et à en mettre un certain nombre hors de combat. Une bande, surprise dans une habitation, laissa quinze des siens sur la place à la première décharge; une douzaine d'autres s'enfermèrent dans la maison d'où ils tiraient sur les Français; un des frères Le Moyne, de Bienville, en s'approchant d'une fenêtre reçut un coup de fusil qui l'étendit raide mort. On mit le feu au bâtiment pour obliger ces forcenés à se rendre. Les habitants des alentours, exaspérés, brûlèrent impitoyablement les cinq prisonniers qui avaient survécu à cette rencontre.

Grâce à la protection de ces détachements, les travaux des champs s'effectuèrent dans de bonnes conditions et les secours, arrivés de France au mois de juillet 1691, permirent de ravitailler tous les postes. La foire annuelle des pelleteries s'acheva sans encombre et les principaux chefs, descendus à Montréal pour la traite, furent reçus par Frontenac à Québec, où ils assistèrent avec admiration aux manœuvres des troupes et aux illuminations de la fête commémorative de la prise de Mons par Louis XIV.

Comme il importait aux Anglais d'encourager les Iroquois à continuer leurs incursions meurtrières, mais que ceux-ci ne voulaient plus marcher seuls, le major Schuyler, de la Nouvelle-York, se joignit à eux avec ses troupes pour essayer de renouveler une tentative sur Montréal. Le commandant de cette ville, Callières, avisé de l'approche de l'ennemi, rassembla quelques centaines de miliciens et vint camper à la prairie de la Madeleine, où il occupa un fort de pieux à trente pas du fleuve. Il était malade et alité lorsque, dans la nuit du 10 au 11 août, qui fut pluvieuse et obscure, les ennemis s'approchèrent du campement



sans être découverts dans leur marche, et se jetèrent tête baissée sur les premières troupes qu'ils rencontrèrent. Au bruit de la fusillade, la résistance s'organisa rapidement et les Anglais, se voyant menacés à leur tour par toutes les forces françaises, prirent le parti de se retirer vers la rivière Richelieu. Ils n'avaient laissé sur le terrain que cinq ou six hommes et emportaient une trentaine de blessés, tandis que nous comptions soixante miliciens tués ou prisonniers et plusieurs officiers mortellement atteints, notamment le capitaine de Saint-Cirque, qui remplaçait Callières dans le commandement.

A deux lieues de là, l'ennemi, fier du succès qu'il avait remporté, rencontra sur sa route un détachement commandé par M. de Valrennes qui arrivait du fort Chambly au secours de Callières. Le major Schuyler, s'imaginant qu'il aurait bon marché de cette troupe beaucoup plus faible que la sienne et qui menaçait cependant de lui barrer le passage, ordonna de l'attaquer aussitôt. Les Français et les sauvages qui les accompagnaient évitèrent la première décharge en se jetant à terre derrière deux grands arbres renversés; ils répondirent ensuite avec tant de vigueur que Schuyler dut rallier plusieurs fois ses hommes pour les ramener au feu. Après deux heures de lutte acharnée, les Anglais finirent par lâcher pied et s'enfuirent en désordre dans les bois en abandonnant drapeaux et bagages. Soixante-cinq des leurs et dix-sept sauvages restaient sur le sol; de nombreux blessés, réfugiés dans les profondeurs de la forêt, y succombaient bientôt d'épuisement et de faim.

M. de Valrennes dut se contenter de ce brillant succès et renoncer à la poursuite; ses hommes, qui marchaient depuis trois jours par des chemins affreux, étaient accablés de fatigue et ne tenaient plus debout.

En rendant compte au ministre de l'affaire, M. de Frontenac lui écrivait : « Il ne s'est rien passé en

Canada d'aussi fort ni de si vigoureux, et l'on peut dire que le sieur de Valrennes a conservé la gloire des armes du roi et procuré un grand avantage au pays, puisque cela nous a donné moyen d'achever paisiblement nos récoltes, dans lesquelles nous aurions été fort inquiétés, et qui, venant à nous manquer, nous auraient mis dans la dernière désolation. »

Cet échec ne suffit pas cependant pour arrêter les incursions sur les bords du Saint-Laurent. Les miliciens atteignirent plusieurs bandes auxquelles ils infligèrent des pertes sensibles, mais le territoire de la colonie était trop vaste pour être efficacement gardé sur tous les points par le peu de troupes dont le gouverneur disposait, et par les habitants disséminés sur un espace aussi grand que la France. Le système des primes, données de part et d'autre pour les chevelures et les prisonniers, encourageait encore la formation de partis de guerre. Au Canada, on payait dix écus pour un Iroquois tué et vingt pour un capturé vivant, « différence de prime qui faisait honneur à l'humanité du gouvernement français, et qui fut établie pour engager les sauvages à ne point massacrer leurs prisonniers comme c'était l'usage. » (Garneau.) Dans les colonies anglaises, on était plus féroce : il n'y avait pas de prime pour les prisonniers ; en revanche chaque soldat recevait dix louis pour une chevelure de Peau-Rouge, et un volontaire vingt louis ; s'il passait son temps à faire la chasse à l'homme comme à une bête fauve, il avait droit à cinquante louis par chevelure. (Bancroft.)

C'est à cette époque que se place un épisode qui indique à quel point l'habitude du danger rendait véritablement héroïques jusqu'aux enfants de la Nouvelle-France. Sur la seigneurie de Verchères, située rive droite du fleuve, au-dessous de Montréal, on avait établi un fort ; ce n'était en réalité qu'un enclos fermé de palissades et garni de bastions armés de canons. Un jour que les habitants étaient occupés

aux travaux des champs, un parti de guerriers les surprit dispersés et les captura les uns après les autres. La fille du seigneur, âgée de quatorze ans, se promenait à deux cents pas de l'habitation ; aux cris qu'elle entendit elle courut vers le fort, poursuivie par les Peaux-Rouges, dont les hurlements accéléraient sa fuite. Comme elle arrivait à la porte de la palissade, un sauvage la saisit par un foulard qu'elle portait autour du cou. Elle le détacha rapidement et franchit la porte qu'elle referma aussitôt en criant: aux armes! Il n'y avait dans le fort qu'un jeune soldat, les deux frères de Verchères âgés de 12 et 10 ans, et quelques femmes qui, voyant leurs maris garrottés, poussaient des cris lamentables. La jeune fille ne perd pas courage; elle met une coiffure de soldat sur sa tête, place aux créneaux ses deux frères, saisit un mousquet et tire sur l'ennemi, puis elle charge en toute hâte un canon; ne trouvant pas de bourre, elle emploie une serviette, et met le feu à la pièce. De fort en fort, l'alarme se répand jusqu'à Montréal, d'où part aussitôt un détachement. Mais à son arrivée les Peaux-Rouges reçus à coups de fusil chaque fois qu'ils essayaient de s'approcher des palissades, et persuadés qu'ils avaient affaire à de nombreux défenseurs, s'étaient déjà retirés avec leurs prisonniers. Poursuivis par M. de Crisacy, commandant du détachement, rejoints et attaqués avec furie, presque tous restèrent sur le terrain et leurs victimes, délivrées, échappèrent cette fois au supplice qui les attendait.

Frontenac, fidèle à son système et reprenant l'initiative de l'attaque, voulut, en attendant des secours de France qui permettraient de se porter sur Boston et New-York, rentrer du moins en possession de l'Acadie et chasser les Anglais de Terre-Neuve, où la pêche leur procurait de grands profits. La première entreprise présentait d'autant plus de facilité que les Bostonais, après le pillage de Port-Royal, n'y avaient laissé aucune garnison. Le chevalier de Villebon,

nommé commandant de cette province, n'eut en y arrivant qu'à faire abattre le pavillon anglais. Il s'installa dans le fort de Jemsek, sur la rivière Saint-Jean, Port-Royal n'étant pas en état de défense.

Quant à l'expédition de Terre-Neuve, brillamment conduite en 1696 par d'Iberville, à la tête d'une centaine de Canadiens, elle aboutit à l'expulsion des Anglais des postes qu'ils occupaient dans cette île ; elle fut suivie d'une autre campagne dans la baie d'Hudson, dont nos adversaires se virent encore une fois chassés.

Les Agniers s'étaient montrés particulièrement hostiles aux Français, et fournissaient la plupart des rôdeurs qui désolaient les rives du Saint-Laurent ; le gouverneur profita du répit dont jouissait la colonie pour ravager à son tour leur canton. Au mois de janvier 1693, un corps de six cents hommes se réunit dans ce but à Montréal. Il comprenait une centaine de soldats, deux cents sauvages alliés et trois cents volontaires. « On peut dire à l'honneur des Canadiens, écrivit alors l'intendant, que tous les miliciens joignirent cette expédition avec une bonne volonté qu'on n'espérait pas rencontrer au milieu de gens qui ne peuvent s'éloigner de leurs établissements sans causer un tort considérable à leurs familles. »

Marchant sur les neiges avec des raquettes, portant ou traînant leurs vivres, ces hommes intrépides, partis de Montréal le 25 janvier sous la direction des lieutenants Mantet, de Courtemanche et de la Noue, arrivèrent le soir du 16 février, sans avoir été découverts, au milieu des trois bourgades fortifiées des Agniers. La Noue et Courtemanche enlevèrent sans coup férir les deux premières, et pendant que le second gardait les prisonniers, Mantet et La Noue se portèrent sur la dernière, la plus importante. Ils s'en approchèrent dans la nuit du 18, et entendirent des chansons de guerre. C'était une bande de quarante sauvages qui se préparaient à aller rejoindre un parti d'Onneyouts et

d'Anglais pour se diriger ensuite sur les habitations françaises et y massacrer quelques malheureux. Surpris au milieu de cette fête, ils se défendirent courageusement, mais une vingtaine ayant été tués, les autres se rendirent. Le nombre des prisonniers, pour les trois bourgades, s'élevait à plus de trois cents; ils embarrassèrent fort la retraite, au cours de laquelle il fallut repousser les attaques des miliciens anglais auxquels s'étaient joints plusieurs centaines de sauvages des autres cantons. Un grand nombre de prisonniers, profitant du désarroi qui en résulta parmi leurs gardiens, s'enfuirent dans les bois. Lorsque la colonne parvint au lac Saint-Sacrement, les vivres manquèrent à tel point que l'on regarda comme heureux ceux qui purent se partager un potage fait avec de vieux souliers. (Ferland.)

Callières, averti, envoya aussitôt des provisions à ses affamés, et la troupe, exténuée, atteignit enfin Montréal le 16 mars. Elle n'avait pu garder avec elle que soixante-quatre prisonniers.

Malgré les pertes subies par eux, les Iroquois continuèrent leurs brigandages, et les négociations plusieurs fois engagées avec quelques-uns de leurs chefs restèrent sans résultat. Aussi Frontenac, d'accord avec les principaux habitants et invité par le ministre Pontchartrain à poursuivre le plus vivement possible la destruction de ces malfaisants rôdeurs, prit-il ses dispositions pour leur infliger une correction qui les réduisît à sa merci. Le canton d'Onnontagué s'était depuis longtemps montré opposé à la paix ; il avait cruellement traité un officier, le chevalier d'Eau, envoyé par Frontenac en ambassade, et brûlé ceux qui l'accompagnaient; il fallait faire un exemple et en finir avec ces barbares.

Les troupes, rassemblées à Montréal dans le courant du mois de juin, se composaient de dix-huit cents Français partagés en huit bataillons, et de cinq cents sauvages de la colonie divisés en trois groupes com-

mandés chacun par un officier. Le 7 juillet on partit de l'île Perrot pour remonter le fleuve ; les soixante lieues séparant Montréal du fort Frontenac furent franchies en douze jours. La traversée du lac Ontario s'effectua sans encombre, et le 28 l'armée s'engagea dans la rivière des Onnontagués. Cinquante éclaireurs marchaient en avant sur les deux rives, et les troupes suivaient divisées en deux corps, le premier commandé par le chevalier de Callières, le second par M. de Vaudreuil. Frontenac, à qui son âge ne permettait pas d'affronter les fatigues d'une pareille marche, était porté dans un fauteuil au milieu des soldats que sa présence enthousiasmait. On parcourut ainsi trois lieues, et l'on campa au pied d'une chute au delà de laquelle il fallut transporter à force de bras les bateaux et les canons. Cinquante Peaux-Rouges hissèrent, en chantant, sur leurs épaules, le canot dans lequel était le gouverneur, et le déposèrent de l'autre côté de l'obstacle.

L'armée s'avança ensuite le long des berges, dans des sentiers fangeux, avec de la vase jusqu'aux genoux. Elle arrivait le 4 août en vue des bourgades ennemies et prenait ses dispositions d'attaque lorsqu'elle aperçut des flammes qui sortaient des cabanes et les consumaient. On apprit alors par deux prisonnières que depuis plusieurs jours les Onnontagués avaient envoyé femmes et enfants dans les profondeurs des bois et s'étaient préparés à opposer aux envahisseurs une résistance acharnée, mais qu'à la vue de l'armée l'épouvante les avait saisis et qu'ils s'étaient enfuis après avoir mis le feu à leur village et au fort que les Anglais leur avaient fait construire.

L'ennemi ayant disparu, on dut se borner à dévaster les champs de maïs à deux lieues aux alentours et à détruire tout ce que l'incendie n'avait pas atteint.

Les Onneyouts, voisins des Onnontagués, s'étaient montrés comme eux de cruels adversaires ; le chevalier de Vaudreuil reçut la mission de leur faire subir le

même sort. A la tête de six cents hommes, il se dirigea en toute hâte sur leur bourgade, où il ne trouva que trente-cinq guerriers qui se rendirent sans combat. Le reste de la population avait fui dans les forêts : cabanes et récoltes furent livrées aux flammes, et Vaudreuil rejoignit l'armée avec ses prisonniers. Tout était détruit dans les deux cantons, et leurs habitants allaient être réduits à mourir de faim ou à accepter la paix aux conditions qui leur seraient imposées.

L'armée rentra le 20 août à Montréal ; elle n'avait perdu qu'un homme tué pendant la retraite et trois qui se noyèrent dans les rapides.

Le gouverneur informa de sa main le roi du succès que ses armes avaient remporté. Il fit l'éloge de Callières, qui avait montré les plus grandes qualités, des autres officiers, dont il signala le dévouement, et parlant enfin de lui-même il ajouta non sans tristesse : « Je ne sais si Votre Majesté trouvera que j'ai essayé de m'acquitter de mon devoir et si, après cela, elle me croira digne de quelque marque d'honneur qui puisse me faire passer avec quelque distinction le peu de temps qui me reste à vivre ; de quelque manière qu'Elle en juge, je la supplie très humblement d'être persuadée que je lui sacrifierai le reste de mes jours avec la même ardeur que j'ai toujours eue pour son service. »

Frontenac n'avait jamais reçu jusqu'alors que des gratifications pécuniaires. Le roi lui accorda la croix de Saint-Louis dont le brevet lui parvint par les vaisseaux de 1697. Comme il en avait le pressentiment, il n'en put jouir que quelques mois. (Lorin.)

De retour à Québec, le gouverneur reçut de France l'avis d'une expédition sur la Nouvelle-Angleterre, à laquelle il devait coopérer en prenant le commandement des troupes de terre. Le ministre Pontchartrain avait réuni dans ce but une escadre de onze vaisseaux et quatre brûlots et lui avait donné pour chef un marin des plus estimés, le marquis de Nesmond,

Quinze cents hommes devaient partir de Québec pour gagner la côte d'Acadie et s'y embarquer pour Boston et New-York. C'était le plus grand effort qui eût encore été tenté contre les colonies anglaises dont la situation, si l'affaire avait réussi, aurait été des plus critiques ; mais l'armement de la flotte traîna en longueur ; elle ne quitta la Rochelle qu'à la fin de mai 1697 et la traversée, retardée par les vents contraires, prit deux mois entiers. Parvenu à la côte de Terre-Neuve, Nesmond dut reconnaître que la saison était trop avancée pour attaquer Boston, car les troupes canadiennes, averties de son arrivée, ne pourraient être rendues à Pentagoet que vers le 10 septembre, et ses navires n'avaient plus de vivres que pour cinquante jours. Après avoir vainement cherché la flotte anglaise qui, d'après une dépêche du ministre, devait stationner dans ces parages, M. de Nesmond se vit obligé de retourner en France sans avoir pu rien entreprendre.

La paix de Ryswick, conclue en 1697, mit fin aux hostilités. Aux termes de l'article 7 du traité entre la France et l'Angleterre, les deux puissances rentraient en possession des contrées qu'elles occupaient en Amérique avant la guerre ; la baie d'Hudson faisait retour à la France, ainsi que l'Acadie, dont la rivière Saint-George devint la limite-frontière ; l'Angleterre rétablissait ses postes de pêche à Terre-Neuve, où nous ne gardions que la côte occidentale et le port de Plaisance.

La nouvelle de la paix ne fut connue à Québec qu'au mois de mai 1698 : le major Schuyler et le ministre protestant Dellius en informèrent le gouverneur en lui amenant dix-neuf prisonniers français en échange de ceux des leurs qui avaient été enlevés dans les divers coups de main accomplis par les Canadiens.

La question de propriété du territoire des Iroquois avait été laissée en suspens par les représentants des deux nations ; Frontenac en profita pour continuer à

pousser contre eux nos alliés des pays d'en haut, en même temps qu'il négociait avec leurs envoyés une paix qui permettrait enfin à la colonie de progresser librement. Il n'eut pas le bonheur de terminer cette œuvre, qui fut achevée dans le même esprit par son successeur. Le 28 novembre 1698, il succombait à une courte maladie : « il était dans sa soixante-dix-huitième année et avait conservé, dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, toute la fermeté et toute la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte, attaquée de toutes parts et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine. » (Charlevoix.)

Ainsi qu'il en avait témoigné le désir, le comte de Frontenac fut inhumé à Québec, dans l'église des Récollets, qui lui devaient leur établissement dans cette ville. Ses obsèques eurent lieu le 19 décembre, avec une grande solennité ; le conseil souverain y figura en corps « pour témoigner de la considération qu'il avait toujours eue pour la personne de Monseigneur. » L'évêque, l'intendant et toutes les notabilités y assistaient. Le père Goyer, récollet, prononça l'oraison funèbre du défunt « qui s'était fait aimer par sa bonté, et estimer par sa valeur. »

La mort de Frontenac fut un véritable deuil pour les Canadiens qui savaient de quels services ils lui étaient redevables : ses relations avec les chefs des pays d'en haut les avaient maintenus dans notre alliance ; son attitude énergique et ses habiles mesures contre les Anglais avaient sauvé la Nouvelle-France ; ses luttes contre les Iroquois avaient lassé ces dangereux adversaires qui étaient maintenant disposés à la paix. Son caractère hautain et autoritaire l'avait parfois entraîné à des querelles avec l'évêque, l'intendant et le conseil, mais c'était le plus souvent pour défendre les intérêts de la colonie, comme lorsqu'il s'opposait de

tout son pouvoir à la suppression des congés et des postes au delà des lacs, dont l'abandon aurait eu pour effet certain de faire passer ces immenses contrées sous l'influence anglaise. Aucun administrateur n'a eu plus que lui le sentiment de la grandeur future de ce pays, dont les destinées lui étaient confiées, et la volonté de faire de la France la principale puissance de l'Amérique du Nord. Sans l'abandon déplorable dans lequel le laissait un roi dont toutes les forces s'usaient en vains efforts contre l'Europe coalisée, il aurait réussi dans cette noble entreprise. L'habileté avec laquelle il mit en œuvre les faibles ressources dont il disposait, le concours absolu qu'il sut toujours obtenir des habitants eurent du moins ce résultat de sauver la colonie, de développer ses ressources, de préparer la paix avec les cantons et d'assurer l'avenir.

APPENDICE

I

Note sur Jacques Cartier.

Au retour de son second voyage, Cartier avait ramené en France, suivant la coutume des navigateurs de ce temps, trois sauvages qu'il avait enlevés au Canada. En 1538, ils étaient baptisés à Saint-Malo, ainsi qu'en témoigne l'acte suivant, relevé sur les registres de cette ville :

« Ce jour de Nostre-Dame XXVe de mars lan mil cinq centz trante ouict furent baptizé troys saulvages hommes des parties du Canada prins audict pays par honeste homme Jacques Cartier, cappitaine pour le Roy nostre sire pour descouvrir les dictes terres, le premier fut nommé Charles par le venerable et discret maistre Charles de Champ-Girault, doyen chanoine du dict lieu, parrain principal, et petit parrain, Monsieur le lieutenant seigneur de Verderye et commere Catherine Desgranches, et le second fut nommé Franczoys nom du Roy nostre sire par honneste homme Jacques Cartier principal compere et petit compere Maistre Pierres Le Gobien, commere madame la lieutenante la Verderye, tiers fut nommé........
par maistre Serran May..............
.....du dit lieu et petit.............. »

(La fin de l'acte est déchirée.)

Dans les baptêmes de ce temps il y avait toujours pour les garçons deux parrains, un grand compère et un petit compère ; et pour les filles deux marraines ou commères.

Catherine des Granches était la femme de Jacques Cartier. Leur union est inscrite au registre des mariages de Saint-Malo à la date d'avril 1519.

Pierre Le Gobien, sieur des Douets et de Frotu, alloué de la juridiction, était cousin germain de Catherine des Granches.

La mention de la date du décès de Jacques Cartier a été retrouvée sur un des registres d'audience de Saint-Malo, à la suite d'un insignifiant narré de procédure.

On y lit en effet :

« Le mercredy, premier jour de septembre mil V[cc] LVII l'alloué et le Gobien, procureur.

« Il est commandé à Guillaume Aoustin, en la présence de Chaton, son procureur, de comparoir personnellement es jours et audiences de court. »

Et en marge :

« Ce dict mercredy au matin environ cinq heures deceda Jacques Cartier. »

Il y avait alors à Saint-Malo, depuis le commencement de l'été, une épidémie de peste, ainsi que l'atteste le règlement de voirie suivant :

« Du sabmedy XVII[e] jour de juillet oudict an (1557).

« Ouez le ban de la court de Sainct-Malo que l'on faict scavoir pour obvier à la corruption de l'air, maladies de peste et aultres que on voyt se preparer et regner au detriment et mortalité du peuple, il est fait commandement à tous les manans et habitans de ceste ville de Sainct Malo, quels ont des pourceaux en ceste ville qu'ils aient à les tirer, faire tirer et oster hors ceste dicte ville... dedans lundi prochain... et faire curer et nettoyer les rues chascun endroict

soy, le tout sur peine de x l. d'amende et en ce qu'est desd. pourceaux de confiscation. »

Déjà le 31 août le greffier de la juridiction avait mentionné sur son registre — et ces annotations y sont très rares — la mort de trois personnes, attestant ainsi l'intensité du fléau :

« La nuyt precedente led. lundi (30 août 1557) decederent Estienne Richomme, Guillemette Joliff, Guillaume Faugues. »

La mention, le lendemain, de la mort de Jacques Cartier donne lieu de croire qu'il succomba également à l'épidémie qui ravageait la ville.

Voir pour plus de détails sur Jacques Cartier les documents nouveaux recueillis par M. Joüon de Longrais, ancien élève de l'école des Chartes, Paris, 1888, Alphonse Picard, éditeur ; intéressant ouvrage, dans lequel sont reproduits de nombreux documents concernant Cartier, sa famille et ses compagnons ;

Les Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada, communiqués par M. Alfred Ramé, accompagnant le voyage de 1534 publié d'après l'édition de 1598 par M. Michelant. Paris, Tross, éditeur, 1865;

La Nouvelle série de documents inédits à la suite de la relation originale du même voyage, découverte et publiée par les mêmes. Paris, Tross, 1867;

Jacques Cartier, recherches sur sa personne et sur sa famille, par Hte Harvut, secrétaire de la mairie de Saint-Malo, in-8°, Nantes, 1884.

II

Description du Canada par Champlain.

« Il se peut dire que le pays de la Nouvelle-France est un nouveau monde, et non un royaume, beau en toute perfection, et qui a des situations très commodes, tant sur les rivages du grand fleuve Saint-Laurent, l'ornement du pays, que sur les autres rivières, lacs, étangs et ruisseaux, ayant une infinité de belles îles accompagnées de prairies et bocages fort plaisants et agréables, où durant le printemps et l'été se voit un grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps et saison ; les terres très fertiles pour toutes sortes de grains ; les paturages en abondance ; la communication des grandes rivières et lacs, qui sont comme des mers traversant les contrées, et qui rendent une grande facilité à toutes les découvertes dans le profond des terres, d'où on pourrait aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, et s'étendre jusques au Midi.

« Le pays est rempli de grandes et hautes forêts, peuplé de toutes les mêmes sortes de bois que nous avons en France ; l'air salubre, et les eaux excellentes sur les mêmes parallèles d'icelle ; et l'utilité qui se trouvera dans le pays, selon que le sieur de Champlain espère le représenter, est assez suffisante pour mettre l'affaire en considération, puisque ce pays peut produire au service du roi les mêmes avantages que nous avons en France, ainsi qu'il paraîtra par le discours suivant.

« Dans la Nouvelle-France, il y a nombre infini de

peuples sauvages, les uns sont sédentaires, amateurs de labourage, qui ont villes et villages fermés de palissades ; les autres errants qui vivent de la chasse et de pêche de poisson, et n'ont aucune connaissance de Dieu. Mais il y a espérance que les religieux qu'on y a menés et qui commencent à s'y établir, y faisant des séminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progrès pour la conversion de ces peuples.

« Si on désire la volerie, il se trouvera dans ces lieux de toutes sortes d'animaux de proie et autant qu'on en peut désirer les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, éperviers, autours, émérillons, émouchets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits et grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies-grièches, piverts, et autres sortes d'oiseaux de proie, bien que rares au respect des autres, d'un plumage gris sur le dos et blanc sous le ventre, étant de la grosseur et grandeur d'une poule, ayant un pied comme la serre d'un oiseau de proie, duquel il prend le poisson ; l'autre est comme celui d'un canard, qui lui sert à nager dans l'eau, lorsqu'il s'y plonge pour prendre les poissons : oiseau qu'on croit ne s'être vu ailleurs qu'en la Nouvelle-France.

« Pour la chasse du chien courant, les perdrix s'y trouvent de trois sortes : les unes sont vraies gelinottes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hiver, et qui ont la chair comme les ramiers, et d'un très excellent goût.

« Quant à l'autre chasse du gibier, il y abonde grande quantité d'oiseaux de rivière, de toutes sortes de canards, sarcelles, oies blanches et grises, outardes, petites oies, bécasses, bécassines, allouettes grosses et petites, pluviers, hérons, grues, cygnes, plongeons de deux ou trois façons, poules d'eau, huarts, courlieux, grives, mauves blanches et grises, et sur les côtes et rivages de la mer les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, et autres en nombre infini, qui y viennent selon leur saison.

« Dans les bois, et en la contrée où habitent les Iroquois, il se trouve nombre de coqs d'Inde sauvages, et à Québec quantité de tourtres tout le long de l'été, merles, fauvis, allouettes de terre, et autres sortes d'oiseaux de divers plumages, qui font en leur saison de très doux ramages.

« Après cette sorte de chasse, y en a une autre non moins plaisante et agréable, mais plus pénible y ayant audit pays des renards, loups communs et loups cerviers, chats sauvages, porcs épics, castors, rats musqués, loutres, martres, fouines, espèces de blaireaux, lapins, ours, élans, cerfs, daims, caribous de la grandeur des anes sauvages, chevreuils, escureuils volants et autres, des hermines et autres espèces d'animaux que nous n'avons pas en France. On les peut chasser soit à l'affut ou au piège, par huées dans les îles où ils vont le plus souvent, et comme ils se jettent en l'eau entendant le bruit, on les peut tuer aisément, ainsi que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le plaisir le fera voir.

« Si on aime la pêche du poisson, soit avec les lignes, filets, parcs, nasses, et autres inventions, les rivières, ruisseaux, lacs et étangs sont en tel nombre que l'on peut désirer, y ayant abondance de saumons, truites très belles, bonnes et grandes de toutes sortes, esturgeons de trois grandeurs, aloses, bars fort bons et tel se trouve qui pèse vingt livres ; carpes de toutes sortes, dont y en a de très grandes ; et des brochets, aucuns de cinq pieds de long ; barbus qui sont sans écaille, de deux à trois sortes, grands et petits ; poisson blanc d'un pied de long ; poisson doré, esplan, tanche, perche, tortue, loups marins, dont l'huile est fort bonne même à frire, marsouins blancs et beaucoup d'autres que nous n'avons point, et ne se trouvent dedans nos rivières et étangs. Toutes ces espèces de poissons se trouvent dans le grand fleuve Saint-Laurent : et davantage, morues et baleines se pêchent tout le long des côtes de la Nouvelle-France presque en toute saison.

« Ainsi de là on peut juger le plaisir que les Français auront en ces lieux, y étant habitués, vivant dans une vie douce et tranquille, avec toute liberté de chasser, pêcher, se loger et s'accommoder selon sa volonté, y ayant de quoi occuper l'esprit à faire bâtir, défricher les terres, labourer des jardinages, y planter, enter et faire pépinières, semer de toutes sortes de grains, racines, légumes, salades et autres herbes potagères, en telle étendue de terre et en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauvage, laquelle étant transplantée et labourée portera des fruits en abondance. Et celui qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays-là avec un peu de bétail, la chasse, la pêche et la traite avec les sauvages, conformément à l'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France, il y pourra vivre lui dixième, aussi bien que ceux qui auraient en France quinze à vingt mille livres de rente. »

L'ouvrage où se trouve cette description du Canada a pour titre : « Les Voyages de la Nouvelle-France occidentale, dicte Canada, faits par le Sr de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le Roy en la marine du Ponant, et toutes les Découvertes qu'il a faites en ce païs depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629. A Paris chez Louis Sevestre, imprimeur libraire, rue du Murier, près de la porte St Victor et en sa boutique de la Cour du Palais. M.D.C.XXXIII, avec privilège du Roy. »

Cette édition des Voyages de Champlain a été reproduite en deux volumes in-8° par l'imprimerie Royale, avec cette mention : « imprimé aux frais du gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes. Août 1830. »

III

La monnaie de carte.

L'argent monnayé était fort rare au Canada, et les ventes s'y faisaient assez fréquemment par voie d'échange ; l'habitant portait à Québec ou à Montréal des peaux de martres, de renards, de chats sauvages, provenant de sa chasse et en recevait la valeur en drap, en toile, ou en armes et munitions; le profit était double pour le marchand qui ne payait les peaux que la moitié de ce qu'il les vendait ensuite aux commis des vaisseaux de la Rochelle, et qui ne cédait ses marchandises qu'à un prix très élevé, parfois même exorbitant. (La Hontan.)

Une terre achetée par des religieuses était payée en 1672 avec deux bœufs, une vache, une paire de bas et le reste en argent. (Faillon.) L'intendant Talon écrivait à Colbert le 4 octobre 1665 : « J'ai envoyé à Montréal une partie des marchandises que j'avais achetées en France pour mon compte, afin d'en faire ici des échanges, parce que l'argent n'y fait pas pour la subsistance des personnes ce que font les denrées. » (Archives de la marine.)

Par suite de la rareté de l'argent, le taux du numéraire avait au Canada un quart de plus de valeur qu'en France ; une pièce de quinze sous par exemple en valait vingt à Québec. (Boucher, Histoire naturelle de la Nouvelle-France.)

Aussi, dans les contrats, distinguait-on pour les paiements entre les monnaies de France ou livres

tournois, et celles du Canada dites aussi monnaies du pays. Ainsi en 1665 un S[r] Bouchard, chirurgien de Villemarie, engageait pour l'année un homme à son service aux gages « de deux cent quatre-vingts livres du pays et une paire de souliers. » (Greffe de Montréal, 5 août 1665.)

Un autre au contraire promet pour un engagement analogue « soixante livres tournois » par année.

Lorsque dans les marchés on ne faisait aucune distinction d'argent de France ou du pays, on était censé prendre alors le numéraire au taux qu'il avait au Canada. (Faillon.)

Le nombre des troupes envoyées de France et dont il fallait payer la solde vint encore accroître les difficultés résultant de la pénurie d'argent monnayé. « Pour obvier au plus pressé, M. de Champigny s'avisa de donner cours à quelques billets qui tenaient lieu d'argent; on dressa un procès-verbal de cette fabrique et en vertu d'une ordonnance du gouverneur et de l'intendant, on mit sur chaque pièce de cette monnaie, qui était de carte, sa valeur, la signature du trésorier, une empreinte des armes de France, et en cire d'Espagne celle du gouverneur et de l'intendant. — L'intendant signait celles qui étaient de quatre livres et au-dessus, il se contentait de parapher les autres. Dans les derniers temps le gouverneur signait aussi celles qui étaient de six livres et au-dessus. Au commencement de l'automne, toutes ces cartes se rapportaient au trésorier qui donnait pour leur valeur des lettres de change sur le trésorier général de la marine, ou sur son commis à Rochefort, à compte des frais de l'année suivante. Celles qui étaient gâtées ne se remettaient plus dans le commerce, et on les brûlait après en avoir dressé un procès-verbal.

« Tant que les lettres de change ont été fidèlement payées, on préférait ces cartes aux espèces sonnantes; dès qu'elles ont cessé de l'être, on a discontinué de rapporter les cartes au trésorier, en sorte qu'en 1702

M. de Champigny se donna inutilement bien des soins pour retirer toutes celles qu'il avait faites. Ses successeurs furent obligés d'en faire tous les ans de nouvelles pour payer les charges, ce qui les multiplia tellement qu'elles tombèrent enfin en non valeur, et que personne n'en voulut plus recevoir. Le commerce en fut entièrement dérangé et le désordre alla si loin qu'en 1713 les habitants proposèrent d'y perdre la moitié, à condition que le roi les reprît et payât l'autre moitié. Cette proposition fut agréée l'année suivante, mais les ordres donnés en conséquence n'eurent leur entière exécution qu'en 1717. Il fut alors rendu une déclaration qui abolissait le monnaie de carte, et l'on recommença à payer en argent les charges de la colonie. L'augmentation du quart en sus fut abrogée en même temps. » (Charlevoix.)

IV

Procès-verbal de la prise de possession des pays d'en haut.

« Simon François Daumont, escuyer, sieur de Saint-Lusson, commissaire subdélégué de Mgr l'intendant de la Nouvelle-France,

« Sur les ordres que nous avons reçus, le troisième septembre dernier, de nous transporter incessamment au pays des sauvages Outaouais, Nez-perçez, Illinois et autres nations découvertes et à découvrir en l'Amérique septentrionale, du costé du lac Supérieur ou mer Douce, pour y faire la recherche et descouverte des mines de toutes façons, surtout de celle de cuivre ; nous ordonnant au surplus de prendre possession au nom du Roy de tout le pays habité et non habité où nous passerions, plantant à la première bourgade la croix, pour y produire les fruits du Christianisme, et l'Escu de France, pour y asseurer l'autorité de Sa Majesté et la domination françoise,

« Nous, en vertu de notre commission, ayant fait notre premier débarquement au village ou bourgade de Sainte-Marie du Sault, lieu où les Révérends Pères Jésuites font leurs missions, et les nations des sauvages nommés Achipoès, Malamechs, Noquets et autres font leurs actuelles résidences, nous avons fait assembler le plus des autres nations voisines qu'il nous a esté possible, lesquelles s'y sont trouvées au nombre de 14 nations, à scavoir : les Achipoès, les Malamechs et les Noquets, habitant le dit lieu de Sainte-Marie du Sault,

et les Banabeouiks et Makomiteks, les Poutéouatamis, Oumaloumines, Sassasouacottons, habitans dans la baye nommée des Puans et lesquels se sont chargez de le faire scavoir à leurs voisins qui sont les Illinois, Mascouttins, Outtagamis et autres nations; les Christinos, Assinipoals, Aumoussonnites, Outaouais, Bouscouttons, Niscaks, Masquikoukiœks, tous habitans des terres du nord et proches voisins de la mer, lesquels se sont chargés de le dire et faire scavoir à leurs voisins, que l'on tient estre en très grand nombre, habitans sur les bords de la mer mesme, auxquels, en présence de Révérends Pères de la Compagnie de Jésus et de tous les François cy-après nommez, nous avons fait faire lecture de nostre dite commission et ycelle interprêter en leur langue par le sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie, affin qu'ils n'en puissent ignorer, fesant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du Christianisme, et, proche d'ycelle, un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au nom de très haut, très puissant et très redoutté monarque Louis XIV[e] du nom, très-chrestien, roy de France et de Navarre, nous prenons possession du dit lieu Sainte-Marie-du-Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientoton et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contigües et adjacentes, iceux tant descouverts qu'à descouvrir, qui se bornent d'un costé aux mers du Nord et de l'Ouest et de l'autre costé à la mer du Sud, comme de toute leur longitude ou profondeur, levant à chacune desdites trois fois un gazon de terre en criant Vive le Roy, et le faisant crier à toutte l'assemblée tant Françoise que Sauvage, déclarant aux dites nations cy-dessus que dorénavant, comme dès à présent, ils estoient relevants de Sa Majesté, sujets à subir ses lois et suivre ses coustumes, leur promettant toute protection et secours de sa part contre l'incurse ou invasion de leurs ennemis, décla-

rant à tous autres potentats, princes, souverains, tant Estats que Républiques, eux ou leurs sujets, qu'ils ne peuvent ny ne doivent s'emparer, ny s'habituer en aucun lieu de ce dit pays, que sous le bon plaisir de Sa dite Majesté très Chrestienne et de celuy qui gouvernera le pays de sa part, à peine d'en encourir sa haine et les efforts de ses armes, et affin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché au derrière des armoiries de France extrait de notre présent procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées lesquelles estoient toutes présentes. « Fait à Sainte-Marie-du-Sault le quatorzième de juin, l'an de grâce 1671; en présence des Révérends Pères Claude d'Ablon, Supérieur des missions en ces pays-là; Gabriel Dreuillettes; Claude Allouez; André, tous de la compagnie de Jésus; et du sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie; les sieurs Jolliet, Jacques Mogras, habitants des Trois-Rivières; Pierre Moreau, sieur de la Taupine, soldat de la garnison du chasteau de Québec; Denis Masse; François de Chavigny, sieur de la Chevrottière; Jacques Lagillier; Jean Mayseré; Nicolas Dupuis; François Bidaud; Jacques Joviel; Pierre Porteret; Robert Duprat; Vital Driol; Guillaume Bonhomme et autres témoins. « Ainsi signé:

« Daumont de Saint-Lusson. »

V

Procès-verbal de la prise de possession de la Louisiane.

13 et 14 mars 1682.

« Jacques de la Métairie, notaire de la seigneurie du fort Frontenac, en la Nouvelle-France, establi et commis pour exercer la dite fonction pendant le voyage entrepris pour faire la descouverte de la Louisiane par M. de La Salle, Gouverneur pour le Roy dudit fort Frontenac, et commandant dans la dite descouverte en vertu de la commission de Sa Majesté dont M. de La Salle est porteur, donnée à Saint Germain en Laye le 12e may 1678,

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut; Scavoir faisons qu'ayant esté requis par mondit sieur de La Salle de luy délivrer acte signé de nous et des tesmoins y nommez de ce qui s'est passé à l'occasion de la possession par luy prise du pays de la Louisiane au bourg des Kapaha, un de ceux de la nation des Akansas assemblés au dit village des Kapaha le 14e mars 1682,

« Au nom de très haut, très puissant, très invincible et victorieux Prince Louis le Grand, XIVe de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, et de ses hoirs, successeurs et héritiers de sa couronne, Nous, notaire susdit, avons délivré ledit acte à mondit sieur de La Salle, dont la teneur s'ensuit :

« Le 12e mars, M. de La Salle estant arrivé sur les dix

heures du matin, avec deux de ses canots, à la veue de Kapaha, ayant mis à terre pour attendre le reste de sa suite dans un islet vis-à-vis le dit bourg, jugeant par les cris et le bruit qu'il entendoit et les chansons de guerre qu'on chantoit dans le village que les Sauvages se préparoient au combat, fit faire un fort dans ladite isle, où après quelques pourparlers, Kapaha, chef de la bourgade, l'y seroit venu trouver, portant le calumet de paix, accompagné de six des principaux. La paix y estant conclue, M. de La Salle se seroit rendu avec tous ses gens et les susdits sauvages à ladite bourgade, où il auroit esté reçeu avec toutes les démonstrations possibles de joye et d'affection tant publiques que particulières, au milieu desquelles les Akansas lui ayant demandé son assistance contre leurs ennemis, il leur auroit respondu tant par lui-mesme en langage islinois, entendu de quelques-uns d'eux, que par un des interprètes qui l'accompagnaient, que ce n'estoit pas de lui qu'ils devoient attendre la protection, mais du plus grand prince du monde, de la part duquel il estoit venu à eux et, à toutes les autres nations qui demeuroient le long et aux environs de leur rivière, offrir à tous ceux qui voudroient luy obéir tous les avantages dont jouissent tant de peuples qui ont eu recours à sa puissance, et dont plusieurs ne leur estoient pas inconneus ; et, après leur avoir expliqué ce qu'ils en devaient espérer et les devoirs à quoy cette obéissance les engageoit, tous ayant receu son discours avec applaudissement, mondit sieur leur auroit en outre déclaré qu'il estoit besoin, pour donner des marques extérieures de la sincérité de leurs paroles, qu'ils laissassent ériger une colonne où seroient peintes les armes de Sa Majesté et le consentement exprimé qu'ils donnoient à le reconnoistre pour le maistre de leurs terres ; qu'en revanche ils seroient sous la sauvegarde de Sa Majesté et à l'abry de cette colonne qui portoit les marques de son domaine, et que ceux qui les attaqueroient auroient à

combattre toute sa puissance et des François ses sujets, qui vengeroient l'injure qui leur seroit faite en la personne de leurs frères.

« Cette proposition receue universellement de tous, pendant qu'on continuoit les cérémonies avec lesquelles ces nations ont coustume de confirmer leurs alliances, mondit sieur de La Salle envoya M. de Tonty, commandant une brigade, pour faire préparer cette colonne, ce qui fut fait en peu de temps. On y peignit une croix avec les armes de France et cette inscription: « Louis le Grand, roy de France et de Navarre, règne, le 13 mars 1682. » M. de Tonty la conduisit avec tous les François en armes et les Sauvages de la suite de M. de La Salle depuis le camp jusques à la place du village où M. de La Salle, à la teste de sa brigade, et M. de Tonty de la sienne, après avoir esté entonné par le R. P. Zénobe Membré, Recollect missionnaire, l'*O crux, ave, spes unica*, et fait trois tours dans la place, et à chaque tour chanté l'*Exaudit te Dominus* et crié trois fois: « Vive le Roy! » aux descharges de la mousqueterie, on planta la colonne en répétant les mesmes cris de « Vive le Roy! » près de laquelle mondit sieur de La Salle s'estant arresté, prononça à haute voix en françois, tenant en main sa commission :

« De par très-haut, très-invincible et victorieux Prince Louis le Grand, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, XIV[e] de ce nom, cejourd'hui 13 mars 1682, du consentement de la nation des Akansas assemblez au bourg de Kepaha et présente en cette place, tant en son nom que de ses alliez, je, en vertu de la commission de Sa Majesté dont je suis porteur et que je tiens présentement en main, prêt à la faire voir à qui il pourroit appartenir, ay pris et prends possession au nom de Sa Majesté, de ses hoirs et successeurs de sa couronne, du pays de la Louisiane et de toutes les terres, provinces, pays, peuplades, nations, mines, minières, ports, havres, mers, détroits et rades, et de chacune d'icelles comprises depuis

l'embouchure du fleuve Saint-Louis, appelé Ohio, Olighir-Sipou et Chukagoua, et le long d'iceluy et de toutes et chacune des rivières qui s'y deschargent du costé du levant jusques à l'embouchure de la rivière des Palmes du costé du couchant, le long du fleuve Colbert, appelé Mississipi, et de toutes les rivières qui s'y deschargent du costé du levant ; proteste contre tous ceux qui voudroient à l'avenir entreprendre de s'en emparer au préjudice du droit que Sa Majesté acquiert aujourd'huy sur toutes lesdites nations, terres, provinces, peuples, pays, montagnes, mines, rades, havres, ports et mers, et tout ce qu'elles comprennent, de quoi je prends à tesmoins tous les François et Sauvages à ce présents et demande qu'il m'en soit délivré acte par Me Jacques de la Métairie, commis pour faire les fonctions de notaire dans toute cette descouverte, pour servir ce que de raison. »

« Incontinent mondit sieur de La Salle auroit fait entendre le mesme auxdits Akansas en leur langue, qui y auroient consenty ; et, après les cris de « Vive le Roy! » et descharges de la mousqueterie, M. de La Salle fit apporter les denrées qui sont plus en estime parmy ces peuples, les fit mettre au pied de cette colonne, leur disant que c'estoit un gage des biens qu'ils devoient attendre de la fidélité avec laquelle ils observeroient les paroles qu'ils venoient de luy donner ; qu'ils les recevroient en abondance, pourveu qu'ils fussent aussy constans à l'avenir qu'ils paroissoient estre présentement zèlez. Le tout fut receu avec beaucoup de remerciements. Nous vismes après la fin de la cérémonie, qui dura toute la nuit et le 14e, les Akansas presser leurs mains sur cette colonne et puis s'en refrotter par tout le corps, pour tesmoigner la joye et la confiance qu'ils prenoient de la voir dressée dans leur village.

« De quoy et de tout ce que dessus mondit sieur de La Salle nous ayant demandé acte, luy avons délivré, signé de nous, notaire susdit ; de M. de Tonty, capi-

taine d'une brigade ; du R. P. Zénobe Membré, Récollect, et des tesmoins soussignez, présents à la susdite prise de possession.

« Faict audit village des Akansas, dit Kapaha, les 13e et 14e mars 1682. De La Salle ; Henry de Tonty; Fr. Zénobe Membré, Recollect missionnaire ; François de Boisrondet ; Jacques Bourdon, sieur d'Autray ; Jacques Cauchois ; Gilles Migneret ; Jean Dulignon ; Pierre You ; Jean Michel, chirurgien ; Jean Mas ; Antoine Brassar; Nicolas de La Salle ; La Meterie, notaire. »

BIBLIOGRAPHIE

p. 32

Alfonce (Jean). *Les voyages avantureux du Capitaine Jean Alfonce Sainctongeois.* La Rochelle, s. d., in-4. Autres éditions, Poitiers, 1559, in-4; Paris, 1598 in-8.

L'ancienne France, La Marine et les colonies, commerce. Paris, 1888, in-8.

Annuaire de Ville-Marie. Origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal. Montréal, 1864, in-8.

D'Anville. *Mémoire pour la carte intitulée: Canada, Louisiane.* Paris, 1756, in-4.

Audiat. *Brouage et Champlain*, 1578-1667, *documents inédits.* Paris, 1879, in-8. — *Les fêtes de Samuel Champlain à Saintes, Rochefort et la Rochelle.* Saintes, 1893, in-8. — *Samuel de Champlain du Brouage, fondateur de Québec.* Saintes, 1893, in-8.

D'Avezac. *Notices des découvertes faites au Moyen-Age dans l'Océan Atlantique.* Paris, 1845, in-8. — *Navigations terre-neuviennes de Jean et Sébastien Cabot.* Paris, 1869, in 8.

Bacqueville de la Potherie. *Histoire de l'Amérique septentrionale.* Paris, 1722, 4 volumes in-12. — Autre édition, Amsterdam, 1723.

Bancroft. *Histoire des États-Unis depuis la découverte du continent américain*, trad. Gatti de Gamond. Paris, 1861, 9 vol. in-8.

Basanier. *Histoire notable de la Floride, située es Indes occidentales.* Paris, 1586, in-8. Rééditée, Paris, 1853, in-12.

De Baudoncourt. *Histoire populaire du Canada d'après les documents français et américains.* Paris, 1888, in-8.

Le chevalier de Baugy. *Journal d'une expédition contre les Iroquois en* 1687. Paris, 1883, in-8.

Beauvois. *Les colonies européennes du Markland et de l'Escociland au* XIVe *siècle.* Nancy, 1877, in-8. — *Les derniers*

vestiges du christianisme prêché du xe *au* xive *siècle dans le Markland et la grande Irlande, les porte-croix de la Gaspésie et de l'Acadie.* Paris, 1877, in-8.

Bellemare. *Vice-rois et lieutenants généraux des rois de France en Amérique.* (Société historique de Montréal.)

Bertrand. *Lettre missive touchant la conversion du grand Sagamos de la Nouvelle-France.* Paris, in-8, 1610.

Biard (Pierre). *Relation de la Nouvelle-France, de ses terres, naturel du pays et de ses habitants.* Lyon, 1616, in-8.

Bibaud (Michel). *Histoire du Canada sous la domination française.* Montréal, 1837, in-12.

Bibaud (Maximilien). *Biographie des Sagamos illustres de l'Amérique septentrionale.* Montréal, 1848, in-8. — *Tableau historique des progrès du Canada.* — *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique,* 1859.

Boimare. *Texte explicatif pour accompagner la première planche historique relative à la Louisiane : Cavelier de La Salle prenant possession de la Louisiane.* Paris, 1868, in-8.

Bossange. *Extrait du catalogue de la bibliothèque d'un amateur ; ouvrages sur le Canada.* Paris, s. d., in-12.

Boucher (Adelard). *Tableau synoptique et synchronique de l'histoire du Canada.* 1858.

Boucher (Pierre), gouverneur des Trois-Rivières. *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France.* Paris, 1664, in-12.

Bourassa. *Nos grand'mères.* Montréal, 1887, in-8.

Brasseur de Bourbourg. *Histoire du Canada, de son église et de ses missions.* Paris, 1852, 2 vol. in-8.

Bouteiller. *Histoire de la ville de Dieppe depuis son origine.* Dieppe, 1878, in-8.

Bréard (Charles et Paul). *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux* xvie *et* xviie *siècles pour le Canada,* etc. Rouen, 1889, in-8.

Bressani. *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Cie de Jésus dans la Nouvelle-France.* Montréal, 1852, in-8. — Autre édition sous ce titre : *Les Jésuites martyrs du Canada.* Montréal, 1877, in-8.

J. **Brucker.** *Jacques Marquette et la découverte de la vallée du Mississipi.* Lyon, 1880, in-8.

Bryan (Edouard). *Histoire civile et commerciale des colonies anglaises dans les Indes occidentales depuis leur découverte jusqu'à nos jours.* Paris, 1804, in-8.

Brymner (Douglas). *Rapports annuels sur les archives canadiennes.* Ottawa.

Burck (William). *Histoire des colonies européennes dans l'Amérique.* Paris, 1767, 2 vol. in-12.

Campe. *Histoire et découverte de l'Amérique, et voyages des premiers navigateurs au Nouveau-Monde.* Paris, 1827, 2 vol. in-12.

Catalogue de la bibliothèque du Parlement canadien, imprimé par ordre de la législature. Toronto, 1857, 2 vol. in-4.

Le Canada français, revue publiée par les professeurs de l'Université Laval, Québec, 1888.

Canivet (Ch.). *Les colonies perdues. Le Canada et l'Inde.* Paris, 1893, in-16.

Carayon (Auguste). *Documents inédits concernant la Cie de Jésus.* Poitiers, 1863-1870, 22 vol. in-8. — *Première mission des Jésuites au Canada.* Lettres et documents inédits. Paris, 1864, in-8.

Carli. *Lettres américaines, dans lesquelles on examine l'origine, mœurs, usages, etc., des anciens habitants de l'Amérique.* Paris, 1788, 2 vol. in-8.

Cartier (Jacques). *Brief récit de la navigation faite es isles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres.* Paris, 1545, in-8. Réédité à Rouen, 1598, in-8. — *Discours du capitaine Jacques Cartier aux terres neuves du Canada, Norembègue, Hochelaga, Labrador et pays adjacents en l'an* 1534. Paris, 1538, in 8. — *Le troisième voyage des découvertes faites par le capitaine Jacques Cartier en l'année* 1540 *dans les pays de Canada.* — Les relations réunies ont été publiées par la Société littéraire et historique de Québec sous ce titre : *Voyages de découvertes au Canada entre les années* 1534 *et* 1542 *par Jacques Cartier, le sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xaintoigne,* réimprimés sur d'anciennes relations. Québec, 1843, in-8. — Trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, nos 5653, 5589, 5644, sont contemporains du second voyage de Cartier ; les deux premiers portent ce titre : *Seconde navigation faicte par le commandement et voulloir du très chrétien Roy François, premier de ce nom, au parachevement de la descouverture des terres occidentalles estant soubz le climat et parallelles des terres et royaulme du dict Sr et par lui precedantement ja commencees a faire descouvrire. Icelle navigation faicte par Jacques Cartier, natif de Saint Malo de l'Isle en Bretagne, pilote dudict Sr en l'an mil cinq cens trente six.*

Catalogue d'une importante collection de cartes ou plans imprimés et manuscrits relatifs aux deux Amériques. Paris, Dufossé, éditeur, 1889, in-8.

Casgrain. *Les légendes canadiennes,* 1861. — *Histoire de la mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France.* Québec, 1865, in-8. — *Découverte du ombeau de Champlain,* 1866. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* Québec, 1878, in-8. — *Œuvres complètes.* Québec, 1873, in-8.

Cayet (Palma). *Navigation des Français en la Nouvelle-France, dite Canada.* Paris, 1607, in-8. (Chronologie septénaire.)

Champlain. *Les voyages du sieur de Champlain.* Paris, 1613, in-4. — *Quatrième voyage faict en l'année* 1613. Paris, s. d. in-4. — *Voyages et découvertes faites en la Nouvelle-France depuis l'année* 1615 *jusques à la fin de l'année* 1618. Paris, 1619, in-8. — *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale dicte Canada en l'an* 1629. Paris, 1632, in-4. — *Œuvres complètes,* éditées par l'abbé Laverdière. Québec, 1870, 6 vol. in-4.

Charavay. *Documents inédits sur Samuel de Champlain, fondateur de Québec.* Paris, in-8.

Charlevoix. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France.* Paris, 1744, 3 vol. in-4.

Charton. *Voyageurs anciens et modernes.* Paris, 1861, 4 vol. in-4.

Chauveau. *Deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec.* Québec, 1874. — *Étude sur la vie et les œuvres de Garneau.* Montréal, 1882, in-8. — *Notice sur la publication des registres du Conseil souverain et du Conseil supérieur de Québec.* Québec, 1885, in-4.

Clément (Pierre). *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert, contrôleur général des finances.* Paris, 1846, in-8. — *Lettres, instructions et mémoires de Colbert.* Paris, 1861-62 10 vol. in-8. — *Histoire de Colbert et de son administration.* Paris, 1874, 2 vol. in-12.

Collection d'un amateur, livres anciens et modernes (Amérique et Canada). Paris, 1873, in-8.

Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique. Québec, 1888, in-8.

Congrès internationaux des Américanistes, comptes rendus, années 1875-76 et suivantes.

Contract d'association des Jésuites au trafique de Canada. 1613, in-4. — Réimpression, Paris, 1868.

Coupé de Saint-Donat. *Histoire de l'établissement des Français dans l'Amérique du Nord.* 1823, in-8.

Creuxis (Franciscus). *Historiæ Canadensis seu Novæ Franciæ libri decem ad annum usque Christi* 1656. Paris, 1664, in-4.

Cugnet (François-Joseph). *Traité des anciennes lois, coutumes et usages de la colonie du Canada.* Québec, 1775. — *Extraits des registres du Conseil supérieur de Québec et des registres d'intendance concernant la justice,* 1775. — *Traité de la police qui a toujours été suivi en Canada, aujourd'hui province de Québec, depuis son établissement jusqu'à la conquête.* 1775.

Cunat. *Saint-Malo illustré par ses marins.* St-Malo, 1857, in-8.

Dainville. *Beautés de l'histoire du Canada depuis sa découverte.* Paris, 1821, in-12.

Daniel. *Voyage au Canada du capitaine Daniel de Dieppe.* Rouen, in-4 (Société des bibliophiles normands.)

Dansereau. *Annales historiques du collège de l'Assomption,* 1869.

De Fer. *Introduction à la Géographie.* Paris, 1717, in-8.

Denys (Nicolas), gouverneur de l'Acadie. *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale.* Paris, 1672, 2 vol. in-12.

Deschamps (Léon). *Histoire sommaire de la colonisation française)* Canada, Louisiane, etc.). Paris, 1894, in-12.

Deschamps (Philippe). *A travers les États-Unis et le Canada.* Paris, 1896, in-12.

Desmazures. *Colbert et le Canada.* Paris, 1879. — *M. Faillon, sa vie et ses œuvres.* Montréal, 1879, in-8.

Dionne. *Le tombeau de Champlain.* Québec, 1880, in-8. — *Jacques Cartier.* Québec, 1889. — *La Nouvelle-France, de Cartier à Champlain,* 1540-1603. Québec, 1890, in-8. — *Samuel de Champlain, histoire de sa vie et de ses voyages.* Québec, 1891, in-8. — *Le fort Jacques Cartier et la Petite Hermine.* Montréal, 1891, in-8.

Dollier de Casson. *Histoire de Montréal,* avec notes de MM. Viger, Beaudry et l'abbé Verreau. (Publié par la Société historique de Montréal.)

Drapeau (Stanislas). *Observations sur la brochure des abbés Laverdière et Casgrain relativement à la découverte du tombeau de Champlain.* Québec, 1866, in-8. — *Le journal de*

Québec et le tombeau de Champlain. Québec, 1867, in-8. — *La question du tombeau de Champlain*. Ottawa, 1880, in-8.

Du Casse (baron Robert). *L'amiral Du Casse, chevalier de la Toison d'Or. Etude sur la France maritime et coloniale, règne de Louis XIV*. Paris, 1876, in-8.

Dufossé. *Americana*. Bulletin du bibliophile américain et colonial. 7 vol. in-8, Paris.

Du Ponceau. *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord*. Paris, 1838, in-8.

Du Pratz. *Histoire de la Louisiane, la découverte de ce vaste pays, etc*. Paris, 1758, 3 vol. in-12.

Dussieux. *Le Canada sous la domination française, d'après les archives de la marine et de la guerre*. Paris, 1855, in-8. — Autre édition, Paris, 1883, in-12.

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'État du roi concernant le Canada. Québec, 1803, in-8. Réimprimés en 1856.

Estancelin. *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*. Paris, 1832, in-8.

Faillon. *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'Eglise de l'Amérique du Nord*. Paris, 1852, 4 vol. in-8. — *Vie de la sœur Bourgeois*. Montréal, 1853, 2 vol. in-8. — *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice et de la colonie de Montréal*. 1853, 2 vol. — *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, 1854, 2 vol. — *Histoire de la colonie française en Canada*. Montréal, 1865, 3 vol. in-8.

Faribault. *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada*. Québec, 1837, in-8. — *Collection de mémoires sur le Canada*. 1838, in-8.

Ferland. *Cours d'histoire du Canada*, 1534-1759. Québec, 1861-65, 2 vol. in-8. — *Observations sur un ouvrage intitulé : Histoire du Canada, par l'abbé Brasseur de Bourbourg*. 1853.

Feyrol. *Les Français en Amérique, Canada, Acadie, Louisiane*. Paris, 1893, in-8.

Frobisher. *Les trois navigations de Martin Frobisher pour chercher un passage à la Chine et au Japon*. — Amsterdam, 1732, in-12.

Frout de Fontpertuis. *Le Canada*. Paris, 1867, in-12.

Gaffarel. *Histoire de la Floride française*. Paris, 1875, in-8. — *Les Français au delà des mers*. Paris, in-18.

Gagnon (Philéas). *Essai de bibliographie canadienne.* Québec, 1895, in-8.

Gailly de Taurines. *La nation canadienne, étude historique sur les populations françaises du Nord de l'Amérique.* Paris, 1894, in-18.

Garnault (Emile). *Les Rochelais et le Canada.* La Rochelle, 1893, in-8.

Garneau. *Histoire du Canada.* Québec, 1845, 4 vol. in-8. — Autres éditions, Québec, 1852, 3 vol. in-8. — Montréal, 1882, 4 vol. in-8.

Gayarré. *Essai historique de la Louisiane.* Nouvelle-Orléans, 1830, 2 vol. in-8. — Autre édition, 1847.

Girouard (Désiré). *Le vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689.* Montréal, 1889, in-8.

Gosselin (Auguste). *Vie de Mgr de Laval, premier évêque du Canada.* Québec, 2 vol. in-8. — *Les Normands au Canada.* Revue catholique de Normandie. Evreux, 1892-93.

Gourdin. *Mercure de la Nouvelle-France ou Abrégé de tout ce qui s'y est passé depuis que les Français l'ont découverte.* Paris, s. d. in-8.

De Gourmont. *Les Français au Canada et en Acadie.* Paris, 1888, in-8. — *Les Canadiens de France.* Paris, in-8.

Grasset de Saint-Sauveur. *Histoire des peuples sauvages qui habitent le Canada.* Paris, 1787, in-4.

Gravier (Gabriel). *Découvertes et établissements de Cavelier de La Salle de Rouen dans l'Amérique du Nord.* Paris, 1870, in-8. — *Cavelier de La Salle, de Rouen.* Étude historique et bibliographique. Paris, 1871, in-8. — *Deuxième voyage du Dieppois Jean Ribaut à la Floride en 1565.* Rouen, 1872, in-4. — *Découverte de l'Amérique par les Normands au* x^e^ *siècle.* Paris, 1874, in-4. — *Étude sur une carte inconnue, la première dressée par Louis Jolliet en 1674, après son exploration du Mississipi.* Paris, 1880, in-8.

Guérin (Léon). *Les navigateurs français. Histoire des navigations, découvertes et colonisations françaises.* Paris, 1847, in-8. — *Histoire maritime de France.* Paris, 1843, 2 vol. in-8. — Autre édition, Paris, 1851, 6 vol. in-8.

Harrisse (Henri). *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents.* Paris, 1872, in-8. — *Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages.* Paris, 1882, in-8.

Hennepin. *Description de la Louisiane nouvellement décou-*

verte au sud-ouest de la Nouvelle-France. Paris, 1683, in-12. — Autre édition, Paris, 1688, in-12. — *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique entre le Nouveau-Mexique et la mer Glaciale*. Amsterdam, 1698, in-12. — *Nouveau voyage d'un païs plus grand que l'Europe, avec les réflexions des entreprises du sieur de La Salle, etc.* Utrecht, 1698, in-12. — *Voyage curieux qui contient une nouvelle découverte, etc.* La Haye, 1704, in-8. — *La Nouvelle-France ou la Description de la Louisiane, connue sous le nom de Mississipi*. Paris, 1720, in-12. — *Nouvelle découverte d'un païs plus grand que l'Europe, etc.* Amsterdam, 1727, in-4.

Hornot (Ant.). *Anecdotes américaines, ou Histoire abrégée des principaux événements arrivés dans le Nouveau-Monde, depuis sa découverte*. Paris, 1776, in-8.

Huston. *Répertoire national*. Montréal, 1848, 2 vol. in-8.

Jouon de Longrais. *Jacques Cartier, documents nouveaux*. Paris, 1888, in-8.

Journal de la marche du marquis de Tracy contre les Iroquois de la Nouvelle-France. Paris, 1667, in-4.

Joutel (Henri). *Journal historique du dernier voyage que feu M. de La Salle fit dans le golfe du Mexique*. Paris, 1713, in-12.

Juchereau de Saint-Ignace (Françoise). *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Paris, 1751, in-12.

Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France. Québec, 1885-91, 6 vol. in-4.

Lacroix (Frédéric). *L'univers pittoresque. Possessions anglaises de l'Amérique du Nord*. Paris, 1849, in-8.

De Laet (Jean). *Novus orbis*. Leyde, 1633, in-fol. — Traduction française sous ce titre : *Histoire du Nouveau-Monde ou Description des Indes occidentales*. Leyde, 1641, in-fol.

Lafargue. *Histoire géographique de la Nouvelle-Écosse*. Londres, 1755, in-12.

Lafitau. *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*. Paris, 2 vol. in-4, 1723.

De Lagrèze. *Les Normands dans les deux Mondes*. Paris, 1890, in-8.

La Hontan (baron de). *Voyages dans l'Amérique septentrionale*. La Haye, 1703, 2 vol. in-12. — *Nouveaux voyages*. Amsterdam, 1704. — Autres éditions : 1715-1728-1741.

Lallemant (Charles). *Lettre du supérieur des missions du Canada*. Paris, 1627, in-8.

Lambel (comte de). *Le Canada*. Tours, 1875, in-8.

Langevin (Edmond). *Notes historiques sur le chapitre de la cathédrale de Québec.* — *Biographie de Mgr de Laval.* Montréal, 1874, in-8.

Langevin (Jean). *Le Canada sous la domination française.* (Journal de Québec.)

Lanier. *Choix de lectures, Amérique.* Paris, 1883, in-12.

Larue. *Histoire populaire du Canada.* Québec, 1875, in-12.

Lastic Saint-Jal (Vicomte de). *Petite Histoire du Canada illustrée.* Poitiers, 1875, in-12.

De Latour (Bertrand). *Mémoire sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec.* Cologne, 1761, 2 vol. in-12. — Paris, 1762, in-4.

Laverdière. *Le journal des Jésuites d'après le manuscrit original conservé aux archives du séminaire de Québec,* 1871. — *Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation.* Québec, 1873, in-18.

Le Beau (Charles). *Voyage curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique septentrionale.* Amsterdam, 1738, 2 vol. in-12.

Leblond. *Vie de Mlle Mance.* Montréal, 1884, in-8. — *Histoire de Montréal.* Montréal, 1890, in-8.

Le Challeux (Nicolas). *Discours de l'histoire de la Floride contenant la cruauté des Espagnols contre les subjects du Roy.* Dieppe, 1566, in-8.

Leclerc. *Bibliotheca Americana.* Paris, 1867-1878, 2 vol. in-8.

Leclercq (Chrétien). *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle-France.* Paris, 2 vol. in-12, 1691. — *Nouvelle relation de la Gaspésie.* Paris, 1691, in-8. — *Histoire des colonies françaises, et les fameuses découvertes, depuis le fleuve St-Laurent, la Louisiane et le fleuve Colbert jusqu'au golfe du Mexique, achevées sous la conduite de feu M. de La Salle.* Paris, 1692, 2 vol. in-8.

Lesage. *Les aventures de M. Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France.* Paris, 1732, 2 vol. in-12.

Lescarbot (Marc). *Histoire de la Nouvelle-France.* Paris, 1609, in-8. — Autres éditions, Paris, 1612 et 1618. — Réimprimée en 1866, 3 vol. in-8.

Le Tac (Sixte), récollet. *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada, depuis sa découverte jusqu'en l'an* 1632. Publiée d'après le manuscrit original de 1689, par Eug. Réveillaud. Paris, 1888, in-8.

De Linschot (Jean-Hugues). *Le grand routier de mer. Description de l'Amérique et des parties d'icelle comme la Nouvelle-France, Floride, etc.* Amsterdam, 1619, in-fol.

Lorain. *Origine et fondation des États-Unis d'Amérique.* Paris, 1853, in-12.

Lorin (Henri). *Le comte de Frontenac. Étude sur le Canada français à la fin du* XVIIe *siècle.* Paris, 1895, in-8.

Mackensie. *Tableau historique et politique du commerce des pelleteries dans le Canada depuis 1608 jusqu'à nos jours.* Trad. Castera. Paris, 1807, in-8.

Malte-Brun. *Annales des voyages.* Paris, 1809-1814, 25 vol. in-8.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec depuis Mgr Laval. Québec, 1887-90, 6 vol. in-8.

Marcel (Gabriel). *Cartographie de la Nouvelle-France.* Paris, 1885, in-8. — *Mémoire à la requête de Champlain pour la continuation du paiement de sa pension.* Paris, 1886, in-8. — *Factum du procès entre Jean de Biencourt, sieur de Pontrincourt et les P.P. Biard et Massé.* Paris, 1887, in-4.

Marest (Gabriel). *Lettre sur l'établissement des Français à la baie d'Hudson.* Paris, 1713, in-12.

Margry (Pierre). *Les Normands dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi.* Journal de l'Instruction publique, 1862, Paris. — *Relations et Mémoires inédits pour servir à l'histoire de France dans les pays d'outre-mer.* Paris, 1867, in-8. — *Les navigations françaises et la révolution maritime du* XIVe *au* XVIe *siècle.* Paris, 1867, in-8. — *Les pionniers saintongeois et la nationalité française au Canada. Samuel Champlain.* Marennes, s. d. — *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer.* Paris, 1879-87, 6 vol. in-8.

Marie. *Notice sur les trois Brébeuf, originaires du département de la Manche.* Caen, 1875, in-18.

Marie de l'Incarnation. *Lettres.* Paris, 1681, in-4. — *Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, par Claude Martin, 1677. — Autre ouvrage portant le même titre avec une introduction de Mgr Baunard. Paris, in-8.

Marius. *Traite du castor en Canada.* Paris, 1746, in-8.

Marmette (Joseph). *Les Machabées de la Nouvelle-France, Histoire d'une famille canadienne.* Québec, 1878, in-12.

Marquette. *Voyage et découverte de quelques pays et nations*

de l'Amérique septentrionale, 1681, in-12. — Réimpression, Paris, 1845.

Maurault. *Histoire des Abénaquis*. Sorel, 1866, in-8.

Mémoires et documents, publiés par la Société historique de Montréal, 1859 et s. in-8.

Mémoires sur le Canada. Paris, 1762, 3 vol. in-8.

Collection de mémoires et relations sur l'histoire ancienne du Canada, publiée sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec. Québec, 1840, in-8.

Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France, publiés par MM. Marmette et Faucher de St-Maurice sous les auspices de la législature de Québec. Québec, 1884, et années suiv. 4 vol. parus.

Le Mercure françois, 1605 à 1648, Paris.

Moireau. *Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord depuis sa découverte*. Paris, 1892, 2 vol. in-8.

Mondot (Armand). *Histoire des Indiens*. Montpellier, 1858, in-8.

Moreau. *Histoire de l'Acadie française*. Paris, 1873, in-8.

Morel. *Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi du Canada*. Bulletin de la Société historique de Compiègne, 1895.

Myrand (Ernest). *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*. Québec, 1888, in-8. — *Phips devant Québec, documents et notes critiques*. Québec, 1893.

Les véritables motifs de messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France. Paris, 1643, in-4. Réédit. Montréal, 1880, in-8.

Nolte. *Histoire des États-Unis d'Amérique*. Paris, 1879, 2 vol. in-8.

D'Orbigny. *Voyage pittoresque dans les deux Amériques*. Paris, 1836, in-4.

Parckman (Francis). *Les pionniers français de l'Amérique du Nord*. Trad. de Mme de Clermont-Tonnerre. Paris, 1870, in-12. Autre édition, Paris, 1874, in-8. — *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord au* XVIIe *siècle*. Paris, 2 vol. in-8. — *L'ancien régime au Canada*. *Le comte de Frontenac et le Canada sous Louis XIV*. Paris, 2 vol. in-8.

De Pauw. *Recherches philosophiques sur les Américains*. 3 vol. in-12.

Perrault (François-Joseph). *Abrégé de l'histoire du Canada en cinq parties*. Québec, 1832-36, 4 vol. in-12.

Perrot (Nicolas). *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, publié par le P. Tailhan. Paris, 1864, in-8.

Pinart. *Recueil de cartes, plans et vues relatifs aux États-Unis et au Canada*. Paris, 1893, in-folio.

Prévost (l'abbé). *Histoire générale des voyages*. Paris, 1746-61, 16 vol. in-4.

Provancher. *Tableau chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada*, 1859.

Racine (Louis-Joseph). *Souvenirs historiques du Canada*, 1865.

Raguenau. *Vie de la mère Catherine de St-Augustin, religieuse hospitalière de la Miséricorde de Québec en la Nouvelle-France*. Paris, 1671, in-8.

Rameau. *Notes historiques sur la colonie canadienne de Détroit*. Montréal, 1861, in-12.

Rameau (Edme). *Les Français en Amérique. Acadiens et Canadiens*. Paris, 1856, in-8. — *Une colonie féodale en Amérique. L'Acadie*, 1604-1710. Paris, 1877, in-12. — *L'Acadie*, Paris, 1889, 2 vol. in-12.

Raynal (Thomas). *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Genève, 1775, 3 vol. in-4. — Autre édition, Genève, 1780, 10 vol. in-8.

Reclus. *Nouvelle Géographie. L'Amérique boréale*. Paris, in-8.

Recueil de voyages au Nord. Amsterdam, 1715, 8 vol. in-12. — Autre édition, 1731, 10 vol. in-12.

Relations des Jésuites contenant tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans la Nouvelle-France de 1611 à 1672. Québec, 1858, 3 vol. in-8. Reproduction par la Société historique de Québec de toutes les relations parues annuellement à Paris depuis 1611 chez Cramoisy, imprimeur. Tous les titres de ces opuscules sont reproduits dans les *Notes* de M. Harrisse.

Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-1679. Paris, 1861, 2 vol. in-12.

Relation du voyage fait à Canada pour la prise du fort de Québec par les Français. — Règlemens entre les subjets des Roys de France et d'Angleterre pour la restitution des choses prises et usurpées par leurs subjets les uns sur les autres. Paris, 1634, in-8. (Extrait du Mercure français.)

Reveillaud. *Histoire du Canada et des Canadiens français, de la découverte jusqu'à nos jours.* Paris, 1884, in-8.

Ribaut (Jean). *Histoire de l'expédition françoise en Floride.* Londres, 1563.

Richaudeau. *Vie de la mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du monastère des Ursulines de Québec.* Paris, 1873, in-8.

Robertson. *Histoire de l'Amérique.* Paris, 1778, 2 vol. in-4.

Rousseau. *Histoire et vie de M. Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Villemarie.* Québec, 1882, in-8.

Rouvier. *Au pays des Hurons. Les premiers apôtres de la Nouvelle-France.* Lille, s. d., in-12.

Roy. *Le baron de la Hontan, étude sur sa vie et ses œuvres.* Québec, 1894, in-4.

Sagard (Gabriel-Théodat), récollet. *Le grand voyage au pays des Hurons situé en l'Amérique vers la mer Douce es derniers confins de la Nouvelle-France dite Canada.* Paris, 1632, in-8. — Réimprimé, Paris, 1865, 2 vol. in-8. — *Histoire du Canada et voyages que les Frères Mineurs récollects y ont faicts pour la conversion des infidelles.* Paris, 1636, in-8. — Nouvelle édition, Paris, 1864-66, 4 vol. in-8.

De Saint-Vallier. *État présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France.* Paris, 1688, in-8. — Réimpression, Québec, 1857, in-8.

Schoene (Lucien). *Colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.* Paris, 1884.

Smith. *Histoire de la Nouvelle-York depuis la découverte de cette province jusqu'à notre siècle, dans laquelle on rapporte les démêlés qu'elle a eus avec les Canadiens et les Indiens.* Londres, 1767, in-12.

Sulte (Benjamin). *Mélanges d'histoire et de littérature.* Ottawa, 1876, in-12. — *Le pays des grands lacs au* XVIIe *siècle.* (Canada français.) — *Les Canadiens français,* Montréal, 1882.

Tanguay (Cyprien). *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.* — *Répertoire général du clergé canadien depuis la fondation de la colonie.* Québec, 1868, in-8.

Ternaux-Compans. *Bibliothèque américaine ou Catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique qui ont paru depuis sa découverte jusqu'à l'an* 1700. Paris, 1837, in-8. — *Archives des voyages ou Collection d'anciennes relations inédites ou très rares, de lettres, mémoires, itinéraires et autres documents*

relatifs à la géographie et aux voyages. Paris, 1842, 2 vol. in-8.

Tessier. *Les Normands au Canada*. Caen, 1875, in-8.

Têtu. *Biographies et portraits des évêques de Québec*. Québec, 1889, in-8.

Thévenot. *Recueil de voyages*. Paris, 1681, in-8.

Thevet (André). *Les singularités de la France antarctique autrement nommée Amérique*. Paris, 1558, in-8. — Réédité à Paris avec notes et commentaires de M. Gaffarel, 1878, in-8. — *La cosmographie universelle*. Paris, 1575, 2 vol. in-fol.

Thomassy. *De La Salle et ses relations inédites*. Paris, 1860, in-4.

Todd. *Catalogue de la bibliothèque du Parlement de la province du Canada*. Toronto, 2 vol. in-8. — *Livres ajoutés à la Bibliothèque depuis le 25 février 1858*. Toronto, 1860, in-8.

Tonti. *Dernières découvertes dans l'Amérique septentrionale de M. de La Salle, mises au jour par M. le chevalier de Tonti, gouverneur du fort Saint-Louis aux Illinois*. Paris, 1697, in-12.

Torfoeus (Thomas). *Histoire de l'antique Vinland ou partie de l'Amérique septentrionale*. Hanau, 1703, in-8. Texte latin.

Touron. *Histoire générale de l'Amérique depuis sa découverte*. Paris, 1769, 14 vol. in-12.

Traités de paix conclus entre S. M. le Roy de France et les Indiens du Canada. Paris, 1667, in-12.

Traité de paix entre les couronnes de France et d'Angleterre conclu à Breda le 31 juillet 1667. Paris, 1689, in-4.

Les Ursulines de Québec. Québec, 1878, 4 vol. in-8.

Vail. *Notice sur les Indiens de l'Amérique du Nord*. Paris, 1840, in-8.

Van Hulst. *Notice sur le Père Hennepin, missionnaire récollet et voyageur*. Liège, 1845, in-8.

Vitet. *Histoire de Dieppe*. Paris, 1833, 2 vol. in-8. — Autre édition, Paris, 1844, in-12.

Volney. *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique, suivi d'éclaircissements sur quelques colonies canadiennes et sur les sauvages*. Paris, an XII, 2 vol. in-8. — Autre édition, Paris, 1822, in-8.

Wytfliet. *Histoire universelle des Indes occidentales*. Douai, 1607, in-fol.

TABLE DES MATIÈRES

4118-96. — CORBEIL. Imprimerie ÉD. CRÉTÉ.

DU MÊME AUTEUR ET A LA MÊME LIBRAIRIE.

Bucoliques. — Un volume in-18, broché, 3 fr. 50. — « C'est un recueil de nouvelles dont les lecteurs de l'*Estafette* ont gardé le souvenir. Passionnément épris de la campagne, dont il a rendu le charme poétique, l'auteur oppose les beautés de la nature aux petites vilenies humaines. Dans *la Veillée*, *Idylle*, *l'Ile*, *Fausse alerte*, *la Neige*, le lecteur est transporté au milieu des paysages si variés des environs de Paris ; avec *Mélie*, *Train de plaisir*, *le Fou de Bassan*, *Marennes vertes*, *Un drame à Yport*, ce sont les bords de la mer qu'il parcourt ; *Fontaine publique* lui dépeint l'aspect parfois étrange d'une ville d'eaux ; *Musique de chambre*, *Harengs saurs*, *l'Aiguille*, *Cloche d'alarme*, *Solo de clarinette*, *Sorcellerie*, etc., dérideront les plus mélancoliques et leur feront goûter la saine et robuste gaîté de cette pannerée de nouvelles en tête desquelles le nom de Rabelais est invoqué comme le grand ancêtre et le maître incomparable. »

(*La Gironde.*)

Les **Parisiens de Paris**, SILHOUETTES ARTISTIQUES. — Un volume in-18 broché, 2 fr. — « Sous ce titre le critique d'art de *l'Estafette*, Parisien lui-même, réunit trente biographies d'artistes qui fondèrent, il y a quinze ans, l'association des « Parisiens de Paris ». Cet agréable petit recueil où figurent des noms tels que ceux de Desbrosses, Iwill, Saintin, Émile Adan, Baschet, Nozal, Berthelon, Roll, Régamey, Cormon, Cain, etc., constitue un document intéressant pour l'étude du mouvement artistique en France en ces dernières années du siècle. »

(*Journal des Débats.*)

La **Russie**, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, LITTÉRATURE. 2e édition. — Un volume in-18 jésus, broché, 3 fr. 50.

Académie des sciences morales et politiques. — Séance du 19 décembre 1892.

« M. Sorel présente à l'Académie un ouvrage de M. Eugène Guénin, la *Russie*, dans lequel l'auteur a résumé l'histoire de ce grand pays et de ses agrandissements successifs. En publiant ce volume

M. Guénin espère contribuer à faire mieux connaitre et estimer à sa juste valeur une nation dont le passé étonne, dont l'avenir grandiose laisse rêveurs le penseur et le philosophe. ».

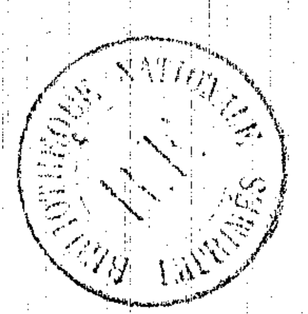
Académie française. — Séance publique annuelle du jeudi 16 novembre 1893.

Rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

« Parmi les concurrents aux prix Guizot, Halphen et Marcelin Guérin, l'Académie a distingué encore un intéressant volume sur la Russie par M. E. Guénin.... »

« La *Russie* n'est pas seulement un livre instructif, d'une lecture aussi agréable qu'un roman, c'est surtout une œuvre patriotique, dans laquelle l'auteur a exprimé les sentiments que nous ressentons tous pour le grand peuple qui est notre ami d'aujourd'hui et notre allié de demain. »

(*Revue Internationale.*)



CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ